

PROVINCE DU BRABANT-WALLON

COMMUNE DE PERWEZ



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PARTIE 1

ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

RAPPORT FINAL

FEVRIER 2022



DEVELOPPEMENT RECHERCHE ENVIRONNEMENT ENERGIE ARCHITECTURE AMENAGEMENT MOBILITE

Atelier d'architecture DR(EA)²M

Place Communale, 28
6230 Pont-à-Celles

Table des matières

Présentation de l'auteur de projet	9
1.1 Atelier d'Architecture DR(EA) ² M (à adapter).....	10
1.2 Equipe de conception.....	12
Partie 1 : Caractéristiques générales – Structure physique et paysagère.....	29
1.1 CONTEXTE GENERAL.....	31
1.1.1 Localisation géographique	31
1.1.2 Ruralité.....	32
1.2 STRUCTURE PAYSAGERE.....	34
1.2.1 Contexte général.....	34
1.2.2 Région agro-géographique et territoire paysager	34
1.2.3 Evaluation paysagère	37
1.3 STRUCTURE PHYSIQUE	39
1.3.1 Généralités.....	39
1.3.2 Géologie.....	39
1.3.3 Relief.....	40
1.3.4 Hydrographie.....	43
1.3.5 Hydrogéologie.....	50
1.3.6 Pédologie – Aptitude des sols	52
1.3.7 Occupation du sol	53
1.3.8 Climat.....	58
1.4 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	61
1.5 ANALYSE AFOM	62
Partie 2 : Structure naturelle.....	63
2.1 STRUCTURE NATURELLE ET MAILLAGE ECOLOGIQUE	65
2.1.1 Structure Ecologique Principale.....	65
2.1.2 Maillage écologique	69
2.1.3 Les arbres et haies remarquables	70
2.1.4 La faune et la flore	71
2.1.5 La sensibilisation et les actions menées en faveur de l'environnement.....	71
2.2 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	74
2.3 ANALYSE AFOM	75
Partie 3 : Aménagement du territoire et urbanisme	77
3.1 GENERALITES.....	79
3.2 DOCUMENTS DE PLANIFICATION.....	80
3.2.1 Schéma de développement territorial (SDT)	80
3.2.2 Plan de secteur	81
3.2.3 Schéma de développement communal (SDC)	85
3.2.4 Programme communal de développement rural (PCDR).....	85
3.2.5 Schéma de développement de la Hesbaye brabançonne.....	85
3.3 GUIDES D'URBANISME	87
3.3.1 Guide régional d'urbanisme	87
3.3.2 Guide communal d'urbanisme	88
3.4 PERMIS D'URBANISATION / LOTISSEMENTS	89
3.5 DOCUMENTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME OPERATIONNEL.....	90
3.5.1 Schémas d'orientation locaux (SOL)	90
3.5.2 Sites à réaménager (SAR).....	91
3.5.3 Rénovation urbaine	94
3.5.4 Périmètres de reconnaissance économique (PRE).....	96
3.5.5 Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers.....	96
3.6 PROPRIETES PUBLIQUES	98
3.7 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	99

3.8	ANALYSE AFOM	100
Partie 4 :	Mobilité	101
4.1	LES VOIES DE COMMUNICATION	102
4.1.1	Réseau routier	102
4.1.2	Réseau ferroviaire.....	103
4.1.3	Réseau de transport par bus	104
4.1.4	Transport aérien.....	106
4.1.5	Transport fluvial	106
4.1.6	Les « modes doux ».....	106
4.2	LA SECURITE ROUTIERE	108
4.2.1	Charges de trafic.....	108
4.2.2	Sécurité routière.....	108
4.2.3	Taux de motorisation	110
4.2.4	Indice d'accessibilité	110
4.3	LES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DE LA MOBILITE	112
4.3.1	Le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie	112
4.3.2	Plan Communal de mobilité	112
4.3.3	Proxibus Perwez	114
4.3.4	Un Junior pour un Senior	115
4.3.5	Semaine de la mobilité.....	115
4.3.6	Voitures à plusieurs (VAP).....	115
4.3.7	Rangs scolaires à vélo.....	115
4.3.8	Brevets cyclistes	115
4.3.9	Clap Vélo.....	116
4.3.10	Points nœuds	116
4.4	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	117
4.5	ANALYSE AFOM	119
Partie 5 :	Patrimoine bâti et évolution urbanistique.....	121
5.1	GENERALITES.....	123
5.2	EVOLUTION DU BATI DANS LES VILLAGES	124
5.2.1	Malèves-Sainte-Marie-Wastines	124
5.2.2	Orbais.....	127
5.2.3	Thorembais-Saint-Trond	130
5.2.4	Thorembais-les-Béguines	133
5.2.5	Perwez	136
5.3	PATRIMOINE ARCHITECTURAL, ARCHEOLOGIQUE ET MONUMENTAL.....	139
5.3.1	L'architecture traditionnelle (bâti traditionnel).....	139
5.3.2	L'architecture récente et contemporaine (bâti contemporain)	140
5.3.3	Monuments et sites classés.....	141
5.3.4	Inventaire du patrimoine culturel immobilier (IPIC).....	147
5.4	ESPACES PUBLICS	148
5.4.1	ESPACES PUBLICS – PERCEPTION ET ETAT GENERAL.....	148
5.4.2	PLAINE DE JEUX	156
5.5	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	157
5.6	ANALYSE AFOM	158
Partie 6 :	Démographie.....	159
6.1	EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	161
6.2	MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES	163
6.2.1	Généralités.....	163
6.2.2	La population étrangère	164
6.3	STRUCTURE PAR AGE.....	165
6.3.1	Pyramide des âges	165
6.3.2	Evolution par classes d'âge	166
6.3.3	Indice de vieillissement.....	167
6.4	DENSITE DE POPULATION	169

6.5	REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION	170
6.5.1	Situation actuelle.....	170
6.5.2	Evolution de la population au sein des villages	171
6.6	TYPOLOGIE DES MENAGES	172
6.7	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	175
6.8	ANALYSE AFOM	176
Partie 7 :	Logement et Immobilier	177
7.1	PARC DE LOGEMENTS	179
7.1.1	Généralités.....	179
7.1.2	Age du bâti et évolution	181
7.1.3	Taille du logement.....	182
7.2	MARCHE DU LOGEMENT	185
7.2.1	Les maisons, villas et appartements.....	185
7.2.2	Les terrains à bâtir	187
7.2.3	Les permis d'urbanisme et les permis d'urbanisation.....	188
7.2.4	Disponibilité foncière	189
7.3	LOGEMENT ET ALTERNATIVES.....	190
7.3.1	L'offre en logements publics	190
7.3.2	Problématique du logement.....	190
7.3.3	Programme communal d'action en matière de logement (PCAL)	191
7.4	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	192
7.5	ANALYSE AFOM	193
Partie 8 :	Structure du travail.....	195
8.1	GENERALITES.....	197
8.2	Population active occupée	198
8.2.1	Les indépendants.....	198
8.2.2	Les salariés.....	200
8.3	POPULATION ACTIVE INOCCUPEE	203
8.3.1	Le chômage	203
8.3.2	L'âge des demandeurs d'emploi.....	204
8.3.3	Le niveau de formation des demandeurs d'emploi.....	204
8.3.4	(Ré)insertion professionnelle	205
8.4	LES REVENUS	206
8.4.1	Généralités.....	206
8.4.2	Les ayants droit au revenu d'intégration sociale.....	207
8.5	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	209
8.6	ANALYSE AFOM	210
Partie 9 :	Economie.....	211
9.1	SECTEURS D'ACTIVITE.....	213
9.1.1	Le secteur primaire	213
9.1.2	Le secteur secondaire.....	218
9.1.3	Le secteur tertiaire	219
9.2	ECONOMIE LOCALE	220
9.2.1	Les pôles d'emploi proches	220
9.2.2	Les entreprises	220
9.2.3	Les commerces et producteurs locaux	221
9.2.4	Principaux acteurs économiques locaux	222
9.3	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	225
9.4	ANALYSE AFOM	226
Partie 10 :	Réseaux techniques et déchets	227
10.1	RESEAUX TECHNIQUES (IMPETRANTS).....	229
10.1.1	Production, transport et distribution d'électricité	229
10.1.2	Gestion de l'eau	229

10.1.3	Transport et distribution d'électricité et de gaz naturel	231
10.1.4	Réseau de téléphonie fixe et télédistribution	231
10.1.5	Réseau de télécommunication mobile	231
10.2	QUALITE DE L'AIR.....	233
10.2.1	Emission de polluants	233
10.2.2	Risque nucléaire	233
10.3	ENERGIE	234
10.3.1	Energies renouvelables	234
10.3.2	Actions dans le secteur de l'énergie	234
10.4	GESTION DES DECHETS.....	236
10.4.1	Production de déchets	236
10.4.2	Récolte et traitement des déchets	236
10.5	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	239
10.6	ANALYSE AFOM	240
Partie 11 :	Services à la population.....	241
11.1	GENERALITES.....	242
11.1.1	Généralités.....	242
11.1.2	Administration communale.....	242
11.2	SERVICES DE SECURITE ET DE JUSTICE	244
11.2.1	Police locale	244
11.2.2	Justice de paix	244
11.2.3	Service incendie	244
11.2.4	Protection civile	244
11.2.5	Gardiens de la paix	244
11.3	SERVICES POSTAUX.....	246
11.4	SERVICES SOCIAUX.....	247
11.4.1	Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)	247
11.4.2	L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	247
11.4.3	La Maison de l'emploi	247
11.4.4	Planning familial « la Maison de la famille »	247
11.5	LES ECOLES	248
11.5.1	Etablissements scolaires	248
11.5.2	Fréquentation scolaire	248
11.5.3	Formation	249
11.5.4	L'enseignement supérieur.....	249
11.6	SERVICES A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE	250
11.6.1	Service Communal d'Aide aux Jeunes	250
11.6.2	L'accueil extra-scolaire	251
11.6.3	L'ONE.....	252
11.6.4	Club des Jeunes de Torembais-les-Béguines	253
11.6.5	Mouvements de jeunesse	253
11.7	SERVICES AU TROISIEME AGE	254
11.7.1	Seniors Consultants	254
11.7.2	Abbeyfield	254
11.7.3	Maisons de repos et résidences services.....	254
11.8	SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPEES	255
11.8.1	Les structures.....	255
11.9	HOPITAUX ET SERVICES DE SOINS.....	256
11.9.1	Hôpitaux	256
11.9.2	Pharmacies	256
11.9.3	Professions libérales médicales.....	256
11.10	SERVICES A DESTINATION DE TOUS.....	258
11.10.1	Les mutualités	258
11.11	L'ACCES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	259
11.11.1	Cours et formations.....	259

11.12	LE CULTE.....	260
11.13	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	261
11.14	ANALYSE AFOM	263
Partie 12 :	Développement culturel, sportif et touristique.....	265
12.1	LA CULTURE	267
12.1.1	Centre culturel.....	267
12.1.2	Musée	267
12.1.3	Les infrastructures culturelles	268
12.2	VIE ASSOCIATIVE	269
12.2.1	Location de salles et de matériels	269
12.2.2	Répertoire des associations culturelles	269
12.2.3	Outils d'information et de communication.....	271
12.2.4	Jumelage.....	271
12.3	LE SPORT.....	272
12.3.1	Répertoire des clubs	272
12.3.2	Infrastructures sportives.....	272
12.4	LE TOURISME.....	274
12.4.1	Attraits touristiques de la commune de Perwez.....	274
12.4.2	Horeca.....	276
12.4.3	Partenariats supra-communaux.....	276
12.5	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	278
12.6	ANALYSE AFOM	279
Partie 13 :	Gestion communale	281
13.1	Programmation	283
13.1.1	Déclaration de politique communale.....	283
13.1.2	Plan d'Investissement Communal	283
13.2	Moyens humains	284
13.2.1	Collège communal	284
13.2.2	Conseil communal	285
13.2.3	Administration communale.....	285
13.3	MOYENS FINANCIERS	289
13.3.1	Budget communal	291
13.3.2	Primes communales	291
13.3.3	Taxes communales.....	291
13.3.4	Redevances communales.....	292

Documents cartographiques

- Carte 1 : Occupation du sol et réseau hydrographique
- Carte 2 : Plan de Secteur
- Carte 3 : Voiries de communication
- Carte 4 : Structure du bâti et espaces publics structurants
- Carte 5 : Propriétés publiques et outils d'aménagement du territoire
- Carte 6 : Patrimoine bâti, naturel et paysager
- Carte 7 : Contraintes et risques

PREAMBULE

Dans les parties qui suivent et pour les besoins de l'étude, la commune de Perwez sera analysée par rapport à ses communes limitrophes (Walhain, Gembloux, Eghezée, Ramillies et Incourt).

Les principales sources utilisées pour cette partie sont issues de :

- *l'administration communale ;*
- *l'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique) ;*
- *l'INS (Institut National de Statistiques) ;*
- *l'ONSS (Office National de la Sécurité Sociale) ;*
- *le FOREM ;*
- *le CAP Ruralité (la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité) ;*

INTRODUCTION

1.1 Atelier d'Architecture DR(EA)²M

L'Atelier d'architecture DR(EA)²M a été créé en 2011 par la réunion de 5 associés expérimentés avec la conviction que seule une équipe pluridisciplinaire présentant des compétences dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité permet de développer des projets et un cadre de vie de qualité.

L'Atelier d'architecture DR(EA)²M s'implique particulièrement dans cinq domaines d'activités complémentaires : l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'environnement et l'énergie, ce qui assure une vision continue à travers les différentes échelles d'un projet.

La société est agréée pour la réalisation de projets dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement : agrément schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme depuis le 21/12/2011 (renouvelé le 20 janvier 2016) et agrément schéma d'orientation local depuis le 21/12/2011 (renouvelé le 14 décembre 2015) et agrément auteur d'étude d'incidences sur l'environnement de catégorie 1 (aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs) depuis le 04/11/2011 (renouvelé le 11/07/2014 pour une durée de 3 ans). Depuis le 07/08/2013, la société a aussi obtenu le label « Construction Quality Management ».

Rassemblant aujourd'hui une vingtaine de collaborateurs, la « DR(EA)²M team » réunit les profils professionnels suivants :

- ✓ Ingénieurs architectes (3), architectes (6) et architectes stagiaires (4)
- ✓ Architecte paysagiste (2)
- ✓ Géographe (2)
- ✓ Bio-ingénieurs (2)
- ✓ Urbanistes (4)
- ✓ Environnementalistes (3)
- ✓ Conseiller en mobilité (1)
- ✓ Conseillers PEB (3)
- ✓ Administratif (2)

La plupart des membres de l'équipe dispose de deux diplômes universitaires et de formations complémentaires dans les domaines touchant au cadre de vie : milieu naturel (2), développement rural (1), énergie (3), géomatique (2), ...

5 ASSOCIES :	
Philippe PIETERS Architecte, Urbaniste et Conseiller en mobilité Actionnaire et Administrateur	Nicolas PERLOT Bioingénieur et Urbaniste Actionnaire
Alexandre PIERARD Ir civil Architecte, spécialisé en science et gestion de l'environnement et Conseiller PEB Actionnaire et Administrateur	Cécile ESCOUFLAIRE Architecte, spécialisée en science et gestion de l'environnement et Conseiller PEB Actionnaire et Administratrice
Julie FRERE Géographe et Urbaniste Actionnaire	

32 COLLABORATEURS :	
POLE ARCHITECTURE	
David LOIR Ingénieur civil Architecte et Urbaniste	Amandine PAZZAGLIA Architecte et Responsable PEB
Simon VANDEVELDE Ir Architecte	Eric THYS Architecte et Coordinateur sécurité
Ester DUBRAY Architecte	Thomas AIME Architecte
Celia CHAPELLE Architecte et Urbaniste	Pauline GOFFINET Ir Architecte et Master en environnement
Lore HALLET Architecte	Ava-Nilde LENAERTS Architecte
Dany DEHON Architecte stagiaire	Justine JURION Architecte stagiaire
Karine DUVIVIER Architecte stagiaire	Alizée SANTIN Architecte stagiaire et Urbaniste stagiaire
Massimo CAMASTRA Architecte stagiaire	
POLE URBANISME-ENVIRONNEMENT	
Jean-Philippe LENS Bioingénieur – Conseiller en mobilité	Laurent PINON Architecte paysagiste - voiriste
Maxence COTTEELS Architecte et Urbaniste	Damien TITART Architecte et Urbaniste
Sébastien COLLARD Architecte paysagiste et Urbaniste stagiaire	Maude GILLES Ir Architecte stagiaire et Urbaniste
Héloïse GALAND Architecte paysagiste	Alexis GOCHET Ir Architecte et voiriste stagiaire
Collin SONCK Politologue - Urbaniste	Sophie DUBOIS Architecte paysagiste et Urbaniste
Aurélien LOTTEN Géographe	Simon CALLENS Bio-Ingénieur
Virginie CHAPAUX Bio-ingénieure	Arnaud PAQUET Géographe
Béatrice BAYET Bio-ingénieure	
POLE ADMINISTRATIF	
Nicolas FRERE Secrétaire – Comptable	Cristelle WLODARSKI Secrétaire opérationnelle

A noter que l'équipe est en permanence renforcée par la présence de 2 à 3 stagiaires

1.2 Equipe de conception

Cette étude a été confiée à l'Atelier d'architecture DR(EA)²M, dont le siège est situé Place communale n°29 à 6230 Pont-à-Celles.

Le bureau compte 22 collaborateurs avec des profils professionnels variés : architecte, bioingénieur, conseiller en environnement, conseiller en mobilité, géographe, géomaticien, urbaniste et paysagiste.

L'équipe qui travaille sur cette mission est composée comme suit :

Chef de projet :

Jean-Philippe Lens, bioingénieur spécialisé en aménagement du territoire et conseiller en mobilité.

Collaborateurs :

Alexandre Piérard,

Virginie chapaux,

Sébastien Collard,

Héloïse Galand,

Laurent Pinon,

Arnaud Paquet

1.3 Bilan de la précédente Opération de Développement Rural

Cette évaluation a été réalisée avec les membres de l'ancienne CLDR présents lors de la dernière séance de cette CLDR, le 11 mars 2019.

Pour chaque thématique, les projets du PCDR III s'y rapportant sont passés en revue et classés en 3 catégories : réalisés, en cours ou non réalisés. Ensuite les objectifs du PCDR III en lien avec la thématique sont évalués en « Atteints », « Moyennement atteints » ou « pas du tout atteints » par les membres de la CLDR.

1. Thème 1 : Cadre de vie : Aménagement du territoire, urbanisme et mobilité

Objectifs spécifiques : Mobilité

Projets en lien avec la mobilité

Numéro de la FP	Intitulé du projet	Réalisé	en cours	Non réalisé	Commentaire
3	Réalisation des 7 circuits de promenades touristiques identifiés sur la commune de Perwez	X			
15	Piste cyclable sur la N243 entre le rond-point de Thorembois-St-Trond et le carrefour d'Odenge	X			
32	Réalisation d'un réseau cycliste communal (avec de multiples aménagements) → lister	X			
33	Réalisation des aménagements nécessaires à l'interconnexion du réseau cyclable communal avec le réseau pilote Voies Vertes Sombreffe-Gembloux-Perwez	X			
34	Réalisation d'aménagements de parkings pour vélos	X			
55	Réalisation d'une étude pour la définition et la mise en place une signalisation cohérente sur l'ensemble de l'entité.	X			
59	Mise en œuvre d'une palette de moyens et services destinés à faciliter les déplacements alternatifs (autres que la voiture) pour les habitants des villages périphériques	X			p.ex : VAP, Proxibus
79	Valorisation des circuits pédestres au travers de l'organisation de promenades thématiques	X			
4, 18, 21, 22, 35, 36, 37, 90	Aménagements multiples en termes de sécurité	X			
54	Planification et mise en œuvre de solutions en matière de stationnement dans le centre de Perwez		X		
64	Mise en œuvre d'un plan de circulation adapté sur Perwez		X		

83	Mise en œuvre d'incitants à la mobilité alternative		X		
89	Aménagement de la chaussée de Wavre depuis le carrefour de la rue des Marronniers jusqu'à la place de la gare		X		
93	Planification et réalisation d'une nouvelle voirie de distribution entre la sortie 11 de l'E411 et le zoning industriel de Perwez			X	

Objectifs en lien avec la mobilité

N° de l'objectif	Intitulé	Atteint	Moyennement atteint	Pas du tout atteint	Commentaire
1.1	En 2015, la commune aura développé une approche globale de l'aménagement du territoire et se sera dotée des outils correspondants permettant une meilleure intégration des besoins des usagers faibles, notamment en termes de sécurité et de développements de parcours de mobilité lente.		X		
1.2	En 2015, la commune aura développé une approche globale de l'aménagement du territoire et se sera dotée des outils correspondants permettant la mise en œuvre d'une réelle hiérarchisation des voiries ainsi que l'accessibilité des villages tout en les préservant.			X	Cela n'a pas été réfléchi de manière globale mais plutôt au cas par cas

Objectifs spécifiques : AT/Urbanisme

Projets en lien avec l'AT/Urbanisme

Numéro de la FP	Intitulé du projet	Réalisé	en cours	Non réalisé	Commentaire
14	Réalisation d'effets de porte à l'entrée des villages (réalisation partielle)	X			
73	Développement des services et des conseils à la population en matière d'urbanisme	X			
75	Amélioration de la qualité des services communaux en matière d'urbanisme pour un renforcement de l'autorité administrative en la matière	X			

8	Mise en œuvre d'une politique de rénovation		X		
7	Valorisation du « cœur de village » de Thorembais-Les-Béguines			X	
58	Mise en œuvre d'un mécanisme de sanctions administratives au niveau communal			X	Il n'y a pas d'amendes

Objectifs en lien avec l'AT/Urbanisme

N° de l'objectif	Intitulé	Atteint	Moyennement atteint	Pas du tout atteint	Commentaire
1.3	En 2015, la commune aura développé une approche globale de l'aménagement du territoire et se sera dotée des outils correspondants permettant l'intégration cohérente des demandes d'urbanisation - tout type d'affectation confondu - dans le cadre de vie rural.			X	Manque d'outils et de vision globale
1.4	En 2015, la commune aura développé une approche globale de l'aménagement du territoire et se sera dotée des outils correspondants permettant la mise en place d'outils préventifs et correctifs destinés à préserver l'environnement		X		

Objectif Global cadre de vie

N° de l'objectif	Intitulé	Atteint	Moyennement atteint	Pas du tout atteint	Commentaire
1.5	Maintenir et préserver le Cadre de vie Perwézien composé de 4 villages à caractère rural et d'un centre à caractère "urbain" en développant une approche globale de l'Aménagement du Territoire, soucieuse de l'Intégration des besoins, notamment en termes de mobilité et d'urbanisme.			X	Déplacement du centre urbain à TST, étalement urbain reliant TST à Perwez, pas de vrai centre de village à TST. Pour les 3 autres villages c'est +/- OK

2. Thème 2 : Environnement, encadrement des jeunes et service public

Projets en lien avec l'environnement, l'encadrement des jeunes et les services publics

Numéro de la FP	Intitulé du projet	Réalisé	en cours	Non réalisé	Commentaire
53	Mise en place d'une politique globale destinée à renforcer et maintenir la propreté publique	X			
72	Amélioration de la fonctionnalité du parc à conteneurs	X			
86	Mise en place de solutions permettant l'évacuation des déchets spéciaux (frigolite, amiante, bâches d'agriculteurs, etc.)	X			
44	Elaboration et mise en œuvre d'une politique communale en matière d'épuration des eaux usées		X		Politique intercommunale (Perwez centre réalisé, TST va suivre)
45	Valorisation/réhabilitation des cours d'eau de l'entité de Perwez		X		En cours avec le Contrat de Rivière Dyle Ghete
77	Réalisation des égouttages manquants		X		Réalisations en cours, au cas par cas
78	Plan Général d'Urgence et d'intervention Communal (PGUIC)		X		
81	Organisation d'activités de loisirs pour les jeunes de l'entité de Perwez		X		
91	Mise en œuvre de journée "travaux"		X		
60	Redynamisation de l'organe de gestion du centre sportif de Perwez			X	
74	Création d'une fonction d'éco-conseiller au sein de la commune.			X	Initié mais non poursuivi

Objectifs spécifiques

N° de l'objectif	Intitulé	Atteint	Moyennement atteint	Pas du tout atteint	Commentaire
2.1	En 2015, Perwez s'est dotée d'une palette d'outils concrets lui permettant d'assurer la qualité de son environnement et la propreté publique .	X			Il y a encore beaucoup à faire mais beaucoup a déjà été fait
2.2	En 2015, Perwez est une commune reconnue pour la qualité de ses services d'encadrement des jeunes , notamment en termes d'éducation, de support extra-scolaire et d'aide à l'insertion professionnelle.	X			À poursuivre concernant les activités pour les jeunes
2.3	En 2015, Perwez est une commune reconnue		X		Efforts à poursuivre

	pour la qualité de ses services publics .				concernant notamment le centre sportif et le conseiller en environnement
2.4	En 2015, Perwez est une commune reconnue pour sa structure d'encadrement en matière d'aménagements et de services (locaux et/ou régionaux) de secours et de sécurité		X		

Objectif global

N° de l'objectif	Intitulé	Atteint	Moyennement atteint	Pas du tout atteint	Commentaire
2.5	Mettre en place des projets et des outils permettant d'améliorer la qualité de l'environnement, de l'éducation, de l'encadrement des jeunes ainsi que des services publics.		X		

3. Thème 3 : Economie/commerce

Projets en lien avec l'économie et le commerce

Numéro de la FP	Intitulé du projet	Réalisé	en cours	Non réalisé	Commentaire
31	Création d'une « entente » des commerçants, création d'animations commerciales et encadrement des promoteurs économiques	X			
71	Faire connaître le rôle de l'ADL	X			
9	Valorisation et commercialisation des produits locaux		X		Initiatives privées et projet de la Gare
12	Promotion/développement du commerce ambulant		X		Doit encore être fort amélioré
13	Organisation de journées "fermes ouvertes" et de rencontres thématiques sur le thème de l'agriculture.		X		
42	Acquisition et rénovation du bâtiment de l'ancienne Gare de Perwez pour l'aménagement d'une maison multi-services et de logements tremplins		X		
47	Information et promotion des activités de vente directe des produits locaux		X		A continuer
70	Valorisation des outils de communication locaux au service des acteurs économiques et de la promotion économique de l'entité de Perwez		X		
5	Valorisation des productions agricoles locales au sein des cantines collectives de l'entité			X	

Objectifs spécifiques

N° de l'objectif	Intitulé	Atteint	Moyennement atteint	Pas du tout atteint	Commentaire
3.1	En 2015, Perwez s'est dotée d'une palette d'outils concrets lui permettant d'assurer la qualité de son développement économique et commercial .		X		Amélioration globale mais lente. Il existe des outils mais il y a un manque de réflexion par rapport à la mobilité, le lien tenu avec le parking, le développement d'internet
3.2	En 2015, Perwez est une commune reconnue pour la qualité de son accueil et de ses services d'encadrement aux porteurs de projets économiques .	X			Beaucoup de porteurs et belle augmentation en 2018. Mais important de

					définir une ligne de conduite communale
3.3	En 2015, Perwez est une commune reconnue pour le dynamisme de ses agents économiques .	X			
3.4	En 2015, Perwez dispose d'un centre dynamique et rénové d'un point de vue commercial.			X	
3.5	En 2015, Perwez dispose de services et d'équipements génériques au cœur de chaque village de l'entité .			X	Incohérence de cet objectif avec l'objectif 1.5 ?

Objectif global

N° de l'objectif	Intitulé	Atteint	Moyennement atteint	Pas du tout atteint	Commentaire
3.6	En 2015, la fonction commerçante de Perwez aura été restaurée à travers la mise en oeuvre d'une politique volontariste et équilibrée d'accueil des activités économiques et commerciales.		X		L'objectif est atteint si on considère Perwez, ensemble de l'entité (surtout avec le développement de TST), pas si on considère uniquement le village de Perwez

4. Thème 4 : convivialité et cohésion sociale

Projets en lien avec la convivialité et la cohésion sociale

Numéro de la FP	Intitulé du projet	Réalisé	en cours	Non réalisé	Commentaire
23	La création d'une « maison de l'entité »	X			
25	La mise en place d'une école des devoirs	X			
27	Construction, acquisition, rénovation et mise à disposition de logements sociaux	X			
30	La réalisation d'un "Répertoire Social"	X			
38	Réhabilitation de la place de Malèves dans son rôle social.	X			
56	Mise en œuvre de points d'informations à des endroits stratégiques de l'entité	X			
80	Organisation d'activités de loisirs pour personnes du 3ème âge	X			
84	Organisation de halte-garderies et garderies adaptées aux horaires des jeunes parents	X			
10	Welcome pack		X		Initié mais non poursuivi
42	Aménagement du bâtiment de l'ancienne gare à Perwez : vers un atelier rural		X		
48	Information et promotion des activités culturelles décentralisées		X		Bien amélioré mais continuer à améliorer
68	Création d'activités d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants		X		Fait de temps en temps mais pas de manière régulière
82	Création/réactivation d'un syndicat d'initiative en lien avec le foyer culturel			X	Il n'y a plus d'incitants régionaux
85	Mise en œuvre de principes de nouvelle gouvernance, renforcement de la participation citoyenne			X	

Objectifs spécifiques :

N° de l'objectif	Intitulé	Atteint	Moyennement atteint	Pas du tout atteint	Commentaire
4.1	En 2015, Perwez sera reconnue comme une commune dynamique et accueillante qui favorise l'intégration et la cohésion sociales grâce à une offre de qualité en termes de logements .	X			
4.2	En 2015, Perwez sera reconnue comme une commune dynamique et accueillante qui favorise l'intégration et la cohésion sociales grâce à une offre de qualité en termes d' aménagement & d'infrastructures de convivialité .		X		Problèmes de convivialité et de cohésion à TST
4.3	En 2015, Perwez sera reconnue comme une		X		À améliorer

	commune dynamique et accueillante qui favorise l'intégration et la cohésion sociales grâce à une offre de qualité en termes de services de proximité .				
4.4	En 2015, Perwez sera reconnue comme une commune dynamique et accueillante qui favorise l'intégration et la cohésion sociales grâce à une offre de qualité en termes d'activités de loisirs & d'opportunités de rencontres .	X			
4.5	En 2015, Perwez sera reconnue comme une commune dynamique et accueillante qui favorise l'intégration et la cohésion sociales grâce à une offre de qualité en termes d'information, communication et de participation citoyenne .		X	X	La communication s'est bien améliorée mais les efforts sont à poursuivre concernant la publication en ligne, et la pluralité du bulletin communal. La participation citoyenne s'est quant à elle détériorée.

Objectif global

N° de l'objectif	Intitulé	Atteint	Moyennement atteint	Pas du tout atteint	Commentaire
4.6	Améliorer la convivialité à l'intérieur de nos villages et dans l'entité en développant une approche globale de l'intégration et de la cohésion sociale, et en se donnant les moyens et les outils correspondants.		X		Problèmes de convivialité et de cohésion à TST

CARTE D'IDENTITE DE LA COMMUNE DE PERWEZ

Localisation générale et données administratives		Mise à jour
Nom de la Commune	Commune de Perwez	/
Province	Brabant Wallon	/
Arrondissement administratif	Nivelles	/
Arrondissement judiciaire	Brabant Wallon	/
Communes limitrophes	Walhain, Incourt, Ramillies, Eghezée, Gembloux	/
Superficie totale	50,81 km ² (5081 ha)	/
Nombre de villages	5 Malèves-Saint-Marie-Wastines, Orbais, Perwez, Thorembois-les-Béguines, Thorembois-Saint-Trond	/
Structure physique et paysagère		
Régions agro-géographiques	Hesbaye	/
Relief	Entre 117 et 172 m	/
Bassin hydrographique	Bassin versant principal de la Gette (91,5%)	/
Cours d'eau principaux	Le Robiernu, Le Ry d'orbais, Le Ry de Thorembois, La Grande Gette, La Jette, le Ry de Jausselette, Le Ry de la Belle Haie	/
Occupation du sol (2011)	- 70% terres agricoles - 10,3 % pâtures et prés - 8,5% parcelles bâties	/
Structure naturelle		
Natura 2000	1 site « Vallée de l'Orneau »	/
Site de Grand Intérêt Biologique	7 SGIB	/
Réserves naturelles	2 réserves naturelles (non agréées pour l'instant)	/
Zones humides	7 zones humides du Contrat de Rivière Dyle-Gette	/
Arbres et haies remarquables	32 arbres isolés et 6 groupes d'arbres remarquables	/
Aménagement du territoire et urbanisme		
Schéma de Développement de l'Espace Régional ¹	La commune de Perwez se situe dans l'aire métropolitaine de Namur et Bruxelles. De plus, la commune est traversée par l'axe routier (E411) reliant ces deux pôles et se trouve à proximité de l'axe routier reliant Liège à Mons en passant par Charleroi (E42), par ailleurs, ces deux axes routiers sont des eurocorridors.	/
Plan de secteur	⇒ 13,3 % des surfaces destinées à l'urbanisation dont 78,6 % à de l'habitat ; ⇒ 86,7 % des surfaces ne sont pas destinées à l'urbanisation c'est-à-dire : - 81,5 % en zone agricole ;	/

¹ Nouvelle appellation CoDT : Schéma de Développement du Territoire (SDT)

	- 4,5 % en zone forestière ; - 0,3 % en zone naturelle ; - 0,1 % en plan d'eau ; ⇒ 2,6 % (132,9 ha) en Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)	
<i>Schéma de Structure communale²</i>	Non	/
<i>Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural³</i>	Concerne les villages de Thorembais-lez-Béguines et Malèves-Sainte-Marie-Wastines	/
<i>Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme</i>	Centre du village de Perwez	/
<i>Règlement Communal d'Urbanisme⁴</i>	Non	/
<i>Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité</i>	Oui, 19 membres	/
<i>Permis d'urbanisation</i>	Environ 200 permis de petite taille	/
<i>Rénovation Urbaine</i>	Un périmètre de rénovation urbaine couvre le centre du village de Perwez	/
<i>Schéma d'orientation local</i>	Un ancien PCAD à Perwez, un ancien PCA à Orbais, un ancien Schéma directeur à Perwez et un avant-projet de SOL en cours à Thorembais-Saint-Trond	/
<i>Site à réaménager</i>	5 SAR de droit dont deux à Perwez, un à Thorembais-Saint-Trond, un à Orbais et un à Malèves-Sainte-Marie-Wastines ; un SAR de fait à Orbais qui n'a pas encore été réaménagé ;	
<i>Périmètre de Reconnaissance Economique</i>	Extension du parc industriel de Perwez (arrêté de 1994) et la zone industrielle de Thorembais-les-Béguines (arrêté de 1962) ;	/
<i>Périmètre de remembrement</i>	4 terminés et un en cours sur le territoire de Thorembais-Saint-Trond	/
<i>Propriétés publiques</i>	+/- 40 ha	/
Patrimoine bâti et évolution urbanistique		
<i>Age du bâti</i>	En 2017, 28,1% de bâtiments datait d'avant 1900 et 33,1% d'après 1981	/
<i>Typologie</i>	Patrimoine bâti hétérogène Etalement du bâti le long des axes routiers dans tous les villages, sauf Perwez	/
<i>Monuments et sites classés</i>	8 biens classés au titre de monument et 4 sites classés	/
Démographie		

² Nouvelle appellation CoDT : Schéma de Développement Communal (SDC)

³ Nouvelle appellation CoDT : Guide Régional d'Urbanisme (GRU)

⁴ Nouvelle appellation CoDT : Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

<i>Nombre total d'habitants</i>	9273 habitants en 2017	9450 habitants (2021)
<i>Evolution de la population</i>	Croissance de 47,7 % entre 1991 et 2017	+ 48,3 % entre 2001 et 2021
<i>Densité de population</i>	186 hab/km² en 2017	/
<i>Répartition de la population</i>	Au 31 décembre 2017 : - 48,3 % à Perwez centre - 19,2 % à Thorembais-Saint-Trond - 9,8 % à Thorembais-lez-Béguines - 10,6 % à Malèves-Saint-Marie-Wastines - 12,1 % à Orbais	/
<i>Pourcentage de population étrangère</i>	4,8 % en 2017	5,1 % en 2021
<i>Répartition de la population globale par groupes d'âges</i>	-25,2 % de moins de 20 ans -53,8 % entre 21 et 59 ans -21 % de plus de 60 ans (2015)	-23,5 % de moins de 20 ans -53,5 % entre 21 et 59 ans -23 % de plus de 60 ans (2021)
Logement et immobilier		
<i>Nombre de logements</i>	3678 logements en 2017	3951 logements en 2020
<i>Pourcentage de maisons familiales séparées (4 façades)</i>	45,6 % en 2017	/
<i>Nombre de logements sociaux</i>	131 logements publics en 2017	/
Structure du travail		
<i>Taux d'activité</i>	73,8 % en 2016	75,8 % en 2021
<i>Taux d'emploi</i>	67,6 % en 2016	70,3 % en 2021
<i>Taux de chômage</i>	8,4 % en 2016	7,8 % en 2020
<i>Nombre d'indépendants</i>	16,8 % de la population active	16,8 % en 2020
<i>Nombre de salariés</i>	74,5 % de la pop active s en 2017	74,5 % de la pop active s en 2020
<i>Mouvements des travailleurs</i>	3.922 salariés travaillaient à Perwez ou y habitaient en 2013 (parmi eux, 273 salariés habitaient et travaillaient à Perwez).	/
<i>Revenu median</i>	25.647 € par déclaration pour l'exercice de 2014	26.925 € en 2019
<i>Nombre de personnes recevant un revenu d'insertion sociale</i>	0,46 % de bénéficiaires par les 18-64 ans en 2015	0,68 % de bénéficiaires par les 18-64 ans en 2015
Economie		
<i>Secteur primaire</i>	57 exploitations agricoles en 2016 - 50 % depuis 1990	54 exploitations en 2020
<i>Secteur tertiaire</i>	68% des indépendants et 66% des salariés travaillent dans ce secteur. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont les plus représentées (27% des entreprises)	/
<i>Tourisme</i>	/	/
<i>Pôle d'emploi</i>	Gembloux, Wavre, Ottignies-LLN,	/

	Namur, Région de Bruxelles-Capitale	
<i>Principaux acteurs économiques locaux</i>	PAE de Perwez, Gal Culturalité, ADL, Derbigum, Viabuild.	/
Réseaux techniques et déchets		
<i>Eau</i>	- Distribution : captages gérés par le service communal des eaux de Perwez et distribution gérée par la société wallonne des eaux et le service communal des eaux de Perwez - Egouttage : une station d'épuration existe à Perwez centre et une STEP est à réaliser pour chaque village de l'entité	/
<i>Gaz</i>	- Gestion par ORES	/
<i>Environnement</i>	- Par éolien de 16 machines - Actions dans le secteur de l'énergie : gestion énergétique des bâtiments publics, UREBA, département énergie du CPAS, Guichet Energie Wallonie	/
<i>Déchets</i>	163,8 kg de déchets ménagers bruts en 2016	164 kg/hab en 2020
Services à la population		
<i>Nombre de conseillers communaux</i>	15	/
<i>Nombre de membres du collège communal</i>	6	/
<i>Service d'incendie local</i>	Rattaché à la Justice de Paix du canton Jodoignes-Perwez et au Service Incendie du Brabant wallon	/
<i>Zone de police</i>	Poste de proximité à Perwez centre, zone de police « Brabant wallon est » (Hélécine, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies)	/
<i>Scolarité</i>	8 établissements scolaires (chaque village possède un établissement de l'enseignement fondamental) dont une école secondaire créée depuis 2014-2015 Absence de pôle universitaire et des hautes écoles, Louvain-la-Neuve, Gembloux et Namur sont les plus proches	/
<i>Accueil de la petite enfance</i>	- 8 sites d'accueil 0-3 ans - 133 places en 2015	139 places en 2020
<i>Accueil du 3^{ème} âge</i>	2 maison de repos et de soin, 1 maison abbeyfield, 1 maison de repos et de soin et résidence service en construction	/
<i>Service de santé</i>	- Pôles hospitaliers les plus proches à Ottignies et Namur - 4 pharmacies	817 habitants par médecins généralistes en 2020

	- 26 professionnels de la santé - 1078 habitants par médecins généralistes en 2016	
<i>Culte</i>	7 paroisses	/
<i>Culture, vie associative, sport, tourisme et espaces publics</i>		
<i>Culture</i>	- Centre Culturel de Cat 1 - 1 musée sur la seconde guerre mondiale à Malèves-Sainte-Marie	/
<i>Infrastructures</i>	- Ferme de la Dîme : accueil de spectacles - Location de salles : 6 salles, au moins une par village - Infrastructures : un complexe sportif communal, un terrain multisport, un terrain de hockey, des terrains de pétanques, six manèges	- Fermeture de la ferme de la Dîme en 2019
<i>Mobilité</i>		
<i>Nombre de voiries régionales</i>	- 1 autoroute et 4 nationales	/
<i>Nombre de lignes ferrées</i>	- Pas de gare à Perwez, gare de Gembloux à proximité et bien desservie par le réseau TEC	/
<i>Nombre de ligne de bus</i>	4 lignes TEC	/
<i>Parc automobile</i>	Environ 1,3 voitures par ménages	/
<i>Indice d'accessibilité</i>	0min pour rejoindre une école d'enseignement secondaire, 0 min pour un hypermarché, 11-15 minutes pour une gare d'influence, 21-25 minutes pour un hôpital ;	/

Partie 1 : *CARACTERISTIQUES GENERALES –*
STRUCTURE PHYSIQUE ET PAYSAGERE

1.1 CONTEXTE GENERAL

1.1.1 Localisation géographique

La commune de Perwez est située au sud-est de la province du Brabant wallon et partage sa limite méridionale avec la province de Namur. Elle est entourée des communes brabançonnaises de Ramillies à l'est, Incourt au nord et Walhain à l'ouest, et des communes namuroises de Gembloux au sud-ouest et Eghezée au sud-est. La commune s'étend sur 50,81 km² (5.081 ha).

L'entité actuelle résulte de la fusion administrative de 1977 des anciennes communes de Malèves-Sainte-Marie-Wastines, Orbaix, Perwez, Thorembais-les-Béguines et Thorembais-Saint-Trond. Ces anciennes communes constituent aujourd'hui les villages de l'entité. Leur description est réalisée par après. L'ancienne commune de Perwez a donné son nom à la nouvelle commune et est devenue le centre administratif de l'entité.

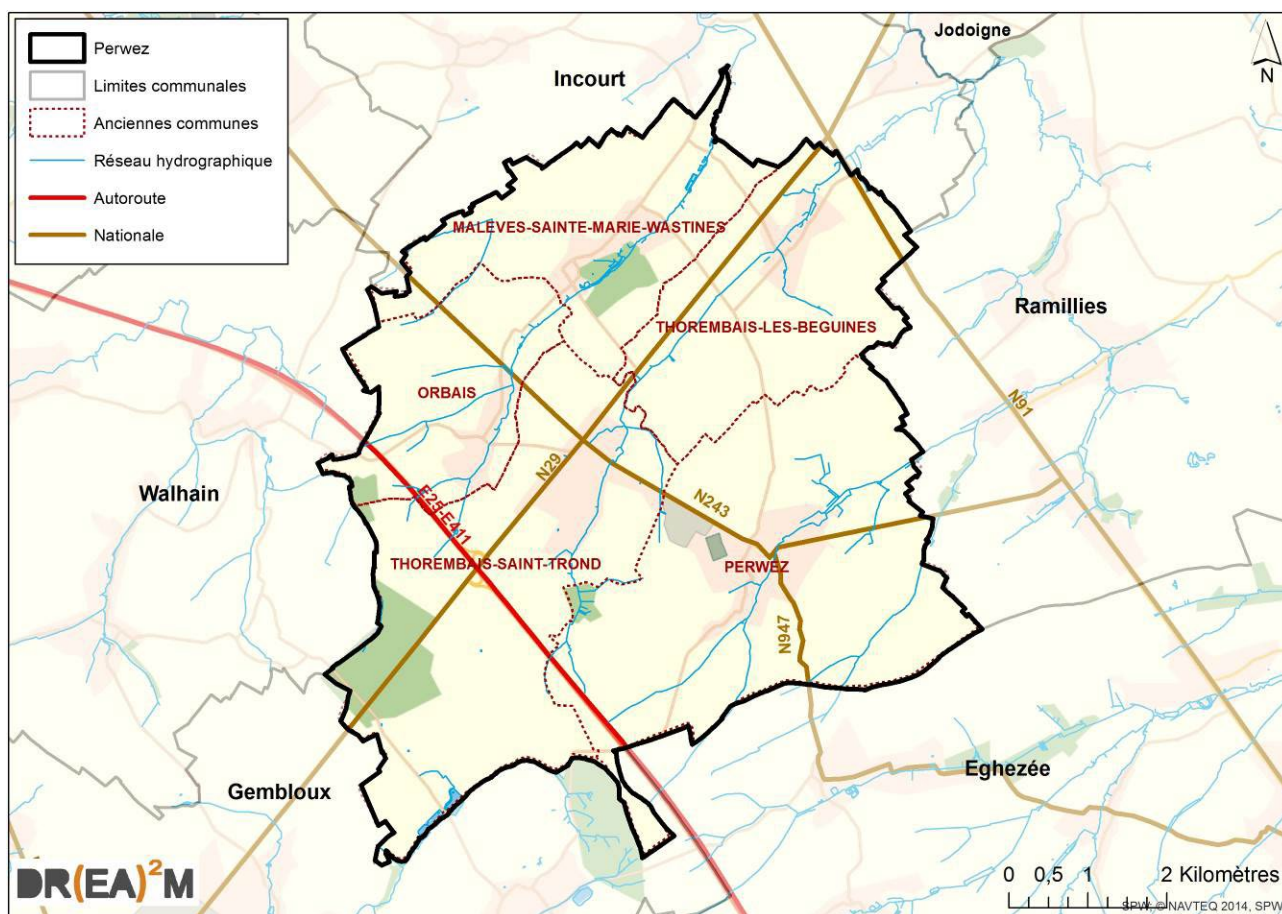


Figure 1 : Territoire de Perwez – Contexte général (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

La commune de Perwez est située dans les aires d'attraction de plusieurs pôles urbains (pôles de commerce, d'emploi et d'enseignement supérieur) :

- ✓ ± 15 minutes du centre de Gembloux (± 13km) ;
- ✓ ± 20 minutes du centre de Namur (± 21km), Louvain-la-Neuve (± 20km) et Wavre (± 22km);
- ✓ ± 45 minutes du centre de Bruxelles (± 49km) et de Charleroi (± 53km) ;
- ✓ ± 50 minutes du centre de Liège (± 66km).

Dans sa partie ouest, le territoire est traversé du nord-ouest au sud-est par l'autoroute A4 (E411), axe structurant reliant Bruxelles à Arlon. La commune est également traversée par la route nationale N29 (chaussée de Charleroi), du sud-ouest au nord-est, la N243 (chaussée de Huy), du nord-ouest au sud-est, la N91 (chaussée de Namur), dans la partie nord-est de la commune et la N972 (rue Saint-Roch), dans la partie sud de la commune. La N243 relie Wavre à la N91 au niveau de Petit-Rosière, la N29 relie Tirlemont à Gembloux, le N91 permet de relier Namur à Hamme-Mille et la N972 relie les centres de Perwez et Eghezée. La commune ne possède aucune gare ferroviaire, la plus proche étant celle de Gembloux, qui est desservie par le réseau TEC.

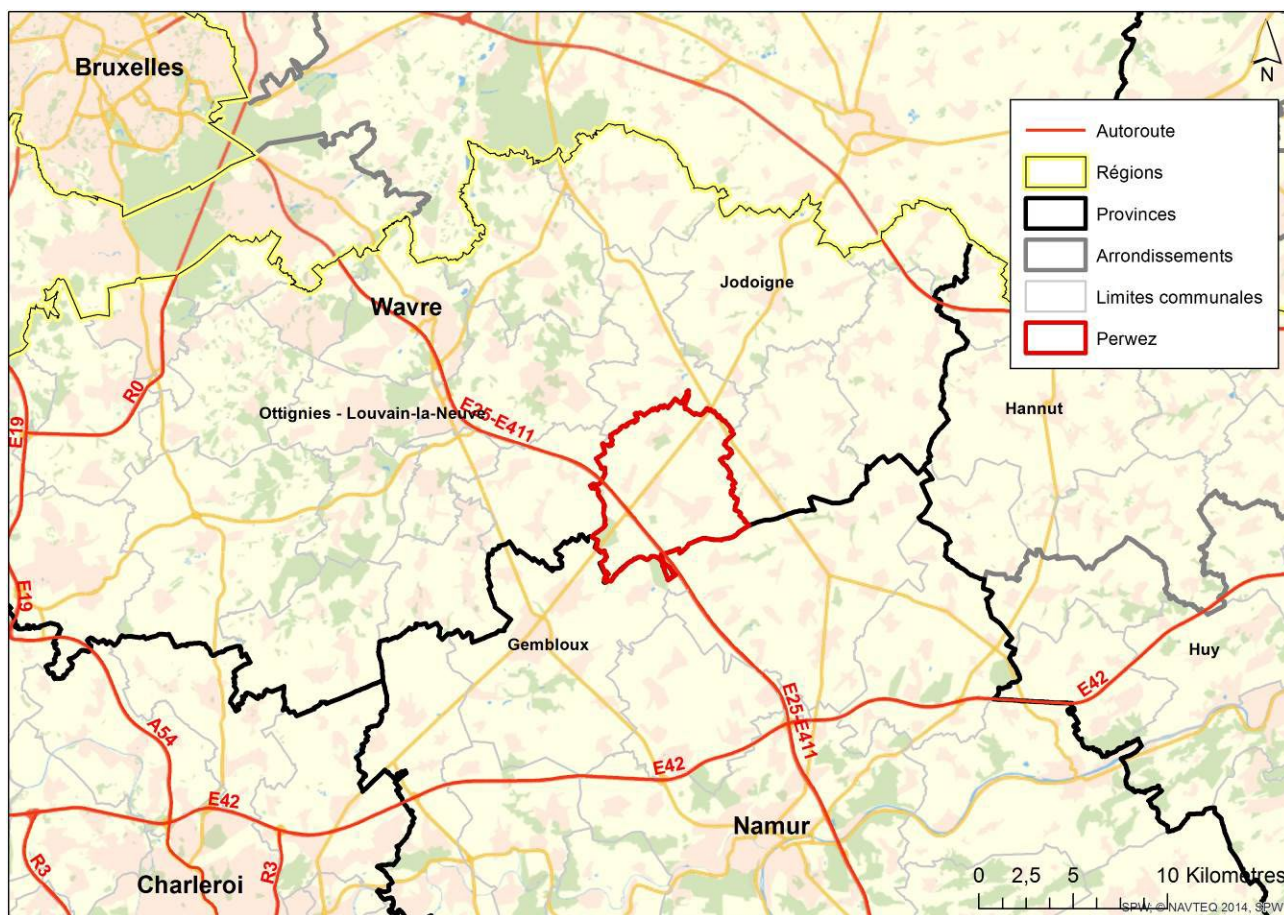


Figure 2 : Situation des pôles urbains par rapport à Perwez (Source: SPW - Cartographie: DR(EA)²M)

1.1.2 Ruralité

La DGO3 propose une typologie distinguant rural/urbain construite sur base de l'indicateur du PwDR (Programme wallon de Développement Rural) appliquée aux secteurs statistiques et définissant ainsi la notion de territoire rural.

L'indicateur de ruralité DGO3 définit les communes en trois classes :

1. Une commune est dite « rurale » si plus de 85% de sa surface est composée de territoires ruraux.
2. Une commune est dite « semi-rurale » si 60 à 85% de sa surface est composée de territoires ruraux.
3. Une commune est dite « non rurale » si moins de 60% de sa surface est composée de territoires ruraux.

Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont la densité de population est inférieure à 150 hab./km² et/ou 80 % de sa surface totale est couverte par des espaces ruraux, lesquels correspondent aux classes d'occupation du sol dites « rurales » (classes « 2. Territoires agricoles », « 3. Forêts et milieux semi-naturels » et « 4. Zones humides » de la COSW).

Le seuil de 60% a été arrêté pour englober toutes les communes ayant ou ayant eu un PCDR dans le cadre du DR.

Selon cette classification la commune de Perwez est considérée comme rurale.

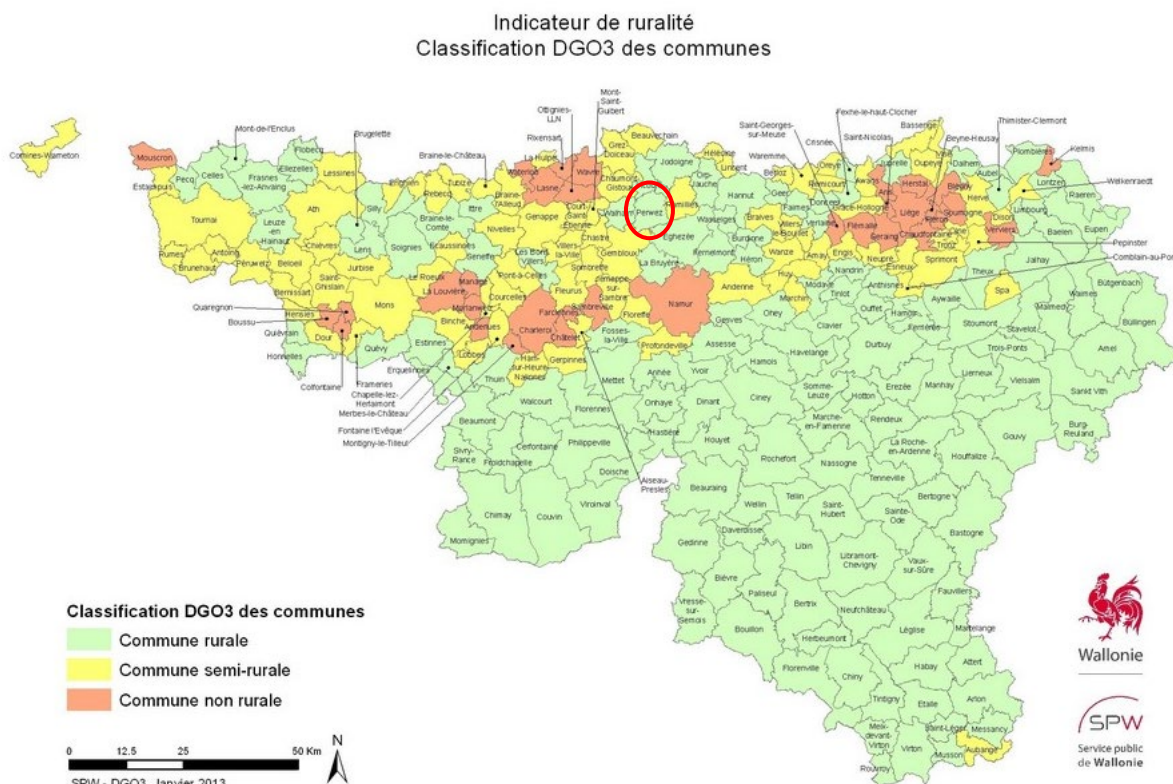


Figure 3 : Indicateur de ruralité, classification DGO3 – 2013 (Source : SPW DGO3)

1.2 STRUCTURE PAYSAGERE

1.2.1 Contexte général

Le choix de présenter la structure paysagère avant la structure physique trouve son origine dans la perception que l'on a d'un territoire. Le paysage est la première composante analysable d'un territoire, bien avant de s'intéresser au relief ou à la composition géologique du sous-sol. Le paysage permet donc d'appréhender le territoire de manière globale avant de distinguer ses différentes composantes au sein de la structure physique.

Le SDER présente les paysages comme « *constituant une composante du patrimoine wallon. Ils contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'affirmation d'une identité culturelle et territoriale. Ils constituent également une base potentielle de redéveloppement économique* ». Le SDER stipule clairement que le paysage concerne tout l'espace : paysages urbains, paysages ruraux, paysages remarquables et du quotidien.

La Convention Européenne du Paysage définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». La Convention Européenne du Paysage a été signée par la Belgique, à Florence en 2000 ; à travers cette convention, chaque partie s'engage notamment à identifier ses propres paysages sur l'ensemble de son territoire.

C'est dans ce cadre que la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a réalisé une cartographie des paysages wallons dans l'ouvrage intitulé « les territoires paysagers de Wallonie » (Feltz et al.). Cet ouvrage cartographie et définit différents ensembles et territoires paysagers.

1.2.2 Région agro-géographique et territoire paysager

Le territoire communal fait partie de la zone agro-géographique de la Hesbaye. Plus exactement de l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon et du territoire paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon.⁵

⁵ CPDT, Les territoires paysagers de Wallonie (2004)

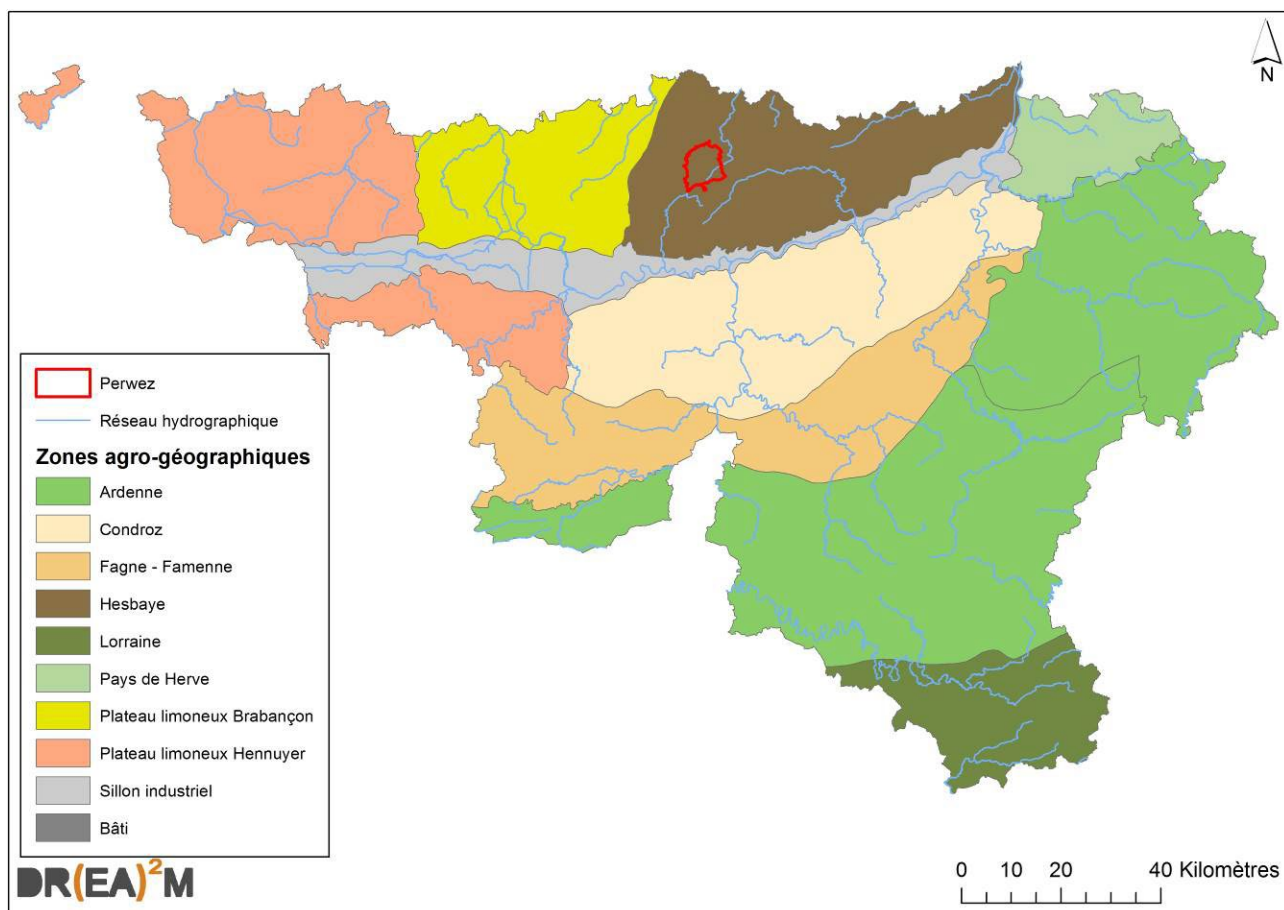


Figure 4 : Régions agro-géographiques (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

La commune de Perwez et ses communes limitrophes gardent une dominance agricole qui est caractéristique de la Hesbaye, seule la commune de Gembloux, au sud-ouest, possède une part urbanisée plus importante.

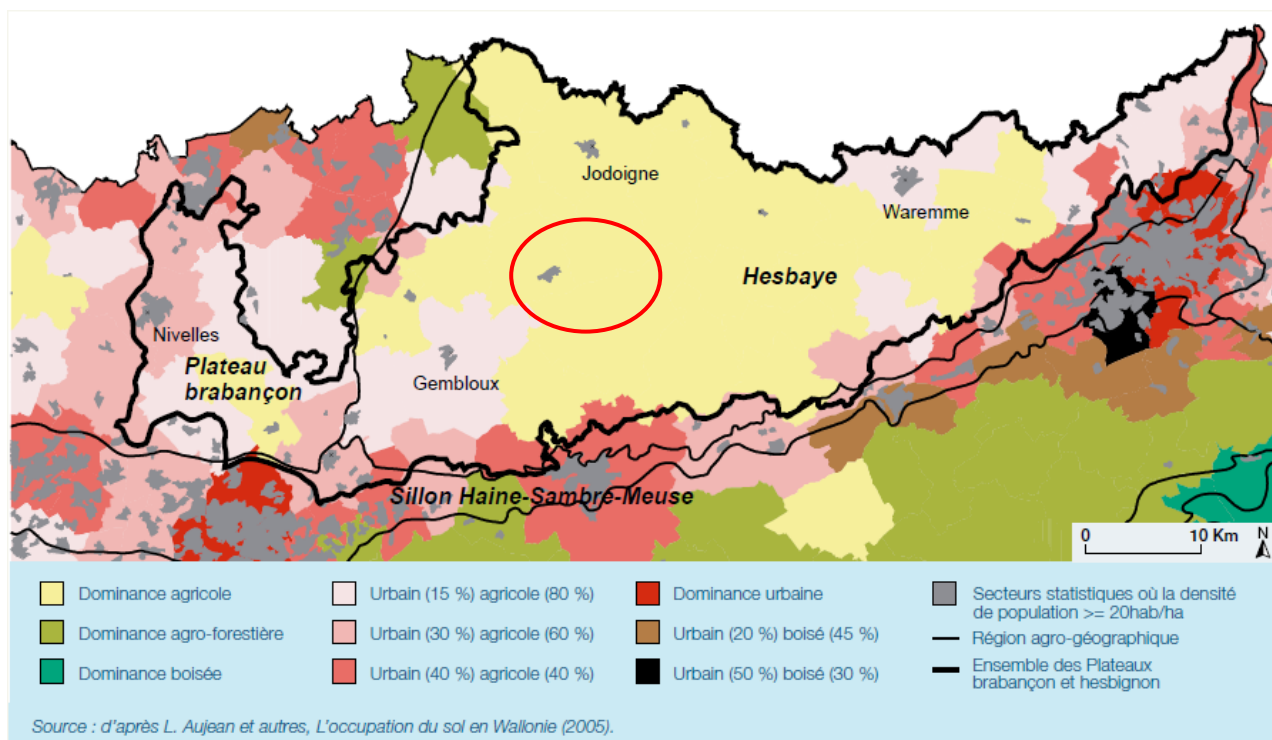


Figure 5 : Occupation du sol en 2002 (Source : CPDT)

Le territoire paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon se reconnaît par d'immenses étendues faiblement et mollement ondulées de labours que ponctue un habitat groupé en villages. Les parcelles, de grandes dimensions, y sont principalement vouées aux céréales et grandes cultures.

Le territoire communal est principalement associé au **Faciès hesbignon brabançon**, seule son extrémité sud-ouest est caractérisée par le **Faciès Hesbignon namurois** comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.

Les caractéristiques de ces deux faciès sont les suivantes :

- Le **faciès hesbignon brabançon** se reconnaît par « un relief mollement ondulé modelé par un réseau hydrographique relativement dense. Les villages qui s'y sont développés ont tendance, de nos jours, à s'étaler le long des axes routiers. Enfin, si certaines fermes se maintiennent dans les villages, la plupart sont disséminées dans les campagnes que ponctuent les deux petites villes de Perwez et Jodoigne. »
- Le **faciès hesbignon namurois** « présente des caractéristiques très proches de celles du bas-plateau hesbignon brabançon : habitat groupé en villages et grosses fermes dispersées à l'extérieur des villages. Il s'individualise pourtant par la plus faible ampleur verticale des ondulations de son relief. »⁶

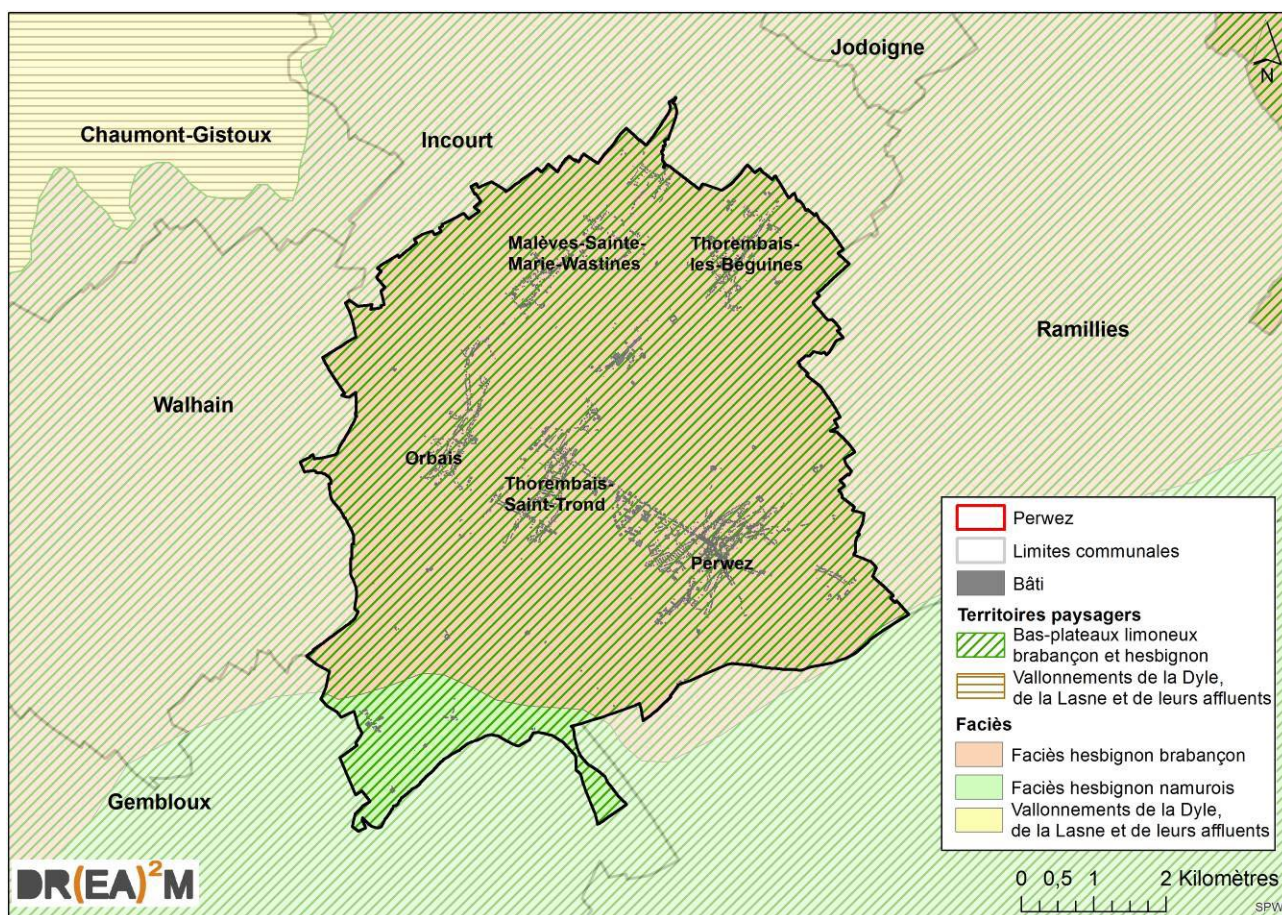


Figure 6 : Territoires paysagers (Source : SPW - Cartographie : DR(EA)²M)

⁶ CPDT, Atlas des paysages de Wallonie

1.2.3 **Evaluation paysagère**

Périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur

Le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez classe une partie du territoire communal de Perwez en périmètre d'intérêt paysager (PIP). Les PIP au plan de secteur ont une valeur réglementaire et peuvent faire l'objet de prescription particulière. D'après l'Article RII.21-7 du CoDT, « Le périmètre d'intérêt paysager vise à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti. »

On retrouve huit PIP pour un total de 421 ha sur la commune de Perwez ($\pm 8\%$ du territoire). Ces PIP se situent sur tout le territoire, chaque village étant concerné. Le PIP le plus étendu correspond au bois de Buis, qui se trouve au sud-ouest de Thorembois-Saint-Trond, à la frontière avec Walhain et Gembloux. Les autres PIP sont essentiellement situés au nord et à l'est de la commune. La quasi-totalité du tissu bâti est exclu des périmètres d'intérêt paysager, on remarque toutefois que certaines fermes carrées sont reprises dedans.

Périmètre d'intérêt paysager et points de vue remarquables ADESA

L'asbl ADESA a été chargée par la Région wallonne (SPW-DGO4) de réviser les périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur définis dans les années soixante par le Service du Survey National de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Cette révision met en évidence des périmètres d'intérêt paysager (PIP) et des points et lignes de vue remarquables (PLVR) dans l'optique des révisions globales des plans de secteur et de la protection du patrimoine. En attendant une révision globale des plans de secteurs, ces PIP et PLVR ont uniquement valeur documentaire. Selon l'ADESA, pour qu'il existe un paysage, il est indispensable que le champ de vision s'étende au moins à 300 mètres.

Sur le territoire, on ne dénombre que deux PIP ADESA pour une surface totale de 463 ha, donc, bien que le nombre des PIP ait diminué par rapport au plan de secteur, la surface totale a augmenté. Le plus grand PIP fait à lui seul près de 392 ha et se trouve à Malèves-Sainte-Marie-Wastines, dans le nord de la commune. Contrairement aux PIP du plan de secteur, le bâti est intégré aux PIP ADESA. De plus, on dénombre également cinq points et lignes de vues remarquables au sein de la commune. Sur ces cinq PLVR, deux se situent à Thorembois-les-Béguines, tandis que les autres se trouvent le long des limites communales avec Incourt, Ramillies et Eghezée.

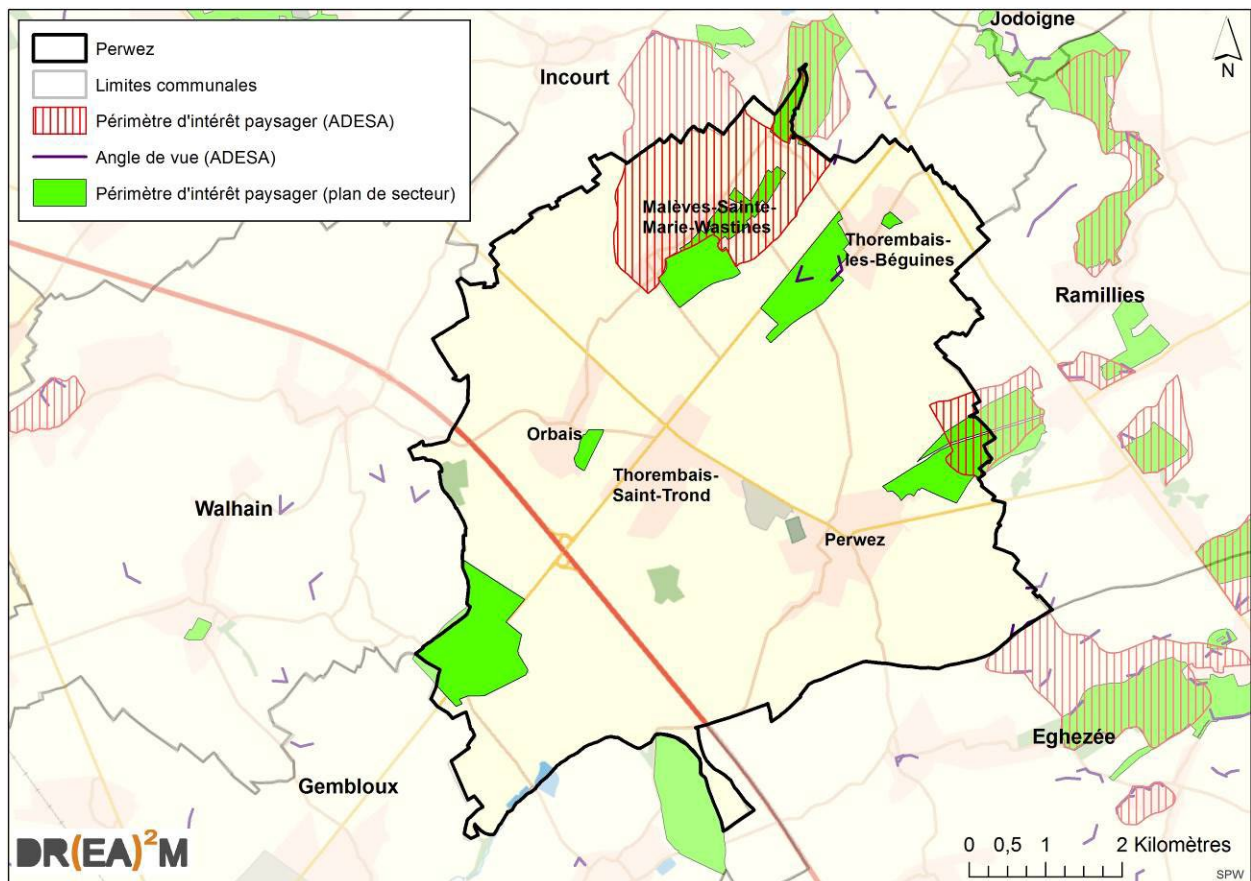


Figure 7 : Localisation des périmètres d'intérêt paysager et des points/lignes de vue remarquables
 (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

1.3 STRUCTURE PHYSIQUE

1.3.1 Généralités

Le territoire de la commune de Perwez s'étend sur 5.081 hectares. La géologie de l'entité est dominée par la *formation de Bruxelles* (sables et grès quartzeux) et le relief varie assez peu. Principalement située sur le bassin de gestion Dyle-Gette, on dénombre de nombreux cours d'eau prenant leur source dans la commune.

La région agro-géographique de la Hesbaye, qui couvre le territoire de la commune, est caractérisée par de grands plateaux limoneux entrecoupés de faibles dépressions. Elle offre un sol riche en sables et en limons, ce qui donne aux terres de Perwez des propriétés pour supporter des cultures exigeantes.

1.3.2 Géologie

La géologie de l'entité se répartit en plusieurs ensembles, du plus ancien au plus récent on trouve :

- La *formation de Blanmont (BLM)* est essentiellement constituée de quartzite verdâtre très massif, parfois micacé datant du cambrien inférieur. La formation ne se retrouve qu'à proximité des cours d'eau principaux de la commune, ces derniers ayant érodé les formations sus-jacentes. Le quartzite a été employée comme granulats ou pierres de construction dans le passé ;
- La *formation de Hannut (HAN)* est composée de sables et argiles plus ou moins glauconieux datant du paléocène supérieur. Au sein de la commune, la formation ne se trouve qu'à son extrémité est, à proximité du cours d'eau de la Grande Jette ;
- La *formation de Bruxelles* est composée de sables et grès quartzeux de l'éocène moyen, c'est la formation la plus répandue sur la commune de Perwez. Les sables de la formation sont encore utilisés pour la construction (sablères de Mont-Saint-Guibert et Chaumont-Gistoux), tandis que les grès étaient exploités autrefois pour la confection de pavés de trottoirs et pour la construction ;
- La *formation de Saint-Huibrechts-Hern* est composée de sables très fins plus ou moins argileux ou d'argiles sableuse, parfois glauconieux ou micacés datant de l'éocène supérieur. Cette formation ne se trouve qu'à l'extrémité nord de la commune ;
- Finalement, des *alluvions modernes*, composés de limon et argile datant du quaternaire, se trouvent dans les fonds de vallées creusés par le réseau hydrographique.

En outre, de par l'absence de formations carbonatées, la commune de Perwez ne peut être sujette à des zones de contraintes ou sites karstiques. La commune de Perwez ne compte pas de carrière ou mines exploitées ou en exploitations.

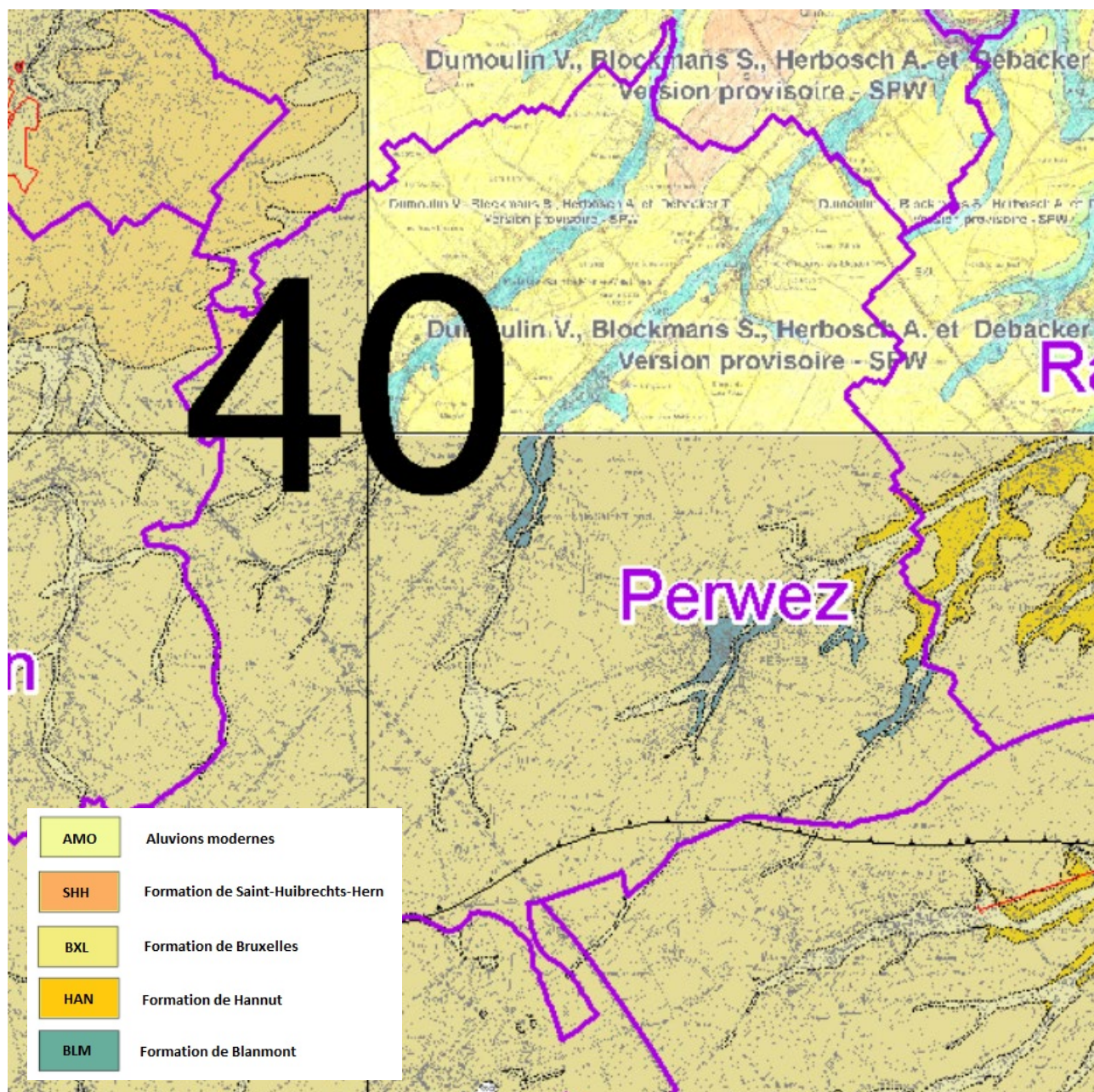


Figure 8 : Carte géologique de Perwez (Source : SPW)

1.3.3 Relief

Le relief, caractéristique du faciès hesbignon brabançon, est mollement ondulé et modelé par un réseau hydrographique relativement dense. Le relief de Perwez présente une déclivité générale du sud-ouest vers le nord-est de la commune. On note également une déclivité du nord vers le sud dans la partie sud-ouest du territoire.

L'altitude de la commune varie entre 117 m et 172 m, l'altitude moyenne étant de 148 m. Le point culminant se situe à l'extrémité sud de la commune, là où une partie du territoire communal est enclavé dans la commune de Gembloux, tandis que le point le plus bas se trouve à l'extrémité nord du territoire, le long du ruisseau d'Orbais.

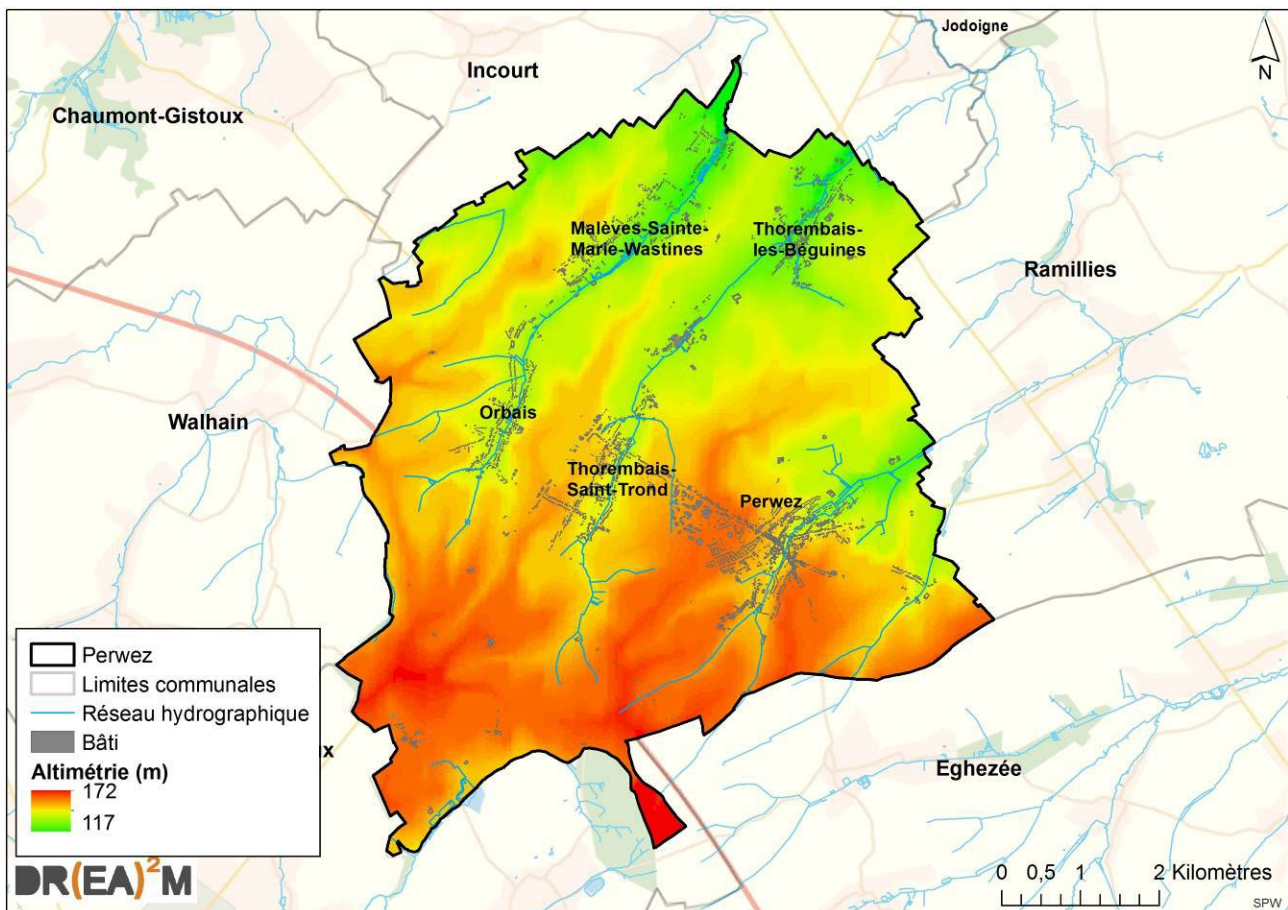


Figure 9 : Relief et hydrographie (Cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-DGO3)

Concernant les pentes, celles-ci sont faibles sur l'ensemble du territoire communal et ne dépassent pas 9,7°. Les pentes les plus importantes sont regroupées le long des cours d'eau.

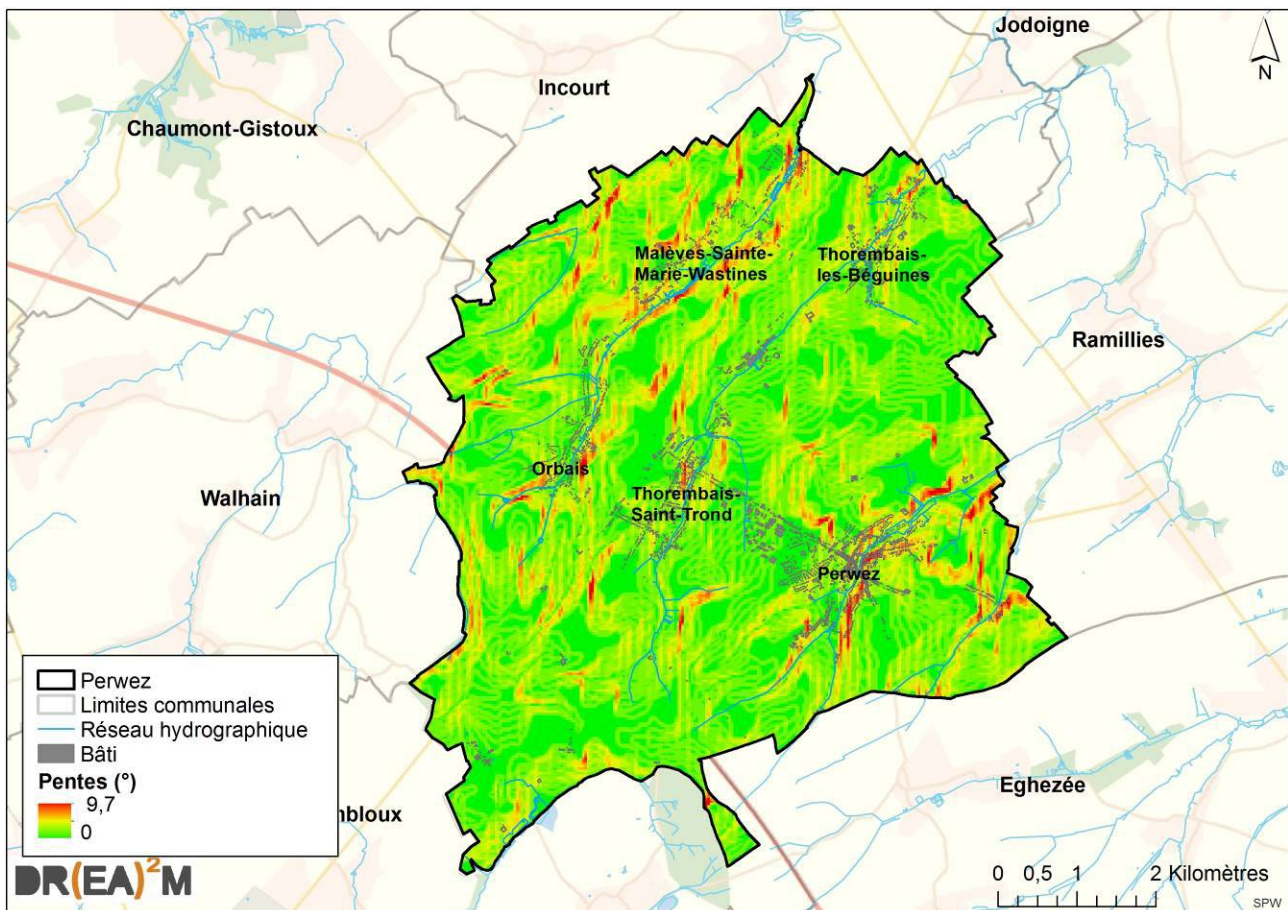


Figure 10 : Penthes et hydrographie de la commune de Perwez (Cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW)

1.3.4 Hydrographie

1.3.4.1 Sous-bassins hydrographiques

On appelle « bassin hydrographique » la superficie de l'ensemble des terres dont l'évacuation des eaux est assurée par le cours d'eau en amont d'un point déterminé.

La commune de Perwez est principalement située sur le bassin versant principal de la **Gette**, qui occupe 91,5% du territoire, bien que le sud et l'ouest de la commune se trouve aussi sur les bassins de la **Dyle**, de la **Mehaigne** et de la **Sambre**. Une partie des lignes de crêtes séparant ces bassins sont donc visible sur la commune.

Au plan de gestion, les bassins versants concernés sont ceux de **Dyle-Gette**, de la **Sambre** et de la **Meuse aval**.

Deux sous-bassins concernent le bassin versant principal de la **Gette** au sein de la commune :

N°	Dénomination	Superficie	Part sur le territoire	Localisation
1	<i>La Grande Gette en amont du confluent avec l'Orbais (Orbais exclu)</i>	3.129 ha	61,6 %	Il correspond au sous-bassin le plus important et occupe la majeure partie est et centre du territoire (Perwez, Thorembais-Saint-Trond, Thorembais-Beguines).
2	<i>L'orbais</i>	1.520 ha	29,9 %	Second sous-bassin le plus important et occupe la majeure partie ouest du territoire (Orbais, Malèves-Saint-Marie-Wastines).

Un sous-bassin concerne le bassin versant principal de la **Dyle** :

N°	Dénomination	Superficie	Part sur le territoire	Localisation
3	<i>L'Orne en amont du confluent avec le Nil</i>	138 ha	2,7 %	Situé à l'extrémité ouest d'Orbais.

Un sous-bassin concerne le bassin versant principal de la **Sambre** au sein de la commune :

N°	Dénomination	Superficie	Part sur le territoire	Localisation
4	<i>L'Orneau en amont du confluent avec le ruisseau de Corroy</i>	319 ha	6,3 %	Situé à l'extrémité sud-ouest de Thorembais-Saint-Trond.

Deux sous-bassins concernent le bassin versant principal de la **Mehaigne** :

N°	Dénomination	Superficie	Part sur le territoire	Localisation
5	<i>La Mehaigne en amont du confluent avec le ruisseau d'Eghezée</i>	7,2 ha	0,2%	Situé à l'extrémité de l'enclave de Perwez dans la commune de Gembloux.
6	<i>La Mehaigne du confluent avec le ruisseau d'Eghezée au confluent avec la Soile (Soile exclue)</i>	2,8 ha	0,1%	Situé à l'extrémité sud-est de la commune.

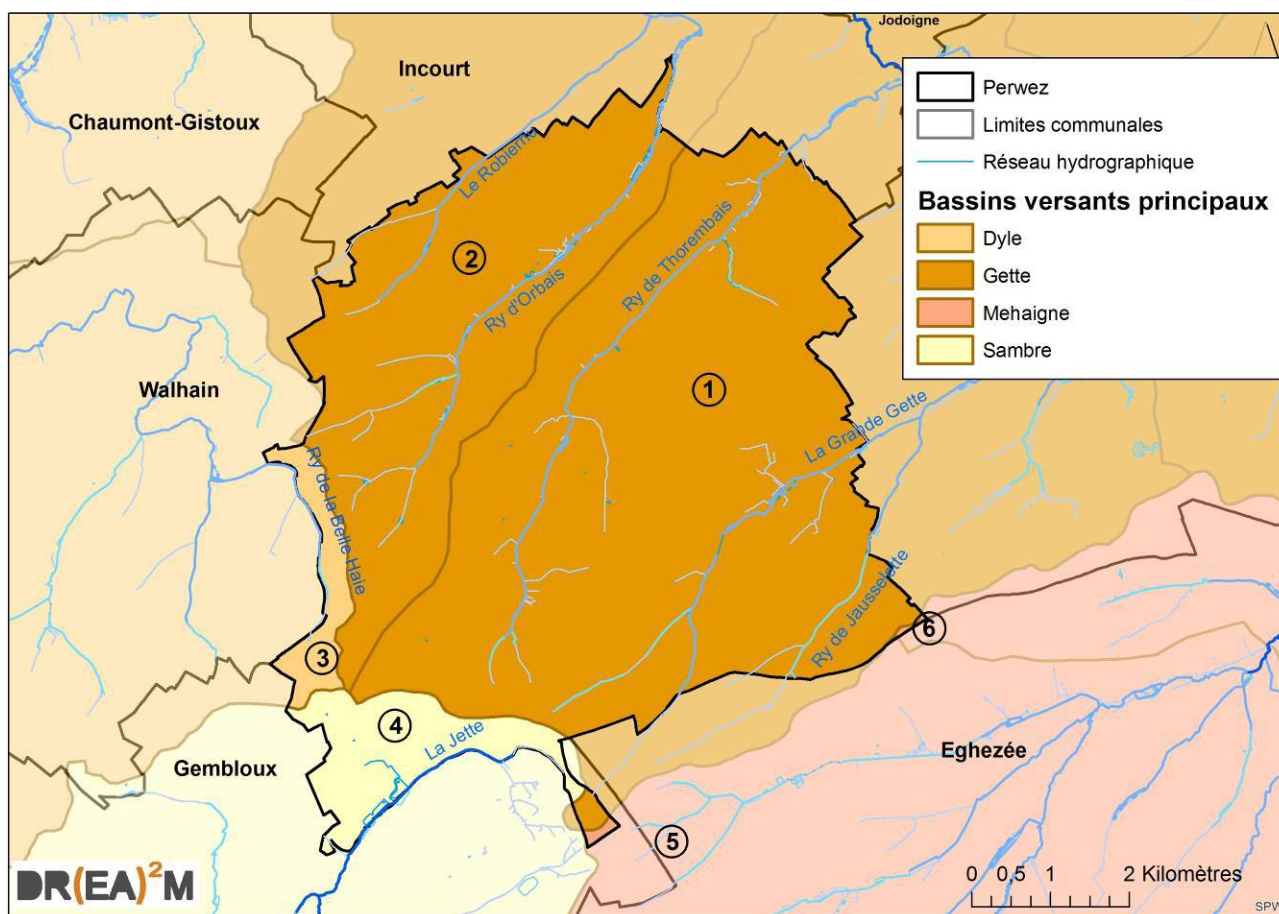


Figure 11 : Bassins versants et sous-bassins versants (Source : SPW-DGO3 – Cartographie : DR(EA)²M)

1.3.4.2 Cours d'eau navigables

Le territoire de l'entité ne compte aucun cours d'eau navigable.

1.3.4.3 Cours d'eau non navigables

Les cours d'eau non navigables sont classés en trois catégories distinctes :

- En première catégorie : les parties des cours d'eau non navigables, en aval du point où leur bassin hydrographique atteint au moins 5000 ha ;
- En deuxième catégorie : les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci qui ne sont classés ni en première ni en troisième catégorie ;

- En troisième catégorie : les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci, en aval de leur origine, tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la commune où est située cette origine.

Le lit d'un cours d'eau non navigable est présumé appartenir à l'Etat, à la province ou à la commune, selon qu'il s'agit d'un cours d'eau de la première, de la deuxième ou de la troisième catégorie. Les cours d'eau non classés sont laissés à la gestion du privé.

Le réseau hydrographique de Perwez est assez dense, on dénombre une dizaine de ruisseaux sur le territoire communal.

Au nord :

- Le **ruisseau de Thorembais** (2^e catégorie) prend sa source à proximité de la ferme de la Sarte, puis se jette dans la Grande Gette aux environs de Glimes (Jodoigne). Le ruisseau du Grand Bras (3^e catégorie) est un affluent du ruisseau de Thorembais, il prend sa source au lieu-dit Bois des Dames et se jette dans celui-ci à Thorembais-les-Béguines.
- Le **ruisseau d'Orbais** (2^e catégorie) prend sa source en amont d'Orbais et se jette dans la Grande Gette au niveau de La Bruyère (Jodoigne). Son seul affluent sur le territoire de Perwez est le ruisseau du Guet (3^e catégorie).
- Le **Robiernu** (2^e catégorie) prend sa source dans les champs au nord d'Orbais et est un affluent du ruisseau d'Orbais. Les deux ruisseaux se rejoignent à proximité de Chisebais (Incourt).

A l'est :

- La **Grande Gette** (2^e catégorie) prend sa source au nord du bois de Grand-Leez, à Zoutleeuw la Grande Gette et la Petite Gette s'unissent pour former la Gette. Dans la commune, le seul affluent de la Grande Gette et le ruisseau le Gadave (2^e catégorie), qui prend sa source dans la commune de Gembloux.
- Le **ruisseau de Jausselette** (3^e catégorie) prend sa source dans la commune de Gembloux et se jette dans la Grande Gette à proximité de Petit Rosière (Ramillies).

A l'ouest :

- Le **ruisseau de la Belle Haie** (2^e catégorie) prend sa source dans le bois de Buis puis suit la limite communale entre Perwez et Walhain avant de se jeter dans le ruisseau de Lerinnes (2^e catégorie) à proximité de Tourinnes-Saint-Lambert (Walhain).
- La **Jette** (1^{ère} catégorie) prend sa source dans le bois de Grand-Leez (commune de Gembloux) avant de longer la frontière entre Perwez et Gembloux, il se jette ensuite dans l'Orneau en amont de Sauvenière (Gembloux).

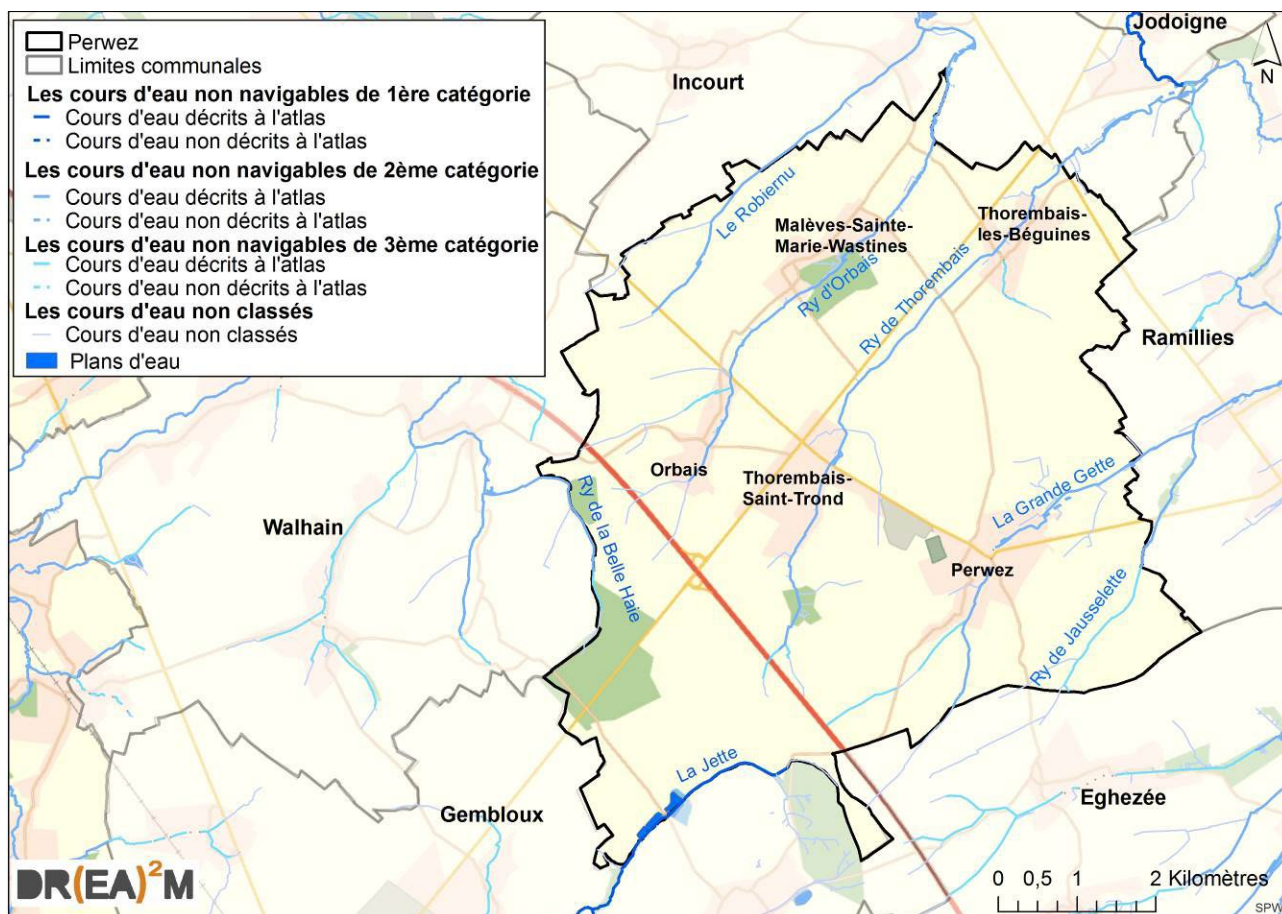


Figure 12 : Réseau hydrographique de Perwez (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

Le contrat de rivière Dyle-Gette a réalisé un inventaire des points noirs des réseaux hydrographiques de la Dyle et la Gette en 2016. Au niveau de Perwez, il en ressort que les principaux problèmes sont liés au rejet d'eaux usées dans les cours d'eau ainsi que le dépôt de déchets sur les berges.

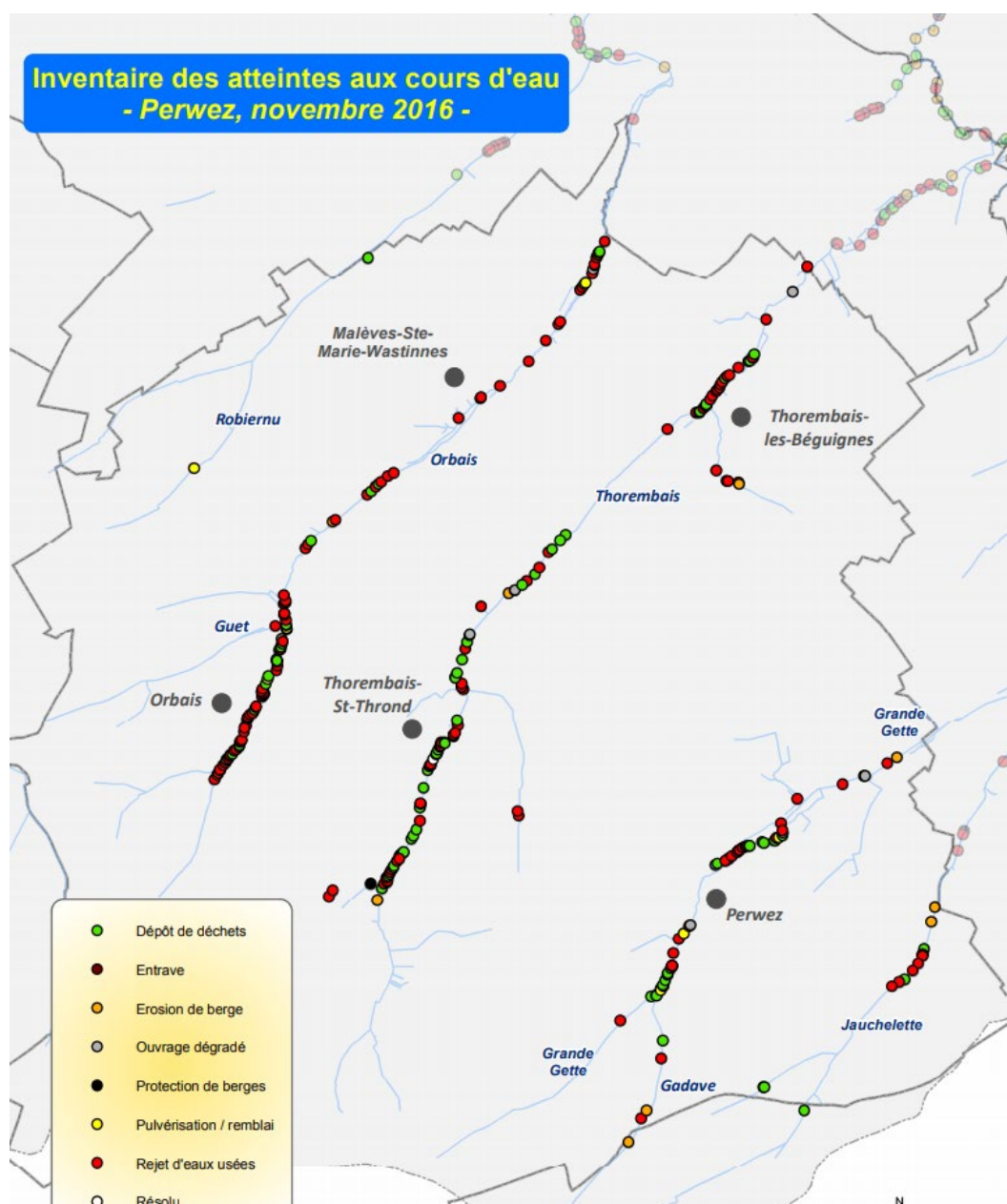


Figure 13 : inventaire des points noirs des réseaux hydrographiques de la Dyle et la Gette (Source : Contrat de rivière Dyle-Gette)

1.3.4.4 Plans d'eaux

Le principal plan d'eau de la commune est l'étang du Long Pont, qui se trouve dans le sud-ouest de la commune. Le ruisseau de la Jette passe par l'étang avant de continuer sa route. On retrouve également plusieurs petits plans d'eaux le long du Thorembais et de l'autoroute.

1.3.4.5 Zones inondables

Deux outils de la Région wallonne permettent d'estimer les risques d'inondation au niveau de la commune.

Tout d'abord, la carte des zones soumises à l'aléa d'inondation reprend les zones sur lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins étendue et fréquente, pour cause de débordement de cours d'eau. Elle repose sur la combinaison des deux notions

suivantes : la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur de submersion).⁷

Le deuxième outil disponible est la cartographie des zones de ruissellement concentré réalisée dans le cadre du projet ERRUISSOL. Cette carte met en évidence les zones qui présentent un risque d'inondation par ruissellement ou de coulée boueuse suite à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface. Elle se base uniquement sur le relief et ne tient pas compte des obstacles (routes, fossé, ...) présents sur le terrain. Trois classes de risques sont définies par ERRUISSOL : le risque d'un axe de ruissellement est faible, moyen ou élevé selon que la taille du bassin versant afférent qu'il draine est respectivement plus petite que 9 hectares, comprise entre 9 et 18 hectares et plus grande que 18 hectares⁸.

Concernant les inondations par débordement de cours d'eau, celles-ci sont globalement de niveau faible et peu étendues. On notera toutefois la présence de zones d'aléa d'inondation moyen le long des ruisseaux d'Orbais, de Thorembois et de la Grande Gette. Il y a même deux zones d'aléa élevé le long du ruisseau de Thorembois. Cependant, ces aléas présentent de faibles risques pour les habitations étant donné la distance avec les zones habitables à ces endroits, exception faite du centre de Perwez qui se trouve en aléa moyen.

Concernant les aléas d'inondations par ruissellement, ils sont globalement de niveau moyen et ne traversent des zones bâties que très localement. Toutefois, notons la présence d'un axe de ruissellement ayant un aléa élevé qui passe dans le centre de Perwez.

Perwez ne présente pas un passif important en matière d'inondations et coulées boueuses, on recense uniquement quelques événements de coulées boueuses ayant eu un impact limité.

⁷ Groupe Transversal Inondations (GTI), *Cartographie de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau – Notice méthodologique*, 15 mars 2007.

⁸ Source : Métadonnées ERRUISSOL – Portail cartographique de la Région wallonne.

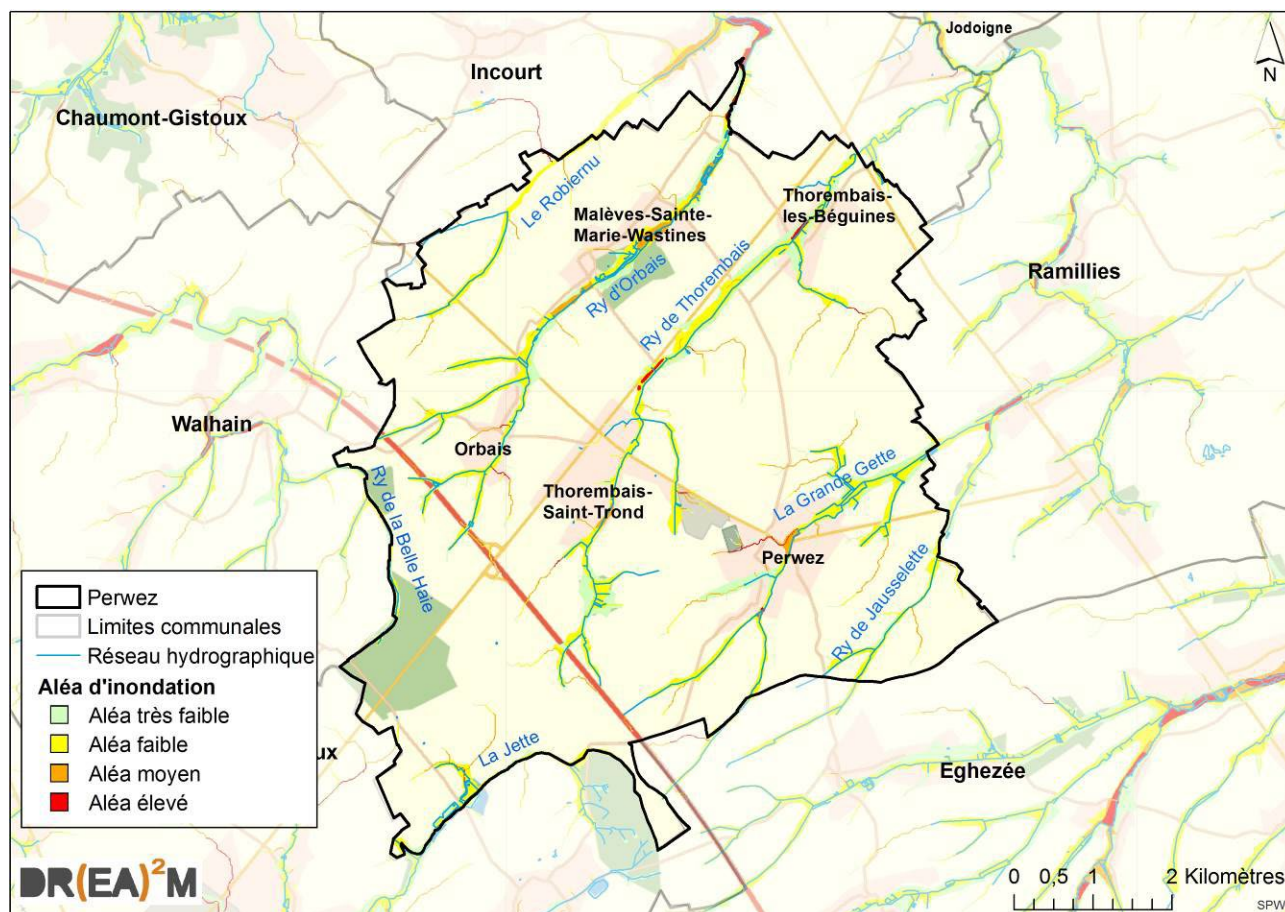


Figure 14 : Aléa d'inondation (Cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-GTI)

1.3.5 Hydrogéologie

Le territoire communal est principalement situé au niveau de la masse d'eau souterraine RWE051 « Sables du Bruxellien » et une petite partie au sud et au sud-est de la commune est également située sur la masse d'eau RWM041 « Sables et craies du bassin de la Meuse ».

La masse d'eau principale (RWE051) reprend une partie des sous-bassins hydrographiques de la Dyle et la Gette. Ces deux cours d'eau et leurs affluents ravinent profondément les sables, au point de mettre à nu le socle sous-jacent par endroits.

Les infiltrations et la réalimentation de la nappe s'effectuent sur toute la superficie de la masse d'eau, qui est perméable partout. L'aquifère possède une grande capacité mais une faible conductivité hydraulique. Par ailleurs, au niveau de l'ensemble de l'aquifère, la grande majorité des volumes prélevés le sont à des fins de distribution publique. L'état chimique de la nappe n'est pas satisfaisant, les nitrates et pesticides sont présents partout dans les eaux de la nappe, en quantités élevées et parfois excédentaires.⁹

On compte 43 captages sur l'ensemble du territoire communal de Perwez, la majorité n'ont pas de zones de prévention, car ils ne sont pas destinés à la distribution publique d'eau et sont principalement utilisés pour l'agriculture.

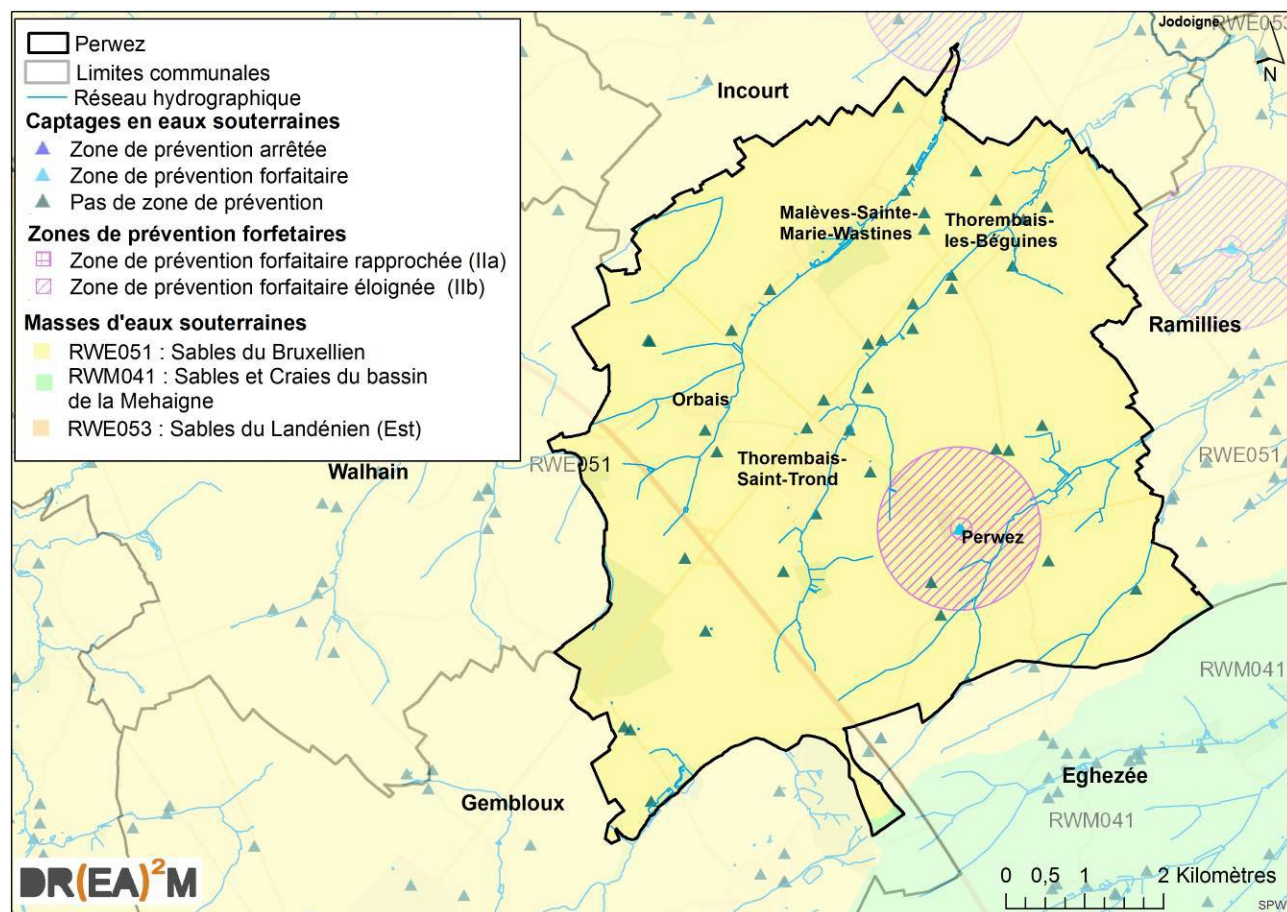


Figure 15 : Captages et zones de prévention à Perwez (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

La zone de prévention est définie comme la zone dans laquelle tout polluant atteindra la prise d'eau sans être suffisamment dégradé ou dilué, sans qu'il soit possible de le récupérer efficacement. Deux sous-zones sont distinguées en nappe libre :

⁹ Masse d'eau souterraine RWE051 – Sables du Bruxellien, 2006.

- la zone de prévention rapprochée IIa, proche des installations.
- la zone de prévention éloignée IIb. Elle correspond à la zone de prévention, déduction faite de la zone IIa.

Cette distinction permet de moduler les réglementations d'une zone à l'autre en imposant des mesures plus sévères à la zone IIa.

Il y a deux captages utilisés pour la distribution publique d'eau à Perwez, tous deux se trouvent à Perwez centre. Ils sont exploités par le service communal des eaux de Perwez et sont protégés par des zones de prévention forfaitaires. Ensemble, les zones de préventions forfaitaires rapprochée et éloignée couvrent 336 ha du territoire, soit 6,6% de ce dernier.

Perwez est la dernière commune du Brabant wallon à gérer elle-même une partie de la production et la distribution d'eau potable. Quelques 2200 foyers sont ainsi approvisionnés en eau à proximité de Perwez centre, le reste de la commune étant approvisionné par la SWDE.

Teneurs en nitrates

Les teneurs en nitrates dans l'eau potable sont importantes à Perwez, elles se situent entre 31 et 40 mg/l, en sachant que 50 mg/l constitue la limite de potabilité selon les normes de l'OMS.

Par rapport à ses communes limitrophes, Perwez possède des teneurs moyennes, Gembloux et Chaumont-Gistoux possèdent des valeurs supérieures (entre 41 et 49 mg/l), tandis qu'Eghezée et Incourt ont des concentrations inférieures (entre 21 et 30 mg/l).

Perwez et ses communes limitrophes, situées en Hesbaye, pratiquent une agriculture intensive responsable des hautes teneurs en nitrates retrouvées dans les nappes. En effet, l'agriculture intensive nécessite des apports importants d'engrais azotés pour les cultures et, par lessivage, une partie de ceux-ci se retrouvent dans les nappes et les cours d'eau sous forme de nitrate.

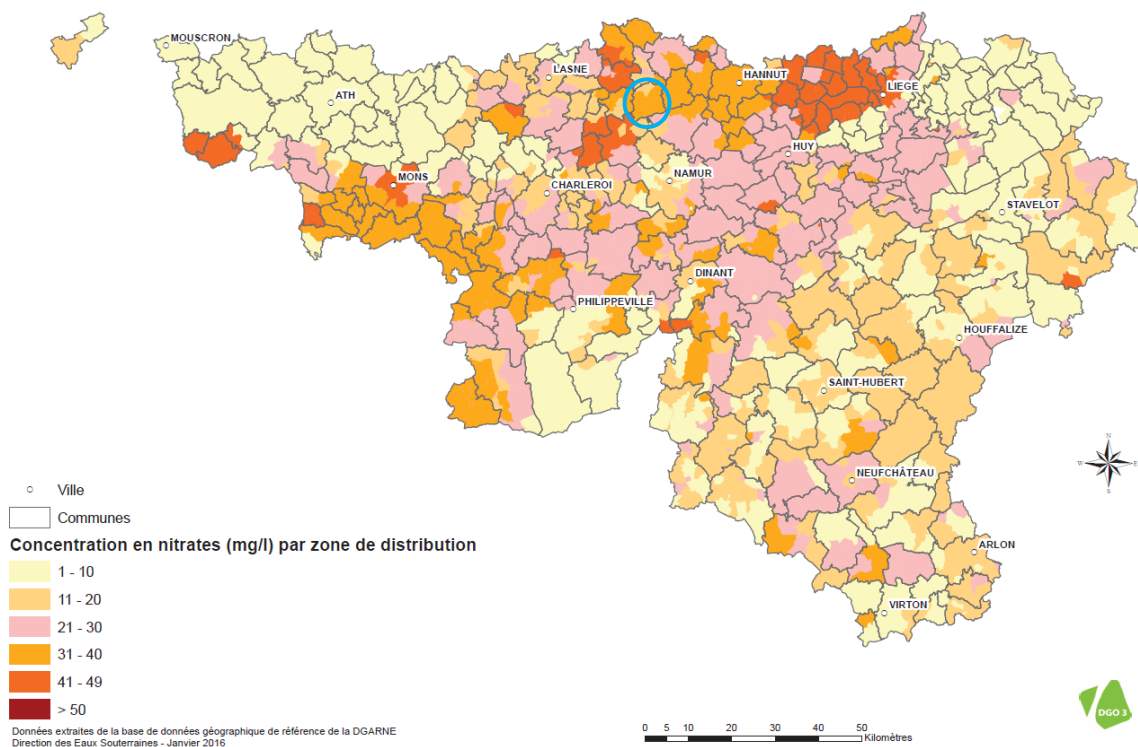


Figure 16 : Concentration en nitrates en Wallonie (Source : DGO3)

1.3.6 Pédologie – Aptitude des sols

La majorité des sols de la commune de Perwez sont des limons à drainage naturel favorable. Les limons confèrent aux terres agricoles, notamment par leur réserve en eau importante, les propriétés pour supporter des cultures exigeantes comme celle de la betterave ou du blé. De ce fait, les terres agricoles dominent fortement sur les prairies et les bois.

Des limons à drainage naturel modéré ou imparfait sont présents en moindre proportions et se concentrent principalement dans l'ouest de la commune. De plus, des limons à drainage naturel assez pauvre à très pauvre se retrouvent également le long de certains ruisseaux de la commune. Ces deux catégories de limons sont moins intéressantes pour l'agriculture.

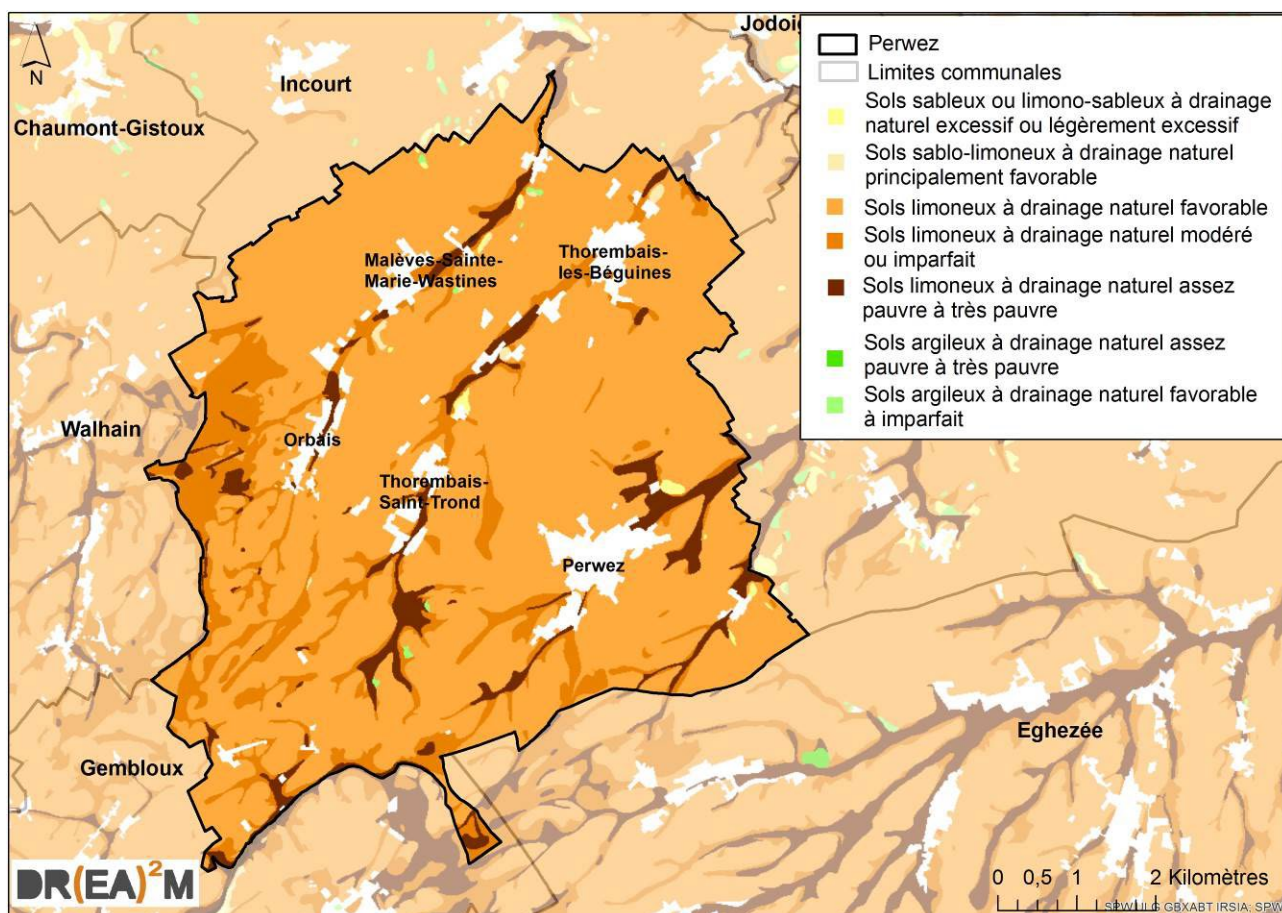


Figure 17 : Pédologie (cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-DGO3)

1.3.7 Occupation du sol

1.3.7.1 Evolution de l'occupation du sol

La carte dressée à l'initiative du Comte de Ferraris est la première carte permettant de visualiser le paysage hérité du haut Moyen-âge. Cette carte montre la prédominance des surfaces agricoles, qui caractérise encore aujourd'hui le territoire.

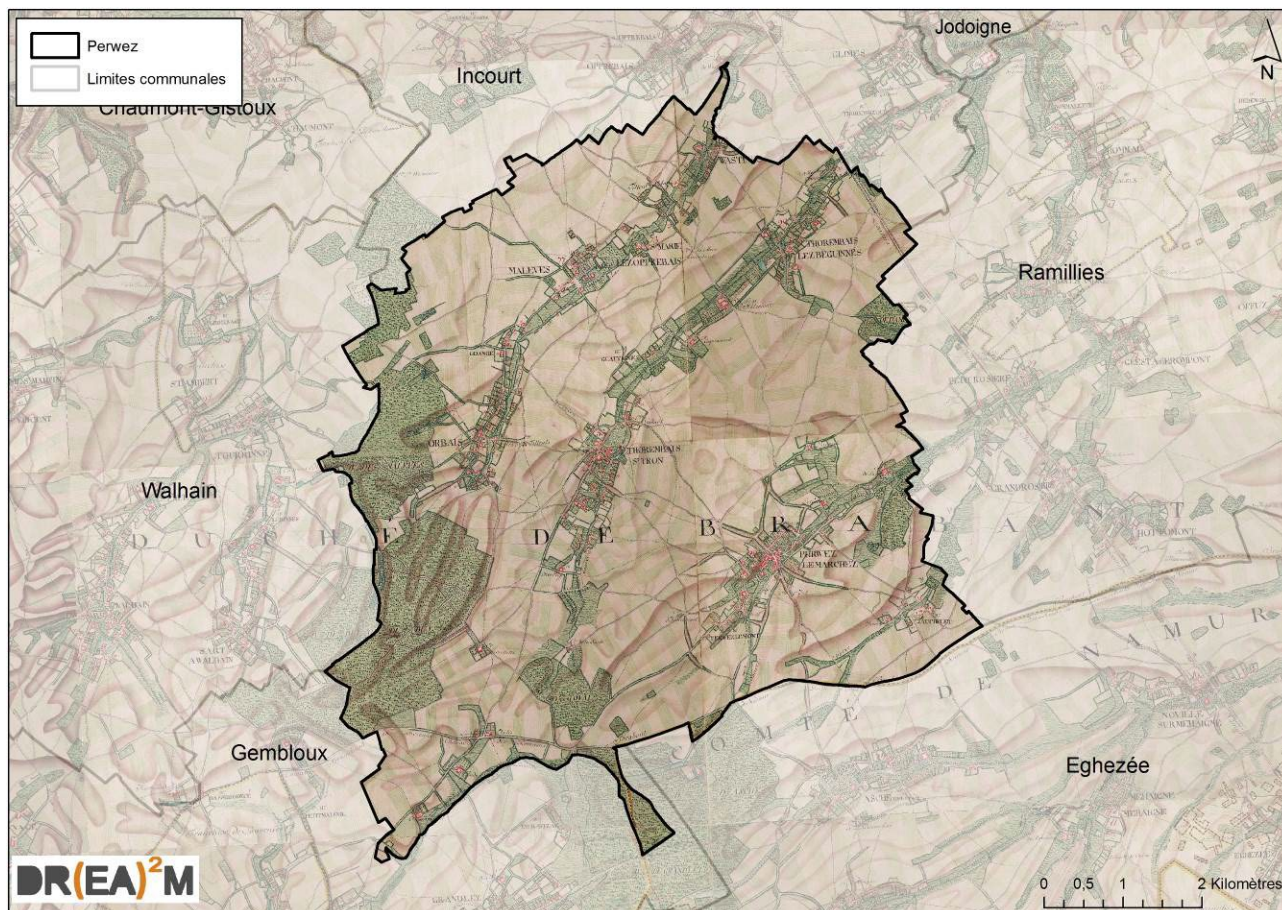


Figure 18 : Occupation du sol – Carte Ferraris de 1777 (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

La morphologie de l'habitat était déjà bien dessinée et ressemblait fort à la structure actuelle, avec des villages s'étirant le long des cours d'eau traversant le territoire. Tous les villages et hameaux existaient déjà à l'époque, à l'exception du hameau de la Gare à Thorembais-Saint-Trond. Ce dernier s'est en effet développé suite à la construction du chemin de fer. Les villages étaient moins étendus qu'actuellement, cela est particulièrement vrai pour Perwez centre qui a connu l'évolution la plus importante. Le territoire était très rural et comportait les fermes à cour carrée que l'on retrouve actuellement dans le paysage.

Concernant les axes de communication, ceux-ci ont connu un fort remaniement depuis cette époque. En effet, le tracé de l'autoroute ou des nationales n'existaient pas, à l'exception du tracé de la future N91 au nord-est du territoire.

La plus grande différence, entre la situation actuelle et celle à l'époque de la carte de Ferraris, est la disparition ou le rétrécissement des grands boisements qui se trouvaient dans la partie ouest du territoire (bois d'Aische, Goval, de Buy, de Malèves, Plante). Ces déboisements massifs ayant eu lieu peuvent s'expliquer par le fort potentiel agricole de la région, ainsi que par la création de l'autoroute.

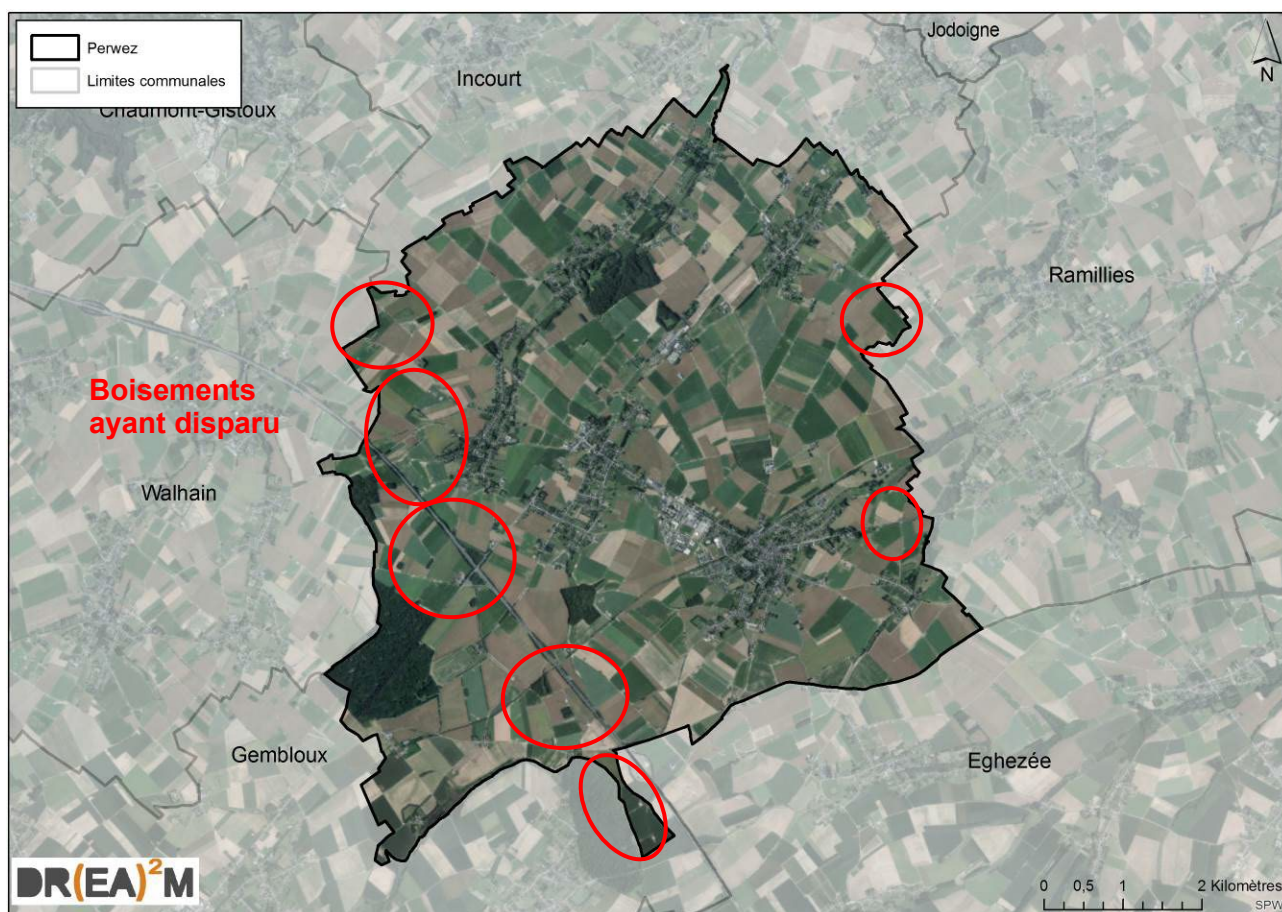


Figure 19 : Occupation du sol – Orthophoto 2016 (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

L'évolution de l'occupation du sol entre 1987 et 2017 montre :

- ✓ Une augmentation du bâti de 189 ha (soit une augmentation de 77%), résultant principalement des zones d'habitat (maisons, fermes et appartements) ;
- ✓ Une diminution des terres agricoles (-1,7%), des pâtures et prés (- 19,7 %), jardins et parcs (-34,3%) et des vergers (-42,3 %) ;
- ✓ Une augmentation significative des chemins cadastrés (+220,9%) et des autres terrains non artificialisés (+325,7%).

L'évolution plus récente (2007-2017) montre :

- ✓ Une diminution du rythme de construction (augmentation des parcelles bâties de 30% entre 1987 et 1997 et de 18% entre 2007 et 2017) ;
- ✓ Une réduction marquée des surfaces de pré et pâtures et de vergers ;
- ✓ Une augmentation importante du nombre d'appartements, d'immeubles à appartements, de maisons et fermes et d'annexes.

1.3.7.2 Situation actuelle

A l'heure actuelle, la carte d'occupation du sol démontre clairement la domination des terres agricoles, qui représentent 70% de la superficie communale, suivi par les pâtures et les prés qui représentent 10,3% de la superficie communale. Au total, c'est un peu plus de 80% du territoire qui est dédié à l'agriculture.

La majorité de parcelles bâties (434 ha soit 8,5% du territoire) est occupée par les maisons et fermes, qui avec 327 ha représentent 7,2 % de la superficie communale.

Avec une majorité de terres dédiées à l'agriculture et un bâti dominé par les maisons et fermes, le territoire est caractérisé de rural.

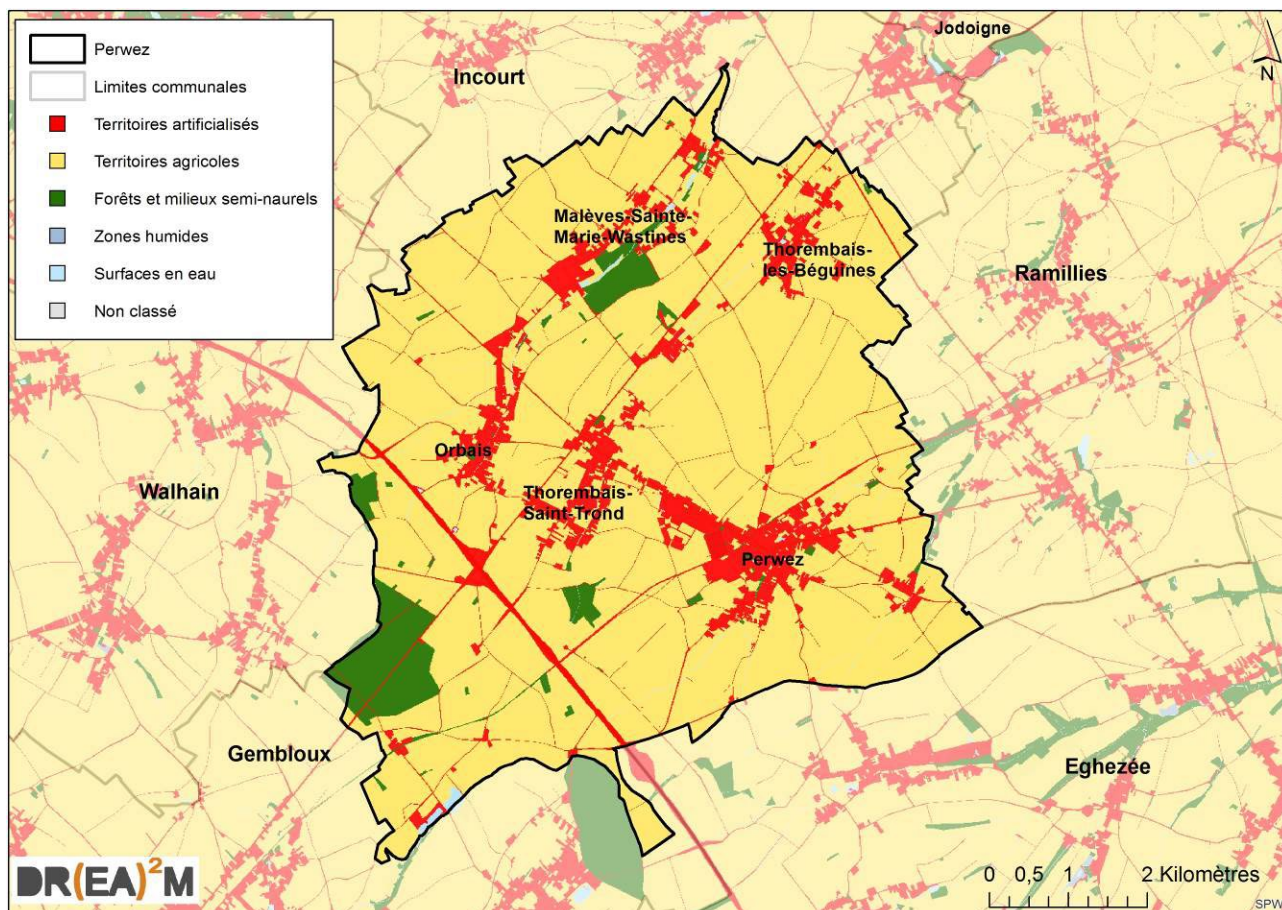


Figure 20 : Occupation du sol (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

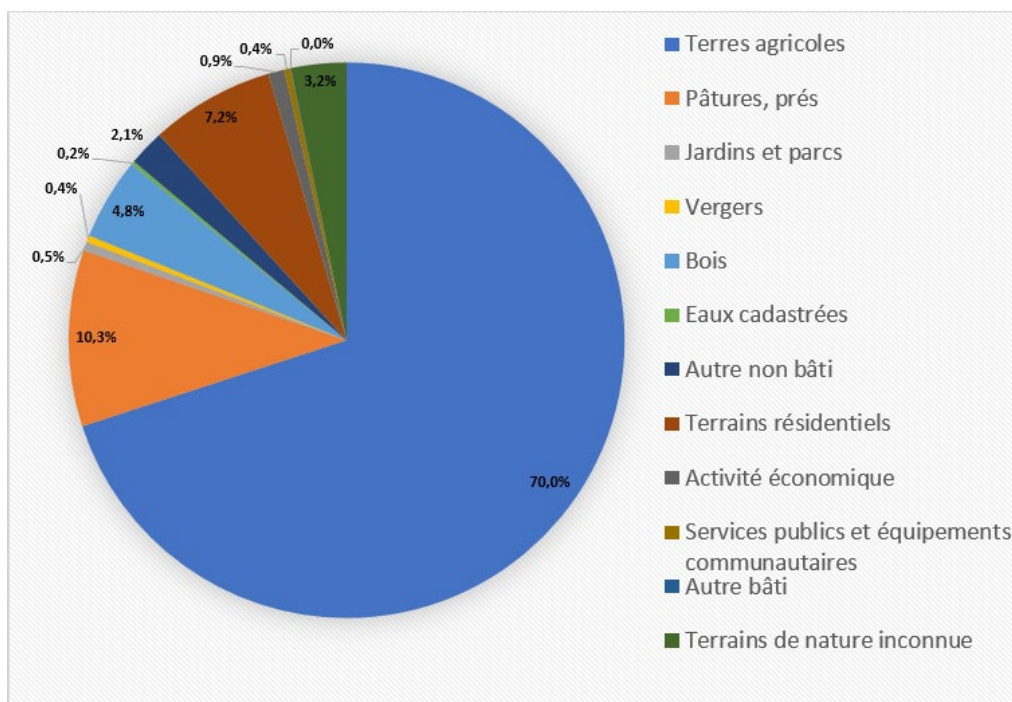


Figure 21 : Répartition des types d'occupation du sol à Perwez
(Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)²M)

1.3.7.3 Comparaison avec les communes voisines

Le tableau suivant donne, à titre purement indicatif, un aperçu de l'occupation du sol à Perwez et dans les communes voisines.

	Zones urbanisées			Zones non urbanisées		
	Habitat	Activités économiques	Voiries et autres	Agriculture	Bois	Autre non bâti
Perwez	9%			91%		
	75%	10%	15%	94%	5%	1%
Incourt	10%			90%		
	66%	4%	30%	97%	2%	1%
Ramillies	8%			92%		
	83%	3%	14%	97%	2%	1%
Eghezée	10%			90%		
	74%	6%	20%	94%	5%	1%
Gembloux	12%			88%		
	67%	14%	19%	89%	9%	2%
Walhain	10%			90%		
	81%	3%	16%	98%	1%	1%

Tableau 1 : Occupation du sol sur base du cadastre (Source : fiche environnementale, édition 2010)

Le caractère rural de la microrégion ressort clairement des chiffres relatifs à l'occupation du sol, puisque près de 90% de la superficie totale des communes n'est pas urbanisée.

Concernant les zones urbanisées, l'habitat est la principale composante de zones urbanisées (entre 66% et 83%). Les activités économiques occupent une surface assez réduite (3 à 6%), sauf à Perwez et Gembloux où elles représentent 10 à 14%. La catégorie « autres » est bien représentée dans chaque commune, entre 14% et 30%. Cette catégorie englobe les activités de loisirs, les voiries et places ainsi que les équipements communautaires.

Concernant les zones non urbanisées, Perwez a une part de zones non urbanisées dédiées à l'agriculture dans la moyenne des communes limitrophes. Entre 94% et 98% des zones non urbanisées sont dédiées à l'agriculture dans les communes de la microrégion, à l'exception de Gembloux (89%). Cela confirme le caractère rural et agricole de la microrégion.

De manière générale les communes de la micro-région possèdent peu de surfaces boisées, Gembloux est la commune qui en possède le plus avec 9%, tandis que Walhain n'en possède que 1%.

1.3.8 Climat

La Belgique jouit d'un climat tempéré maritime, tempéré avec une moyenne annuelle de 9,4°C (valeur pour Uccle). Les températures sont douces en toutes saisons avec de temps à autre une vague de froid ou une canicule. Maritime car le climat pluvieux que nous connaissons est la conséquence de la présence de la mer et des vents dominants d'ouest ou de sud-ouest, apportant de l'air doux et humide.

Le climat de la Belgique, si petite soit-elle, n'est cependant pas uniforme sur l'ensemble du pays. Il varie quelque peu en fonction de la région agro-géographique dans laquelle on se trouve. Pour la commune de Perwez, les mesures moyennes effectuées sur les 30 dernières années présentent les caractéristiques suivantes¹⁰ :

- Il tombe en moyenne 854,2 mm de pluie par an sur la commune, la quantité de pluie est assez bien répartie sur l'ensemble de l'année. On dénombre 137,5 jours de précipitations par an où les quantités valent au moins 1mm et 22,8 jours de précipitations par an où les quantités valent au moins 10mm.
- La température moyenne en janvier est de 2,5°C et en juillet de 17,9°C, soit une moyenne de 9,9°C à l'année.

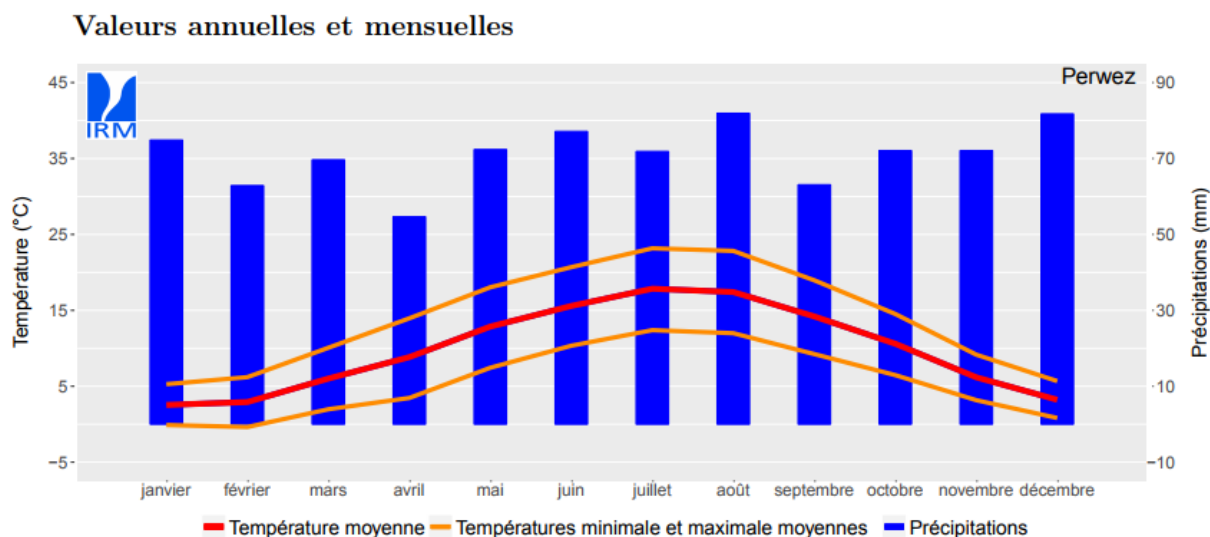


Figure 22 : Climatogramme¹¹ de Perwez (Source : Institut Royal de Météorologie)

- Sur la commune, on enregistre 62,6 jours de gel par an (température minimale inférieure à 0°C) et 3,1 jours de gel sévère (température minimale inférieure à -10°C). La période de gel moyenne s'étale entre le 4 novembre et le 20 avril. Les mois les plus froids de l'année sont décembre, janvier et février.
- Parallèlement, on enregistre 30,3 jours d'été par an (température maximale égale ou supérieure à 25°C) et 4,8 jours de chaleurs (température maximale égale ou supérieure à 30°C). Les mois les plus chauds sont juin, juillet et août.
- Au niveau du vent, on observe une forte dominance des vents venant du sud-ouest, la vitesse moyenne annuelle du vent est de 3,9 m/s.

¹⁰ Source : Institut Royal Météorologique (<http://www.meteo.be>).

¹¹ Le climatogramme est une représentation graphique du cycle annuel du climat moyen d'un lieu en particulier. Il se construit à partir des moyennes mensuelles de la quantité de précipitations et de la température moyenne, qui sont recueillies en ce lieu sur une longue période.

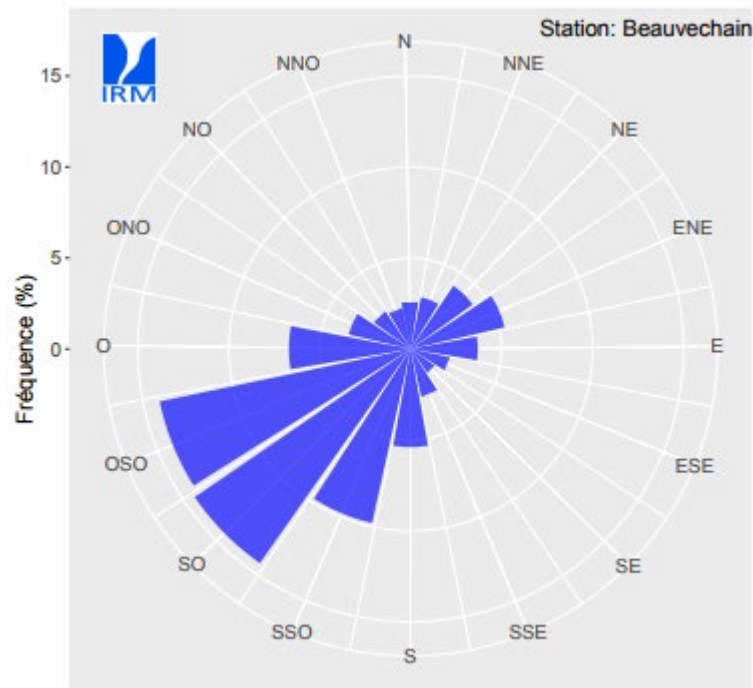


Figure 23 : Cycle annuel moyen de la température à la station de Beauvechain - 18 km de Perwez
(Source : IRM)

- Le rayonnement solaire global moyen au niveau de la commune est de 1045 kWh/m²/an, la valeur moyenne la plus haute est de 5,2 kWh/m²/jour en juin, tandis que la valeur moyenne la plus basse est 0,5 kWh/m²/jour en décembre.
- La durée d'insolation moyenne pour l'année est de 4,4 heures/jour, on dénombre 6,9 heures/ jours en juillet et seulement 1,4 heures/ jour en décembre.

Moyennes et variabilités mensuelles

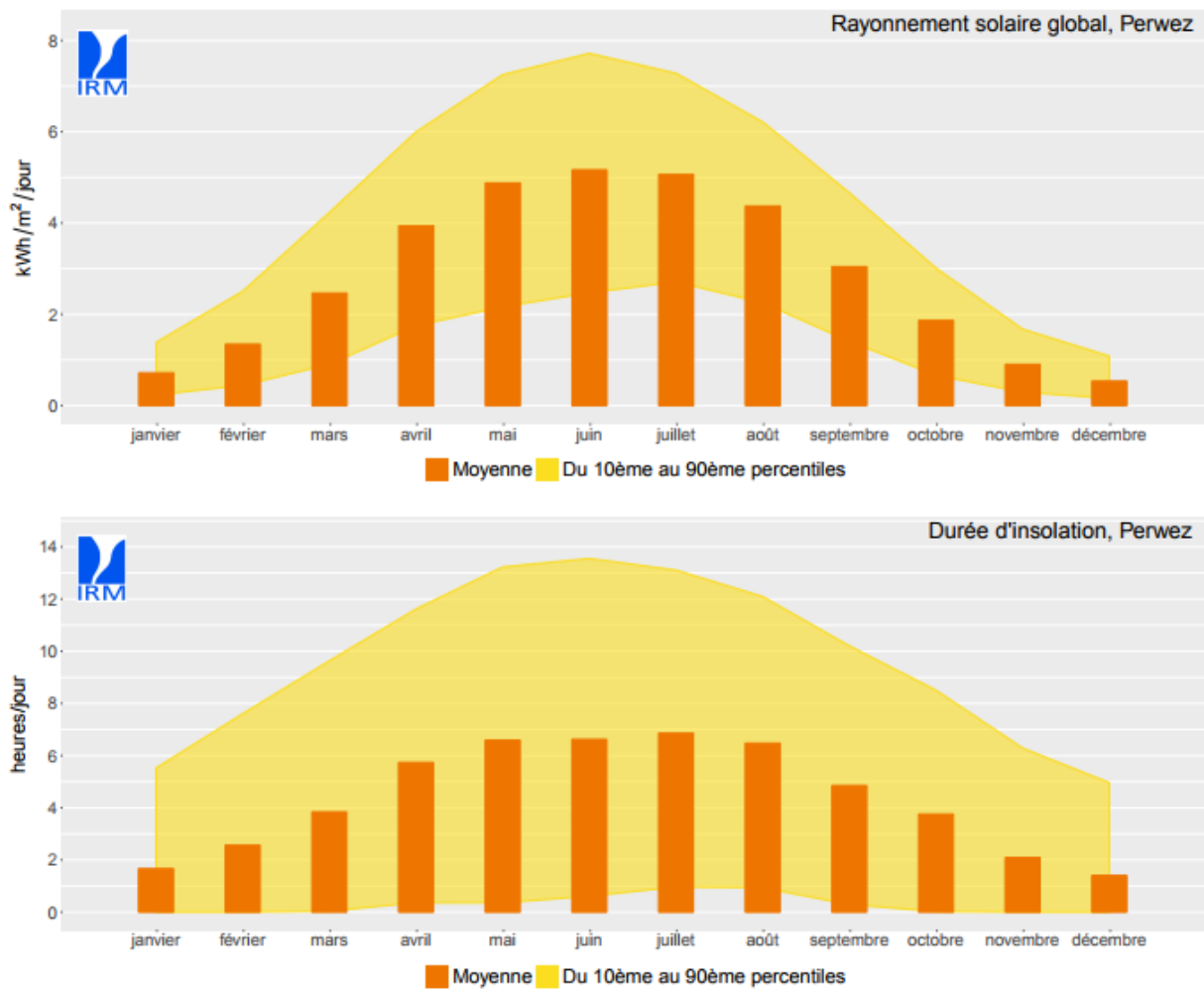


Figure 24: Rayonnement solaire et durée d'insolation à Perwez (Source : IRM)

1.4 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ *Contexte général du territoire*

- ✓ Étendu sur 50,81 km² au sud-est du Brabant-Wallon, à la frontière nord de la province du Namur ;
- ✓ Entouré des communes brabançonnaises de Ramillies à l'est, Incourt au nord, Walhain à l'ouest, et des communes namuroises de Gembloux au sud-ouest et Eghezée au sud-est. ;
- ✓ 5 villages et Perwez comme centre administratif de l'entité ;
- ✓ Territoire bien desservi par le réseau routier et les voiries régionales mais pas de gare ;
- ✓ Proximité des pôles urbains de Gembloux, Louvain-La-Neuve, Wavre, Namur, Charleroi, Bruxelles et Liège ;

➤ *Structure paysagère*

- ✓ *Une région agro-géographique* : la Hesbaye ;
- ✓ *Un même ensemble et territoire paysager* : le bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignonn ;
- ✓ Impression générale d'immenses étendues faiblement ondulées, habitat groupé en villages, parcelles agricoles de grandes dimensions vouées aux grandes cultures (céréales, cultures industrielles) ;

➤ *Structure physique*

- ✓ *Géologie* : la majorité du territoire est établie sur la formation de Bruxelles, composée de sables et grès quartziteux de l'éocène moyen ;
- ✓ *Relief* : altitude comprise entre 117 et 172 mètres, un relief qui varie peu et permet de qualifier le paysage de mollement ondulé ;
- ✓ *Hydrographie* : quatre bassins versants principaux (Gette, Sambre, Dyle, Meuse), six sous-bassins, cours d'eau de 2^{ème} catégorie et inférieurs ;
- ✓ *Hydrogéologie* : 43 captages, dont deux utilisés pour la distribution publique d'eau ;
- ✓ *Pédologie* : combinaison de sables et de limons qui confère aux terres locales des propriétés remarquables pour supporter des cultures exigeantes comme celle du blé ou de la betterave ;
- ✓ *Occupation du sol* : 88,3% du territoire non bâti (dont 70% consacré aux terres agricoles et 10% aux prairies et pâtures) et 11,7% du territoire bâti (dont 7,2% occupé par des maisons et fermes) ;
- ✓ *Climat* : climat tempéré plutôt humide caractéristique de la Moyenne Belgique.

1.5 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Proximité avec des pôles urbains d'importances : Namur, Gembloux, Wavre, Louvain-la-Neuve • Présence d'éléments paysagers intéressants (périmètre d'intérêt paysager et points de vue remarquable) • Relief peu marqué → Vues dégagées sur le paysage • Très bons sols de culture • Territoire rural → qualité de vie élevée	• Faible diversité paysagère • Concentrations plutôt élevées en nitrates dans les nappes • Existence d'aléa d'inondation par débordement et par ruissellement
Opportunités	Menaces
• Identité rurale maintenue sur Perwez et les communes voisines	• Risques de ruissellements concentrés et aléas d'inondation ponctuels • Zone de protection de captage dans le centre de Perwez

Partie 2 : *STRUCTURE NATURELLE*

2.1 STRUCTURE NATURELLE ET MAILLAGE ECOLOGIQUE

La structure écologique principale couvre seulement 3,9% du territoire communal, puisque la majorité du territoire est dédié aux activités agricoles et aussi du fait de l'extension de l'habitat. La structure écologique se concentre essentiellement dans des couloirs écologiques le long, et parfois en amont, des vallons créés par les ruisseaux de la Belle Haie, de Jette, de Jausselette, de la Grande Gette et de Thorembais.

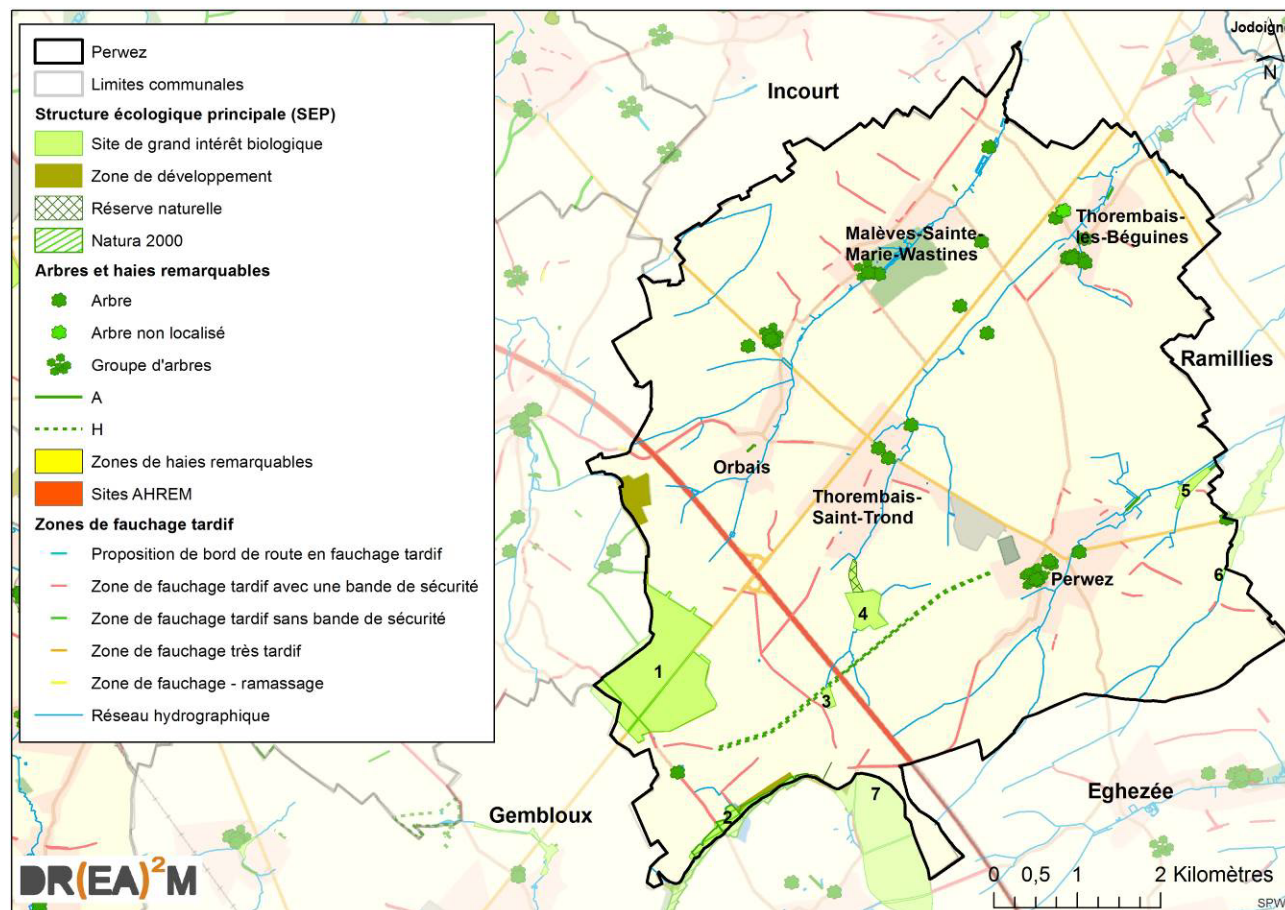


Figure 25 : Structure naturelle et maillage écologique de Perwez
(Cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-DGO3)

2.1.1 Structure Écologique Principale

« La Structure Écologique Principale (SEP) a pour but de rassembler dans un contour cohérent l'ensemble des zones du territoire ayant un intérêt biologique actuel ou potentiel. Elle matérialise les concepts théoriques du réseau écologique¹², elle contribue à identifier les zones à enjeux biologiques pour la mise en œuvre de plusieurs engagements de conventions ou d'accord internationaux ainsi que les zones d'infrastructures vertes nécessaires à la production d'une large diversité de services écosystémiques.

La SEP comprend deux grands types de zones :

¹² « Le réseau écologique est l'ensemble des habitats susceptibles de fournir un milieu de vie temporaire ou permanent aux espèces végétales et animales, dans le respect de leurs exigences vitales, et permettant d'assurer leur survie à long terme. » (Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/le-reseau-ecologique.includehtml?IDC=3650>)

- **les zones centrales (ZC)**, dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire aux autres fonctions, les activités humaines y sont toutefois possibles et peuvent revêtir un intérêt économique tant qu'elles ne nuisent pas aux objectifs biologiques.
- **les zones de développement (ZD)**, elles sont d'un intérêt biologique moyen, mais présentent un potentiel biologique, dans lesquelles la conservation des espèces et de leurs biotopes est compatible avec les activités humaines moyennant certaines précautions.

En Région wallonne, la SEP provisoire englobe actuellement les 220.944 ha du réseau Natura 2000 ainsi que les mises à jour de l'inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique et des ZD (coordonné par le SPW/DGARNE/DEMNA). »¹³

➤ Réseau Natura 2000

« Le réseau Natura 2000 concrétise la mise en œuvre des Directives européennes « Oiseaux et Habitats ». Ces Directives visent à protéger un certain nombre de populations d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable. L'une des approches prévues est la constitution d'un réseau des sites abritant une partie significative de ces espèces et de ces biotopes. »¹⁴

Le territoire communal est concerné par le périmètre Natura 2000 « Vallée de l'Orneau » (BE35002). Cette zone s'étend sur 325 ha sur les communes de Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre et Perwez, mais seul 12 ha de la zone se situe sur la commune de Perwez, à l'extrême sud-ouest du territoire, le long de l'étang du Long Pont.

« On retrouve dans le site Natura 2000, dans la partie septentrionale (concernant Perwez), une zone humide où se succèdent une série de milieux d'intérêt communautaire (cours d'eau, étangs, forêts alluviales, mégaphorbiaies), formant un complexe avec des roselières. Ces milieux abritent de nombreuses espèces animales, dont les sarcelles, la bécassine des marais, la grande aigrette et le Martin pêcheur. »¹⁵

➤ Statuts de protection

La loi de la Conservation de la Nature prévoit différents types de statuts de zones protégées pour les zones centrales (réserve naturelle domaniale, réserve naturelle agréée, réserve forestière, zone humide d'intérêt biologique et cavité souterraine d'intérêt scientifique).

La commune de Perwez a cédé, sur base emphytéotique de 30 ans, deux terrains en zone humide à Natagora, qui les gérera en réserve naturelle avec le GAL Culturalité et le contrat de rivière Dyle-Gette. Ces deux réserves pourront servir d'outils éducatifs et permettront de sensibiliser les jeunes à certaines problématiques environnementales. En outre, Natagora devra rentrer auprès du SPW un dossier de demande d'agrément en tant que réserve naturelle agréée, ce qui assurera à ces parcelles un statut de protection solide au regard de la loi sur la Conservation de la Nature.

La première réserve dite « Réserve du Pré du Duc » est constituée par une plaine alluviale du ruisseau de Thorembais s'étendant sur 2,3 ha en aval du Bois du Duc et en amont du hameau du Ponceau.

« Le site a une réelle valeur patrimoniale, rare reliquat des pratiques du moyen-âge dans cette zone de monocultures. Halte migratoire, voire site de reproduction, pour de nombreux oiseaux, le site est longé par un sentier public qui traverse un superbe massif de prunellier. La zone la plus

¹³ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/structure-ecologique-principale.html?IDC=2997>

¹⁴ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/sites-natura2000.html?IDC=838>

¹⁵ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/be35002-vallee-de-l-orneau.html?IDD=402653856&IDC=2892>

humide est bordée par le ruisseau du Thorembois, encore cristallin à ce niveau, et comprend notamment une petite roselière. Un bois préservé voit se côtoyer toute sorte d'espèces de saules, des prunelliers, du houblon ou des groseilliers sauvages. »¹⁶

La seconde réserve, d'une superficie de 1,2 ha, dite « Aux sources de la Jette », se trouve de l'autre côté de l'autoroute. Cette zone de milieux prairiaux alluviaux s'étire en longueur en bordure de cet affluent de l'Orneau. On y retrouve d'impressionnants saules têtards ayant les pieds dans l'eau, avec des touffes d'angéliques et d'épiaires des bois se développant à leurs pieds. Une partie de la réserve, dans la partie ouest, se trouve dans la zone Natura 2000 « Vallée de l'Orneau ». ¹⁵

➤ Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

« Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. Véritables noyaux de diversité biologique, ils sont indispensables pour organiser l'ossature du réseau écologique et pour établir les bases d'une politique volontariste de conservation de la nature. Les SGIB matérialisent le concept de zones centrales et peuvent éventuellement contenir des zones de développement pour assurer une cohérence géographique. »¹⁷

Comme dit plus haut, les SGIB reposent sur une politique volontariste de conservation de la nature, mais ne possèdent pas de statut de protection officiel.

Le territoire communal est concerné par sept sites de grand intérêt biologique qui participent à la structure écologique principale de la commune : sources du ruisseau de Thorembois (274), bois de Buis (1984), vallée de la Jausselette à Grand-Rosières (2902), prairie humide de la Ferme de Seumay (2903), le Long Pont (273), bois de Grand-Leez et pré du Duc (2663).

Le SGIB « Bois de Buis » (n°1 à la Figure 25) s'étend sur une surface de près de 150 ha, il se trouve en grande partie sur Perwez, mais touche également Gembloux et Walhain. Ce bois constitue, tout comme le bois de Grand-Leez, un des derniers grands massifs forestiers de la Hesbaye occidentale. Le bois occupe des sols lourds et humides ne semblant jamais avoir été cultivés. Le site est une propriété privée constitué d'une chênaie-charmaie atlantique à jonquille et à jacinthe des bois. Le peuplement est essentiellement traité sous le régime de taillis sous futaie et futaie mélangée, la faune y est variée mais discrète.

Le SGIB « Le Long-Pont » (n°2), couvert en partie par le périmètre Natura 2000 « Vallée de l'Orneau », couvre une superficie de 26 ha entre Gembloux et Perwez. Le ruisseau de la Ghète, un petit affluent de l'Orneau, prend sa source dans la partie nord du bois de Grans-Leez. Il traverse des terrains qui ont toujours été très marécageux. Au niveau du lieu-dit « Le long Pont », plusieurs étangs furent creusés dans les années 1960 et sont actuellement utilisés pour la pisciculture et la chasse. Ces étangs sont forts intéressants sur le plan régional pour l'avifaune aquatique paludicole, notamment comme site de reproduction. Des martin-pêcheur sont également observés et se reproduisent certaines années. De plus, le site sert aussi de refuge pour l'entomofaune, notamment les libellules.

Le SGIB « Sources du ruisseau de Thorembois » (n°3), d'une superficie de 2,47 ha, se trouve en contrebas d'une ancienne voie de chemin de fer aménagée en RAVeL et de la E411. Un étang a été créé au niveau du site en barrant le cours du ruisseau, au niveau de l'aqueduc passant sous l'ancien chemin de fer. Cette pièce d'eau a la particularité d'être parfois complètement sous eau et parfois assec. Ce phénomène permet à une végétation intéressante de se développer dans les vases exondées de l'étang.

Le SGIB « Pré du Duc » (n°4) est située entre le hameau de Ponceau et la E411. Cette zone, traversée par le ruisseau de Thorembois constitue une halte migratoire ainsi qu'une zone de

¹⁶ Source : Communiqué de presse de Natagora (29/11/2016)

¹⁷ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/sgib-sites-de-grand-interet-biologique.html?IDC=824>

reproduction pour de nombreux oiseaux. Le site se présente comme un vaste peuplement de peupliers isolés au milieu des champs. Il est traversé par un réseau de fossés et comprend également quelques petites pièces d'eau. Une partie du site est occupée par une aulnaie eutrophe sur sol marécageux et des magnocariçaies (formation herbacée dense colonisant les bords de plans d'eau) en sous-bois, ce type d'habitat est assez rare pour la région. En aval du bois, le ruisseau est bordé de roselières et de groupements apparentés à la mégaphorbiaie nitrophile. Seule la partie aval du bois est couverte par la réserve naturelle dont il a été fait référence précédemment.¹⁸

Le SGB « Prairie humide de la Ferme de Seumay » (n°5), d'une superficie de 5,49 ha, consiste en une prairie humide avec végétation typique : carex, joncs, cirses des marais, ...

Le SGB « Vallée de la Jausselette à Grand-Rosière » (n°6) s'étend sur 18,24 ha à l'est de Perwez. Il se situe principalement sur Ramillies et, en moindre mesure, sur Perwez. D'amont en aval, de part et d'autre de la route Perwez-Grand-Rosière, se succèdent des boisements humides, des peupleraies, des roselières, des cariçaies, des prairies plus ou moins humides ainsi qu'un plan d'eau artificiel bordé d'une belle frange de végétation rivulaire.

Le SGB « Bois de Grand-Leez » (n°7) couvre une superficie de 112 ha, il se trouve en grande partie sur Gembloux, mais touche également Perwez et Eghezée. Au même titre que le Bois de Buis, le Bois de Grand-Leez est un des derniers grands massifs forestiers de la Hesbaye occidentale. Le bois occupe également des sols lourds et humides ne semblant jamais avoir été cultivés. Le bois, de propriété communale, est principalement constitué d'une chênaie-charmaie atlantique à jonquille et à jacinthe des bois (très rare). Le peuplement est traité sous le régime de taillis sous futaie et de futaie mélangée. La flore y est variée mais banale, toutefois, le bois accueille plusieurs éléments faunistiques remarquables (pic mar, bondrée apivore et grand mars changeant).

➤ Zones de développement

Les zones de développement ne possèdent pas de statut de protection officiel, mais s'inscrivent dans une politique volontariste de protection de l'environnement.

On retrouve deux zones de développement au sein de la commune de Perwez, la première couvre le Petit Bois de Buis, situé au nord du bois de Buis, tandis que la deuxième se situe le long du Long Pont.

➤ Zones humides

Entre 2007 et 2008, le Contrat de rivière Dyle-Gette a réalisé un inventaire des zones humides non protégées sur toutes les communes de son territoire. Au total, sept zones ont été reprises au sein de cet inventaire dans la commune de Perwez. Les PWZ/05, PWZ/06 et PWZ/07 sont intégrées, respectivement dans les SGB « Vallée de la Jausselette », « Prairie humide de la Ferme de Seumay » et « Source du ruisseau de Thorembais ». La PWZ/04 a, quant à elle, servi de base pour l'établissement de la nouvelle réserve naturelle « Réserve du Pré du Duc ».

Identification	Village	Vallée	Commentaire
PWZ/01 : Parc du château	Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Ruisseau de l'Orbais	Boisement présentant une grande diversité ligneuse avec des parties humides

¹⁸ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/2663-pre-du-duc.html?IDD=251661433&IDC=1881>

PWZ/02 : Bois humide de Sainte-Marie	Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Ruisseau de l'Orbais	Aulnaie marécageuse avec relique de magnocariçaie. Prairie humide en amont
PWZ/03	Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Ruisseau de l'Orbais	Succession d'étangs (artificiels), avec pour certains une large et belle frange rivulaire présentant une végétation de roselière. Ce couloir peut constituer une zone refuge intéressante pour les oiseaux en migration et/ou en hivernage et pour l'herpétofaune. Présence d'un vestige d'aulnaie humide.
PWZ/04 : Saulaie et pré humide d'Odvrenge	Ponceau (Thorembois-Saint-Trond)	Ruisseau de Thorembois	Présence de sources et d'une végétation caractéristique (prairie, bois humide et végétation riveraine) : roseaux, joncs, carex, saules têtards,...
PWZ/05 : Zone humide du champ St-Roch	Jausselette	Ruisseau de Jauchelette	Bois humide assez clair au niveau de sources (saules, aulnes, frênes et peupliers). Végétation herbacée typique des milieux humides : carex, joncs, roseaux, populages, reines des prés, iris, ... Prairie humide pâturée par du bétail de race rustique.
PWZ/06 : Prairies humides de la ferme de Seumay	Entre Perwez et Le Tomboi (Ramillies)	Rivière de la Grande Gette	Complexe de bas-marais le long de la Grande Gette à hauteur de la ferme de Seumay. Zone humide constituée de deux grandes prairies caractérisées par une végétation typique de "prairie à haute valeur biologique" (carex, joncs, roseaux, massettes, lychnis fleur de coucou, populage, baldingères, iris, ...). Aux abords de ces prairies, subsistent des vestiges de boisements humides (aulnaie, peupleraie).
PWZ/07 : Aulnaie de la Campagnette	Ponceau (Thorembois-Saint-Trond)	Ruisseau de Thorembois	Boisement mixte (aulnes, saules, frênes et peupliers) pouvant servir de refuge ou de halte migratoire à de nombreux oiseaux (limicoles). Strate herbacée avec des roseaux et des carex notamment.

2.1.2 Maillage écologique

➤ Réseau forestier

Avec 4,8% du territoire en zones boisées, le réseau forestier se limite essentiellement au Bois de Buis, au sud-ouest du territoire, au Petit Bois de Buis, un peu plus au nord, et au bois directement au sud de Malèves-Sainte-Marie-Wastines. Les superficies boisées sont restées stables au cours des 20 dernières années.

➤ Réseau bocager

Les haies marquent le paysage, notamment aux abords des villages, et constituent une part importante du réseau écologique. Elles forment des couloirs entre deux habitats favorables ou des milieux de vie à part entière et sont le refuge d'un certain nombre d'espèces végétales et animales.

Des parcs (propriétés publiques ou privées), des jardins, quelques beaux vergers et un nombre d'arbres remarquables alimentent également ce réseau. Les prairies, se trouvant sur des sols à engorgement temporaire, offrent généralement de riches floraisons, elles représentent 10,3% du territoire et sont réparties sur toute la commune. Toutefois, les prairies bocagères et les vergers hautes tiges sont en régression.

➤ Réseau hydrique

Ce réseau représente l'essentiel du maillage écologique, en effet, Perwez possède un réseau hydrographique assez développé. Partenaire au sein du Contrat de Rivière Dyle-Gette, la commune a l'opportunité de réduire la pollution et d'améliorer ses cours d'eau, notamment à travers des actions réalisées auprès des habitants de la commune.

Plusieurs collecteurs et stations d'épuration sont à réaliser sur la commune (voir point 9.1.2), seul Perwez centre est totalement équipé, ce qui a un impact non négligeable sur la qualité des eaux. En effet, les eaux usées sont dirigées vers les cours d'eau sans avoir subis un traitement adéquat, ce qui peut causer une dégradation de la qualité des eaux.

➤ Grandes cultures

Les terres agricoles occupent 70% du territoire, les éléments en faveur de la biodiversité y sont moins nombreux et l'agriculture intensive n'aide pas à son développement. Toutefois, les grandes étendues agricoles jouent un rôle de couloir de migration pour les oiseaux.

➤ Barrières écologiques

Sur le territoire, les routes, et tout particulièrement la E411, qui traverse la commune du nord-ouest au sud-est, représentent les principales barrières écologiques pour la faune et la flore.

2.1.3 Les arbres et haies remarquables

On recense 32 arbres isolés et 6 groupes d'arbres remarquables sur le territoire, ils sont subdivisés entre 11 genres différents parmi lesquelles 29% de tilleuls, 21% de hêtres, 16% de marronniers et d'autres essences (arbre aux quarante écus, châtaignier, chêne, cyprès, érable, if et platane). Ils sont répartis sur 21 sites différents de la commune, mais la majorité se retrouve dans ou à proximité des centres des villages de la commune.

On dénombre également quatre alignements de haies et huit alignements d'arbres, présents sur huit sites différents. Les alignements d'arbres sont composés de saules, de hêtres et de tilleuls, tandis que les alignements des haies sont composés d'un mélange de Sureaux, des saules blancs, des charmes et d'aubépines. L'alignement le plus important est la haie mélangée se situant de part et d'autre de l'ancienne voie de chemin de fer entre Perwez et le hameau de la Gare, qui fait actuellement partie du réseau RAVeL.



Figure 26 : Vue sur la haie mélangée de part et d'autre du RAVeL (Source : Google Street View)

2.1.4 La faune et la flore

Il ne s'agit pas ici de faire un inventaire exhaustif de la faune et de la flore présente dans la commune, mais plutôt de citer quelques espèces emblématiques de ce type de milieu.

Beaucoup d'animaux que l'on retrouve dans la région hesbigno-brabançonne sont des espèces habituées à l'homme, et parfois commensales, ce qui signifie qu'elles utilisent les infrastructures mises en place par l'homme pour y vivre.

Au niveau des mammifères, on retrouvera potentiellement le renard, la fouine, le blaireau, le hérisson, la musaraigne, la taupe, l'écureuil, le rat surmulot, le rat noir, le rat des moissons, le campagnol, le lièvre et le lapin (Portail Biodiversité en Wallonie). Le rat musqué, espèce invasive, peut être présent le long des cours d'eau. Les espèces évitant les zones urbanisées et peu anthropophiles ont peu de chances d'être rencontrées (putois, loirs, ...).

Au niveau des arbres, les premiers à pousser sur un terrain laissé en friche dans le territoire hesbigno-brabançon sont le frêne commun, le bouleau verruqueux, l'érable sycomore, le saule (marsault, blanc, ...) ou encore le merisier. Ils sont accompagnés d'arbustes tels que le sureau noir, le cornouiller sanguin, l'aubépine monogyne et le noisetier. Au stade de développement suivant, la canopée est occupée par le chêne pédonculé et le charme. Finalement, le hêtre occupe principalement la canopée dans les bois les plus développés. Dans les villages, des arbres exotiques sont présents dans les espaces verts aménagés. Des plantations d'arbres exotiques sont également présentes en périphérie des villages ; on y retrouve souvent le peuplier noir.

2.1.5 La sensibilisation et les actions menées en faveur de l'environnement

- les opérations « Bords de route – Fauchage tardif » ;
- le Plan Maya ;
- lutte contre les plantes invasives ;
- Opération Mille feuilles ;
- le Contrat de Rivière Dyle-Gette (2014) ;
- vers zéro pesticide en 2019.

En vue de préserver et de valoriser la richesse de son patrimoine naturel, la commune de Perwez a entrepris plusieurs démarches :

2.1.5.1 Les opérations « Bords de route – Fauchage tardif »

Perwez est engagée dans cette opération. Via une convention entre la commune et le SPW, une cartographie doit localiser les accotements herbeux fauchés tardivement, le 1^{er} août étant la date minimale (sauf pour le premier mètre en bordure de voirie). Des zones de refuge sont ainsi créées pour la faune et la flore sauvage, présentant de multiples floraisons et accueillant une multitude d'espèces.

2.1.5.2 Plan « Maya »

Le plan « Maya » vise à promouvoir les plantations d'essences "mellifères", dans le but de favoriser le développement des butineuses, qui jouent un rôle majeur dans la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales. Une charte est signée avec la commune, à l'issue de laquelle elle s'engage à semer au moins 20 % de fleurs mellifères dans les parterres, bacs à fleurs et espaces publics, à planter des haies champêtres mellifères.

Perwez adhère au plan « Maya » et participe au fleurissement de bacs décoratifs et d'un maximum de parterres disséminés dans les cinq villages. La commune a participé à la semaine de l'abeille, du 28 mai au 7 juin, avec une activité dédiée à la sensibilisation au rôle des abeilles et pollinisateurs. Des hôtels à insectes, parfois accompagnés d'un panneau explicatif, ont également

été installés en bordure des prairies fleuries : au Warichet (derrière la maison Abbeyfield), rue des Brasseurs et place Baudoin 1^{er} à Orbais.

2.1.5.3 Lutte contre les plantes invasives

Afin de lutter contre le développement de la Balsamine de l'Himalaya, une plante réputée invasive, la commune de Perwez a réalisé, en 2017, une campagne d'arrachage pour la quatrième année consécutive. Cette opération de lutte contre le développement de la Balsamine est effectuée en collaboration avec le contrat de rivière Dyle-Gette et se concentre sur le Thorembeis et l'Orbais. Les deux autres cours d'eau principaux de la commune ont fait l'objet de campagnes d'arrachage lors des années précédentes et n'ont dès lors reçu qu'une visite de contrôle.

A l'issue de cette quatrième campagne, il a été remarqué que la Balsamine est quasiment éradiquée du territoire de Perwez. Une simple visite de contrôle sera réalisée lors de prochaines années afin de vérifier que la plante ne se redéveloppe pas.

2.1.5.4 Opération Mille feuilles

La commune de Perwez participe à l'opération Mille feuilles via le GAL Culturalité.

« L'Opération Mille feuilles est une action innovante qui propose aux différents acteurs concernés par l'état écologique de la zone agricole de la Hesbaye brabançonne de se réunir autour d'un projet commun visant la conservation, la restauration et la création d'éléments arbustifs au sein des terres arables qui hébergent encore certaines espèces phares comme la Perdrix grise ou le Bruant proyer. »¹⁹

L'opération Mille feuilles, organisée conjointement par le GAL Culturalité et l'asbl Faunes & Biotopes depuis 2016, poursuit 4 objectifs principaux :

- sensibiliser les participants (acteurs du monde rural) aux difficultés de gérer les terres arables dans le contexte actuel ;
- être à l'écoute des participants et cibler leurs objectifs communs en matière de gestion intégrée des zones agricoles ;
- impliquer les participants dans un projet concret d'amélioration du paysage et de l'accueil de la biodiversité dans ces zones ;
- réunir les participants pour entamer une réflexion commune sur l'avenir de nos terres de culture.

L'opération concerne les communes d'Hesbaye brabançonne faisant parties du GAL Culturalité, à savoir : Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies. Plusieurs actions sont entreprises dans le cadre cette opération : l'action phare du projet est la plantation de 500 buissons au sein des plaines agricoles des différentes communes du GAL Culturalité d'ici 2019. D'autres actions telles que des inventaires cynégétiques et ornithologiques, des informations du grand public et des moments d'échanges entre les différents acteurs sont également prévus.

En mars 2018, un total de 324 buissons avaient été plantés dans les communes participantes depuis le début de l'opération.

¹⁹ <http://www.culturalite.be/millefeuilles>

2.1.5.5 Contrat de rivière Dyle-Gette

Un contrat de rivière est défini comme « *un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin* »²⁰.

Le Contrat de rivière Dyle-Gette est actif depuis 1992 et comprend et comprend la commune de Perwez depuis 2014.

Dans le cadre du contrat de rivière, la commune de Perwez s'est engagée volontairement à réaliser un plan d'action pour la période 2014 - 2016, les grandes lignes ce plan d'action sont les suivantes :

- éviter la présence de déchets dans les cours d'eau et sur leurs berges ;
- éviter les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau ;
- lutter contre la pollution des rivières et des nappes phréatiques en limitant l'usage de produits dangereux ;
- résoudre et supprimer un maximum d'ouvrages d'art dégradés ;
- lutter contre les plantes invasives le long des cours d'eau ;
- réaliser une journée de sensibilisation des familles à la protection des eaux souterraines.

2.1.5.6 Application du « zéro pesticide »

En 2019, toutes les communes de Wallonie devront être « zéro pesticide ». Plusieurs grandes étapes de cette loi peuvent être citées :

- 1^{er} juin 2014 : il est interdit de traiter les surfaces en contact avec un filet d'eau. Trottoirs, parking...sont presque tous concernés chez le privé aussi ;
- 1^{er} septembre 2014 : il est interdit de pulvériser à moins de 6 m des cours d'eau et 1 m du trottoir ;
- 1^{er} juin 2018 : les pesticides sont interdits à moins de 50 m des écoles, crèches, hôpitaux, maisons de retraite... ;
- 1^{er} juin 2019 : zéro pesticide sur tous les terrains publics et restriction chez les privés.

Afin d'atteindre l'objectif du « zéro-pesticide », la commune de Perwez a mis en place un projet-pilote d'enherbement du cimetière de Wastines. Le cimetière a étéensemencé d'une pelouse à croissance lente et supportant le piétinement en août 2017. Le projet a été réalisé avec l'aide de l'asbl Ecowal. Ce projet devrait être transposé prochainement dans les autres cimetières de la commune.

²⁰ Code de l'Eau, Chapitre III, art. 32.

2.2 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ **Structure écologique principale**

- ✓ La structure écologique principale occupe 4% du territoire ;
- ✓ 1 site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau » d'une surface de 12 ha à Perwez ;
- ✓ 2 réserves naturelles (non agréées pour l'instant) gérées par natagora « Réserve du Pré du Duc » (2,3 ha) et « Aux sources de le Jette » (1,2 ha) ;
- ✓ 7 Sites de Grand Intérêt Biologique ;
- ✓ 7 zones humides répertoriées par le Contrat de rivière Dyle-Gette ;

➤ **Arbres et haies remarquables**

- ✓ 32 arbres isolés et 6 groupes d'arbres remarquables (11 genres différents) ;
- ✓ 4 alignements de haies et 8 alignements d'arbres ;

➤ **Actions et sensibilisation**

- ✓ *Opération « Bords de routes – Fauchages tardifs » : (à compléter) km d'accotements ;*
- ✓ *Plan Maya ;*
- ✓ *Opération Mille feuilles ;*
- ✓ *Lutte contre les plantes invasives : quatrième année consécutive de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya, quasiment éradiquée ;*
- ✓ *Contrat de rivière Dyle-Gette ;*
- ✓ *Application du « zéro pesticide » : projet d'enherbement du cimetière de Wastines ;*

2.3 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Sites protégés (un zone Natura 2000, deux nouvelles réserves naturelles, arbres et haies remarquables) qui participent à la qualité de la biodiversité et paysagère • Inventaire de 7 SGIB et 7 zones humides (zones non-protégées) • Réseau hydrique fortement développé et représentant l'essentiel du maillage écologique • Opérations et démarches en faveur de la nature (fauchage tardif, commune sans pesticides, plan maya, etc.) qui participent à la conservation et au développement de la biodiversité	• Grandes étendues de culture ouvertes : frein à la biodiversité • La E411 représente une barrière écologique • Collecteurs d'eaux usées et stations d'épuration non réalisées dans les villages, excepté Perwez centre → impact sur la qualité des eaux et sur le réseau écologique
Opportunités	Menaces
• Développement de la sensibilisation des habitants et utilisateurs du territoire à l'environnement et la biodiversité (notamment au travers des deux réserves naturelles) • Extension de la structure écologique principale • Réalisation d'un PCDN	• Possibilité de non-renouvellement des actions entreprises à l'échelle locale (dépendance politique) • Réserves naturelles pas encore reconnues juridiquement → protection limitée

Partie 3 : *AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME*

3.1 GENERALITES

La commune s'appuie aujourd'hui sur différents outils normatifs et indicatifs pour gérer son territoire.

- les **documents de planification** : le schéma de développement territorial (SDT)²¹, le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez (A.R. du 28/03/1979) ;
- les **guides régionaux d'urbanisme** : règlement relatif à l'accessibilité des PMR, RGBSR et RGBZPU ;
- les **permis d'urbanisation et lotissements** ;
- les **documents d'aménagement du territoire et urbanisme opérationnels** : schémas d'orientation locaux (SOL)²², sites à réaménager (SAR), rénovation urbaine, périmètre de reconnaissance économique (PRE) et des périmètres de remembrement et d'aménagements fonciers.

²¹Ancien Schéma de Développement Régional (SDER)

²² Ancien Programme Communal d'Aménagement (PCA) et Rapport Urbanistique Environnemental (RUE)

3.2 DOCUMENTS DE PLANIFICATION

3.2.1 Schéma de développement territorial (SDT)

Le Schéma de Développement Territorial (SDT) s'inspire du projet de Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) adopté le 27 mai 1999 par les ministres responsables de l'Aménagement du territoire des Etats-membres de l'Union européenne et s'occupe du territoire à l'échelle de la Région wallonne. C'est le document de réflexions stratégiques qui exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Wallonie.

Le premier Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) a été approuvé en 1999.

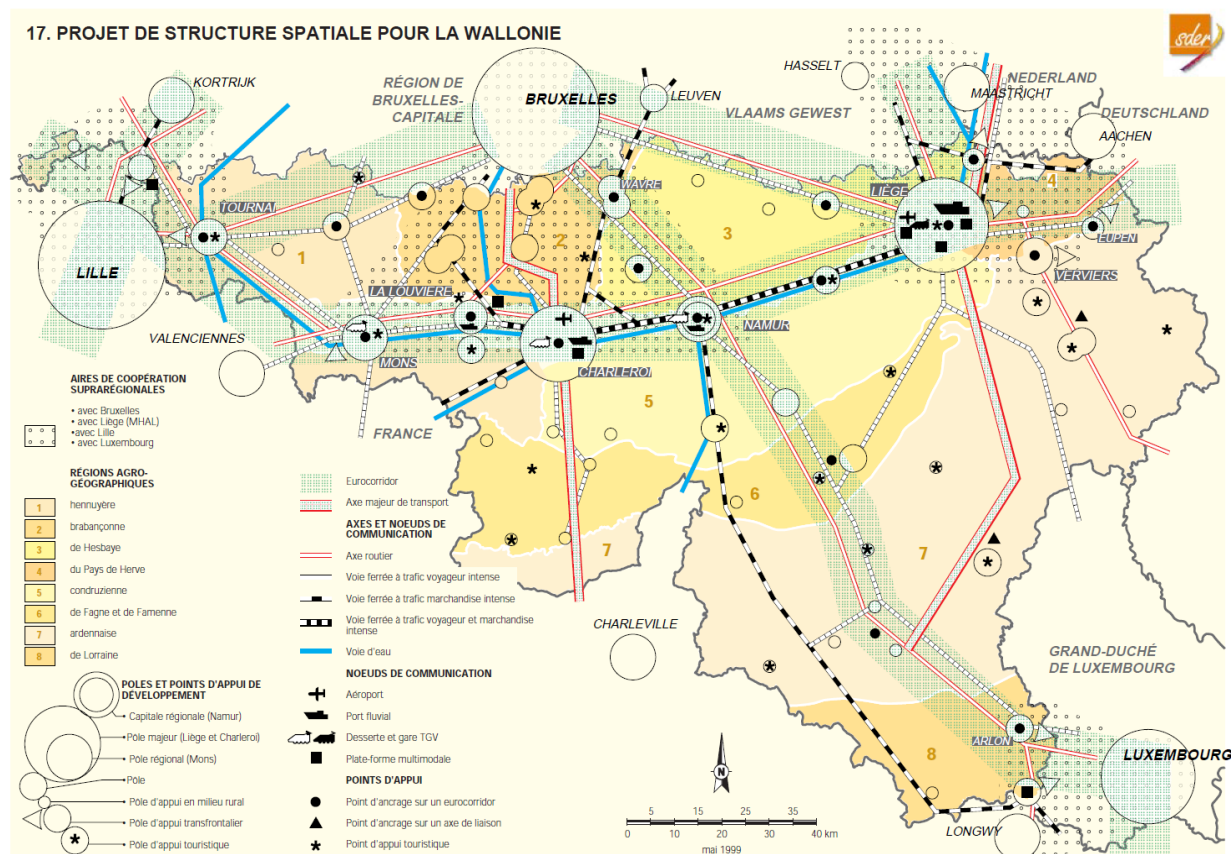


Figure 27 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie – SDT de 1999 (Source : SPW)

Sur base de l'analyse de la situation actuelle et des tendances pour l'avenir, le SDER a déterminé huit grands objectifs, parmi lesquels la structuration de l'espace wallon, la mise en place de collaborations transversales ou la contribution à la création d'emplois et de richesses.

Pour réaliser ces objectifs généraux, il est nécessaire que l'espace wallon soit structuré de manière équilibrée. C'est pourquoi le SDT propose également un projet de structure spatiale pour la Wallonie. Il identifie une série de pôles (ville, agglomération ou lieu qui polarisent les activités notamment économiques, d'une aire, d'une région ou d'un territoire) et consacre certains axes de transport supra-communaux : les eurocorridors. Il identifie également des points d'ancrage sur les eurocorridors et les axes de liaison, des parcs touristiques et des aires de coopération transrégionale pourvues de schémas de développement.

La commune de Perwez se situe dans l'aire métropolitaine de Namur et Bruxelles. De plus, la commune est traversée par l'axe routier (E411) reliant ces deux pôles et se trouve à proximité de l'axe routier reliant Liège à Mons en passant par Charleroi (E42), par ailleurs, ces deux axes routiers sont des eurocorridors. Cette situation fait peser une pression urbaine sur la commune qui possède une attraction résidentielle pour les ménages qui travaillent dans les grandes villes et qui

recherchent un meilleur cadre de vie dans un environnement moins urbain. Bien que le mouvement ralentisse ces dernières années, cela a entraîné la conversion progressive et soutenue des terres agricoles en terrains bâtis ou à bâtir.²³

Dans le nouveau projet de SDT de 2013, la situation de la commune n'a pas changé et Perwez se localise toujours dans les aires de développement métropolitain de Bruxelles-Namur. Ce nouveau SDT a été approuvé par le Gouvernement wallon mais n'est toujours pas d'application

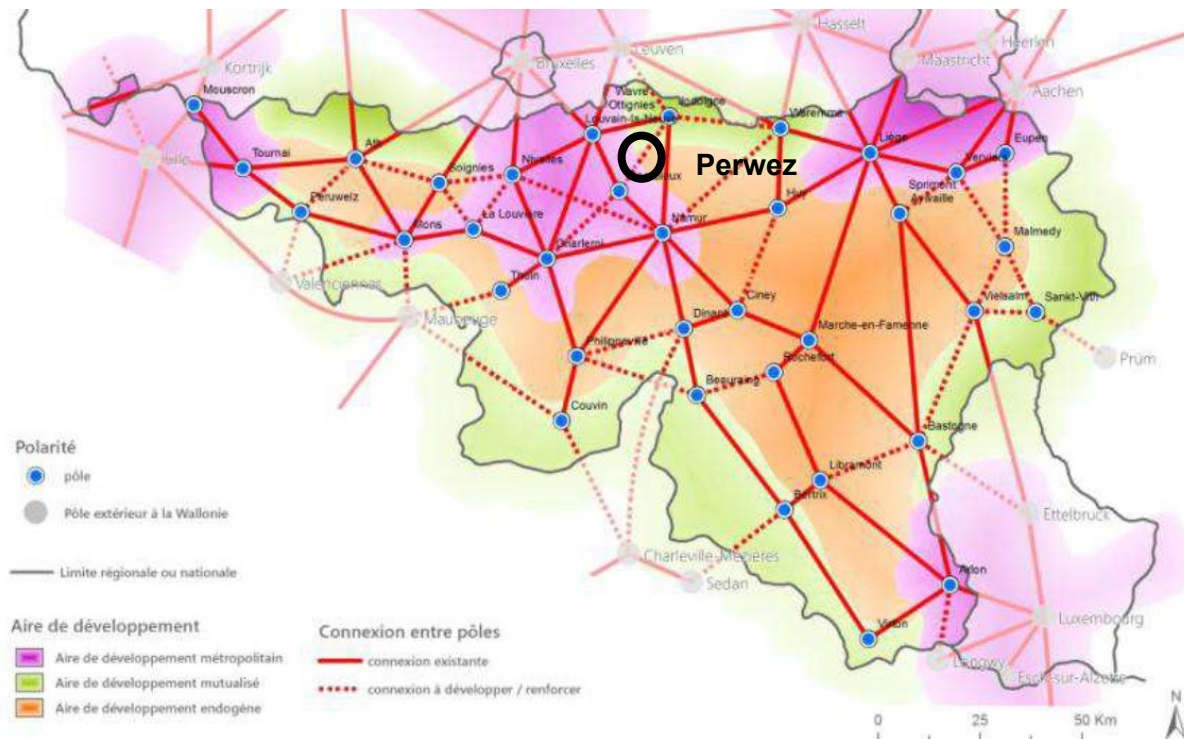


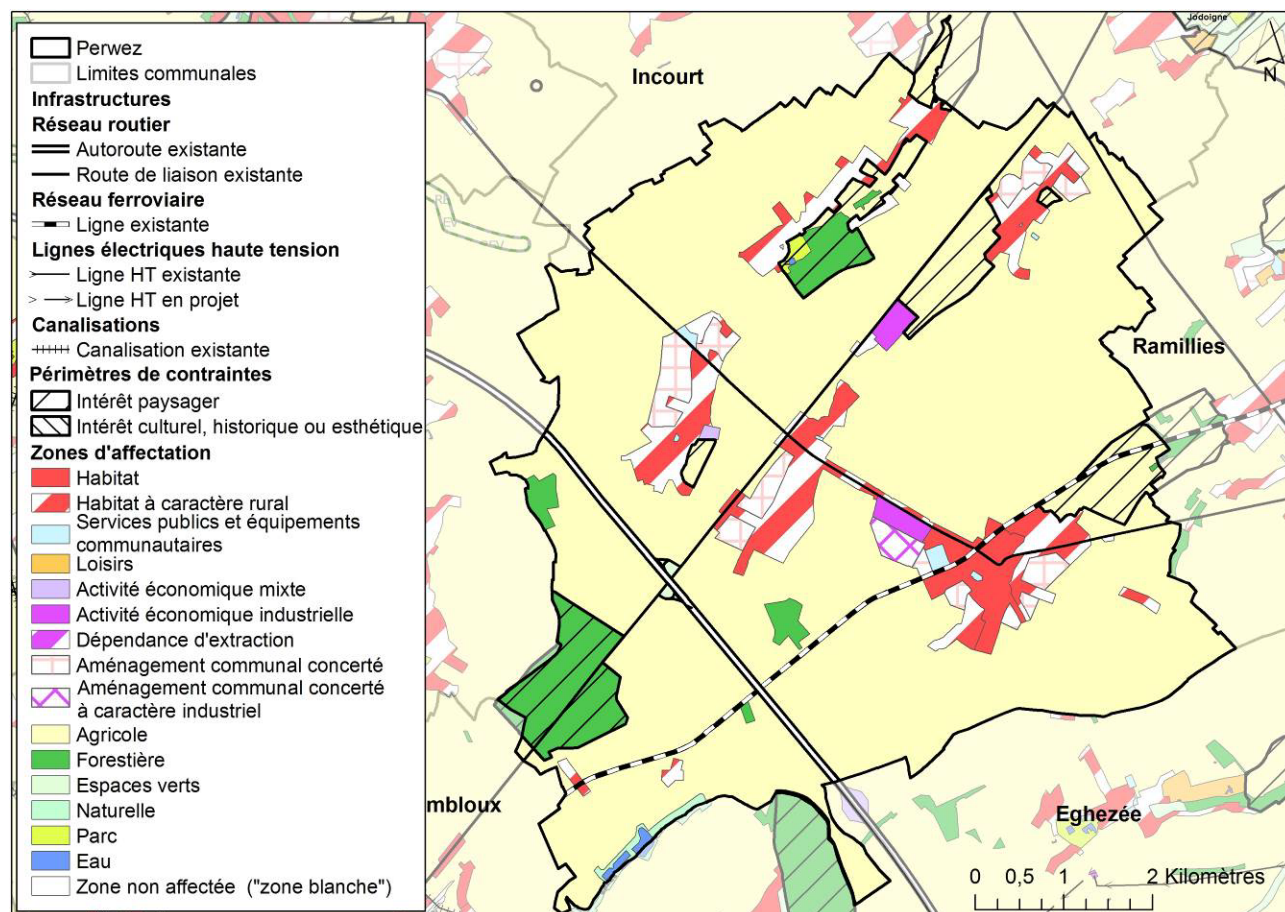
Figure 28 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie – SDT de 2013 (Source : SPW)

3.2.2 Plan de secteur

3.2.2.1 Généralités

La commune de Perwez est reprise dans le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez qui a été arrêté en date du 28/03/1979.

²³ CPDT, « Atlas des Paysages de Wallonie 2 : Les Plateaux Brabançon et Hesbignon »



3.2.2.2 Les zones non urbanisables

La surface de la commune inscrite en zones non urbanisables représente 86,7% du territoire (environ 4.405,1 ha). Au sein de ces zones, on observe la répartition suivante :

Zonage	Superficie (ha)	Part / territoire (%)	Part / zones non urbanisables (%)
Zone agricole	4.144,2	81,5	94,1
Zone forestière	227,8	4,5	5,2
Zone d'espaces verts	6,9	0,1	0,2
Zone de plan d'eau	6,3	0,1	0,1
Zone de parc	6,7	0,1	0,2
Zone naturelle	13,2	0,3	0,3

Tableau 2 : Superficie des zones non urbanisables du territoire de Perwez (Source : SPW)

Le plan de secteur consacre la majorité du territoire à la **zone agricole**. Celle-ci couvre 81,5% de la surface de la commune (et 94,1% des zones non urbanisables).

La **zone forestière** est la seconde zone non urbanisée la plus importante, mais elle est largement moins représentée que la zone agricole avec 4,5% du territoire (ou 5,2% des zones non urbanisables). Les zones forestières se limitent essentiellement au Bois de Buis, au sud-ouest du territoire, au Petit Bois de Buis, un peu plus au nord, au bois directement au sud de Malèves-Sainte-Marie-Wastines et au bois au sud de Thorembais-Saint-Trond.

Avec seulement 0,3 % du territoire, les **zones naturelles** sont très peu représentées. La seule zone naturelle se situe le long de la Jette, à proximité de l'étang du Long Pont, dans le sud-ouest de la commune.

On retrouve deux petites zones d'**espaces verts** situées de part et d'autre de l'autoroute au niveau du seul accès autoroutier de la commune (0,1% du territoire, 0,2% des zones non urbanisables).

La commune ne compte qu'une seule **zone de parc** (0,1% du territoire et 0,2% de zones non urbanisables) qui se situe à Malèves-Sainte-Marie-Wastines, celle-ci englobe le château et sa ferme ainsi qu'un plan d'eau.

Enfin, les **zones de plan d'eau** sont elles aussi quasi inexistantes (0,1% du territoire ou 0,1% des zones non urbanisables). Les plans d'eau de la commune sont composés des étangs du Long Pont ainsi que de l'étang se situant dans la seule zone de parc.

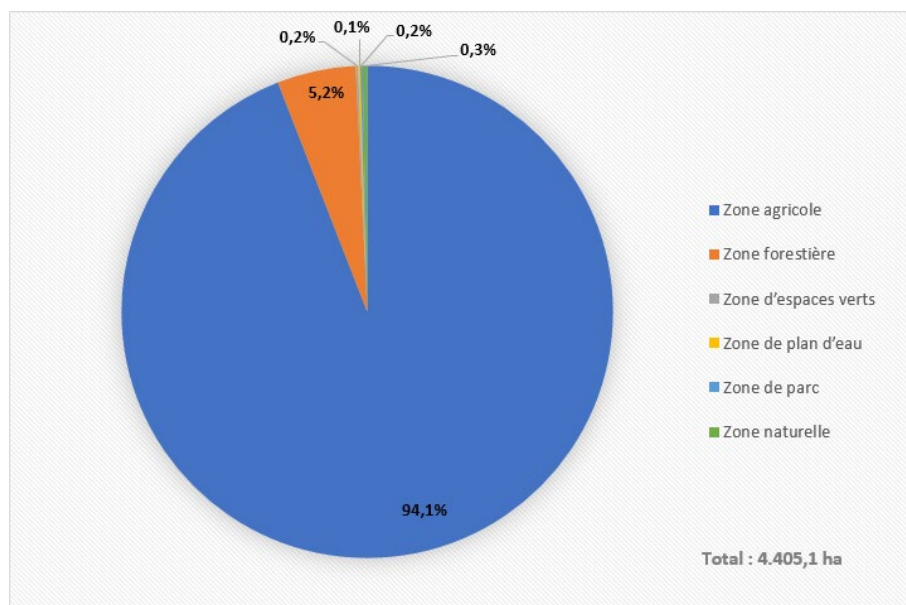


Figure 30 : Affectations au plan de secteur des zones non urbanisables (Source : SPW – Graphique : DR(EA)²M)

3.2.2.3 Les zones urbanisables

Les zones urbanisables couvrent 13,3% du territoire de Perwez. Elles se répartissent de la manière suivante :

Zonage	Superficie (ha)	Part sur le territoire (%)	Part / zones urbanisables (%)
Zone d'habitat	78,6	1,5	11,6
Zone d'habitat à caractère rural	404,5	8,0	59,7
Zone de services publics et d'équipements communautaires	10,9	0,2	1,6
Zone d'activité économique industrielle	29,1	0,6	4,3
Zone d'activité économique mixte	3,1	0,1	0,5
Zone d'aménagement communal concerté	132,9	2,6	19,6
Zone d'aménagement communal concerté à caractère économique	18,2	0,4	2,7

Tableau 3 : Superficie des zones urbanisables du territoire de Perwez (Source : SPW)

La zone d'habitat représente 11,6% des zones urbanisables pour 1,5% du territoire et concerne la majeure partie du noyau villageois de Perwez et une partie des développements autour de son noyau.

Les zones d'habitat à caractère rural représentent environ 60% des zones urbanisables mais seulement de 8% du territoire. Il s'agit de l'affectation la plus représentée parmi les zones urbanisables, ce qui est logique étant donné le caractère rural de la commune.

Les **zones de services publics et équipements communautaires** sont au nombre de huit et s'étendent sur près de 11 ha (1,6% des zones urbanisables et 0,2% du territoire). Elles correspondent pour la plupart à des églises et cimetières. Toutefois, les deux plus grandes zones, qui représentent 8,6 ha à elles seules, sont dédiées au centre sportif de Perwez et à l'ancien hôpital d'Odenge.

On compte deux **zones d'activité économique industrielle (ZAEI)** pour une surface totale de 29,1 ha (4,3% des zones urbanisables et 0,6% du territoire) :

- ✓ Le parc de Perwez, situé à la périphérie nord-ouest du village de Perwez, est géré par l'IBW et est à saturation ;
- ✓ Un parc privé se trouve le long de la N29 entre Thorembais-Saint-Trond et Thorembais-les-Béguines. Le parc arrive à saturation.

La commune ne compte qu'une seule **zone d'activité économique mixte (ZAEM)** qui se trouve à la périphérie d'Orbais (0,5% des zones urbanisables et 0,1% du territoire), par ailleurs cette zone est classée en tant que site à réaménager de fait (voir 3.5.2).

Les **zones d'aménagement communal concerté (ZACC)** sont au nombre de 11 et s'étendent sur une superficie totale de 132,9 (soit 19,6% des zones urbanisables et 2,6% du territoire). Le seul village à ne pas posséder de ZACC est celui de Malèves-Sainte-Marie-Wastines. Sur les onze, seules deux ZACC ont été mises en œuvre, elles se situent dans le village de Perwez.

Perwez possède également une **zone d'aménagement communal concerté à caractère économique (ZACCCE)** d'une superficie de 18,2 ha (soit 2,7% des zones urbanisables et 0,4% du territoire), qui forme la continuité du parc de Perwez. Cette ZACCCE a été mise en œuvre et est déjà à saturation.

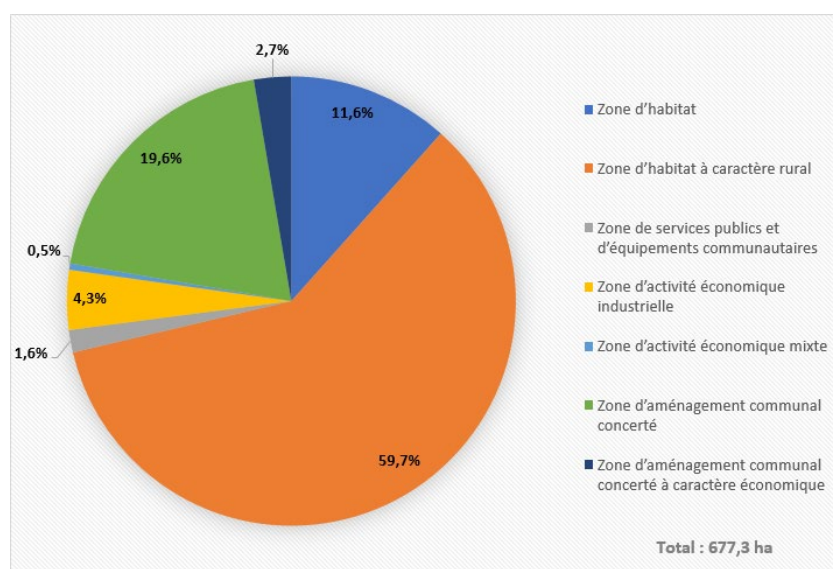


Figure 31 : Affectations du plan de secteur des zones urbanisables (Source : SPW – Graphique : DR(EA)²M)

3.2.2.4 Les périmètres et les infrastructures

Les **périmètres d'intérêt paysager** sont au nombre de huit pour un total de 421 ha ($\pm 8\%$ du territoire). Ces PIP se retrouvent sur tout le territoire, chaque village étant concerné. Le PIP le plus

étendu correspond au bois de Buis se trouvant au sud-ouest de Thorembais-Saint-Trond, à la frontière avec Walhain et Gembloux. Les autres PIP sont essentiellement situés au nord et à l'est de la commune. La quasi-totalité du tissu bâti est exclu des périmètres d'intérêt paysager, on remarque toutefois que certaines fermes carrées sont reprises dedans.

Au niveau des **infrastructures**, le plan renseigne une autoroute (E411) qui passe au sud-ouest de la commune. La N29 et N243, qui se croisent près du centre de la commune, sont également répertoriées en tant que routes de liaison. Finalement, une ligne ferroviaire, traversant le sud de la commune d'est en ouest, est renseignée au plan de secteur (ligne 147). Cependant, dans les faits, cette ligne ferroviaire est désaffectée depuis longtemps et a été transformée en voie lente RAVeL.

3.2.3 **Schéma de développement communal (SDC)**²⁴

« Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal. »²⁵

Perwez ne possède pas de schéma de développement communal.

3.2.4 **Programme communal de développement rural (PCDR)**

Certaines communes limitrophes à Perwez possèdent déjà ou sont occupées à réaliser un PCDR, ce qui permet d'envisager la réalisation de projets transversaux entre les communes. L'état d'avancement des PCDR des communes limitrophes est le suivant :

- ✓ Gembloux a déjà réalisé un PCDR (2005-2015) et en est à son deuxième (2019-2029) qui a été approuvé par le Gouvernement wallon le 23 mars 2019 ;
- ✓ Eghezée est en cours d'élaboration de son 1^{er} PCDR ;
- ✓ Ramillies ne possède pas de PCDR et vient de lancer une procédure de lancement ;
- ✓ Incourt possède un PCDR qui couvre la période 2010-2020 ;
- ✓ Walhain possède un PCDR qui couvre la période 2015-2025 ;

3.2.5 **Schéma de développement de la Hesbaye brabançonne**

Le schéma de développement de la Hesbaye brabançonne, réalisé par le GAL Culturalité, rassemble les visions des 7 communes de l'est du Brabant wallon dans un seul document. Le schéma de développement n'est pas la situation actuelle mais bien une vision vers laquelle les communes tendent pour l'horizon 2025. Ce document n'est pas amené à être un document officiel et n'a donc pas de valeur arrêtée. En outre, il est amené à continuer à évoluer.

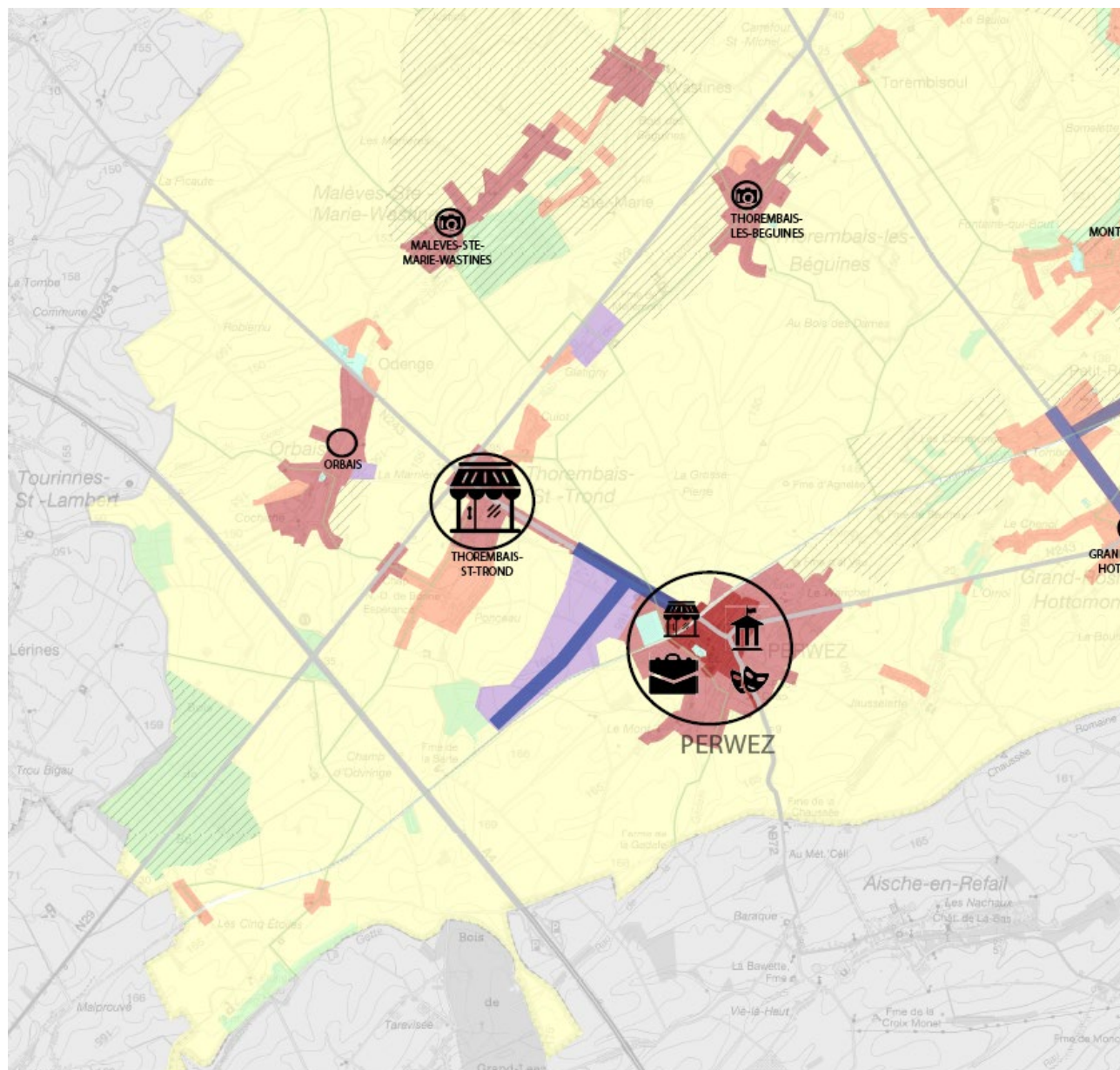
Les vocations territoriales soulignent les différentes fonctionnalités du territoire. A Perwez la vocation agricole est de loin la plus importante, par ailleurs, notons la présence d'un certain nombre de zones d'intérêt paysager. En outre, notons également la présence d'une grande zone d'espace éco-commercial qui serait la continuité de l'actuel zoning de Perwez.

La hiérarchie des pôles reflète leur degré de plurifonctionnalité. Plus un pôle a de l'importance, plus la mixité des fonctions, la concentration en logements et l'accès aux transports en commun doivent y être renforcés dans le futur. Les spécialisations renseignent sur les fonctions prédominantes à valoriser dans un pôle. Perwez centre est repris comme un pôle principal avec plusieurs spécialisations : administrative et services, commercial et économique, scolaire et culturelle. Thorembais-Saint-Trond est repris en pôle secondaire spécialisé en commerce et économie. Les autres villages, excepté Orbais, ont une spécialisation touristique et patrimoniale.

²⁴ Anciennement connu sous la dénomination de Schéma de Structure Communal (SSC)

²⁵ CoDT, Art. D.II.10

Perwez présente un couloir de développement au niveau de l'espace éco-commercial au nord-ouest de Perwez centre. Les couloirs de développement sont des axes structurants dynamisés par une ou plusieurs actions privées ou publiques (commerces, infrastructures...) et agissant comme catalyseurs de développement et d'urbanisation car ils offrent accessibilité potentielle et visibilité.



Vocations territoriales:

- Centre multifonctionnel
concentration de fonctions structurantes
- Centre villageois
fonction résidentielle dominante et services de proximité
- Espace résidentiel
fonction résidentielle dominante et plurifonctionnalité limitée
- Espace éco-commercial
activités économiques et commerciales dominantes
- Espace communautaire
services et équipements communautaires dominants
- Territoire agricole
vocation agricole largement dominante
- Intérêt paysager
périmètres d'intérêt paysager
- Territoire naturel
espaces et ressources naturelles à préserver

Spécialisations :

- administrative & services
- commerciale & économique
- touristique et patrimoniale
- scolaire
- culturelle

Hierarchie :

- Village
- Pôle secondaire
- Pôle principal

Axes:

- Réseau mode doux structurant
- Axe structurant
- Couloirs de développement



Mai 2018

Figure 32 : Extrait du schéma de développement de la Hesbaye brabançonne (Source : GAL Culturalité)

3.3 GUIDES D'URBANISME

3.3.1 Guide régional d'urbanisme

A partir du 1^{er} juin 2017, le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) est remplacé par le Code du Développement Territorial (CoDT) d'une part, et le Code du Patrimoine (CoPat) d'autre part. Ce changement législatif a profondément modifié la portée des différents plans, programmes et règlements en matière d'urbanisme.

En particulier, la plupart des outils d'urbanisme ont dorénavant une valeur indicative. L'article D.III.11 du CoDT précise entre autre que seuls : *« Les articles 393, 394, 398, 401 et 403 du CWATUP relatifs au règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme ainsi que les dispositions du règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite et celles du règlement d'urbanisme sur la qualité acoustique de constructions dans les zones B, C et D des plans de développement à long terme des aéroports de Liège-Bierset et de Charleroi-Sud sont des normes au sens de l'article D.III.2, §2, et gardent leur valeur réglementaire à la date d'entrée en vigueur du Code. Elles sont intégrées dans le guide régional d'urbanisme et restent en vigueur jusqu'à sa révision. »*

De fait, les autres articles relatifs au RGBZPU (art. 395 à 397, 399, 400 et 402 du CWATUP)), les dispositions relatives au RGBSR (art. 419 à 427 du CWATUP) et la plupart des articles relatifs au règlement général d'urbanisme sur les enseignes et dispositifs de publicité (art. 433, 434, 439 et 440 du CWATUP) acquièrent une valeur indicative.

Les règlements suivants sont d'application à Perwez :

- le règlement général sur les bâtisses en site rural (**RGBSR**),
- le règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme (**RGBZPU**),
- le règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite (**PMR**).

Le **RGBSR** concerne la préservation de la morphologie et des caractéristiques du bâti traditionnel de certains villages de Wallonie. La commune de Perwez compte un RGBSR s'appliquant aux villages de Thorembais-les-Béguines et Malèves-Saint-Marie-Wastines, l'arrêté initiale date du 23/12/1987 et a fait l'objet d'un arrêté de modification en date du 13/06/2006.

Le **RGBZPU** concerne la protection des centres anciens, de l'ordre patrimonial et urbanistique, visant les aménagements et construction locales. Le centre historique du village de Perwez fait l'objet d'un RGBZPU arrêté le 04/11/2003 et modifié en date du 30/08/2006.

Le **règlement relatif à l'accessibilité des PMR** compile une série de normes et dimensions à respecter pour l'aménagement des espaces publics et la construction de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif. Ces normes permettent l'accès aux personnes à mobilité réduite, en particulier les personnes en chaise roulante.

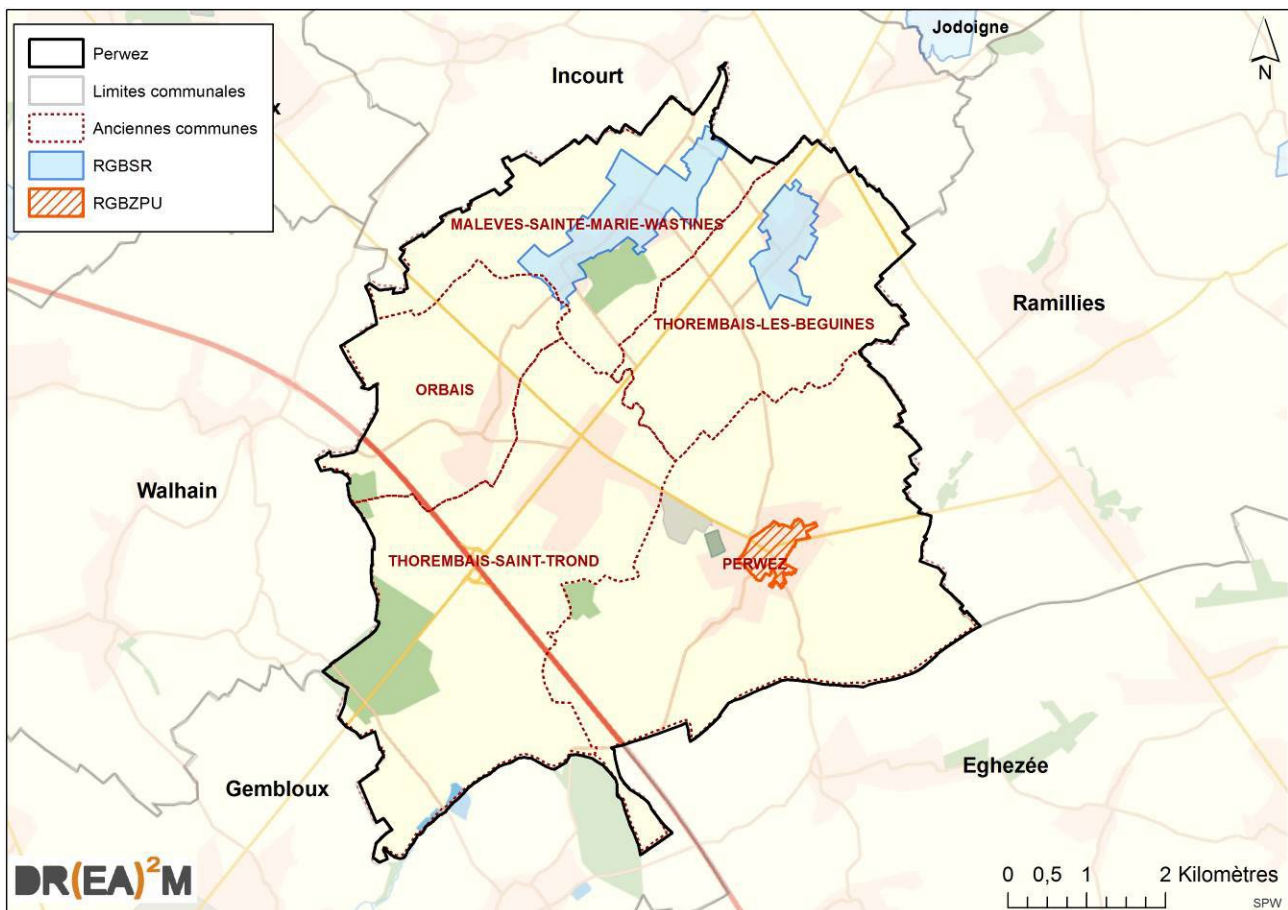


Figure 33 : Guide régional d'urbanisme (Source : SPW-DGO4 - Cartographie : DR(EA)²M)

3.3.2 Guide communal d'urbanisme

En matière d'urbanisme, le règlement communal d'urbanisme est un outil réglementaire permettant d'appréhender la troisième dimension, et plus particulièrement l'aspect urbanistique et architectural.

La commune ne dispose pas de règlement communal d'urbanisme.

3.4 PERMIS D'URBANISATION / LOTISSEMENTS

« L'urbanisation d'un bien consiste à mettre en œuvre une conception urbanistique portant sur un projet d'ensemble relatif à un bien à diviser en au moins trois lots non bâtis destinés à l'habitation. Le projet d'ensemble vise principalement la construction de bâtiments destinés, en tout ou en partie, à l'habitation ou le placement d'une installation fixe ou mobile pouvant être utilisée, en tout ou en partie, à l'habitation ainsi que, le cas échéant, la construction ou l'aménagement d'espaces publics ou collectifs, d'infrastructures techniques ou de bâtiments abritant des fonctions complémentaires à l'habitat. »²⁶

Il s'agit de périmètres réglementaires qui permettent de lotir des terrains urbanisables et dont les constructions dans les lots doivent respecter une série de prescriptions. Toutefois, avec le CoDT, ils acquièrent une valeur indicative. Sur le territoire de Perwez, ils sont au nombre de 199.

Bien que nombreux, leur taille est limitée puisque le plus vaste fait 4,7 ha et qu'en moyenne, ils font 0,64 ha.

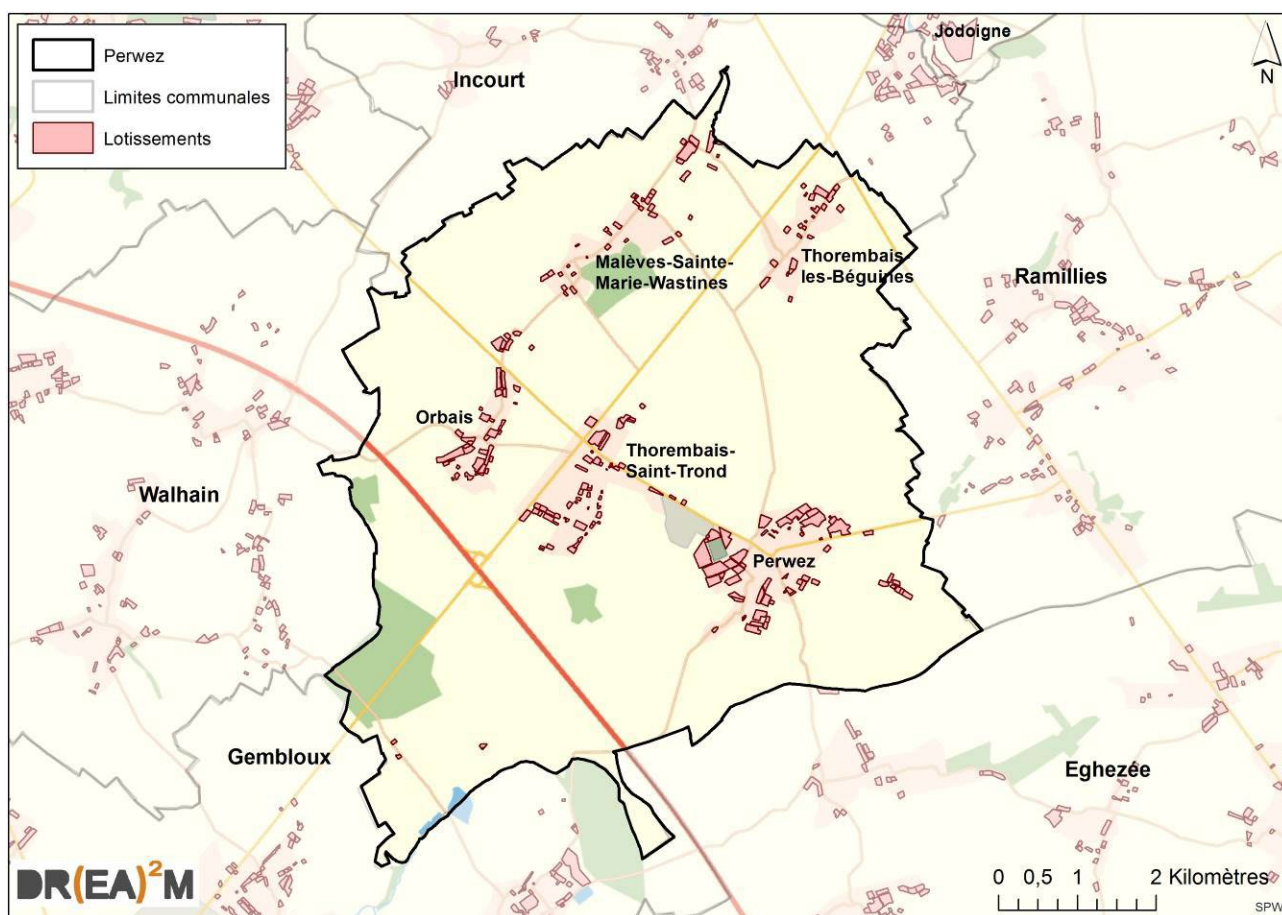


Figure 34 : Lotissements – Perwez (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)

²⁶ Art. D.IV.2 du CoDT

3.5 DOCUMENTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME OPERATIONNEL

3.5.1 Schémas d'orientation locaux (SOL)²⁷

Le territoire de Perwez compte deux anciens plans communaux d'aménagement approuvés, un à Perwez et l'autre à Orbais, ainsi qu'un ancien schéma directeur à Perwez.

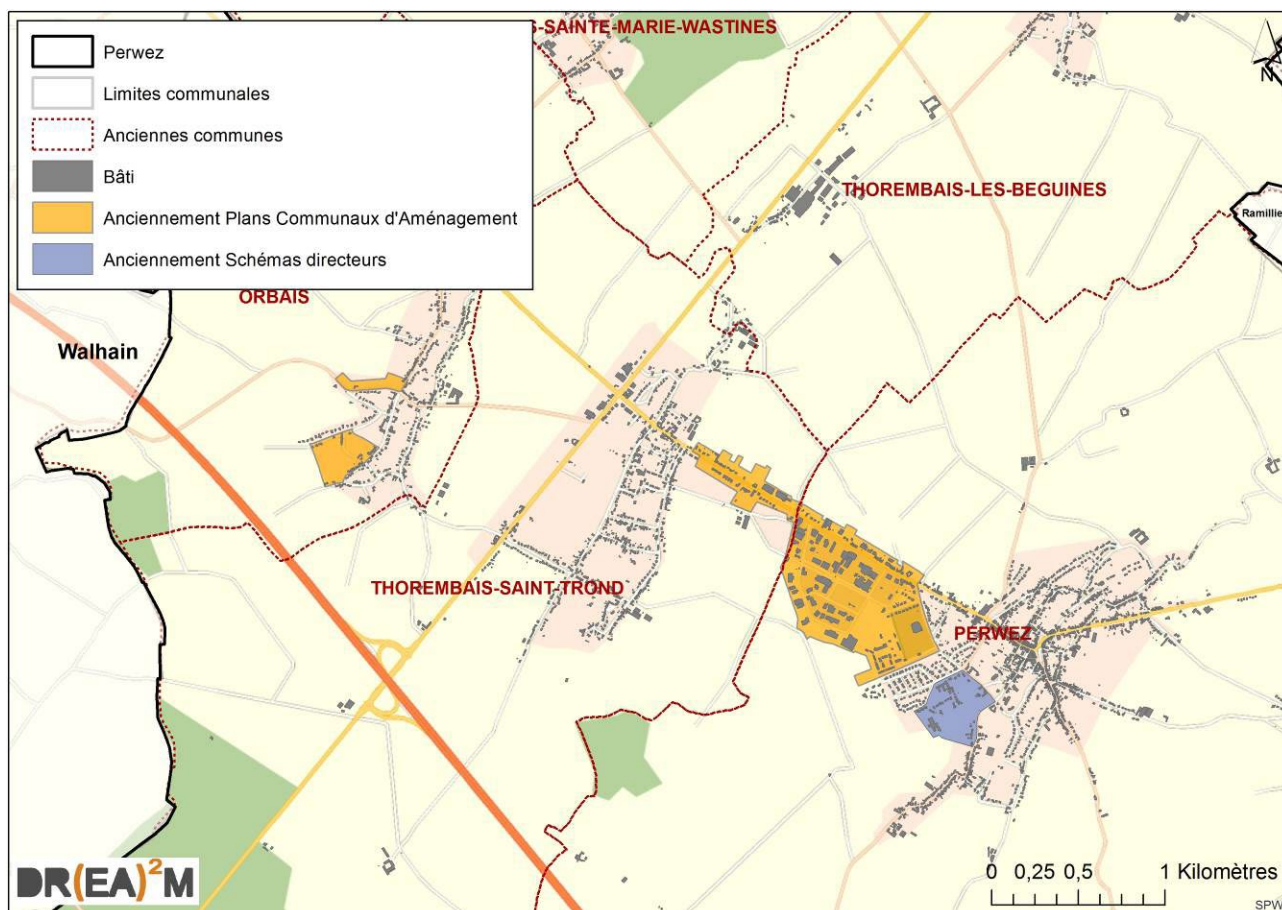


Figure 35 : Zoom sur les SOL – Perwez (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)

Ancienne dénomination	Appellation	Type	Arrêté	Superficie (ha)	Localisation
Plans communaux d'aménagement	N°9 « Home Trémouroux »	classique	08/02/1990	9,86	Ouest d'Orbais
Plans communaux d'aménagement	N°10 « Du zoning industriel »	dérogatoire	12/1/2005	63,72	Nord-ouest de Perwez
Schéma directeur	N°1 « Entre l'avenue des Tourterelles et la rue du Mont »	/	06/04/1998	12,06	Sud-ouest de Perwez

²⁷ Le SOL regroupe les anciens documents suivants : plan communal d'aménagement, plan communal d'aménagement dérogatoire, plan communal d'aménagement révisionnel, schéma directeur, plan directeur et rapport urbanistique et environnement.

L'ancien plan communal d'aménagement « Home Trémouroux » a révisé un permis de lotir. Les affectations principales reprises dans le document sont l'habitat, les services publics et équipements communautaires et espace de parc. Il a été partiellement abrogé en date du 19 décembre 2016.

L'ancien plan communal d'aménagement dérogatoire « du zoning industriel » affecte le quartier à de l'habitat, des services publics et équipements communautaires et de l'activité économique mixte. Ce document révisé totalement les anciens PCA n°6 « du Parc Industriel », n°7 « du Centre Sportif » et n°8 « du Château d'eau » ainsi que l'ancien schéma-directeur n°3 « Extension du zoning industriel ». L'ancien PCAD a été mis en œuvre.

Un avant-projet de SOL est en cours d'élaboration à Thorembais-Saint-Trond sur la zone comprise entre la N243 et le quartier du Ponceau (rue de la Chapelle).

3.5.2 Sites à réaménager (SAR)

Le site à réaménager est « un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé. »²⁸

Cinq sites à réaménager sont répertoriés sur l'entité : deux à Perwez (château d'eau, ancienne gendarmerie), un à Thorembais-Saint-Trond (salle des fêtes « L'Oasis »), un à Orbaïs (salle des fêtes Kibboutz) et un à Malèves-Sainte-Marie-Wastines (salle de réunion, annexe du presbytère de Malèves).

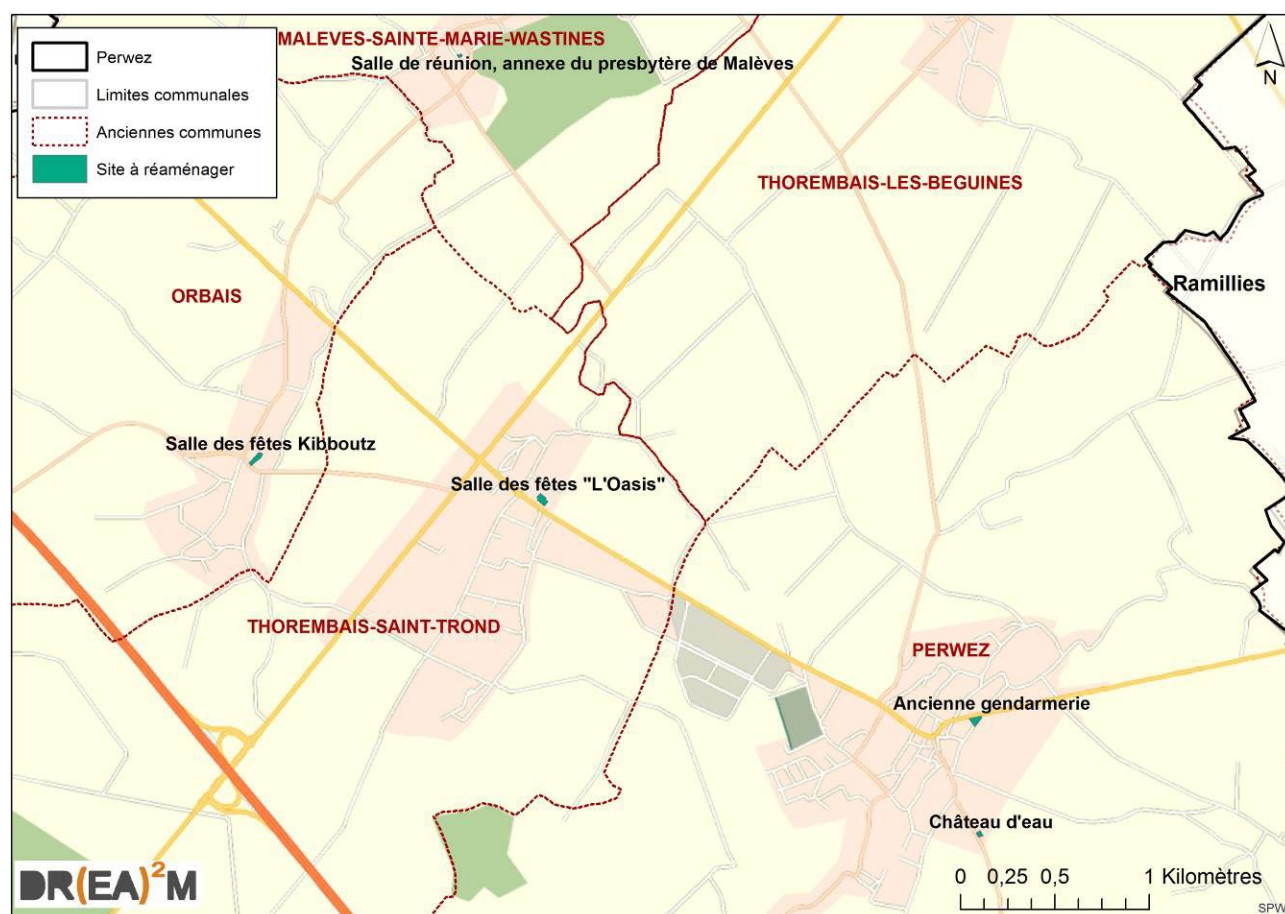


Figure 36 : Zoom sur les sites à réaménager (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)

²⁸ CoDT, Art. D.V.1

- ✓ Le site du « château d'eau » est situé au sud de Perwez, un peu avant la sortie du village, rue Saint-Roch. L'arrêté de désaffectation a été promulgué le 12 juillet 2005 et l'arrêté de rénovation le 14/11/2005, le site a fait l'objet d'un réaménagement complet entre 2012 et 2015, ce qui a permis la construction d'une maison en lieu et place du château d'eau.



Figure 37 : Site du château d'eau (Source : WalOnMap)

- ✓ Le site de l' « ancienne gendarmerie » est situé à proximité du centre de Perwez, avenue Wilmart. L'arrêté de rénovation a été promulgué le 31/10/2008.

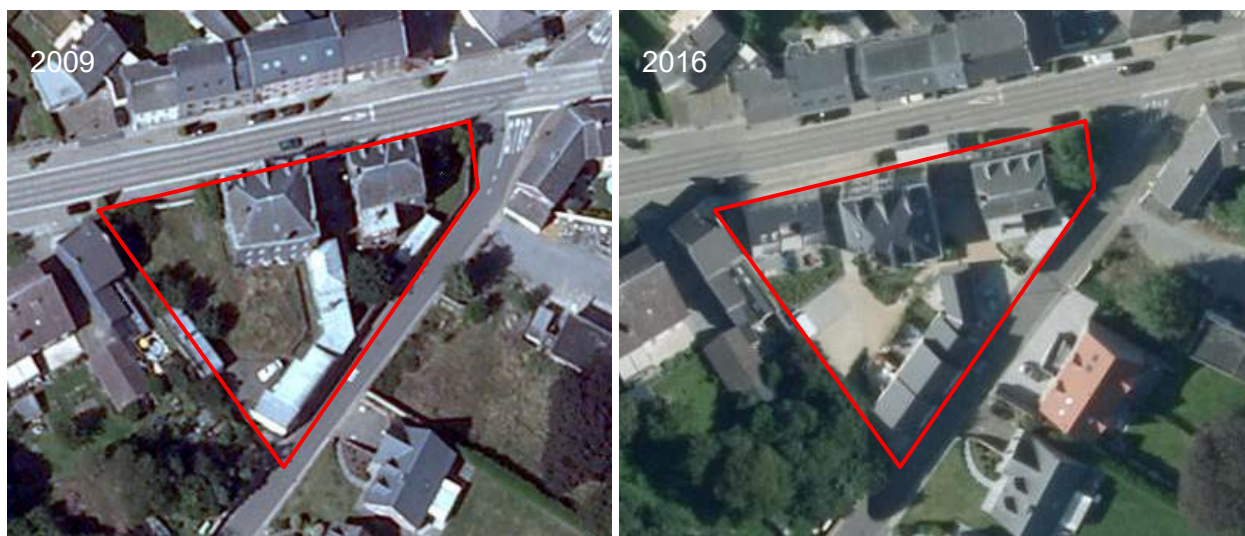


Figure 38 : Site de l'ancienne gendarmerie (Source : SPW)

- ✓ Le site « Salle des fêtes L'Oasis » est situé au cœur de Thorembais-Saint-Trond, chaussée de Wavre. L'arrêté de rénovation a été promulgué le 16/02/2007.



Figure 39 : Site de la salle des fêtes « L'Oasis » (Source : SPW)

- ✓ Le site « Salle des fêtes Kibboutz » est situé au cœur d'Orbais, face à l'église rue chapelle à la Barre. L'arrêté de rénovation a été promulgué le 31/10/2008.



Figure 40 : Site de la salle des fêtes Kibboutz (Source : SPW)

- ✓ Le site « Salle de réunion, annexe du prestbytère de Malèves » est situé au cœur Malèves-Sainte-Marie-Wastines, à côté de l'église rue de la Cure. L'arrêté de rénovation a été promulgué le 24/01/2017.

En plus des sites à réaménager de droit, on compte également un site à réaménager de fait (DGO4) dénommer « Etablissement Coppin ». Le site se trouve en bordure du village d'Orbais, le long de la rue Chapelle à la Barre, et est occupé par une entreprise de construction et une entreprise de menuiserie. Le principal problème de ce SAR est la présence de déchets en tous genres formant par endroits des monticules conséquents dans la partie est du site.



Figure 41 : SAR de fait « Etablissement Coppin » - 2016 (Source : SPW)

3.5.3 Rénovation urbaine

« L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres »²⁹

Un périmètre de rénovation urbaine couvre le Quartier du Centre à Perwez depuis le 23 juillet 2015.

L'opération de rénovation urbaine poursuit plusieurs objectifs³⁰ :

- créer une ambiance commerciale propre au cœur de ville ;
- rénover le logement pour améliorer l'image de Perwez ;
- positionner Perwez-Centre dans le réseau d'espaces ressources concurrentiels que constituent les villes proches ;
- créer une politique d'ambiance urbaine, de l'image et de la communication ;
- privilégier le partenariat privé-public.

²⁹ Art. D.V.13 du CoDT

³⁰ Rapport annuel 2017 de la commune de Perwez

Afin de poursuivre ces objectifs, le projet s'est construit autour de 5 fiches-actions prioritaires :

- le développement du sentier-Hacquart, en vue de créer un nouveau quartier d'habitat en structurant ce grand îlot faiblement rentabilisé ;
- le développement rue du Marché prolongé, en vue de créer également un nouveau quartier d'habitat et une nouvelle rue permettant de désengorger la rue de la Station, via la réorganisation de ce second grand îlot sous utilisé ;
- le développement d'un réseau vert, par l'exploitation des espaces de verdure maîtrisés par le public et par la création de réseaux de parcs et d'allées vertes ;
- le développement de la place de la Gare, vaste espace actuellement non exploité en tant que place, en vue d'y créer le nouveau cœur de développement de la ville ;
- le développement de la véloroute et la création d'une traversée urbaine de Perwez.

Fin 2017, le projet d'aménagement du sentier Hacquart a été mis en suspens par le Collège communal.

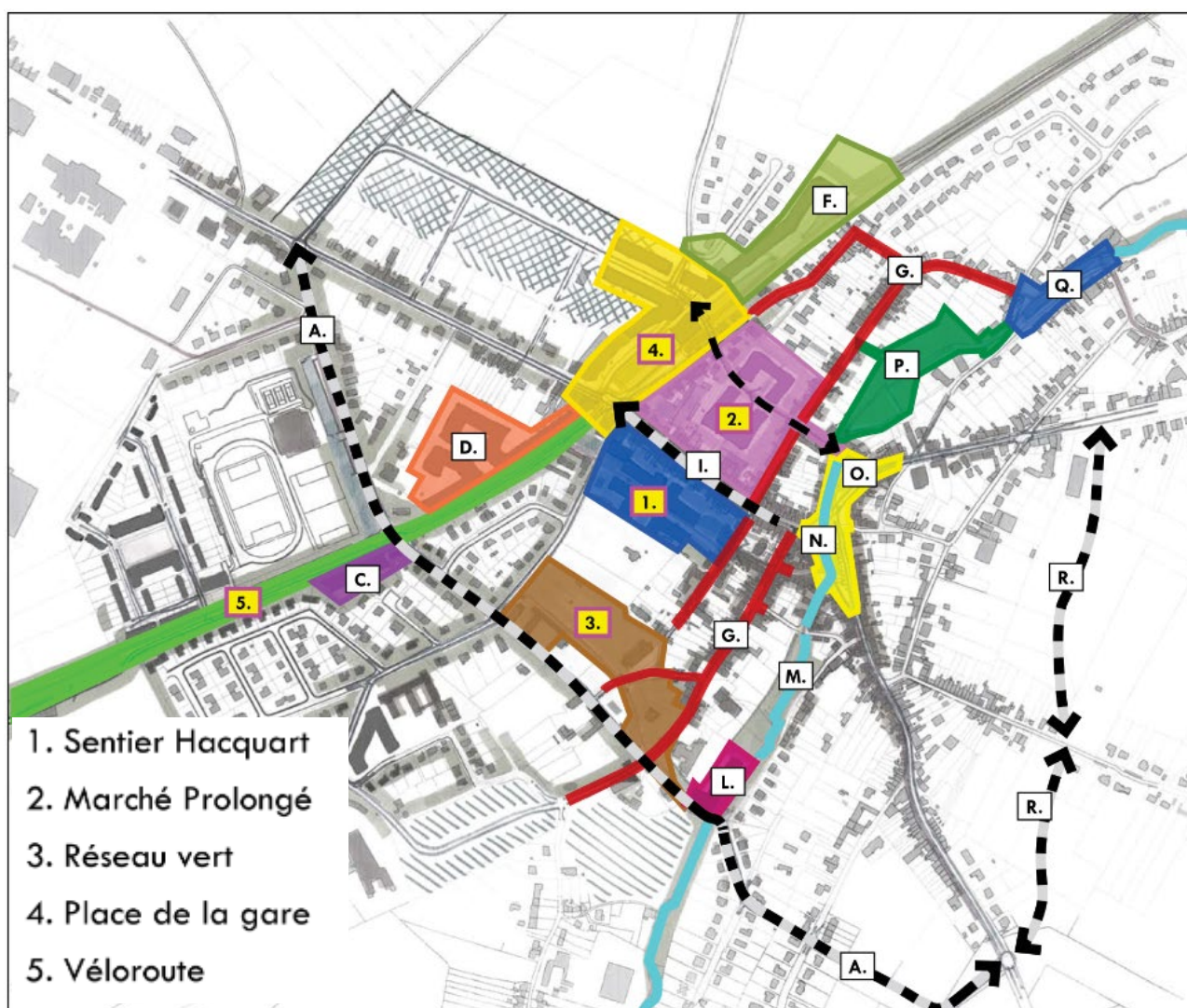


Figure 42 : Localisation des fiches actions de la rénovation urbaine de Perwez
(Source : Projet de rénovation urbaine dans le centre urbain de Perwez - AGUA)

3.5.4 Périmètres de reconnaissance économique (PRE)

« Le périmètre de reconnaissance économique comprend la voirie, les terrains destinés à être incorporés à la voirie ainsi que les biens immobiliers destinés à accueillir des activités économiques, à favoriser leur implantation et leur accessibilité ou à permettre l'extension de l'implantation et de l'accessibilité des activités existantes afin de permettre d'y accueillir des activités économiques ou de favoriser leur implantation, notamment par la mise en commun ou à dispositions de services ou activités. »³¹

L'extension du parc industriel de Perwez (17,21 ha) et la zone industrielle de Thorembais-les-Béguines (3,58 ha) sont couvertes par un périmètre de reconnaissance économique. L'arrêté de désignation de l'extension du parc industriel de Perwez date du 31/03/1994 et a une affectation prévue d'artisanat et d'industrie, tandis que l'arrêté de désignation de la zone industrielle de Thorembais-les-Béguines date du 12/11/1962 et a uniquement une affectation prévue d'industrie.

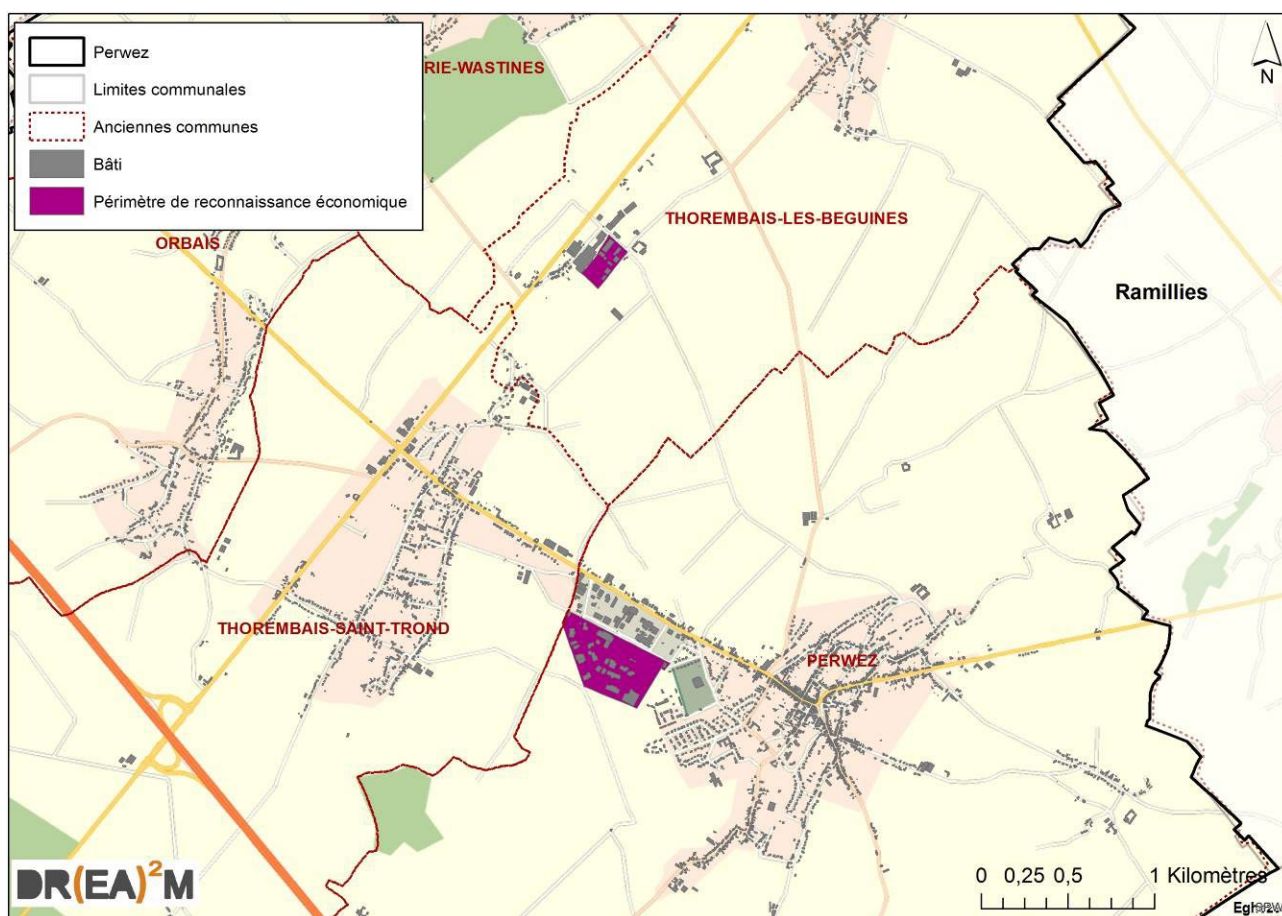


Figure 43 : Zoom sur les périmètres de reconnaissance économique – Perwez
(Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)

3.5.5 Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers

Le remembrement des biens ruraux est un outil au service des agriculteurs et du monde rural. Il permet aux agriculteurs et propriétaires concernés, dans un périmètre donné, de redéfinir ensemble et de façon privilégiée l'espace rural qui les concerne. Outre la restructuration parcellaire des terres agricoles, le remembrement permet l'amélioration des infrastructures du périmètre visé pour en optimiser spatialement l'usage et ceci au profit de tous ses utilisateurs. Tour à tour, différents intervenants sont sollicités officiellement (propriétaires, exploitants, communes, groupements d'intérêts, administrations, ...), ceci via des procédures précises et grâce à des

³¹ Article 1^{er} bis du décret « Infrastructures »

organes créés spécifiquement, à savoir les comités de remembrement, les comités d'échange, les comités provinciaux et les commissions consultatives chargées, pour leur part, d'assister les comités.

La commune est reprise dans la liste des communes dites « préemptables », c'est-à-dire que les biens immobiliers situés sur son territoire sont concernés par le droit de préemption de la Région wallonne. Le droit de préemption s'applique à la zone agricole. La commune est rattachée au service extérieur de Namur pour le droit de préemption.

La commune a déjà participé à plusieurs remembrements ruraux qui sont aujourd'hui terminés :

- sur Malèves (acte signé en 1971) ;
- sur Thorembais-Saint-Trond (acte signé en 1971) ;
- sur Liernu (acte signé en 1977) ;
- sur Aische-en-Refail (acte signé en 1983).

Un remembrement est actuellement en cours sur les communes d'Eghezée, Fernelmont et Wasseiges.

3.6 PROPRIETES PUBLIQUES

La figure ci-dessous situe les différentes parcelles détenues par des propriétaires publics, à savoir le CPAS, les fabriques d'églises et la commune.

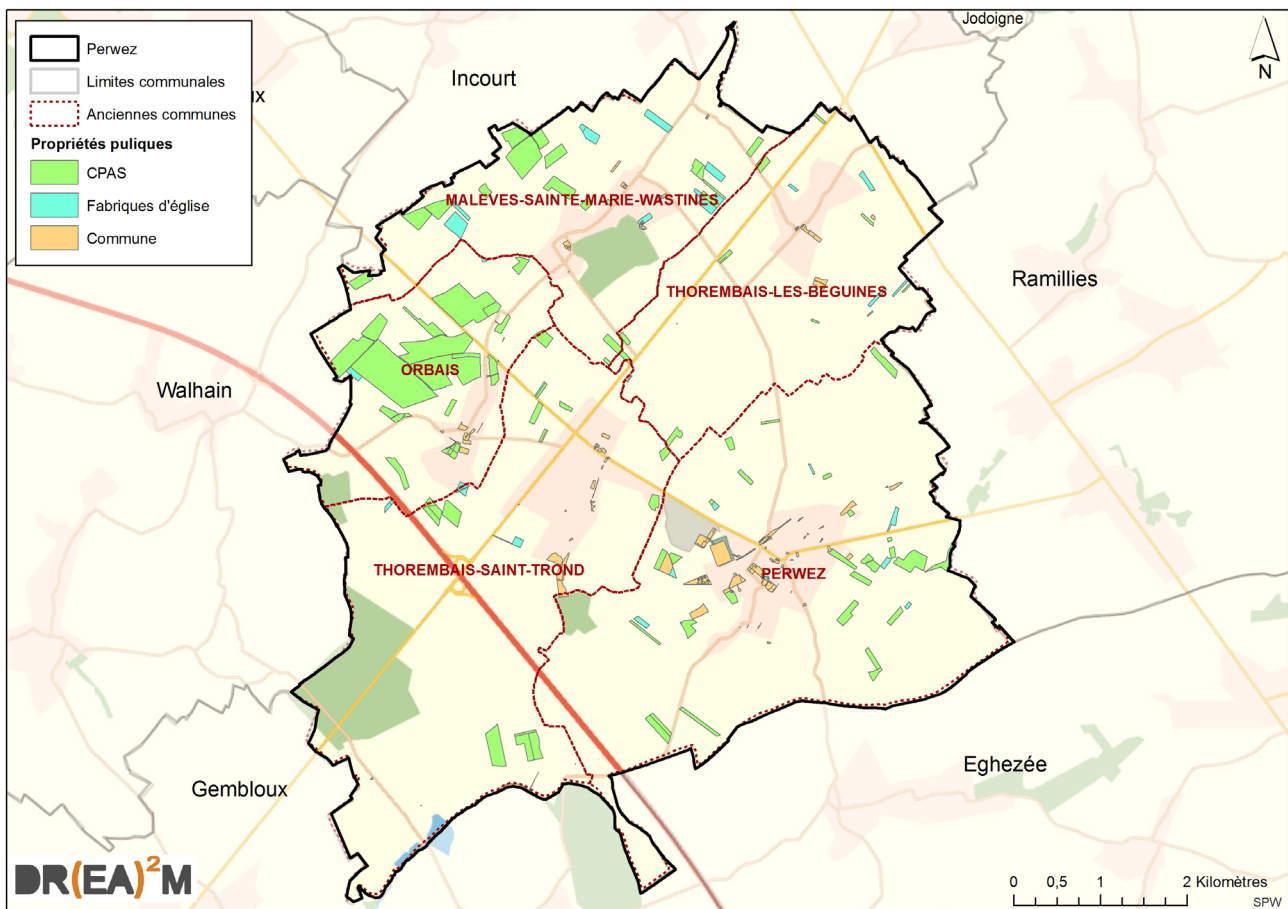


Figure 44 : Propriétés publiques communales (Source : Administration communale – Cartographie : DR(EA)²M)

3.7 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ Documents de planification

- ✓ *SDT* : Perception de la commune de Perwez comme un territoire agricole entre plusieurs pôles urbains, qui possède une attraction résidentielle pour les ménages, ce qui exerce une pression urbaine sur la commune ;
- ✓ *Plan de secteur* : inscription du territoire dans le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez. 13,3% du territoire en zone urbanisable dont la majorité concerne les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural et 86,7% du territoire en zone non urbanisable dont la majorité concerne les zones agricoles ;
- ✓ *PCDR* : les communes limitrophes de Walhain et Incourt possèdent un PCDR. Gembloux vient d'être approuvé pour un 2^{ème} PCDR 201-2029. Eghezée et Ramillies sont en phase d'élaboration ;
- ✓ *Schéma de développement de la Hesbaye brabançonne* ;

➤ Guides d'urbanisme

- ✓ *Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite* ;
- ✓ *Règlement général sur les bâtisses en site rural* : concerne les villages de Thorembais-les-Béguines et Malèves-Sainte-Marie-Wastines ;
- ✓ *Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme* : concerne le centre du village de Perwez ;

➤ Lotissements

- ✓ 199 lotissements de petite taille (0,64 ha en moyenne) ;

➤ Documents d'aménagement du territoire et urbanisme opérationnel

- ✓ *SOL* : un ancien PCAD à Perwez, un ancien PCA à Orbais, un ancien Schéma directeur à Perwez et un avant-projet de SOL en cours à Thorembais-Sint-Trond ;
- ✓ *SAR* : cinq SAR de droit dont deux à Perwez, un à Thorembais-Saint-Trond, un à Orbais et un à Malèves-Sainte-Marie-Wastines ; un SAR de fait à Orbais qui n'a pas encore été réaménagé ;
- ✓ *Rénovation urbaine* : un périmètre de rénovation urbaine couvre le centre du village de Perwez ;
- ✓ *PRE* : extension du parc industriel de Perwez (arrêté de 1994) et la zone industrielle de Thorembais-les-Béguines (arrêté de 1962) ;
- ✓ *Périmètres de remembrement* : quatre terminés et un en cours sur le territoire de Thorembais-Saint-Trond (acte signé en 1989) ;

3.8 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Positionnement stratégique au Schéma de Développement Territorial (proximité des pôles d'appui et réseaux de transport, etc.) • Schéma de développement de la Hesbaye brabançonne • Plusieurs ZACC non mises en œuvre (±133 ha) • Un RGBSR sur les villages de Thorembais-les-Béguines et Malèves-Sainte-Marie-Wastines → protection de caractère rural • Un RGBZPU à Perwez centre → protection de centre ancien • Rénovation urbaine couvrant le centre de Perwez • Deux périmètres de reconnaissance économique • SOL et lotissements	• Absence de Schéma de Développement Communal et de Guide Communal d'Urbanisme
Opportunités	Menaces
• Plusieurs ZACC disponibles afin d'augmenter le potentiel foncier • Potentialités liées aux PCDR des communes limitrophes (projets trans-communaux) • Redynamisation du centre de Perwez au travers du périmètre de rénovation urbaine • Réalisation d'un Schéma de Développement Communal	• Urbanisation non adéquate pouvant mettre en péril la valeur patrimoniale des noyaux bâtis (principalement à Orbais et Thorembais-Saint-Trond qui n'ont pas de périmètres de protection) • Perte de valeur réglementaire des RGBSR (Malèves-Sainte-Marie-Wastines et Thorembais-les-Béguines) et RGBZPU (Perwez) avec le CoDT

Partie 4 : *MOBILITE*

4.1 LES VOIES DE COMMUNICATION

Perwez étant une commune rurale présentant une dynamique démographique positive, et étant géographiquement proche de pôles urbains comme Namur ou Louvain-la-Neuve, les équipements de mobilité doivent être à la hauteur de ses ambitions.

Bien que Perwez soit très bien desservie au niveau routier (une autoroute et quatre routes nationales), transports en commun et mobilité douce, notamment cyclable, restent un enjeu pour le développement durable du territoire et afin de parer à l'utilisation croissante et dominante de l'automobile.

En matière ferroviaire, les lignes 161 et 164 passant à Gembloux restent proches de l'entité. Ainsi en l'absence de gare sur son territoire, un des défis de la commune est d'assurer une desserte suffisante, via les transports en commun, des gares situées sur les communes voisines.

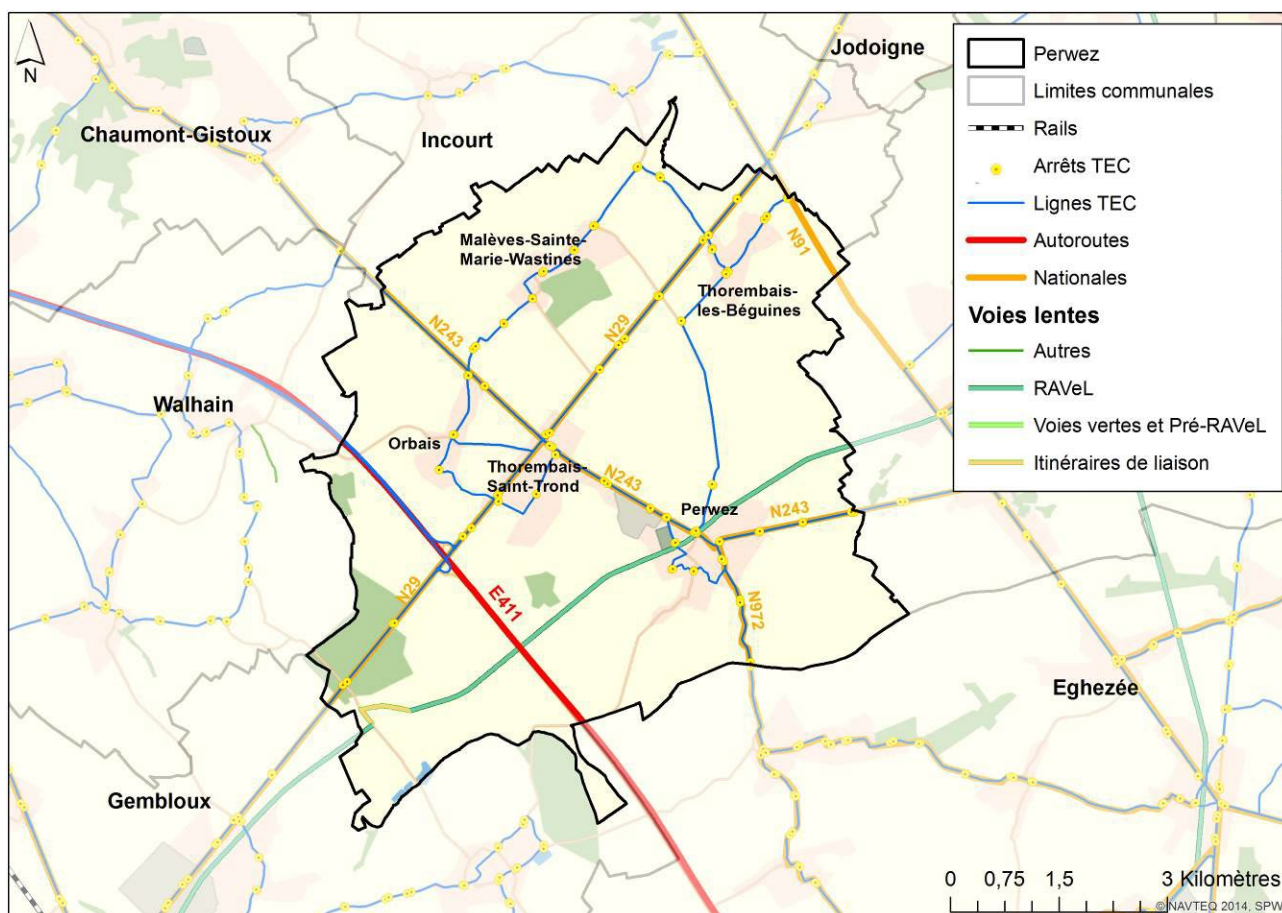


Figure 45 : Réseaux de mobilité (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

4.1.1 Réseau routier

4.1.1.1 Réseau autoroutier

L'autoroute A4 (E411), qui relie Bruxelles au Grand-Duché de Luxembourg, traverse la partie ouest de la commune de Perwez du nord-ouest au sud-est. L'E411 a une longueur de 5,2 km sur le territoire communal. Tous les villages de la commune se trouvent à l'est de l'autoroute, à l'ouest, on retrouve uniquement le hameau Cinq étoiles ainsi que le hameau de la Gare.

L'échangeur n°11 qui relie l'autoroute à la chaussée de Charleroi (N29) est la principale voie d'entrée sur la commune depuis l'autoroute. Toutefois, il est également possible de rejoindre le centre de Perwez via l'aire de service d'Aische-en-Refail qui se trouve dans la commune voisine d'Eghezée.

Sur la portion qui traverse la commune de Perwez, l'autoroute possède 3 bandes de circulations dans chaque sens et un éclairage central.

La gestion du réseau autoroutier est partagée entre le district autoroutier de Nivelles (SPW-DGO1 - D 143.21) et celui de Dausseulx (SPW-DGO1 - D 131.21).

4.1.1.2 Réseau régional

Le réseau routier régional s'étend sur 20,7km répartis en quatre routes qui traversent le territoire. Il s'agit de la N29, de la N91, de la N243 et de la N972.

La N29 (Chaussée de Charleroi) établit un axe allant du sud-ouest au nord-est du territoire. Elle traverse Thorembais-Saint-Trond et passe à proximité de Thorembais-les-Béguines. La N29 relie Tirlemont à Gembloux.

La N91 (Chaussée de Namur) traverse la partie nord-est de la commune de Perwez et passe à proximité de Thorembais-les-Béguines. La N91 permet de relier Namur à Hamme-Mille.

La N243 (chaussée de Huy) établit un axe allant du nord-ouest au sud-est de l'entité et traverse les villages d'Orbais, de Thorembais-Saint-Trond et de Perwez. Elle croise la N29 au niveau de Thorembais-Saint-Trond, ces deux nationales constituent les principaux axes de transit local de la commune. La N243 relie Wavre à la N91 au niveau de Petit-Rosière.

La N972 (rue Saint-Roch) part de Perwez centre et va vers le sud. Elle permet de relier les centres de Perwez et d'Eghezée.

Toutes les nationales sont composées de 2x1 voies de circulation sans séparation centrale.

La gestion de l'ensemble du réseau est assurée par le district routier d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (SPW-DGO1 - D 143.11).

Avec cette structure principale, la commune de Perwez se trouve à :

- ✓ ± 15 minutes du centre de Gembloux (± 13km) ;
- ✓ ± 20 minutes du centre de Namur (± 21km), Louvain-la-Neuve (± 20km) et Wavre (± 22km);
- ✓ ± 45 minutes de Bruxelles (± 49km) et de Charleroi (± 53km) ;
- ✓ ± 50 minutes du centre de Liège (± 66km).

4.1.1.3 Réseau communal

Les Atlas des communications vicinales des anciennes communes répertorient de nombreux chemins et sentiers sur le territoire. Une bonne partie des chemins inscrits en 1841 sont devenus, comme partout ailleurs, les rues et routes actuelles. L'évolution de l'urbanisation et des modes de déplacement a fondamentalement modifié l'usage des sentiers et donc leur degré d'utilisation.

La commune gère environ 175,7 km de voirie. Ce qui représente une densité de 3,46 km/km² à noter que cette densité est supérieure à la densité moyenne des communes limitrophes (3,29) et à la moyenne régionale (2,9).

4.1.2 Réseau ferroviaire

La commune ne dispose d'aucune ligne de chemin de fer bien qu'il en existait une jusqu'en 1962. L'ancienne gare de Perwez, qui a donné son nom à la place mitoyenne, a été conservée et devrait faire prochainement l'objet d'une rénovation. La gare la plus proche est celle de Gembloux, qui se situe à environ 14 km du centre de Perwez, soit environ 20 minutes en voiture. Celle-ci est desservie par le réseau TEC.

La gare de Gembloux est une gare des lignes 161 « Bruxelles-Namur » et 144 « Gembloux – Jemeppe-sur-Sambre ». En semaine, il y a environ 70 trains par jour et par sens pour la ligne 161 alors qu'il n'y en a que 4 pour la ligne 144.

4.1.3 Réseau de transport par bus

Perwez bénéficie des services du TEC. Plusieurs lignes régulières desservent l'entité, ainsi que le démontre la figure suivante issue de la révision du PCM de Perwez.

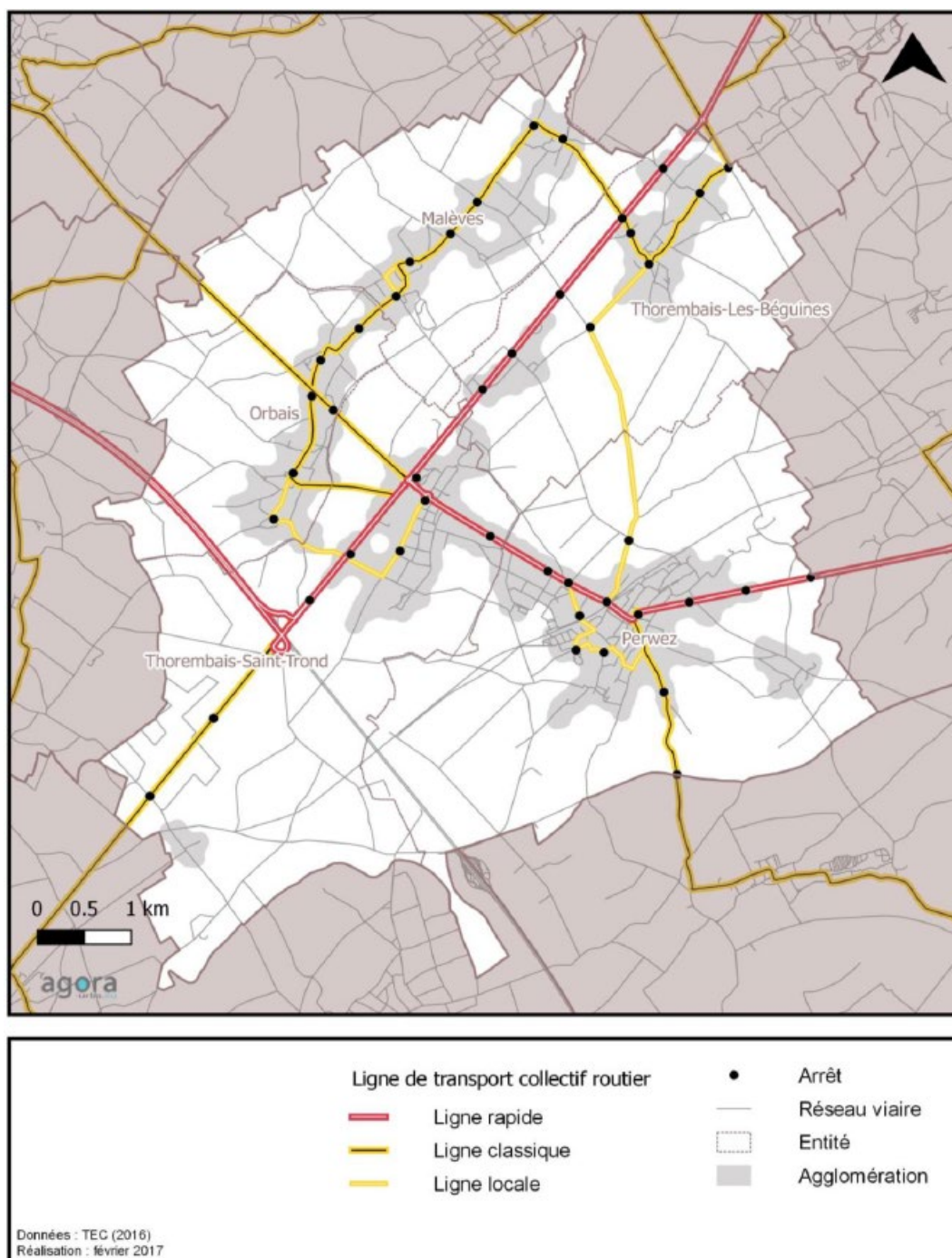


Figure 46 : Réseau des TEC sur le territoire de Perwez (Source : PCM de Perwez - 2017)

Au total, le réseau TEC représente 43,7 km pour 42 arrêts sur tout le territoire. Il y a donc une moyenne de 1 arrêt tous les kilomètres. La desserte du territoire est assurée par 7 lignes. On notera, concernant la ligne 25, que la desserte de la commune de Perwez n'est pas intégrée à l'itinéraire principal de la ligne mais à celui de trois extensions : extensions de Thorembais-Saint-Trond, de Malèves-Sainte-Marie et Perwez.

Avec le tableau ci-dessous, on remarque que Thorembais-Saint-Trond (7 lignes sur 7) et le centre de Perwez (6 lignes sur 7) sont mieux desservis que le reste du territoire. Le territoire possède, de manière assez rare, un bus qui relie tous les villages de l'entité. Ce bus est mis à disposition par la TEC et géré par la commune.

Ligne	Axe général	Villages traversés	Connexion vers les pôles semi-urbains	Niveau de service
E1	Jodoigne – Louvain-la-Neuve – Ottignies	Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond	Jodoigne, Louvain-la-Neuve, Ottignies	Rapide
25	Jodoigne – Gembloux	Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, Malèves-Sainte-Marie-Wastines, Perwez, Orbais	Jodoigne	Classique
33	Eghezée – Perwez – Louvain-la-Neuve – Ottignies	Perwez, Thorembais-Saint-Trond, Orbais	Eghezée, Louvain-la-Neuve, Ottignies	Classique
E82	Namur – Jodoigne	Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, Perwez	Jodoigne, Eghezée, Namur	Rapide
148	Gembloux – Ramillies – Landen	Perwez, Thorembais-Saint-Trond	Landen – Gembloux	Classique
E	Eghezée – Wavre – Bruxelles	Perwez, Thorembais-Saint-Trond, Orbais	Eghezée, Chaumont-Gistoux, Wavre, Overijse, Bruxelles	Classique
202	Proxibus Perwez	Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, Malèves-Sainte-Marie-Wastines, Perwez, Orbais	-	Local

Tableau 4 : Ligne des TEC en circulation sur Perwez (Source : PCM de Perwez- 2017)

D'après l'analyse réalisée dans la révision du PCM de Perwez, quatre des sept lignes ont de bonnes fréquences : la 1, la 82, le 148 et le E. De fait, la gare de Gembloux est bien desservie, car la ligne 148 reliant Gembloux a une fréquence de 25 à 26 bus par jour et par sens en période scolaire.

Ligne	Fréquence (bus/j/sens)
E1 Jodoigne – Louvain-la-Neuve – Ottignies	19
25 Jodoigne – Gembloux	1-2
33 Eghezée – Perwez – Louvain-la-Neuve – Ottignies	3-4
E82 Namur – Jodoigne	15-16
148 Gembloux – Ramillies – Landen	25-26
E Eghezée – Wavre – Bruxelles	13-14
202 Proxibus Perwez	8

Tableau 5 : Fréquence des bus en semaine en période scolaire (Source : PCM de Perwez - 2017)

Toujours sur base de l'analyse de la révision du PCM de Perwez, les lignes les plus fréquentées de la commune sont les lignes 148 et E, avec respectivement 1.777 et 947 montées par semaines. Par ailleurs, les arrêts les plus fréquentés sont localisés à Perwez centre et Thorembais-les-Béguines :

- Perwez Place : 1.587 montées/semaine
- Thorembais-Saint-Trond Carrefour : 1.266 montées/semaines
- Perwez Gare : 540 montées/semaine
- Thorembais-Saint-Trond Bonne Espérance : 523 montées/semaine

4.1.4 Transport aérien

L'aéroport civil régional le plus proche est celui de Bruxelles-Sud Charleroi (Gosselies). L'aéroport se trouve à ±40 km par la route soit à environ 30 minutes.

Cet aéroport dessert des destinations telles que l'Ecosse, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne et la Suède.

4.1.5 Transport fluvial

Perwez ne compte aucun cours d'eau navigable. Le plus proche est la Meuse au sud.

4.1.6 Les « modes doux »

Le réseau des chemins et sentiers existants est un atout remarquable du territoire. Les chemins et sentiers ont soit une fonction utilitaire (déplacement des engins agricoles, forestiers, ...), soit une fonction de support de loisirs (promenades, randonnées, etc.) ou les deux.

Comme évoqué précédemment, la commune de Perwez en partenariat avec le GAL Culturalité a développé sept promenades pédestres, une promenade cyclo et une promenade équestre sur le territoire, toutes sont balisées. Comme on peut voir à la Figure 47, l'entité compte un RAVeL, de 7,4 km, aménagé sur l'ancienne ligne de train 147, ainsi que plusieurs pistes cyclables séparées et marquées et des chemins réservés. En outre, plusieurs parkings à vélo ont été aménagés à proximité de certains arrêts TEC.

Une partie des aménagements réservés aux modes doux ont été réalisés dans le cadre du précédent PCDR.

D'après l'analyse réalisée dans la révision du PCM de Perwez, l'usage du vélo à Perwez est toujours relativement faible, les pistes cyclables y sont parfois inadaptées, certains aménagements sont discontinus et les chemins réservés aux cyclistes sont souvent non respectés par les automobilistes.

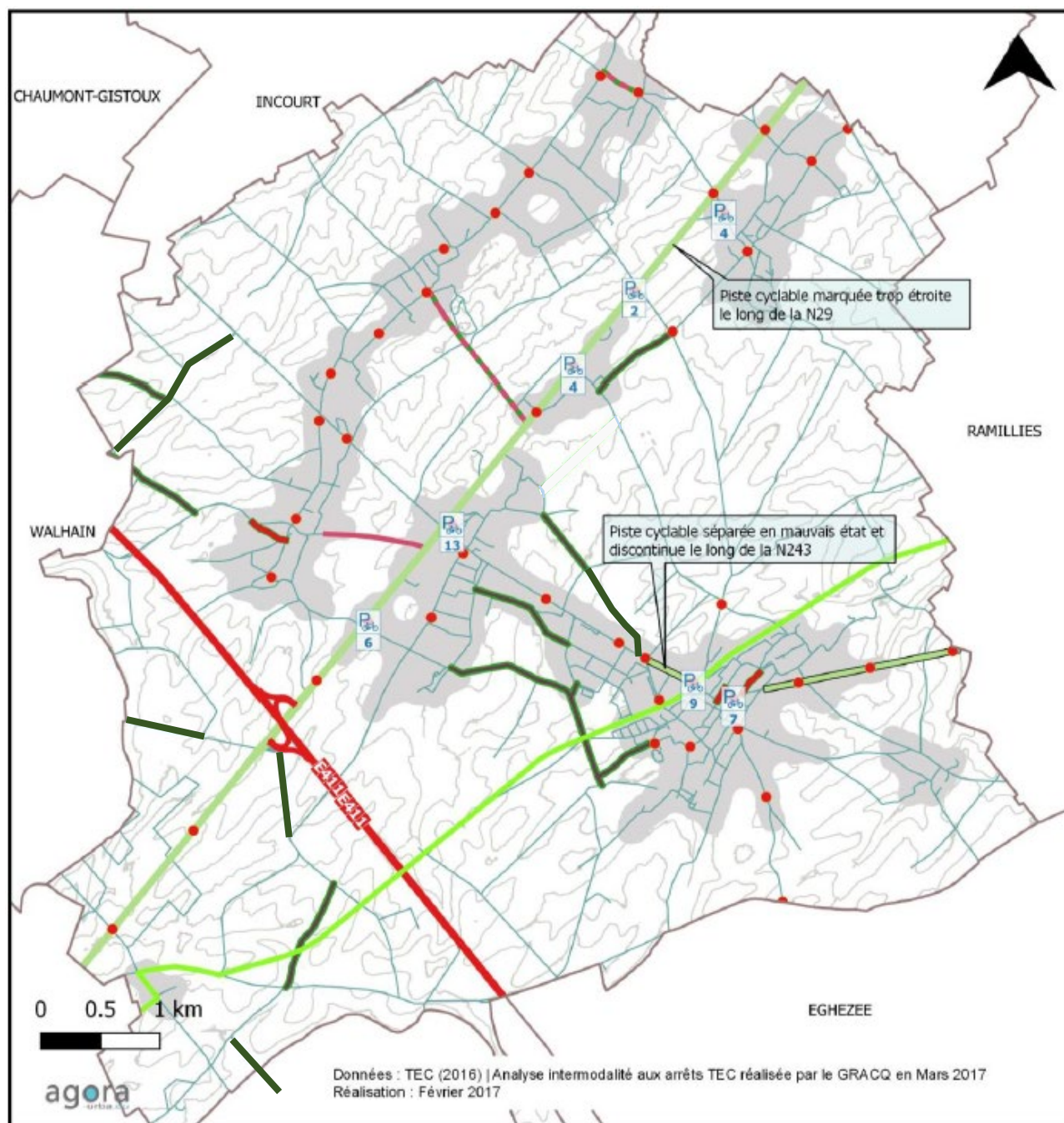


Figure 47 : Réseau cyclable de la commune de Perwez (Source : PCM de Perwez - 2017)

4.2 LA SECURITE ROUTIERE

4.2.1 Charges de trafic

Dans l'ensemble, les voiries locales ne connaissent ni congestion systématique ni accidents réguliers. Toutefois, les deux axes de transit principaux, à savoir la N29 et la N243 connaissent des problèmes de congestion récurrents. Comme dans la plupart des communes, les heures de pointe liées à l'activité des écoles sont celles où apparaissent les plus gros problèmes de circulation et de stationnement.

En matière de comptages, les données disponibles les plus récentes datent de 2006 (comptages permanents de la DGO1). En 2006, le tronçon de voirie régionale le plus emprunté était celui de la N29, sur la portion allant de la sortie de l'autoroute au rond-point de Thorembais-Saint-Trond. Ensuite, viennent le tronçon de la N29 reliant le rond-point de Thorembais-Saint-Trond au croisement avec la N91 et la N243 reliant le rond-point de Thorembais-Saint-Trond au centre de Perwez.

Route	Axe général	Nombre de véhicules (en 24h – 2 sens)	Tronçon concerné
N 29	Gembloux – Tirlemont	17.005	E411 – rond-point de Thorembais-Saint-Trond
		13.742	Rond-point de Thorembais-Saint-Trond – croisement avec la N91
N 243	Wavre – Perwez	10.629	Rond-point de Thorembais-Saint-Trond – Perwez centre
E411	Bruxelles - Luxembourg	70.786	Walhain – Thorembais-Saint-Trond

Tableau : Nombre de véhicules sur les routes – Chiffres de 2006 (Comptages permanents DGO1)

4.2.2 Sécurité routière

En termes de dangerosité, la DGO1 a fait réaliser une cartographie des zones à risque entre 2010 et 2014. Cette carte a permis la création d'un indice d'insécurité et l'adaptation d'une typologie relative à cet indice. A Perwez, la situation sur les routes régionales est satisfaisante au vu de l'indice, étant donné que la majorité des tronçons sont de couleur verte. Seule une petite section de la partie est de la N29 est répertoriée en jaune. Elle correspond au croisement de la N29 avec l'avenue Lieutenant Bigourdan, qui est souvent utilisée comme by-pass par les personnes allant ou venant de Perwez centre.

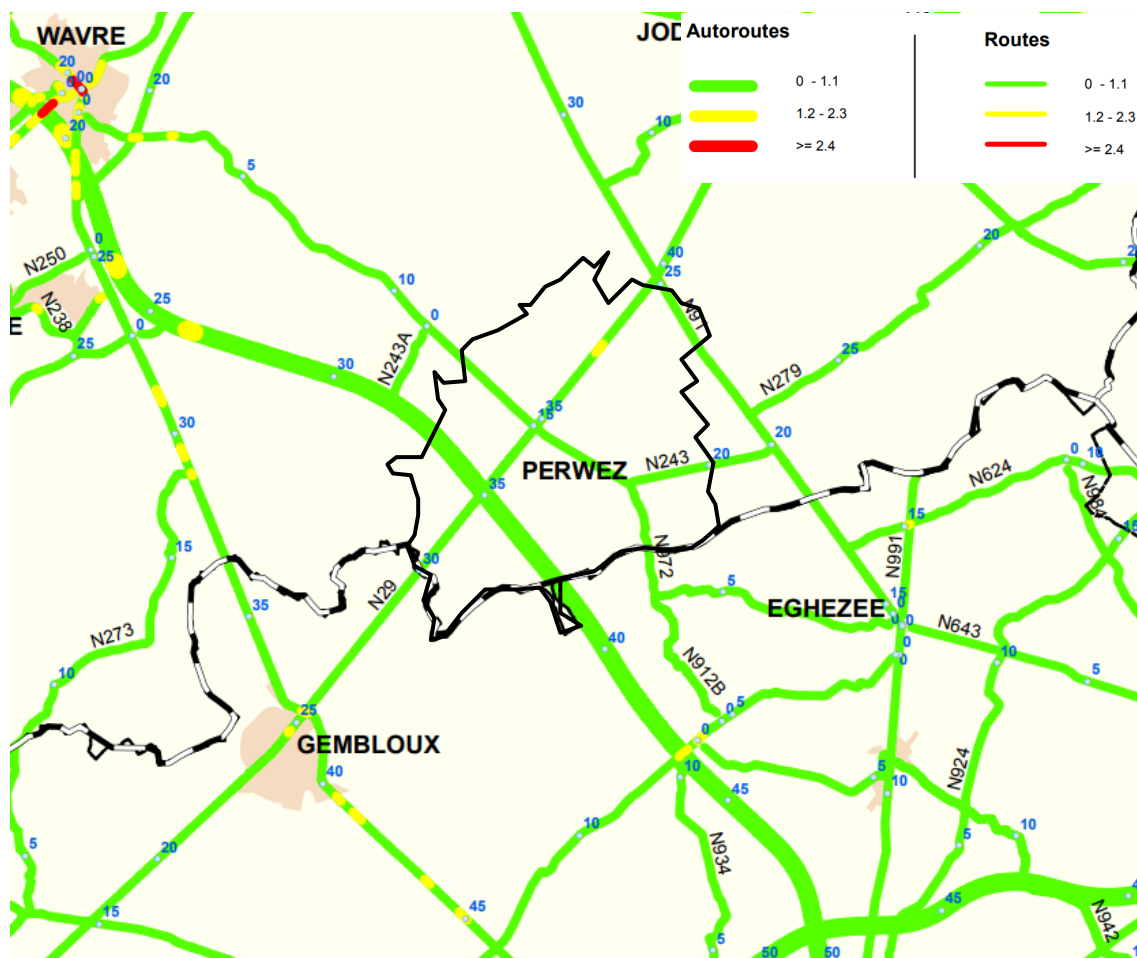


Figure 48 : localisation des zones à risque en matière de sécurité routière (Source : SPW-DGO1)

Entre 1995 et 2016, le nombre d'accidents de circulation à Perwez a augmenté de 16%, toutefois on constate globalement que le nombre d'accidents de la circulation est resté assez stable au cours des 20 dernières années. Cependant, ce constat est à nuancer étant donné le peu de données disponibles, spécialement avant 2008. Parmi les communes limitrophes, on retrouve de grandes différences concernant l'évolution du nombre d'accidents au cours des vingt dernières années. D'un côté, les communes d'Eghezée, Gembloux et Incourt ont connu une diminution du nombre d'accidents, d'un autre, les communes de Ramillies et Walhain ont vu leur nombre d'accident augmenter.

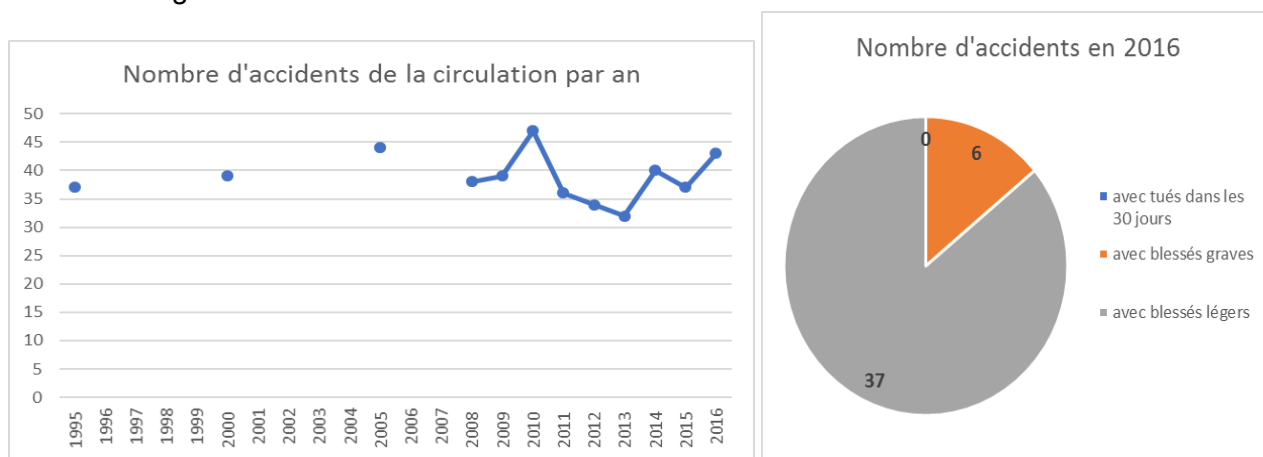


Figure 49: Nombre d'accidents par an à Perwez (Source : IWEPS)

	1995	2000	2005	2010	2016	Variation 1995-2016	Variation 2005-2016
Perwez	37	39	44	47	43	16%	10%
Eghezée	69	49	69	66	52	-25%	6%
Gembloux	95	83	79	68	54	-43%	-35%
Incourt	18	16	10	18	15	-17%	-6%
Ramillies	11	14	16	13	15	36%	7%
Walhain	22	27	34	39	25	14%	-7%

Tableau 6 : Nombre d'accidents par an à Perwez et dans les communes limitrophes (Source : IWEPS)

Des aménagements pour modérer la vitesse toujours excessive dans les traversées de village continuent. Des effets de porte, plateaux, oreilles de trottoirs, ont progressivement été mis en place.

4.2.3 Taux de motorisation

En 2017, le nombre total de voitures privées étaient de 4.723 à Perwez, ce qui représente 1,30 voitures particulières par ménage. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne des communes limitrophes (1,32). Les communes limitrophes plus rurales ont un taux de motorisation plus élevé que les communes limitrophes plus urbaines, comme Gembloux qui comptabilise 1,21 voitures par ménage. Cela s'explique donc par une offre moindre des autres types de transport sur la commune.

4.2.4 Indice d'accessibilité

L'indice d'accessibilité aux services, ou "indice de temps" est quantifié sur base du temps nécessaire pour se rendre à un pôle de services et un ensemble de services supérieurs (école d'enseignement secondaire, hôpital général, hypermarché et gare générant des flux de voyageurs importants), il s'exprime en minutes. Au plus une commune affiche un indice élevé, au plus elle est isolée des services. A contrario, les communes qui affichent un indice égal à zéro disposent des quatre services retenus sur leur territoire et sont définis comme pôle de services.

D'après la carte ci-dessous, on constate que Perwez bénéficiait en 2017 d'un indice d'accessibilité moyen. En effet, en moyenne, il faut entre 11 et 15 minutes en voiture pour atteindre les services étudiés depuis la commune.

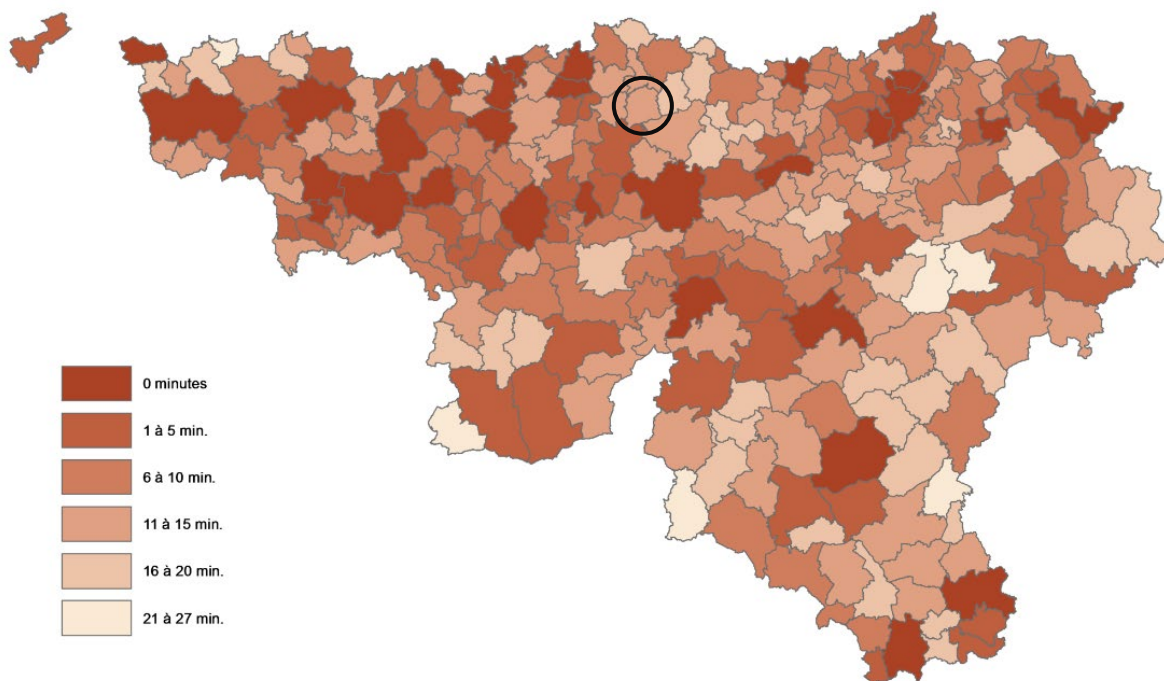


Figure 50 : Indice d'accessibilité (Source : CAPRU - 2017)

Perwez présente les distances – temps suivantes :

- ✓ 0 minute pour rejoindre une école d'enseignement secondaire (données 2016-2017) ;
- ✓ 0 minutes pour rejoindre un hypermarché de plus de 2.500 m² (données 2013) ;
- ✓ 11 à 15 minutes pour rejoindre une gare d'influence (données 2015) ;
- ✓ 21 à 25 minutes pour rejoindre un hôpital (données 2016).

4.3 LES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DE LA MOBILITE

4.3.1 Le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie

Le Contrat d'avenir pour la Wallonie avait programmé l'élaboration d'un schéma directeur cyclable par direction territoriale du MET³².

Perwez n'a pas été identifiée comme un pôle au sein de ce schéma, contrairement à Gembloux, Jodoigne, Hannut et Wavre, ainsi que Namur plus au sud. Par contre, le RAVeL traversant la commune est repris comme liaison entre pôles (liaison entre Gembloux, Jodoigne et Hannut). De plus, plusieurs voiries régionales complémentaires à haut potentiel cyclable sont répertoriées sur le territoire communal. Ces voiries complémentaires ont principalement un rôle de collecteur pour la liaison entre pôles (RAVeL).

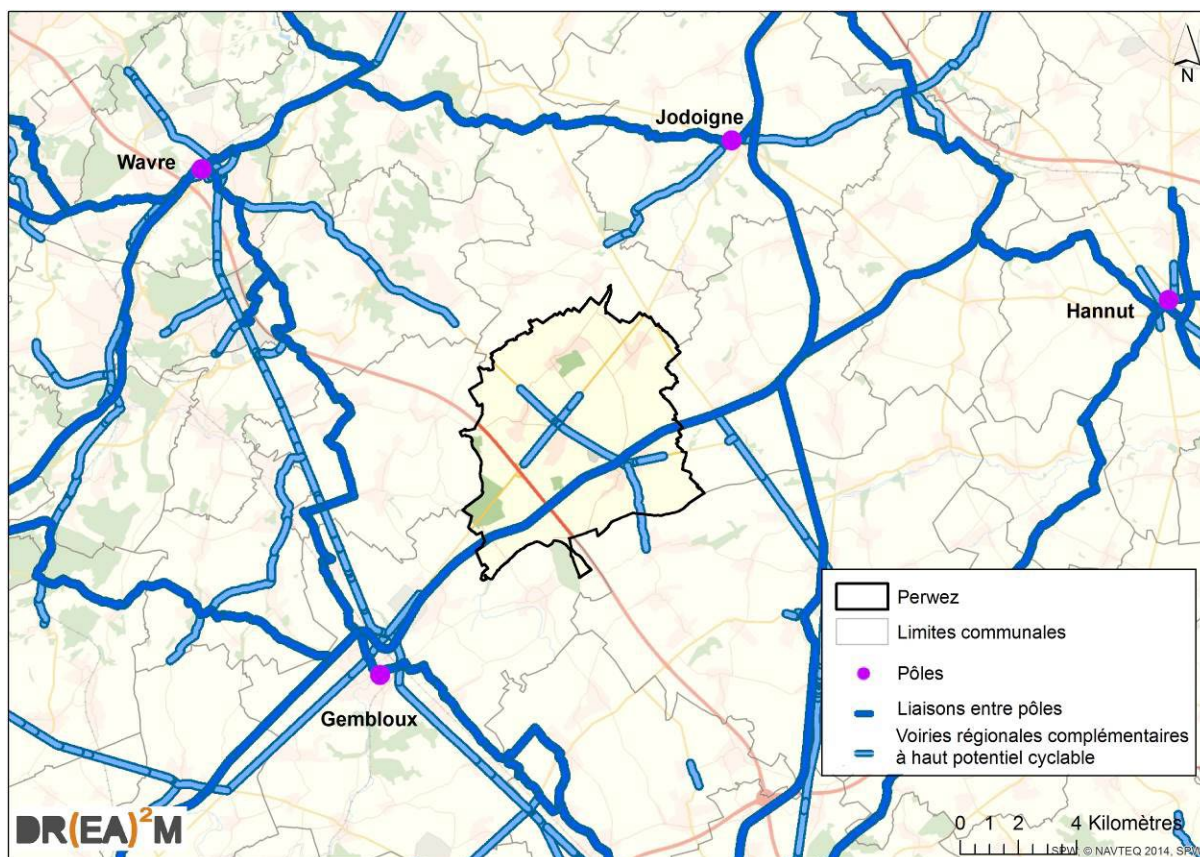


Figure 51 : Schéma Directeur Cyclable de Wallonie – Focus sur Perwez

(Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

4.3.2 Plan Communal de mobilité

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) tente de définir les problèmes en matière de mobilité (sécurité, accessibilité), quel que soit l'utilisateur, afin d'envisager des solutions durables et efficaces.

Un Plan Intercommunal de Mobilité (PICM) a été réalisé sur les communes de Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe et Walhain en 2004. Les actions recommandées dans le PICM sur le territoire de Perwez et leurs niveaux de mise-en-œuvre sont synthétisés ci-dessous. Pour plus

³² Pour la gestion des autoroutes et des routes régionales, la Wallonie est subdivisée en 7 directions territoriales : Mons, Charleroi, Brabant wallon, Namur, Liège, Verviers et Luxembourg.

d'informations concernant les différentes actions menées, le lecteur peut se référer à la phase 3 du PICM disponible en ligne³³.

Référence	Action	Avancement
1. Hiérarchisation du réseau routier		
1.1	Aménagement de l'accès Nord de Perwez – voirie de liaison	En cours
1.2	Aménagement de la N243 entre Thorembais-Saint-Trond et Perwez	En cours
1.3	Aménagement de la desserte des nouveaux quartiers	Mis-en-œuvre
1.4	Sécurisation des liaisons intercommunales à caractère rural A. Signal F99c B. Piste cyclable suggérée & voie centrale banalisée C. Dispositifs de modération de vitesse	Partiellement mis-en-œuvre
1.5	Sécurisation des circulations dans les quartiers A. Voiries en sens-unique à Perwez B. Sens-Unique-Limité et signal F99c à Thorembais-Saint-Trond	Mis-en-œuvre Partiellement mis-en-œuvre
1.6	Organisation du stationnement dans le centre de Perwez	Mis-en-œuvre
1.7	Hiérarchisation de la voirie sur l'ensemble de la commune	Indéterminé
2. Modes doux		
2.1	Création du réseau cyclable communale	En cours
2.2	Aménagements cyclables sur voirie en sections courantes et au niveau des traversées	Indéterminé
2.3	Création de stationnement vélo	Mis-en-œuvre
2.4	Création d'un réseau piétons et PMR prioritaire reliant les pôles du centre-ville de Perwez	Mis-en-œuvre
3. Esquisses d'aménagement		
Site 1	Aménagement du carrefour entre la rue de la Cayenne et la rue Saint-Roch à Perwez	Réalisé
Site 2	Rue du Culot à Thorembais-Saint-Trond	Réalisé
Site 3	Rue Masset à Thorembais-les-Béguines	Réalisé
Site 4	Carrefour des « Cinq Etoiles »	Réalisé

³³ <http://mobilite.wallonie.be/home/outils/plans-de-mobilite/villes-et-communes/p/perwez.html>

Site 5	Rue du Mont à Perwez	Réalisé
Site 6	Rue de Trémouroux à Orbais	Réalisé
Site 7	Rue d'Orbais à Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Réalisé
Site 8	Rue d'Opprebais à Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Réalisé

Figure 52 : Actions recommandées sur le territoire de Perwez et leurs niveaux de mise-en-œuvre dans le PICM de Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe et Walhain (Source : PCM de Perwez (Agora – 2017))

La commune de Perwez s'est lancée depuis 2017 dans une procédure de révision du PICM de 2004 afin de mieux prendre en compte les récentes évolutions du cadre de vie et du territoire de Perwez. A l'heure de la rédaction du présent rapport, la révision du plan communal de mobilité de Perwez était en voie de finalisation avec l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 mai au 28 juin 2021.

4.3.3 Proxibus Perwez

Depuis quelques années maintenant, la commune de Perwez dispose d'un service Proxibus qui sillonne le centre de Perwez et les villages de l'entité. Le proxibus est un service de proximité du TEC qui vise à améliorer la mobilité dans les communes rurales et apporte un complément idéal aux lignes régulières.

Trois trajets sont organisés dans un sens de rotation le matin (7h30-9h30), et dans l'autre sens en fin d'après-midi (14h-19h). Le mercredi les circuits sont assurés toute la journée alors qu'une boucle supplémentaire est mise en place le samedi matin. Une nouvelle boucle dessert également le résidence Trémouroux.

En 2017, plus de 8700 personnes ont utilisé le proxibus, contre plus de 8500 en 2016 et 6465 en 2015.

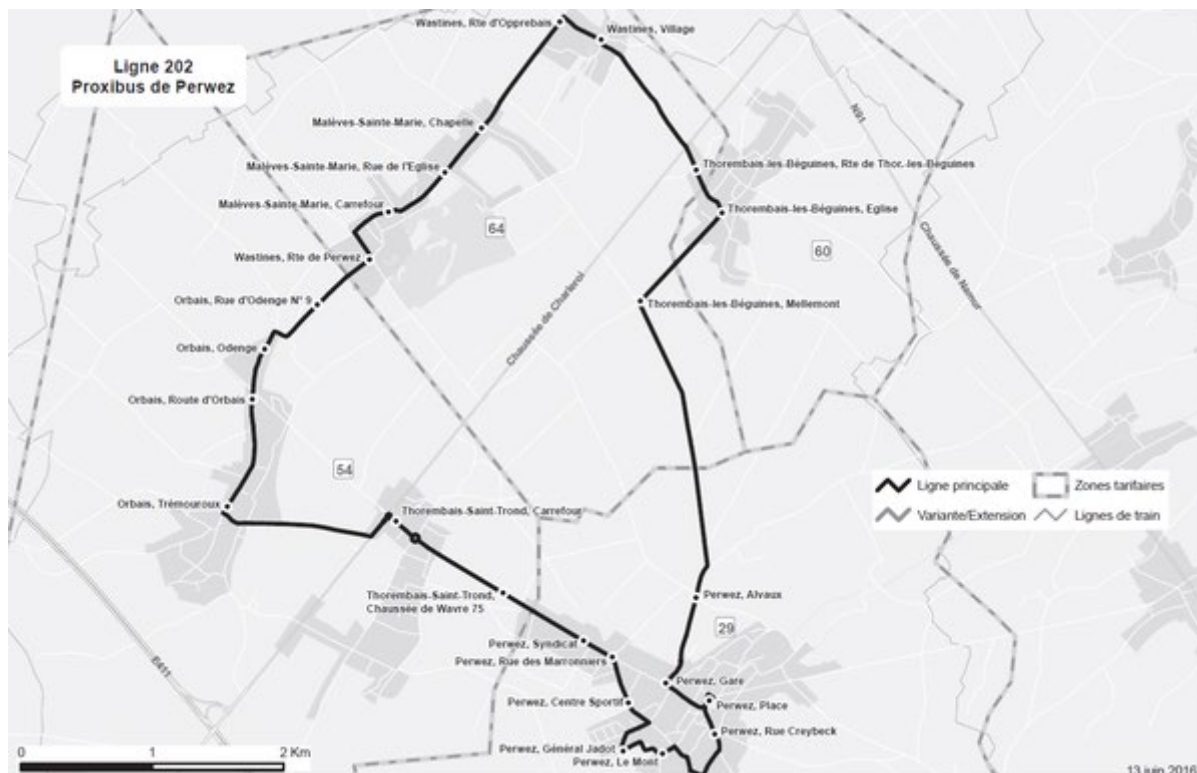


Figure 53 : Plan de la ligne proxibus Perwez (Source : TEC)

4.3.4 Un Junior pour un Senior

L'association « un Junior pour un Senior », créée en 1999, vise à aider les seniors dans leurs déplacements. L'association, subventionnée par la commune, organise le transport des seniors ou des personnes à mobilité réduite pour des consultations médicales, participer aux animations culturelles, aux loisirs, aller vers les cliniques...

La voiture, conduite par des chauffeurs bénévoles de la commune, circule tous les jours de 8h à 17h.

4.3.5 Semaine de la mobilité

Chaque année, durant le mois de septembre, la commune organise différentes manifestations afin de sensibiliser la population sur des questions de mobilité (sécurité routière, mobilité douce, etc.).

4.3.6 Voitures à plusieurs (VAP)

Les VAP, c'est un système d'autostop encadré sur de courtes distances qui consiste à partager une voiture avec des voisins plus ou moins proches dans le but de mieux occuper les nombreuses voitures qui circulent avec une seule personne à bord.

Perwez possède deux haltes VAP signalées par un panneau spécial : l'une au site de la gare et l'autre au Centre sportif.

4.3.7 Rangs scolaires à vélo

Avec l'appui du Service Communal d'Aide aux Jeunes, les jeunes conseillers ont lancé, depuis 2008, l'opération « Rangs Scolaires à vélo ». Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- Impliquer et responsabiliser les jeunes quant à ce projet ;
- Conscientiser les élèves et leurs parents de la « nécessité » de changer leur mode de déplacement afin d'adopter un mode plus respectueux de l'environnement, plus convivial, plus ludique ;
- Informer la population locale quant à l'intérêt d'un tel projet du point de vue social, environnemental et économique ;
- Pérenniser l'action.

Ce projet, à la fois éducatif, participatif, responsable et favorisant le développement durable, a connu un joli succès en 2017 : 65 élèves s'étaient inscrits aux 9 rangs vélo par semaine. L'action a duré 9 semaines, ce qui est moins que l'année passée en raison d'un manque d'accompagnateurs.

4.3.8 Brevets cyclistes

Le service mobilité coordonne, en collaboration avec l'ASBL Pro Vélo, le SCAJ, les enseignants et directeurs d'écoles ainsi que des gardiens de la paix, un programme de formation à la conduite d'un vélo dans la circulation. Après trois journées de formation, les participants passent un test de conduite à vélo : le « Brevet du Cycliste ». Ce brevet a plusieurs objectifs :

- Valoriser pleinement les enfants et les progrès qu'ils ont fait à vélo au cours de l'année ;
- Rassurer les parents sur la capacité de leur enfant à se déplacer en sécurité dans le trafic ;
- Favoriser les déplacements à vélo vers l'école.

En 2017, 116 élèves ont tenté d'obtenir le brevet cycliste, avec un taux de réussite de 90%.

4.3.9 Clap Vélo

Pour la troisième année consécutive, les Ambassadeurs vélo ont organisé, avec le soutien de l'ASBL Pro Vélo et du SCAJ, la journée Clap Vélo, le 21 mars 2017. Lors de cette journée, 55 élèves du collège Da Vinci se sont rendus à l'école en vélo sous les acclamations de leurs camarades et ont reçu un petit déjeuner équilibré.

4.3.10 Points nœuds

Perwez, en tant que partenaire de la province du Brabant wallon dans le cadre de l'amélioration du l'utilisation du vélo, a fait placer des panneaux « point nœud » dans toute la commune pendant l'été 2017.

Le réseau cyclable du Brabant wallon ainsi maillé compte près de 1050 km. Il est relié aux réseaux existants et futurs développés en Flandre, dans les Provinces du Hainaut, de Liège et de Namur. C'est le meilleur chemin en termes de sécurité, de rapidité et sans risque de se perdre. Le système points-nœuds permet très simplement et rapidement d'organiser son itinéraire.

4.4 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ **Les voies de communication**

- ✓ *Réseau routier* : 1 autoroute ($\pm 5,2$ km) et 4 nationales ($\pm 20,7$ km), Namur accessible en ± 20 min, Bruxelles et Charleroi en ± 45 min ;
- ✓ *Réseau ferroviaire* : pas de gare à Perwez, gare de Gembloux à proximité et bien desservie par le réseau TEC ;
- ✓ *Réseau(x) de transports en bus* : 43,7 km, 42 arrêts et 7 lignes de bus (dont 4 lignes de bonnes fréquences : 1, 82, 148 et E) desservant tout le territoire (mais meilleure desserte à Perwez centre et Thorembais-Saint-Trond). Proxibus géré par la commune qui relie les villages entre eux ;
- ✓ *Modes doux* : un RAVeL de 7,4 km ainsi que des liaisons lentes et des pistes cyclables aménagés ou en cours d'aménagement dans le cadre du précédent PCDR, toutefois elles ont plutôt une fonction de loisirs qu'une fonction utilitaire ;
- ✓ *Autres (aérien et fluvial)* : absence de voies navigables et d'aéroport (Bruxelles-Sud est le plus proche, à ± 40 kilomètres de Perwez) ;

➤ **La sécurité routière**

- ✓ *Charge de trafic* : problèmes de congestion récurrents le long de la N29 et N243, ceux-ci devraient toutefois être au moins en partie résolus par le projet de route de liaison reliant le PAE à l'échangeur n°11 ;
- ✓ *Sécurité routière* : situation satisfaisante de Perwez du point de vue de l'indice d'insécurité. 43 accidents au cours de l'année 2016 (chiffre plus ou moins stable au cours des 20 dernières années) ;
- ✓ *Taux de motorisation* : environ 1,3 voitures par ménages ;
- ✓ *Indice d'accessibilité* : 0 min pour rejoindre une école d'enseignement secondaire, 0 min pour un hypermarché, 11-15 minutes pour une gare d'influence, 21-25 minutes pour un hôpital ;

➤ **Les actions menées en faveur de la mobilité**

- ✓ *Le Schéma Directeur Cyclable de Wallonie* : Perwez n'a pas été reconnue comme pôle au sein du SDC contrairement à Wavre, Gembloux et Jodoigne. Toutefois, une liaison entre pôles (RAVeL) ainsi que plusieurs voiries régionales complémentaires à haut potentiel cyclable sont reprises sur le territoire communal ;
- ✓ *Plan Communal de mobilité* : un plan intercommunal de mobilité entre les communes de Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe et Walhain a été établi en 2004. Un nouveau PCM en voie de finalisation ;
- ✓ *Le Proxibus* : sert de lien entre les villages de l'entité, dessert les rues non desservies par les lignes régulières, permet d'aller aux marchés de Perwez ;
- ✓ *Un Junior pour un Senior* : disponible pour aider les personnes âgées dans leurs déplacements ;
- ✓ *Voitures à plusieurs* : deux haltes VAP sont installées à Perwez (une au site de la Gare et une au centre sportif) ;

- ✓ *Rangs scolaires à vélo* : en 2017, 65 élèves ont participé pendant 9 semaines à cette action visant à promouvoir l'utilisation du vélo ;
- ✓ *Brevets cyclistes* : 116 élèves ont tenté d'obtenir le brevet en 2017, avec un taux de réussite de 90% ;
- ✓ *Clap Vélo* : en 2017, 55 élèves du collège DA Vinci ont participé à cette action visant à promouvoir l'utilisation du vélo ;
- ✓ *Points nœuds* : des points nœuds vélo ont été placés à travers tout le territoire communal durant l'été 2017.

4.5 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Le réseau régional dessert tout le territoire (1 autoroute et 4 nationales) • Projet de contournement • Tous les villages sont desservis par le réseau TEC (Proxibus relie tous les villages entre eux) • Réseau mode doux bien développé (RAVeL, pistes cyclables, SUL...) • Indice d'insécurité routière très satisfaisant • Plan intercommunal de mobilité (Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe et Walhain) de 2004. • Nouveau PCM en cours de finalisation. • Service d'aide aux déplacements des personnes âgées « Un Junior pour un Senior » • Plusieurs actions pour développer l'usage du vélo (rangs scolaires à vélo, brevets cyclistes, clap vélo, points nœuds)	• Problèmes de congestion le long de la chaussée de Charleroi (migration pendulaire) • Densification du trafic • Pistes cyclables parfois inadaptées, aménagements discontinus, chemins réservés non respectés par automobilistes... • Faible utilisation du vélo
Opportunités	Menaces
• Continuer l'amélioration du réseau de mobilité douce afin d'inciter à une mobilité durable. Ceci pourrait constituer un levier de développement économique et touristique • Réseau de mobilité alternative (TEC) bien développé → amélioration de l'accessibilité de la commune • Création du contournement permettant de désengorger le N29 et la N243	• Risque de voir les problèmes de congestion s'empirer (en fonction de l'avancement du projet de contournement)

**Partie 5 : *PATRIMOINE BATI ET EVOLUTION
URBANISTIQUE***

5.1 GENERALITES

La commune de Perwez résulte de la fusion de cinq entités villageoises : Malèves-Sainte-Marie-Wastines, Orbais, Thorembais-Saint-Trond, Thorembais-les-Béguines et Perwez. Les noyaux villageois sont éclatés et se trouvent généralement dans la partie légèrement marquée par le réseau hydrographique discret de la campagne agricole.

Au fil du temps, le bâti s'est développé autour de ces noyaux, mais également de manière linéaire le long des axes routiers. Il y a de nombreuses grosses fermes, généralement situées à l'écart des villages, bien que certaines fermes de tailles plus modestes se trouvent au sein même du tissu villageois.

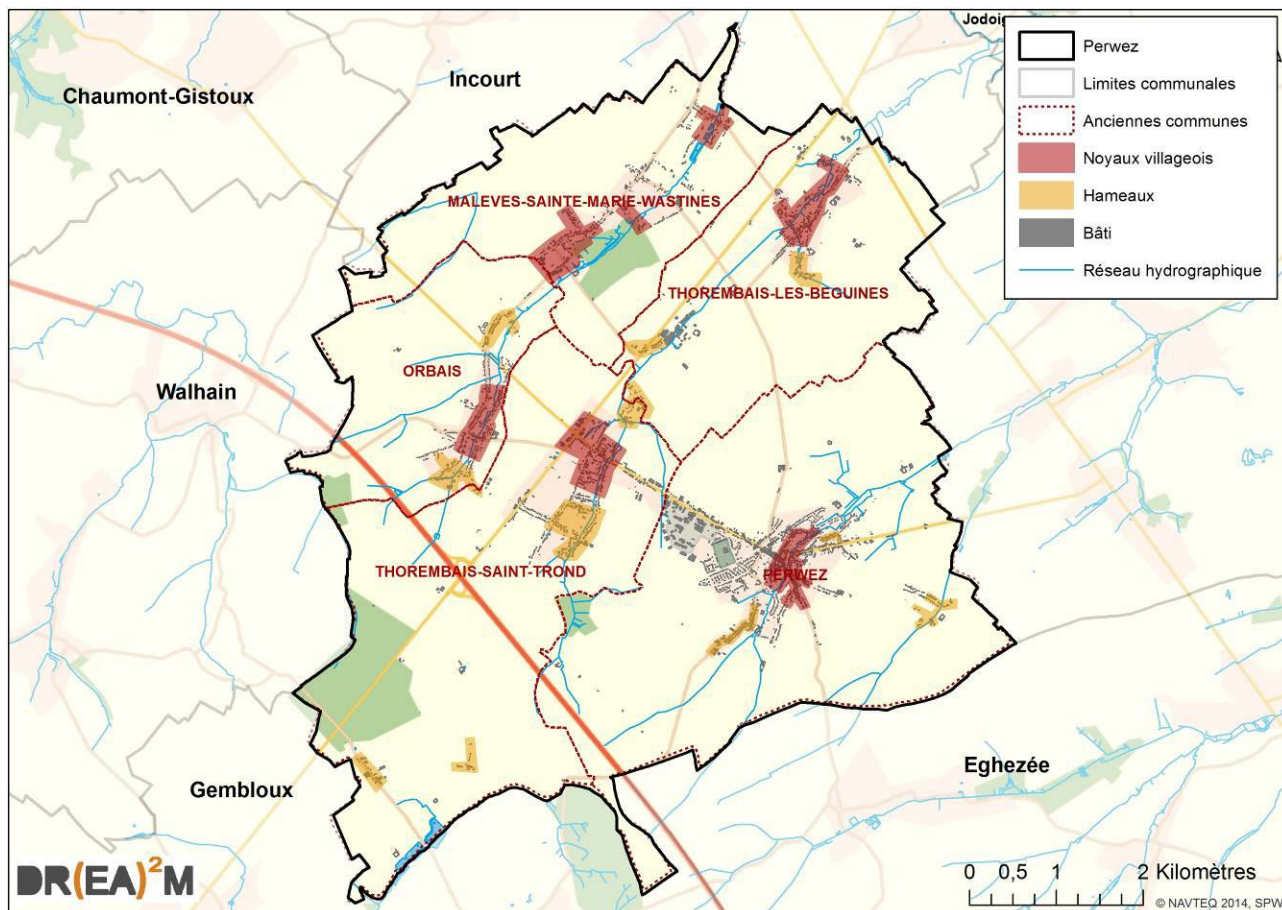


Figure 54 : Noyaux villageois et hameaux historiques – Perwez (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)

5.2 EVOLUTION DU BATI DANS LES VILLAGES

5.2.1 Malèves-Sainte-Marie-Wastines

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2017)	Localisation
Malèves-Sainte-Marie-Wastines	773 ha	985	nord du territoire

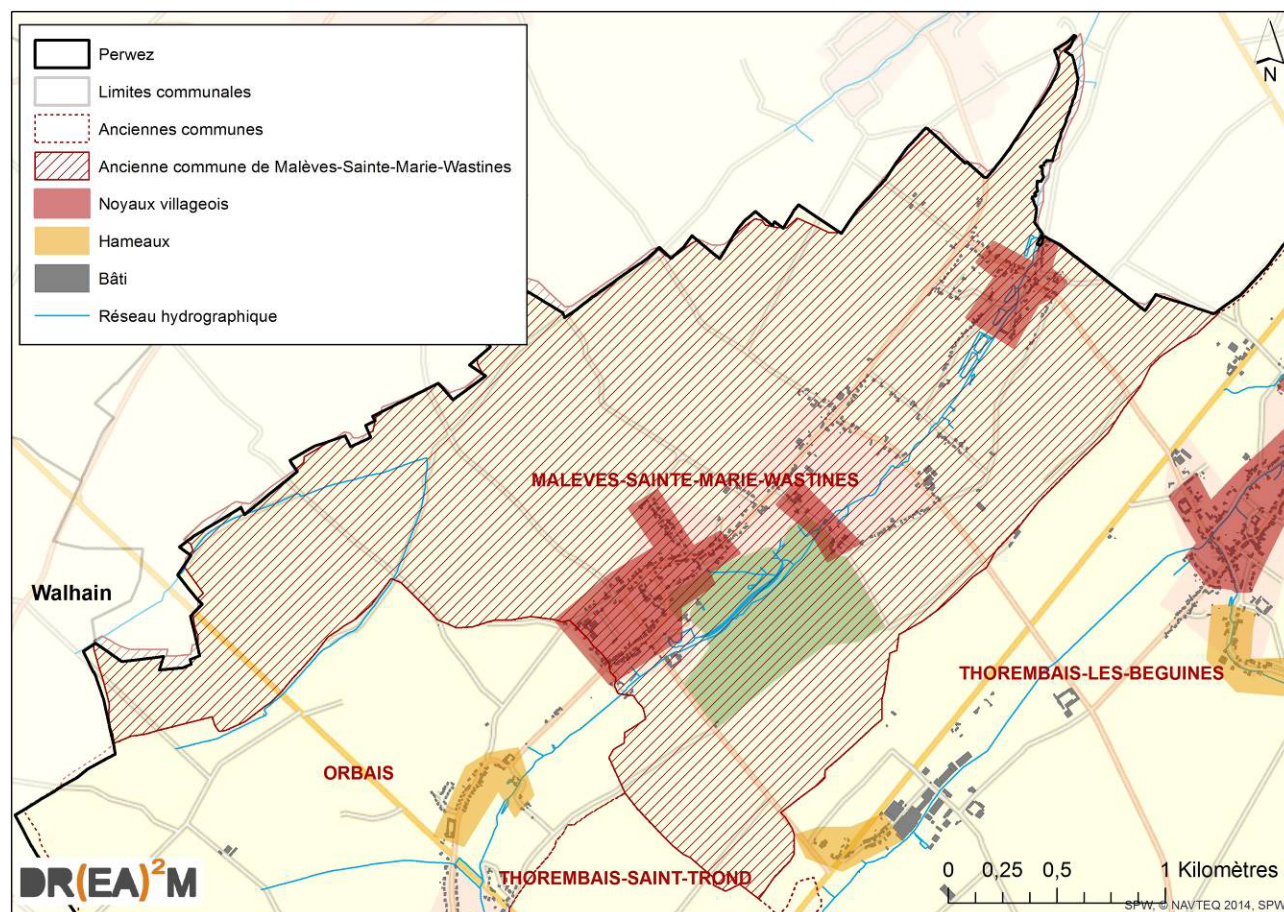
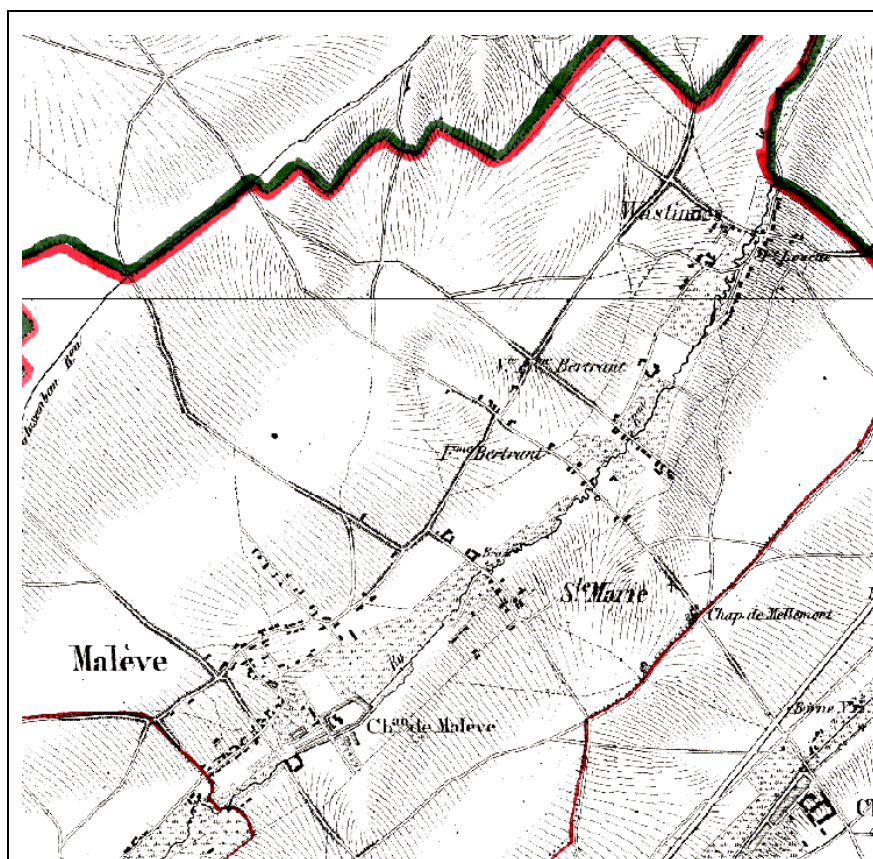


Figure 55 : Noyaux villageois historiques de Malèves-Sainte-Marie-Wastines

(Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)



1850 – Van Der Maelen

Il y a 150 ans, l'ancienne commune de Malèves-Sainte-Marie-Wastines était composée de trois villages : Malèves, Sainte-Marie et Wastines.

Malèves s'est développé à proximité du château et est centré autour de l'église paroissiale de Saint-Ulric.

Les villages de Sainte-Marie et Wastines, plus petits que Malèves, se situaient au nord-est de ce dernier, le long du ruisseau d'Orbais.



1971

En un peu plus d'un siècle, les villages se sont quelque peu étendus autour des constructions et axes déjà existants. On observe un début de parcellisation et de densification.

**2016**

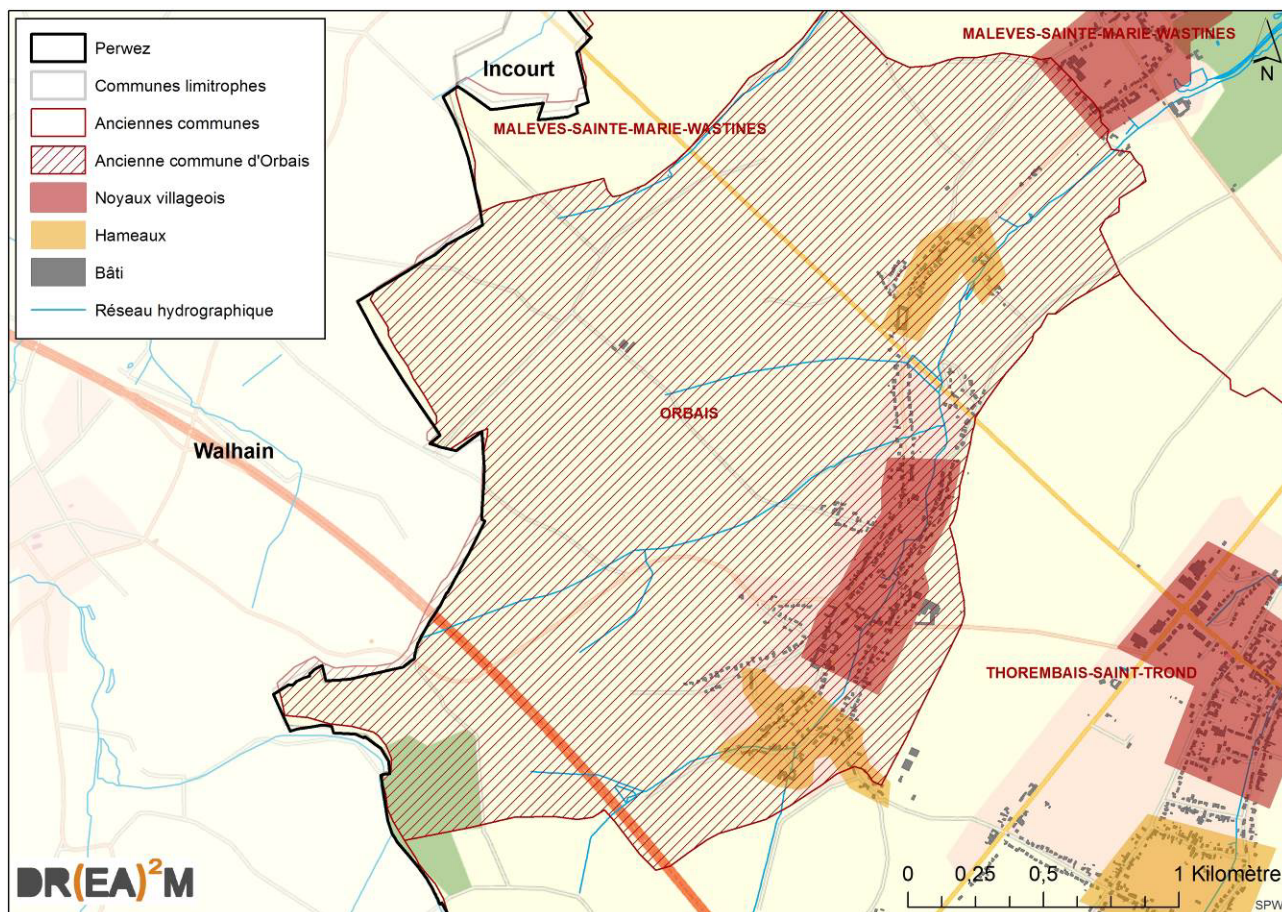
Sur les 45 dernières années, l'urbanisation a continué le long des axes déjà définis tandis que de nouveaux axes ont été ouverts. Les terrains ont été divisés en parcelles, et de nombreuses parcelles ont été loties.

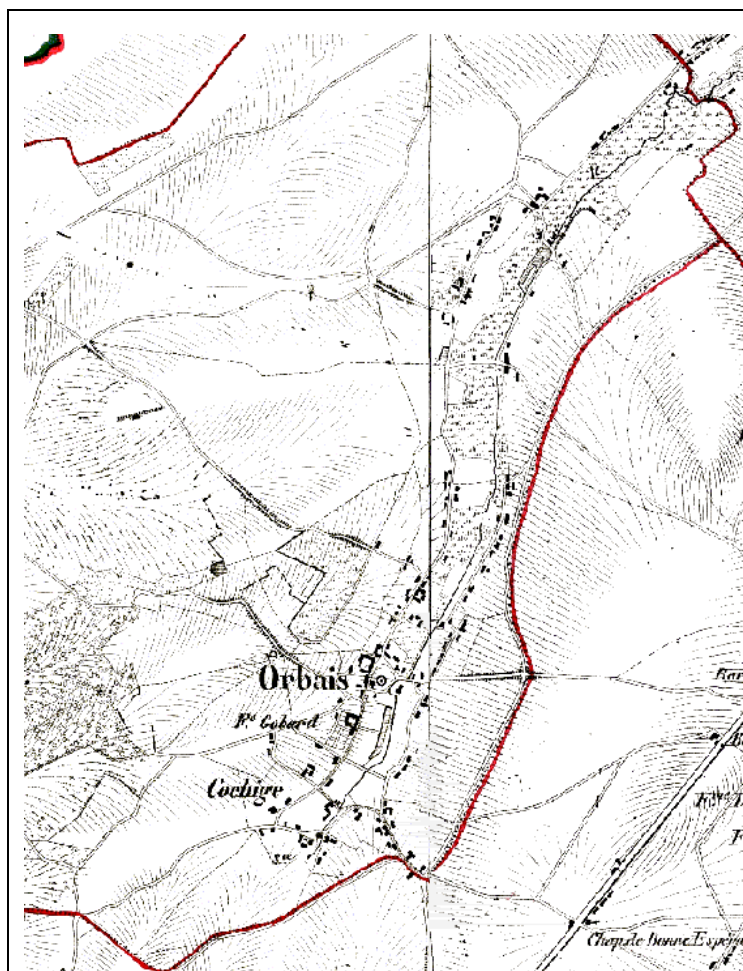
Les villages de Sainte-Marie et Wastines ont connu une urbanisation importante, ce qui a permis d'établir une continuité entre Malèves et Sainte-Marie.

Par contre, l'étendue de Malèves n'a quasiment plus évolué malgré une densification marquée.

5.2.2 Orbais

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2017)	Localisation
Orbais	563 ha	1.120	nord-ouest du territoire





1850 – Van Der Maelen

Il y a 150 ans, Orbais était un petit village développé en longueur de part et d'autre du ruisseau d'Orbais et centré autour de l'église paroissiale. Les actuelles rues de Trémouroux et de la Gobie, situées de chaque côté du ruisseau, formaient les deux axes principaux du village.

En amont du ruisseau, au sud-ouest, on trouvait le hameau de Cochige, tandis que le hameau d'Odange se trouvait en aval, au nord-est. Ce dernier n'est pas répertorié par la carte de Van Der Maelen mais l'était par la carte de Ferraris.



1971

En un peu plus d'un siècle, le village s'est densifié de manière importante et l'urbanisation a continué de manière linéaire en direction des hameaux de Cochige et d'Odange, ceux-ci ayant été englobés dans le développement du village.

Notons également la création de la chaussée de Huy (N243 actuelle), entre Odange et Orbais, et qui permet de relier Wavre à Perwez.

**2016**

L'urbanisation s'est poursuivie le long des axes établis et de nouveaux lotissements ont été créés sur des terres agricoles au nord-ouest et au sud-ouest de l'entité.

Par ailleurs, l'autoroute E411 a été construite au sud-ouest du village.

5.2.3 Thorembais-Saint-Trond

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2017)	Localisation
Thorembais-Saint-Trond	1.381 ha	1.788	ouest du territoire

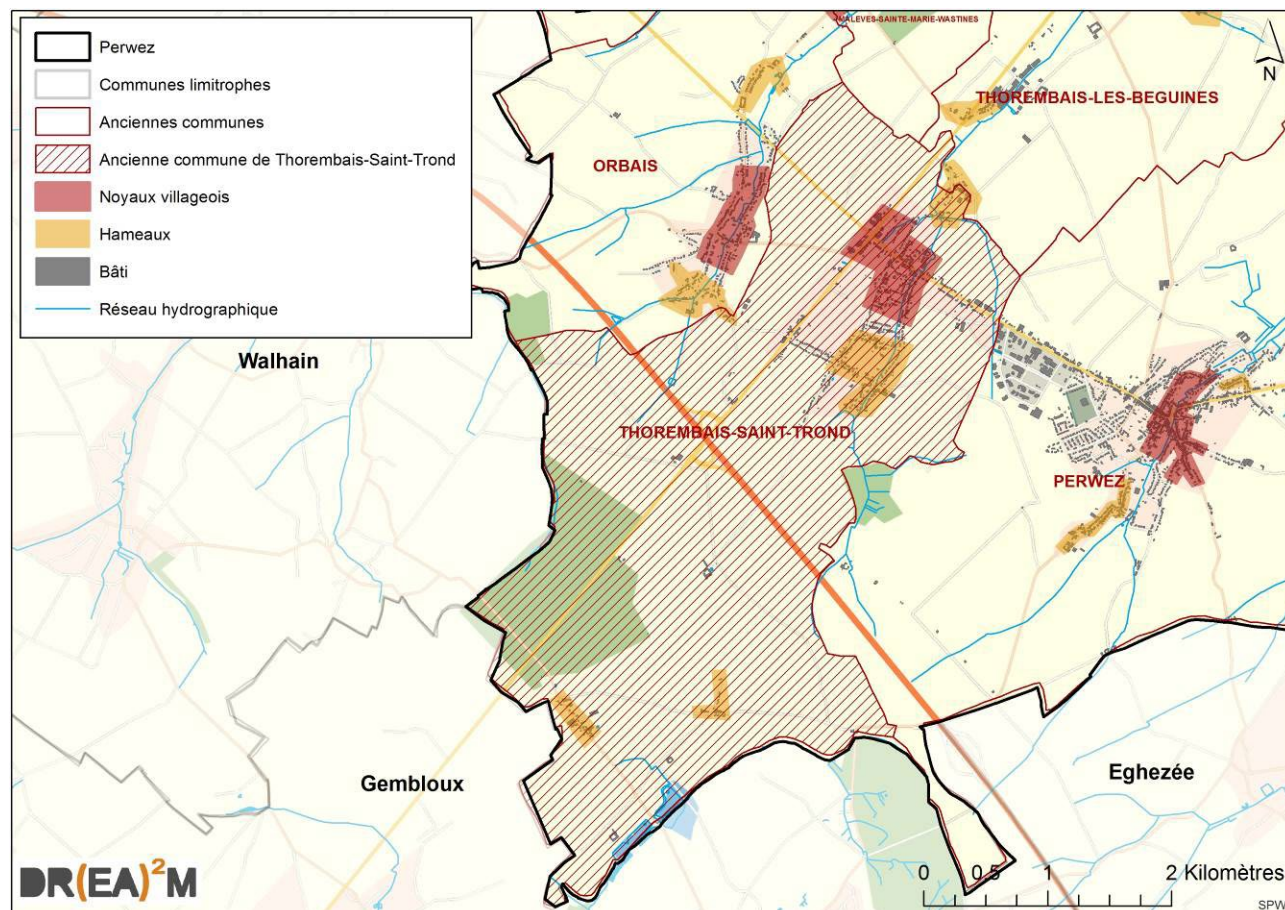
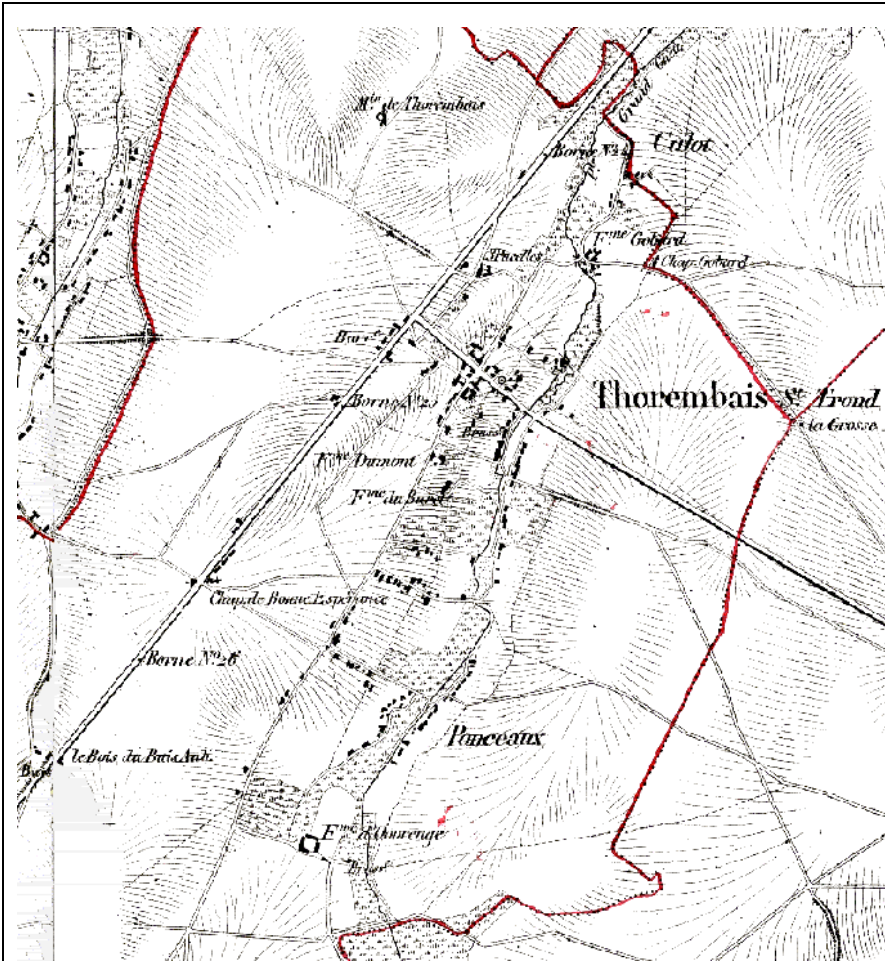


Figure 57 : Noyau villageois et hameaux historiques de Thorembais-Saint-Trond
(Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)

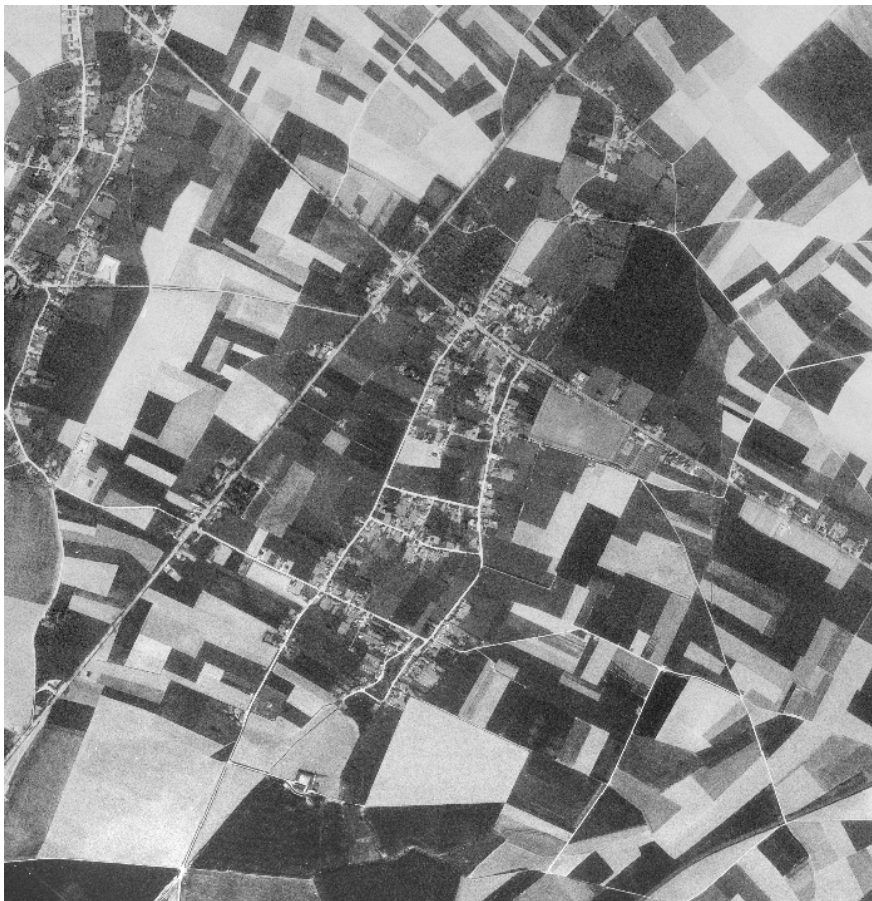


1850 – Van Der Maelen

Il y a 150 ans, Thorembais-Saint-Trond était un petit village centré autour de l'église paroissiale et situé à proximité du ruisseau de Thorembais.

Thorembais à la particularité de s'être développé à la croisée de deux axes de transports importants qui existent encore de nos jours (N29 et N243).

En amont du ruisseau, au sud, on trouvait le hameau de Ponceaux, tandis que le hameau de Culot, seulement constitué de quelques maisons, se trouvait en aval.

**1971**

En un peu plus d'un siècle, le village et le hameau de Ponceaux se sont densifiés le long des axes déjà établis mais les limites ont peu évoluées. Toutefois, on note un début de rapprochement entre le village de Thorembais et le hameau de Ponceaux au sud.

Par ailleurs, la partie de la N243 permettant de relier Wavre fut créée.

**2016**

L'urbanisation a principalement continué dans la partie sud du village et dans le hameau de Ponceaux, ce qui a permis de créer une continuité entre ces deux entités. D'un autre côté, le hameau de Culot n'a quasiment pas évolué.

De plus, la présence du croisement de la N243 et de la N29 à Thorembais-Saint-Trond a permis la création d'un pôle de commerces et services autour dudit croisement.

5.2.4 Thorembais-les-Béguines

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2017)	Localisation
Thorembais-les-Béguines	834 ha	912	nord-est du territoire

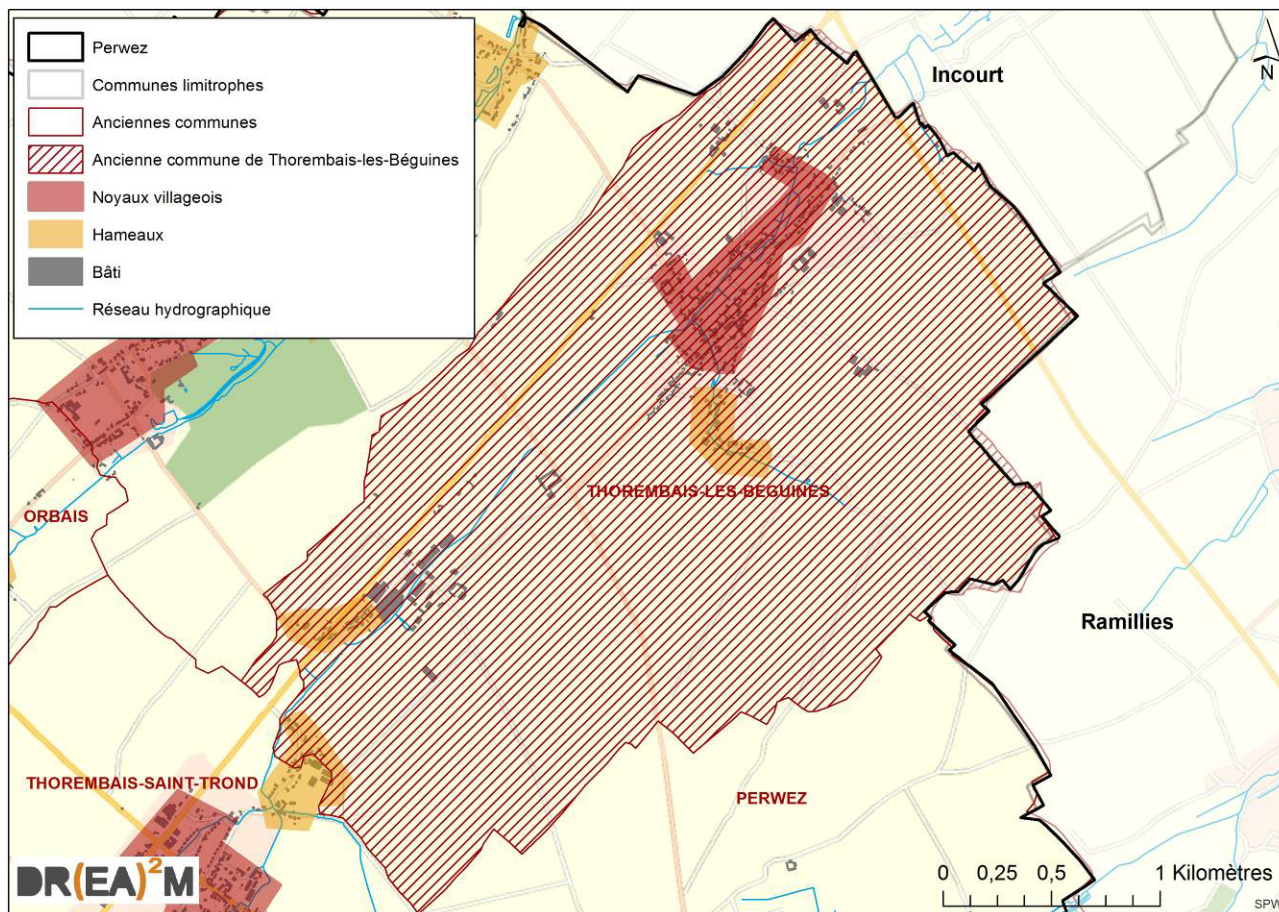
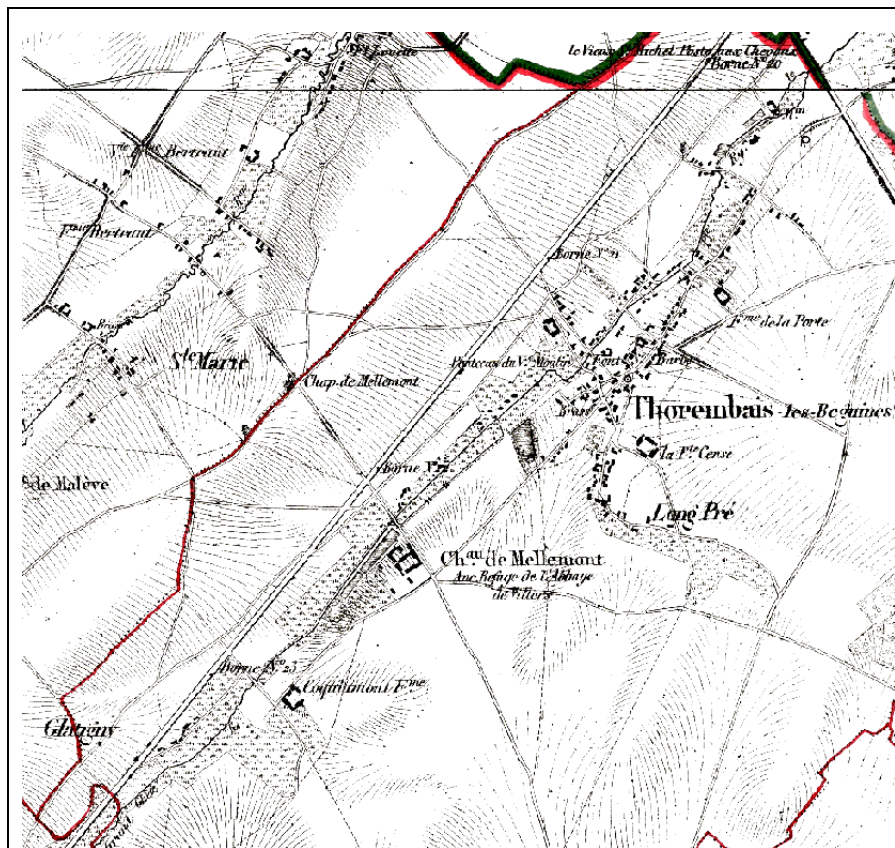


Figure 58 : Noyau villageois et hameaux historiques de Thorembais-les-Béguines (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)



1850 – Van Der Maelen

Il y a 150 ans, Thorembais-Béguines était un village développé en longueur autour de son église paroissiale et le long du ruisseau de Thorembais.

Le village est développé à proximité d'un axe de transport important correspondant à l'actuelle chaussée de Charleroi (N29).

Le hameau de Long Pré se trouvait directement au sud du village, tandis que le hameau de Glatigny, seulement composé d'une poignée de maisons se trouvait en amont du ruisseau de Thorembais, au sud-ouest.



1971

En un peu plus d'un siècle, le village s'est densifié le long des axes déjà définis, mais sa limite à somme toute peu changée.

Les deux hameaux n'ont quasiment pas évolué, toutefois, on notera le développement d'industries directement au nord-est du hameau de Glatigny.

**2016**

L'urbanisation et la densification du bâti se sont poursuivies le long des axes précédemment identifiés. Une Continuité a été établie entre le hameau du Long Pré et Thorembais-les-Béguines.

Le bâti s'est également étendu à la sortie nord-est du village.

Par ailleurs, la zone industrielle au nord-est du hameau de Glatigny s'est étendue.

5.2.5 Perwez

Village	Superficie de l'ancienne commune	Démographie (2017)	Localisation
Perwez	1.557 ha	4.488	sud-est du territoire

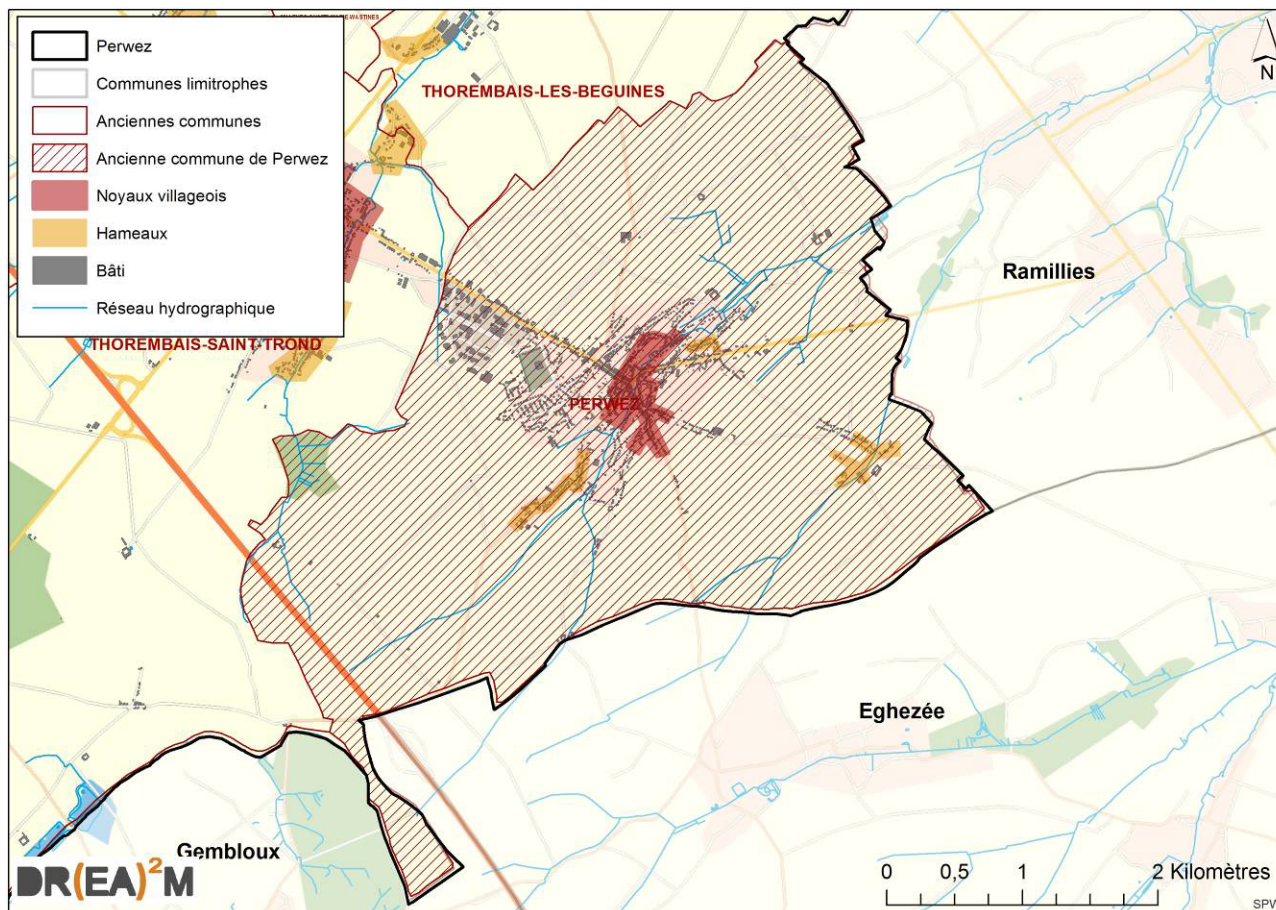
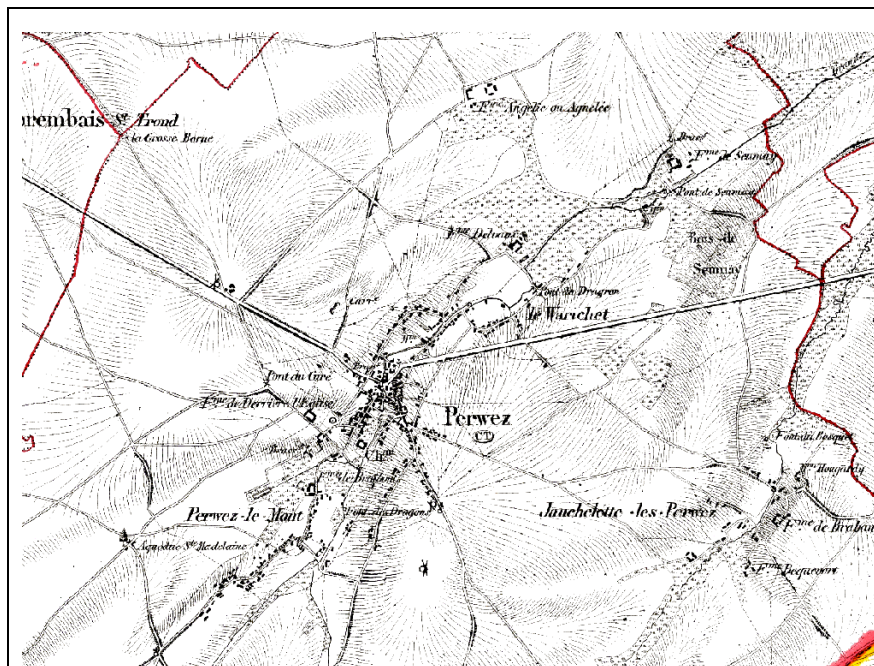


Figure 59 : Noyau villageois et hameaux historiques de Perwez (Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)



1850 – Van Der Maelen

Il y a 150 ans, Perwez était un village dense situé de part et d'autre d'un axe de transport important (actuelle N243). Pour une fois, l'église paroissiale se trouve excentrée.

A proximité du village, on trouve le hameau de Perwez-le-Mont, au sud-ouest, et le hameau le Warichet, au nord-est, tandis que le hameau de Jauchette-les-Perwez se situe à l'écart, à l'est.



1971

En plus d'un siècle, le village de Perwez s'est étendu et densifié de manière importante, notamment dans ses parties nord-ouest et nord-est, ce qui a permis au village d'absorber l'ancien hameau le Warichet.

**2016**

L'urbanisation a continué à s'étendre de manière centrifuge, ce qui a permis de créer une continuité avec le hameau de Perwez-le-Mont. Seuls les terrains agricoles au nord du village n'ont pas été touchés par l'urbanisation.

On notera le développement du parc industriel de Perwez et du centre sportif en périphérie nord-ouest du village.

5.3 PATRIMOINE ARCHITECTURAL, ARCHEOLOGIQUE ET MONUMENTAL

5.3.1 L'architecture traditionnelle (bâti traditionnel)³⁴

Les caractéristiques générales de l'architecture traditionnelle locale répondent à celles de l'architecture typique de la région agro-géographique de la Hesbaye (sous-classe de Hesbaye namuroise) :

- ✓ **Implantations** : Au cœur des villages, la plupart des constructions anciennes sont relativement indépendantes, l'une ou l'autre grosse ferme s'y démarque. La véritable mitoyenneté ne s'est infiltrée que tardivement. Aussi le bâti est-il scandé de retraits plus ou moins prononcés, de décrochements, de combinaisons d'implantations parallèles et perpendiculaires, de murs de clôture... En s'éloignant du centre, les maisons se dispersent et s'établissent assez librement, mais en misant toujours sur l'utilisation optimale des parcelles en relation avec la voirie. Ce sont les plus grosses fermes, dispersées, qui ont motivé l'étirement du bâti le long des axes principaux de circulation.
- ✓ **Intégration au relief et à la voirie** : sur les terrains plats, les maisons et fermes semblent posées librement sur le sol. Les faibles dénivelés autorisent des implantations tant parallèles que perpendiculaire à la rue avec éventuellement des dépendances ou annexes en contrebas. Là où les pentes sont plus fortes, les bâtisses sont essentiellement construites transversalement (perpendiculaires à la route). Lorsqu'elles sont construites parallèlement, elles nécessitent l'étagement de plusieurs volumes.
- ✓ **Volume** : le volume s'appréhende par l'horizontalité des longs murs qui s'inscrivent sous les toitures. Pendant longtemps, le volume des maisons rurales est resté formé d'un parallélépipède bas, assez étroit mais allongé sous une haute toiture à deux versants. Progressivement le volume s'est élevé sur un niveau et demi voir deux niveaux. Une grande lucarne axée sur l'entrée du logis vient parfois ponctuer la toiture, que d'anciens pignons débordants limitent encore sur les flancs.
- ✓ **Façades** : les façades traditionnelles reflètent le plan des bâtiments, une hiérarchie est organisée entre logis et dépendance. Les ouvertures sont organisées selon un axe dominant vertical. Les baies des étages vont en s'amenuisant mais leur gabarit reste proportionné à celui des ouvertures du rez-de-chaussée.
- ✓ **Matériaux** : le matériau le plus répandu pour la confection des murs est la brique traditionnelle (brun rougeâtre à rouge orangé) confectionnée sur place. Les toitures en chaumes de jadis ont été remplacées par des tuiles mouillées et des ardoises.

³⁴ Règlement général sur les bâtisses en site rural – La Hesbaye



Figure 60 : Exemple de bâti traditionnel - Perwez (Source : Google Street View)

5.3.2 L'architecture récente et contemporaine (bâti contemporain)

Après la seconde guerre mondiale, le bâti a fortement évolué depuis l'architecture traditionnelle décrite ci-dessus.

Le développement de lotissements à la typologie pavillonnaire a, comme un peu partout en Wallonie, formé une part importante des nouvelles constructions de logements depuis les années 1960. Ceci a généré une architecture assez peu inspirée par l'architecture traditionnelle locale, une implantation en recul de la voirie et des reculs latéraux assez réguliers (généralement compris entre 6 et 10 mètres entre constructions). Au sein de ces lotissements, les formes et pentes de toitures, les couleurs des matériaux, les gabarits sont généralement assez hétérogènes. L'utilisation de la brique est toutefois encore largement répandue.



Figure 61: Exemple de développement pavillonnaire largement répandu depuis les années 1960 à Perwez
(Source : Google Street View)

5.3.3 Monuments et sites classés

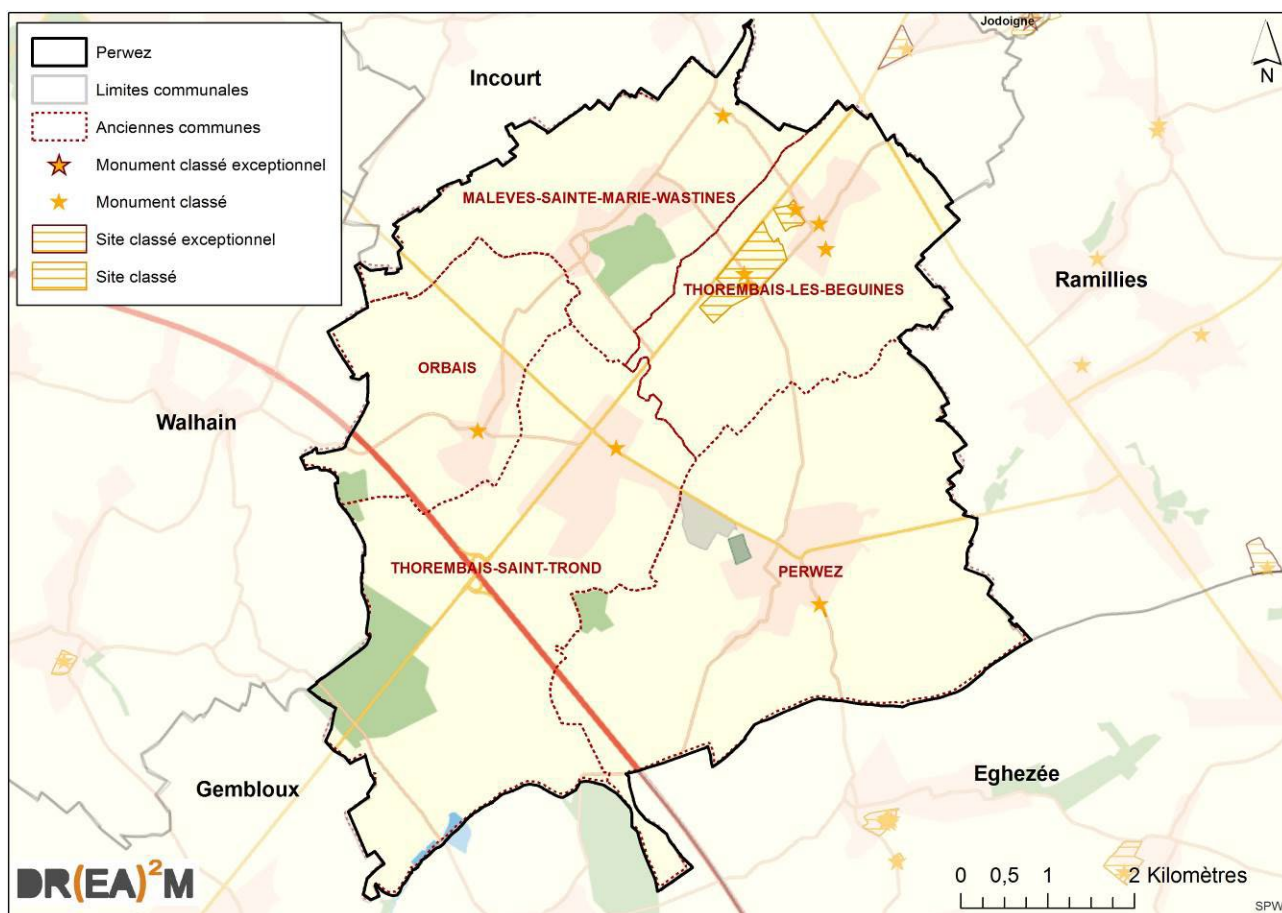


Figure 62 : Localisation des monuments et sites classés – Perwez
(Source : SPW-DGO4 – Cartographie : DR(EA)²M)

La commune de Perwez compte huit biens classés au titre de Monument (M) ainsi que quatre sites classés (S). Ces monuments et sites sont repris ci-dessous.

Chapelle Saint-Roch

Sont classés comme patrimoine, la chapelle Saint-Roch sise rue Saint-Roch à Perwez (M) ainsi que l'ensemble formé par cet édifice et ses abords (S). La reconnaissance en tant que patrimoine a été signée le 16 mai 1989.



Figure 63 : Chapelle Saint-Roch (Source : DR(EA)²M)

Eglise Saint-Trond

Sont classés comme patrimoine, l'église Saint-Trond et le mur du cimetière (M) ainsi que l'ensemble formé par cette église et ses abords à Perwez (S). La reconnaissance en tant que patrimoine a été signée le 27 juillet 1983.



Figure 64 : Eglise Saint-Trond (Source : Administration communale)

Ferme d'Orbais

Sont classés comme monument, les façades et toitures du porche, du logis en L et de l'aile à rue, ainsi que la totalité du passage intérieur de la ferme sise rue Trémouroux n°94 à Perwez. La reconnaissance en tant que patrimoine a été signée le 30 juillet 1987.



Figure 65 : Ferme d'Orbais (Source : DR(EA)²M)

Eglise Saint-Jean-Baptiste

Est classé comme monument, la tour de l'église Saint-Jean-Baptiste à Wastinnes. La reconnaissance en tant que patrimoine a été signée le 8 mars 1938.



Figure 66 : Tour de l'église Saint-Jean-Baptiste (Source : DR(EA)²M)

Petite Cense

Sont classés comme monument, les façades et toitures de la Petite Cense, à Perwez. La reconnaissance en tant que patrimoine a été signée le 29 août 1988.



Figure 67 : La Petite Cense (Source : Administration communale)

Eglise Saint-Martin

Sont classés comme monument, les orgues de l'église Saint-Martin de Thorembais-les-Béguines ainsi que la balustrade du jubé formant un ensemble avec le buffet de l'instrument. La reconnaissance en tant que patrimoine a été signée le 4 octobre 1974.



Figure 68 : Orgues et balustrade du jubé de l'église Saint-Martin (Source : SPW)

Ferme du Mont

Sont classés comme patrimoine, l'ensemble des bâtiments ainsi que la cour pavée de la ferme du Mont à Perwez (M) ainsi que l'ensemble formé par cette ferme, la drève, le chemin d'accès et les terrains environnants (S). La reconnaissance en tant que patrimoine a été signée le 23 octobre 1989.



Figure 69 : Ferme du Mont (Source : Administration communale)

Ferme de Mellemont

Sont classé comme patrimoine, le ferme de Mellemont, à savoir la totalité des deux granges, le porche le chartil sud-est, les puits et étables A, les quatre travées ouest des étables B ainsi que les murs d'enceinte, les pavés de la cour, les façades et toitures des autres bâtiments à l'exception des quatre annexes modernes (M) ainsi que l'ensemble formé par la Ferme de Mellemont, le cours du ruisseau Thorembais, les alignements de peupliers et la plaine agricole (S). Etablissement d'une zone de protection de la plaine au sud et sud-est de la Ferme de Mellemont, y compris la ferme de Cocquiamont (ZP). La reconnaissance en tant que patrimoine a été signée le 10 novembre 1994.



Figure 70 : Ferme de Mellemont (Source : Administration communale)

5.3.4 Inventaire du patrimoine culturel immobilier (IPIC)

Au-delà des monuments classés, le territoire contient d'autres édifices remarquables non classés. Le département du patrimoine de la SPW a réalisé un inventaire du patrimoine culturel immobilier au sein des communes de Wallonie. L'inscription d'un bien à l'Inventaire lui reconnaît une qualité patrimoniale au niveau local, à la différence du classement, qui identifie la qualité patrimoniale d'un bien au niveau régional.

L'Inventaire a pour objectifs la connaissance, la protection et la gestion des biens inscrits, ainsi que la sensibilisation du public.

159 éléments ont été repris dans cet inventaire au sein de la commune de Perwez. Beaucoup de ces éléments correspondent à des fermes, églises, chapelles et habitations remarquables, la liste complète est disponible en ligne sur le site de l'AWaP³⁵.

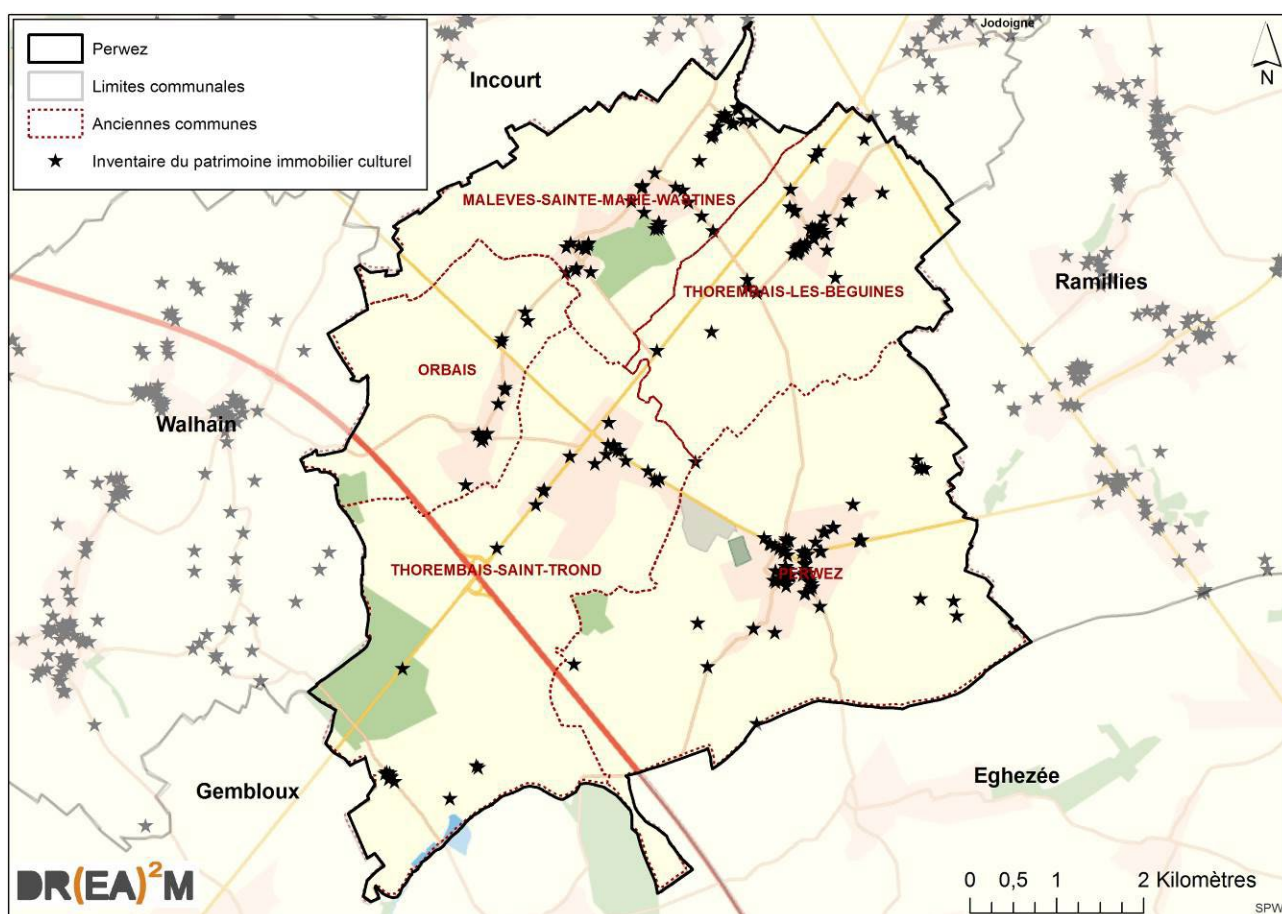


Figure 71 : Inventaire du patrimoine immobilier culturel de Perwez (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

³⁵ http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/recherche/recherche

5.4 ESPACES PUBLICS

5.4.1 ESPACES PUBLICS – PERCEPTION ET ETAT GENERAL

L'espace public de Perwez est principalement constitué de voiries et de places publiques. Le plus gros de l'espace public de la commune se regroupe à Perwez centre, ce qui est logique étant donné que le village regroupe la moitié de la population communale. En règle générale, tous les villages disposent au moins d'un espace public sous forme de place, d'élargissement de trottoir ou de plaine de jeux. Les arbres palissés constituent un élément récurrent au sein des espaces publics de la commune.

L'espace public peut donc être considéré comme un réseau continu de rues et de routes dont les assiettes se rétrécissent ou s'élargissent de façon à y accueillir différentes fonctions (circulation des voitures, parkings, véhicules agricoles et piétons, espace de rencontre et de rassemblement, etc.).

La plupart des places sont assez récentes ou ont fait l'objet d'une réfection récente et ont donc une qualité élevée. D'autres places mériteraient d'être repensée et réaménagée.

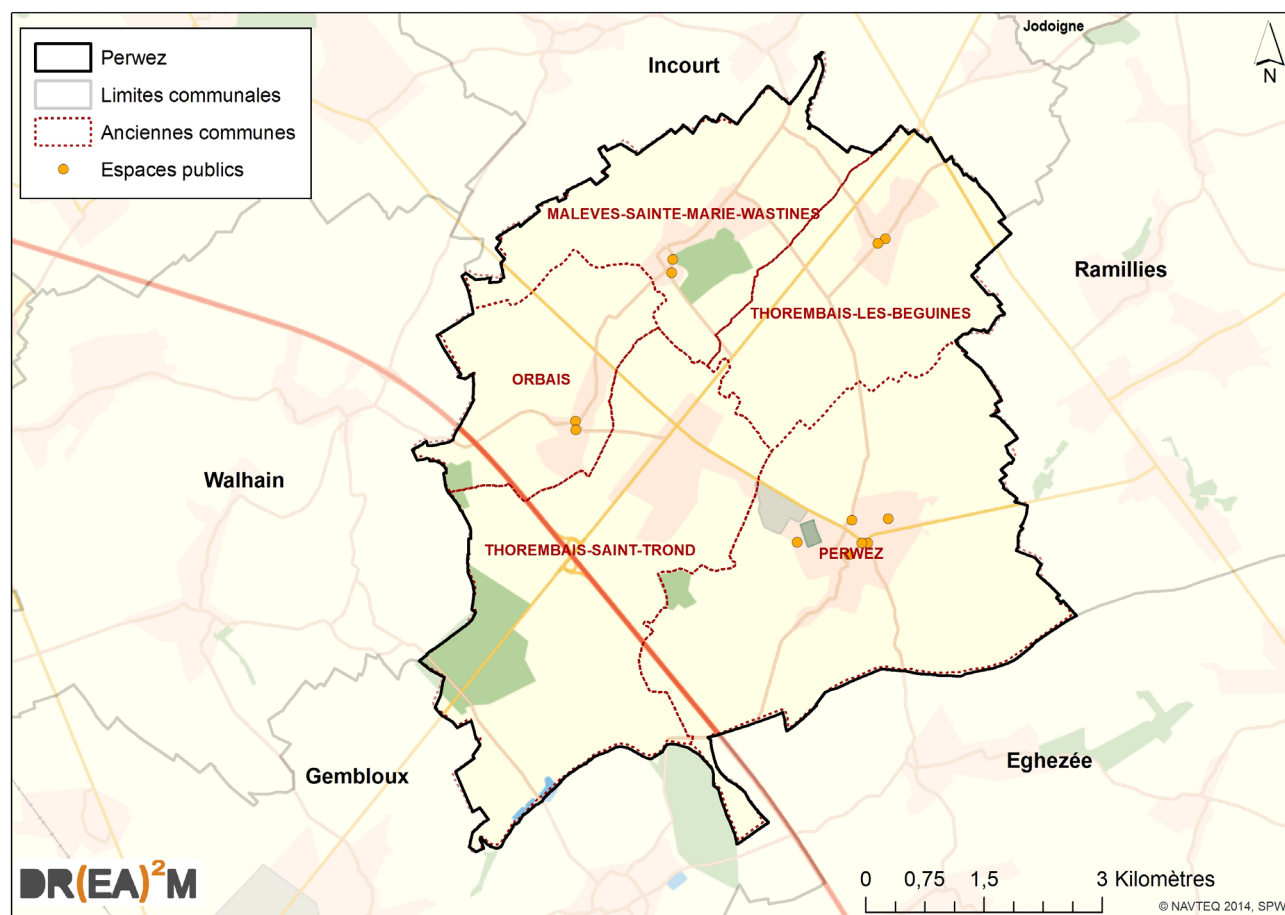


Figure 72 : Espaces publics
(Cartographie : DR(EA)²M)

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Equipements/Description	Qualité de l'espace public – Appréciation
1	Perwez	Grand Place	Brique, pavé	La Grand Place est divisée en deux parties séparées par la N243, un	Elevé

			béton	marché se tient tous les jeudis sur la plus petite partie. Les deux parties de la Grand Place servent principalement de parkings mais des bancs et poubelles ont également été installés. La grande partie de la place comprend un monument aux morts et un kiosque et est entourée d'arbres palissés.	
2	Perwez	Place de la Gare	Asphalte, pavé, gravier	Cette place, située le long du RAVeL et de l'ancienne gare, sert principalement de parking et accueille un marché tous les samedis. Le bâtiment du club de pétanque sépare la place en deux. On retrouve quelques bancs et poubelles et un kiosque sur la partie avant de la place. La partie arrière de la place est moins aménagée que la partie avant et comprend les terrains de pétanque du club. On retrouve des alignements d'arbres entourant toute la place.	Moyen
3	Perwez	Croisement rue Lepage et rue du Paradis	Gravier	Espace public, situé à côté de l'église Saint-Martin, principalement occupé par un monument religieux et quelques aménagements. On y retrouve deux bancs et une poubelle. Un alignement d'arbre est également présent.	Bon
4	Perwez	Place du quartier Thomas&Piron	Herbe, pavé, gravier	Place se situant au sein du nouveau quartier à côté du centre sportif. La place a principalement une vocation de lieu de rencontre, le parking y est limité aux extrémités côté voiries. On y retrouve quelques bancs et poubelles et une partie de la place est ceinturée d'arbres palissés.	Elevé
5	Perwez	Croisement rue Saint-Roch et rue Salmon	Gravier	Petit espace public comprenant un monument aux morts et des aménagements public (bancs, poubelles). L'espace est entouré d'arbres palissés et de parterres	Bon
6	Perwez	Administration communale	Gravier, pavé	Espace public fleuri se situant devant l'administration communale. On y retrouve un banc et une poubelle ainsi que plusieurs parterres fleuris.	Elevé
7	Perwez	Rue d'Alvaux et rue du Warichet	Asphalte, pavé, herbe	Espace-rue en relation avec la Grande Gette. A cet endroit, les abords de la rivière sont aménagés pour être accessibles au public. On y retrouve des bancs et poubelles	Elevé

				et un alignement d'arbres sur un des côtés. Les piétons peuvent franchir le cours d'eau par deux ponts.	
--	--	--	--	---	--



Figure 73 : Grand Place, grande partie (haut) et petite partie (bas) (Source : DR(EA)²M)



Figure 74 : Place de la Gare, partie avant (haut-gauche), bâtiment du club de pétanques (haut-droit) et partie arrière (bas) (Source : DR(EA)²M)



Figure 75 : Espace public au croisement rue Lepage et rue du Paradis (Source : DR(EA)²M)



Figure 76 : Place du quartier Thomas&Piron (Source : DR(EA)²M)



Figure 77 : Croisement rue Saint-Roch et rue Salmon (Source : DR(EA)²M)



Figure 78 : Administration communale (Source : DR(EA)²M)



Figure 79 : rue d'Alvaux et rue du Warichet (Source : DR(EA)²M)

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Equipements/Description	Qualité de l'espace public – Appréciation
8	Orbaix	Parvis de l'église Saint-Lambert	Asphalte, herbe	Le parvis de l'église est en partie occupé par un monument aux morts et un canon de la seconde guerre mondiale. Deux bancs sont également disposés.	Bon
9	Orbaix	Place Roi Baudoin	Gravier, herbe	La place est composée de plusieurs éléments. On y retrouve un parc aménagé en petit terrain de foot, un kiosque, plusieurs modules de jeux pour enfants ainsi qu'un espace de convivialité aménagé avec des bancs et poubelles et ceinturé par arbres palissés. Il y a également plusieurs alignements d'arbres entourant le parc.	Elevé



Figure 80 : Parvis de l'église Saint-Lambert (Source : DR(EA)²M)



Figure 81 : Parc Roi Baudouin (Source : google street view)

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Equipements/Description	Qualité de l'espace public – Appréciation
10	Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Place Communale	Herbe, pavé	Autour du parc, l'espace-rue a été élargi récemment pour former une sorte d'espace partagé où les piétons peuvent circuler. Au sein du parc, on retrouve un monument aux morts et un terrain de foot. Il y a également quelques places de parkings et alignements d'arbres.	Elevé
11	Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Parvis de l'église Saint-Ulric	Pavé	Le parvis de l'église sert principalement de parking. On retrouve un banc et une poubelle	Moyen



Figure 82 : Place Communale (Source : DR(EA)²M)



Figure 83 : Parvis de l'église Saint-Ulric

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Equipements/Description	Qualité de l'espace public – Appréciation
12	Thorembais-les-Béguines	Parc de l'église Saint-Roch et Saint-Martin	Herbe	Petit parc totalement enherbé situé à côté de l'église. Il comprend quelques arbres et parterres ainsi qu'un banc.	Bon
13	Thorembais-les-Béguines	Croisement rue du Béguinage et rue du Emile Masset	Asphalte, pavé béton	Espace-rue présentant des élargissements de trottoirs permettant une meilleure sécurité et plus de convivialité pour les piétons.	Elevé



Figure 84 : Parc de l'église Saint-Roch et Saint-Martin (Source : DR(EA)²M)



Figure 85 : Croisement rue du Béguinage et rue du Emile Masset (Source : DR(EA)²M)

5.4.2 PLAINE DE JEUX

La commune compte cinq plaines de jeux, parfois incorporé au sein des espaces publics décrits précédemment. Chaque village compte au moins une plaine de jeux, toutefois, il y a globalement peu de modules pour enfants à proprement parler.

N°	Villages	Dénomination / Localisation	Equipements
1	Perwez	Rue du Blanc Bois	1 terrain multisports, 4 terrains de pétanques, 1 kiosque ayant brûlé récemment
2	Thorembais-Saint-Trond	Plaine de jeux Baudoin Davister	1 terrain multisports, 1 table ping-pong, 1 terrain de pétanque, plusieurs modules pour enfants (ressorts, tobogan, passerelles, tyrolienne)
3	Thorembais-les-Béguines	Rue du Prestbytère	1 terrain multisports, 4 terrains de pétanque
4	Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Place communale	1 terrain de foot
5	Orbais	Place Roi Baudouin	1 terrain de foot, plusieurs modules pour enfants (ressorts, balançoires, tobogan)

5.5 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ **Contextualisation**

- ✓ 5 villages
- ✓ Patrimoine bâti hétérogène

➤ **Evolution du bâti dans les villages**

- ✓ *Etalement du bâti le long des axes routiers dans tous les villages, sauf Perwez ;*
- ✓ Densification à Thorembais-Saint-Trond et Perwez ;
- ✓ Bâti stable à Orbais, Malèves-Sainte-Marie-Wastines et Thorembais-les-Béguines ;
- ✓ Développement d'un pôle commercial à Thorembais-Saint-Trond et d'un pôle économique à Perwez ;

➤ **Patrimoine architectural, archéologique et monumental**

- ✓ *Architecture traditionnelle* : caractéristique de la région agro-géographique de la Hesbaye (sous-classe de Hesbaye namuroise), construction relativement indépendantes (retraits, décrochements...), la véritable mitoyenneté ne s'est infiltrée que tardivement, bâtisses qui s'adaptent au relief, volumétries assez allongées, ouvertures organisées selon un axe dominant vertical, utilisation majoritaire de la brique et de la pierre en moindre mesure, toitures en tuiles mouillées ou en ardoise ;
- ✓ *Bâti contemporain* : fort développement du bâti pavillonnaire ;
- ✓ *Monuments et sites classés* : huit biens classés au titre de monument et quatre sites classés ;
- ✓ *Inventaire du patrimoine culturel immobilier* : 159 biens classés à l'IPIC ;
- ✓ *Sites archéologiques* : aucun site archéologique protégé au sens de la Région wallonne ;

➤ **Espaces publics**

- ✓ Tous les villages, à l'exception de Thorembais-Saint-Trond disposent au moins d'une petite place ;
- ✓ Pour la plupart, elles ont été récemment réaménagées et la qualité de ces espaces est relativement élevée ;

5.6 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Patrimoine classé : 8 monuments et 4 sites classés répartis sur le territoire (principalement à Thorembais-les-Béguines) • Conservation de la typologie villageoise • Forte identité du bâti traditionnel (principalement à Thorembais-les-Béguines et Malèves-Sainte-Marie-Wastine) • Au moins un espace public ou plaine de jeux de qualité par village	• Début de phénomène de conurbation entre Thorembais-Saint-Trond et Perwez centre • Pas de place à Thorembais-Saint-Trond • Peu de plaines de jeu adaptées aux petits enfants
Opportunités	Menaces
• Mise en place d'outils de gestion territorial adapté afin de (re)structurer le tissu bâti avec pertinence au niveau des villages en extension	• Risque de développement du phénomène de conurbation entre Thorembais-Saint-Trond et Perwez centre • Intégration du nouveau bâti • Villages en forte extension et renforcement du phénomène de dispersion de l'habitat (principalement Thorembais-Saint-Trond) → Risque de dénaturation des noyaux villageois

Partie 6 : *DEMOGRAPHIE*

6.1 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La commune de Perwez a connu un accroissement démographique important durant les 25 dernières années, avec différentes phases de croissance ponctuées de phases de ralentissement (2003-2004, 2008-2009 et plus récemment 2016-2017).

Sur la période 1992-2021, l'évolution démographique a été de +48,3%, ce qui correspond à une augmentation de 3.079 habitants. Au 1^{er} janvier 2021, Perwez comptait 9.449 habitants.

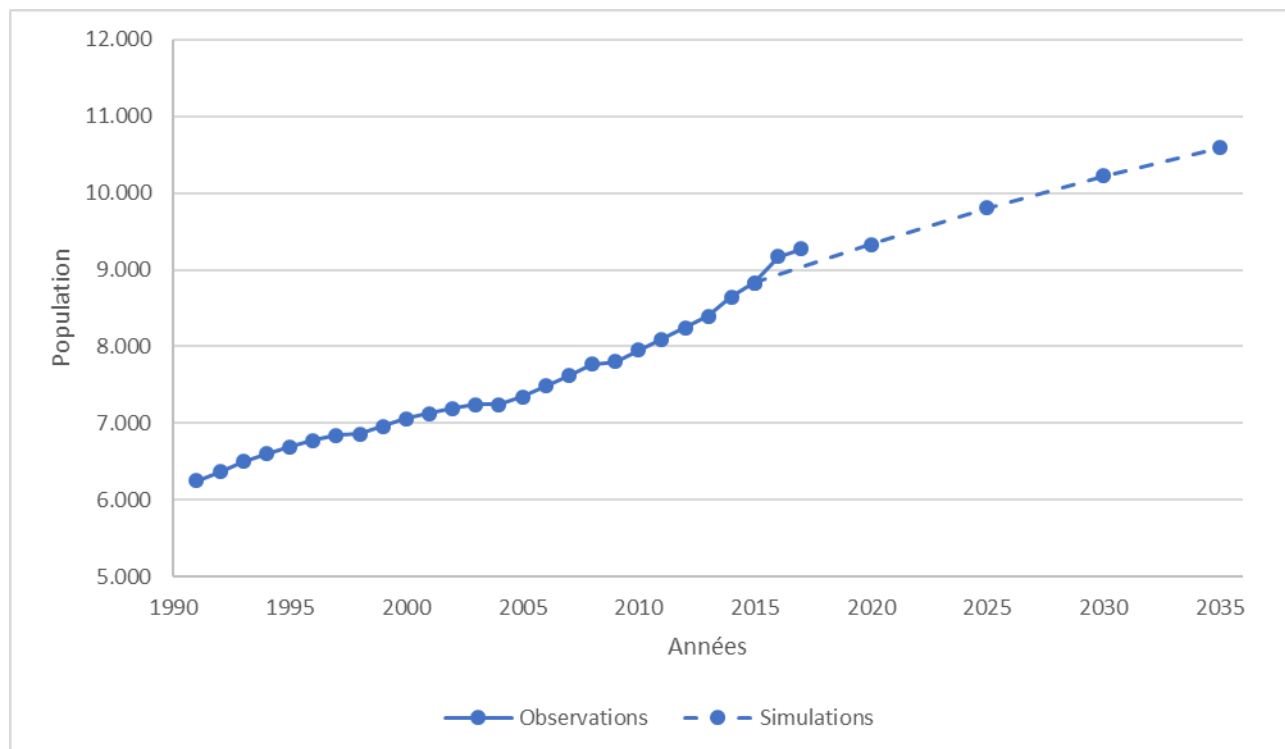


Figure 86 : Evolution de la population sur la commune de Perwez (1991 – 2017) et perspectives (2015 – 2035)
(Source : INS & IWEPS – Graphique : DR(EA)²M)

Selon les estimations du *Centre de recherche en démographie de l'UCL*, réalisées en 2015, la croissance pour les vingt prochaines années devrait être d'environ 19,5%, ce qui donnerait 9.803 habitants en 2025 et 10.590 en 2035. Toutefois, ces perspectives sont à traiter avec précaution car elles sont réalisées sur base de simulations qui ne peuvent pas prendre en compte la totalité des réalités du terrain. Pour preuve, les données observées en 2016 et 2017 sont déjà nettement supérieures aux résultats attendus sur base des perspectives de populations.

Les perspectives de l'iweeps prévoient quant à elles que la population de Perwez atteindra les 11.734 habitants d'ici 2035, soit +2.285 habitants.

Si on s'intéresse à l'évolution relative de la population de Perwez et de ses communes limitrophes entre 1991 et 2017, on observe que toutes ont connu une augmentation non négligeable, mais dans des proportions variables. Ces communes possèdent un potentiel attractif en tant que zones péri-urbaines, ce qui explique cette croissance constante au cours des 25 dernières années.

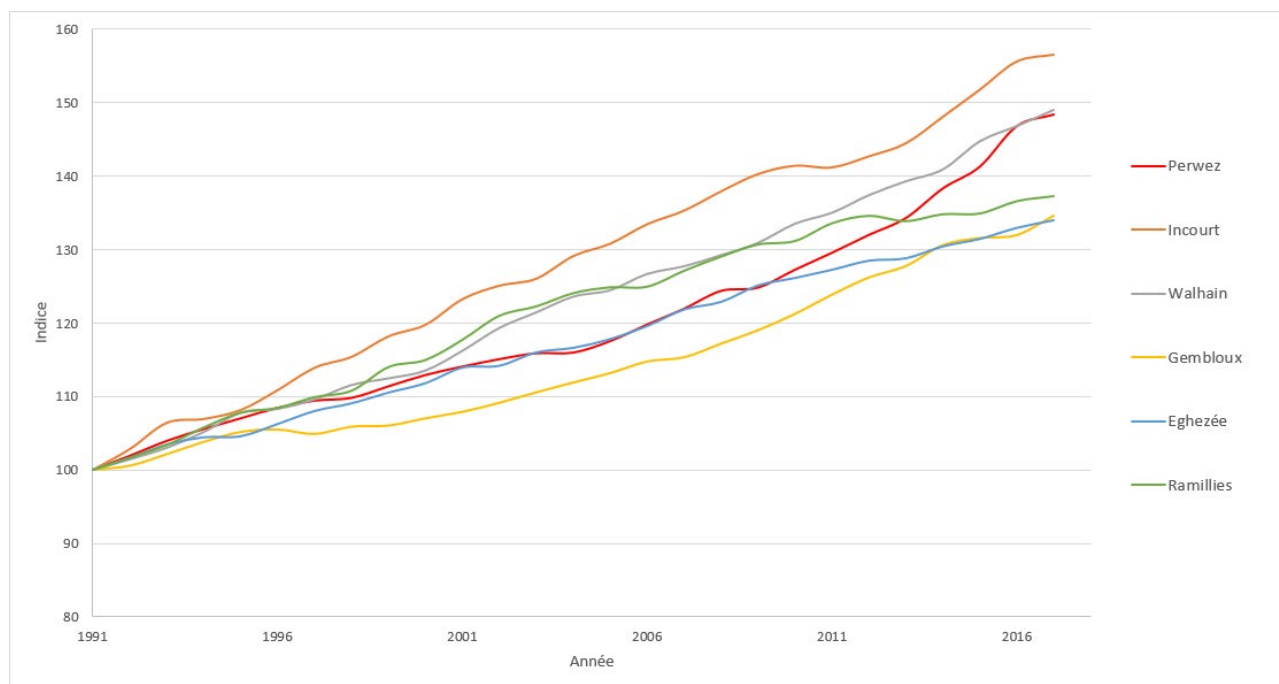


Figure 87 : Evolution démographique relative de Perwez et ses communes limitrophes entre 1991 et 2017
(Source : INS – Graphique : DR(EA)²M)

Incourt est la commune ayant connu l'augmentation relative la plus importante, tandis que Gembloux et Eghezée sont celles ayant connu la plus faible. Pour Gembloux et Eghezée, l'augmentation relative de population inférieure à celle des autres communes s'explique entre autres par leur population totale nettement supérieure à celle des autres communes. Gembloux et Eghezée comportaient, au 1^{er} janvier 2021, 26.239 et 16.487 habitants, tandis que la plus petite commune, Incourt, n'en comportait que 5.521. Il est intéressant de remarquer que jusqu'en 2010 Perwez a connu une évolution démographique semblable à celles d'Eghezée, puis a augmenté de manière importante pour rejoindre le niveau de Walhain en 2017.

	Nombre d'habitants en 2021
Perwez	9.449
Incourt	5.521
Walhain	7.448
Gembloux	26.239
Eghezée	16.487
Ramillies	6.592

Tableau 7 : Nombre d'habitants par commune (Source : IWEPS)

A une échelle plus importante, on observe que la commune de Perwez a connu une évolution démographique supérieure à celle de la Wallonie et du Brabant wallon, tout particulièrement sur la période allant de 2010 à nos jours. Entre 1991 et 2021, la Wallonie et le Brabant wallon ont connu une croissance de respectivement 11% et 24%, tandis que celle de Perwez est de presque 50%.

6.2 MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES

6.2.1 Généralités

A Perwez, au cours de la période 1996-2016, le **solde naturel** a été de 65,2 personnes par 1000 habitants (‰), soit une moyenne de 3,1‰ par an. La seule année à avoir connu un solde naturel négatif est 1998, même si d'autres années ont connu un solde naturel proche de zéro. Pour la même période, la moyenne wallonne était largement inférieure avec 0,5‰ par an.

Sur la période 1996-2016, l'évolution du **solde migratoire** est restée positive, mais présente de fortes variations d'une année à l'autre, avec un taux total de 182,9‰, soit une moyenne de 8,7‰ par an. Ces valeurs sont largement supérieures à celles de la Wallonie qui, pour la même période, avait une moyenne de 3,7‰ par an. Le terme « migrant » concerne bien sûr aussi bien les Belges résidant au sein d'autres communes que la population étrangère. La baisse la plus importante du solde migratoire s'est produite en 2008, tandis que l'augmentation la plus importante date de 2015. Par ailleurs, on observe un solde migratoire moyen plus important depuis 2009.

Ainsi, on constate que sur les 20 dernières années, Perwez présente en moyenne un plus grand nombre de naissances que de décès ainsi qu'un nombre plus important de personnes emménageant dans la commune que de personnes en partant. Il en résulte une variation totale positive de la population, avec un taux total de 248,2‰, soit une moyenne de 11,8‰ par an.

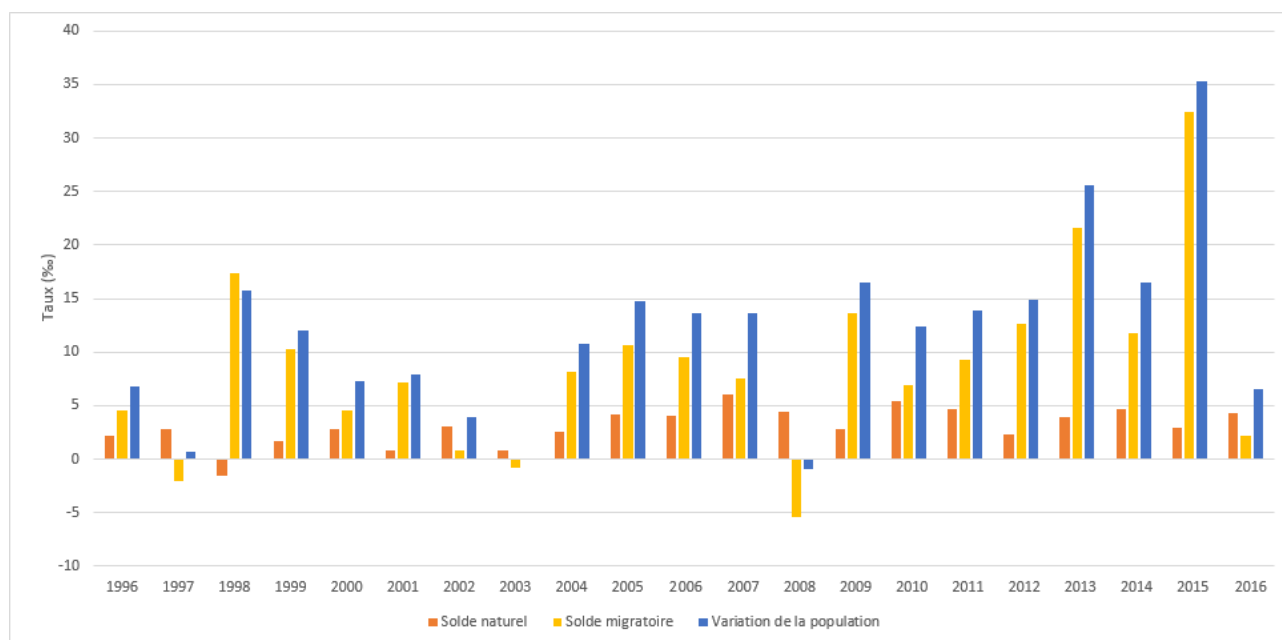


Figure 88 : Solde migratoire, solde naturel et variation de population à Perwez – 1996 à 2016

(Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)²M)

Pour la période allant de 2010 à 2014, les nouveaux habitants de la commune de Perwez venaient tout d'abord de l'arrondissement de Nivelles puis de la Wallonie (hors arrondissement de Nivelles). Concernant les sorties, les anciens habitants de Perwez se délocalisent de façon proportionnelle vers d'autres communes de l'arrondissement de Nivelles et vers la Wallonie (hors arrondissement de Nivelles). Que ce soit pour les entrées ou sorties de la commune, Bruxelles et la Flandre sont nettement moins sollicités.

Origine Destination	De 2005 à 2009			De 2010 à 2014		
	Entrées	Sorties	Solde	Entrées	Sorties	Solde
Communes belges limitrophes	564	622	-58	704	734	-30
L'arrondissement	1.369	979	390	1.709	1.181	528
La Wallonie (hors province)	693	913	-220	951	1.040	-89
Bruxelles	409	226	183	394	184	210
Flandre	142	111	31	151	130	21

Tableau 8 : Entrées et sorties de la commune de Perwez en fonction de l'origine ou la destination
(Source : IWEPS)

Parmi les communes de la microrégion de Perwez, au cours de ces 20 dernières années (1996-2016), les trois communes ayant connu l'accroissement de population le plus important sont Perwez (+11,81% par an), Walhain (+11,07% par an) et Incourt (+12,36% par an). Pour ces trois communes, l'augmentation de population est principalement due au solde migratoire. Toutefois, leur solde naturel reste significatif et représente entre $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{3}$ de l'augmentation totale de population. Ramillies est la seule commune à posséder en moyenne un solde naturel (+3,82% par an) supérieur au solde migratoire (+3,61% par an).

6.2.2 La population étrangère

Entre 2006 et 2021, la population étrangère a augmenté à Perwez, elle est passée de 2,9 % à 5,1 % de la population totale. L'augmentation s'est réalisée de manière assez continue au cours de la dernière décennie, on notera toutefois la présence de plusieurs paliers. Cette augmentation est compréhensible au vu de la position stratégique de la commune, à proximité de grands axes de transports et de pôles d'emplois, mais aussi des possibilités d'emplois au sein de celle-ci.

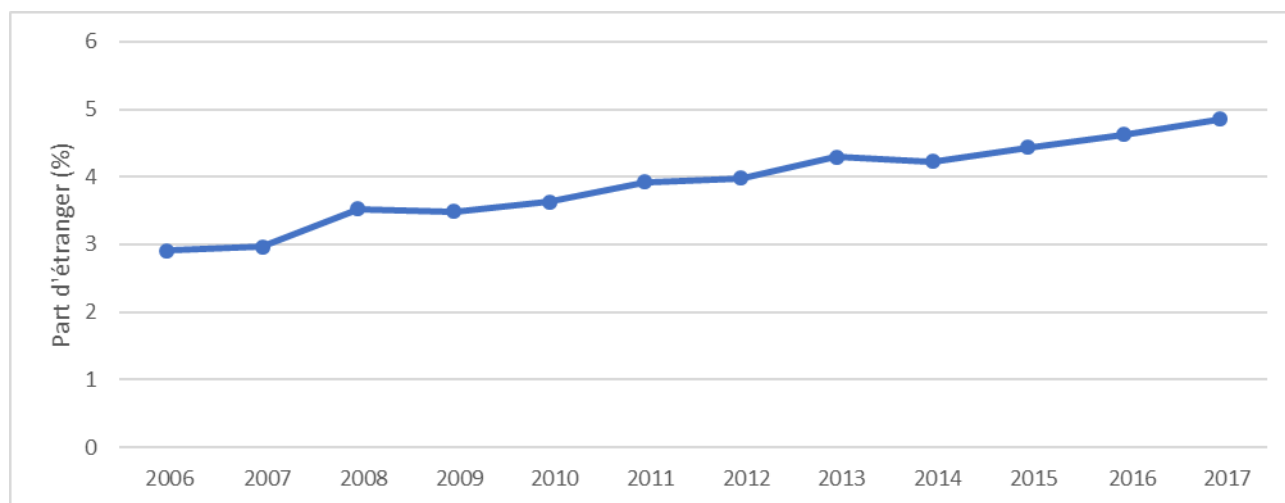


Figure 89 : Evolution de la part d'étranger à Perwez – 2006-2016 (Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)²M)

6.3 STRUCTURE PAR AGE

6.3.1 Pyramide des âges

En 2021, la commune de Perwez présentait une population un peu plus âgée que la moyenne des communes limitrophes (moyenne d'âge de 40,6 ans contre 40,5 ans) et plus jeune que celle de la Wallonie (41,7 ans). La commune limitrophe la plus jeune est Walhain (39,3 ans) et la commune la plus âgée est Eghezée (40,9 ans).

Plusieurs remarques peuvent être faites en comparant la répartition des tranches d'âge de la population de Perwez avec les communes limitrophes. Tout d'abord, il est intéressant de remarquer que la pyramide des âges des hommes de Perwez suit assez bien celle des communes limitrophes, tandis que l'on retrouve plusieurs différences concernant la pyramide des âges des femmes. A Perwez, les femmes de tranches d'âges de 5 à 10 ans, de 20 à 25 ans, de 30 à 35 ans et de 50 à 55 ans sont dans proportions supérieures par rapport aux communes limitrophes, tandis que celles de tranches d'âges de 10 à 20 ans et de 55 à 60 ans sont dans des proportions inférieures.



Figure 90 : Pyramide des âges de Perwez en 2015, comparée avec la moyenne des communes limitrophes (Source : IWEPS)

Globalement, la structure par âge de la population de Perwez et de ses communes limitrophes est assez similaire. Comparé à la Wallonie, Perwez et ses communes limitrophes comptent moins de personnes âgées et plus de jeunes et de personnes actives.

2021	Perwez	Communes limitrophes	Wallonie
Moins de 20 ans	23,5%	24,5%	22,9%
Entre 21 et 59 ans	53,5%	52,5%	51,6%
Plus de 60 ans	23%	23%	25,5%

Tableau 9 : Part des classes d'âge de Perwez, de ses communes limitrophes et de la Wallonie (Source : IWEPS)

6.3.2 Evolution par classes d'âge

Le tableau et le graphique ci-après indiquent les grandes tendances d'évolution de la structure de la population. On observe une décroissance globale de la part de la population de moins de 45 ans, seuls les 15-24 ans ont connu une augmentation modérée. C'est la classe des 25-44 ans, associable à celle des jeunes parents, qui a particulièrement été touchée par cette diminution (-3,7%), suivi par les moins de 15 ans (-0,7%). A l'inverse, on constate une croissance de la part de la population des 45 à 64 ans (+2,1%) et des plus de 65 ans (+1,5%). Ces chiffres témoignent du vieillissement de la population de Perwez au cours des 20 dernières années. Toutefois, ce vieillissement est une tendance que l'on retrouve à l'échelle de la Région wallonne, mais également aux niveaux national et européen. De fait, la moyenne d'âge est passée de 37,7 ans en 1997, à 38,4 ans en 2007, et se situe aujourd'hui à 39,1 ans (2017). Le phénomène de vieillissement est progressif, s'inscrit sur plusieurs décennies (+1,4 ans sur 20 ans) et traduit un manque de renouvellement de la population.

	1997		2007		2021		Variation entre 1997 et 2021
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Moins de 15 ans	1370	20	1577	20,6	1794	19,3	-3,30%
Entre 15 et 24 ans	803	11,7	865	11,3	1132	12,2	4,36%
Entre 25 et 44 ans	2104	30,9	2191	28,8	2518	27,2	-12,14%
Entre 45 et 64 ans	1590	23,4	1880	24,7	2381	25,7	9,74%
Plus de 65 ans	972	14,1	1108	14,6	1448	15,6	10,57%

Tableau 10 : Part des classes d'âge entre 1997 et 2021 à Perwez – Agrégation des classes (Source : IWEPS)

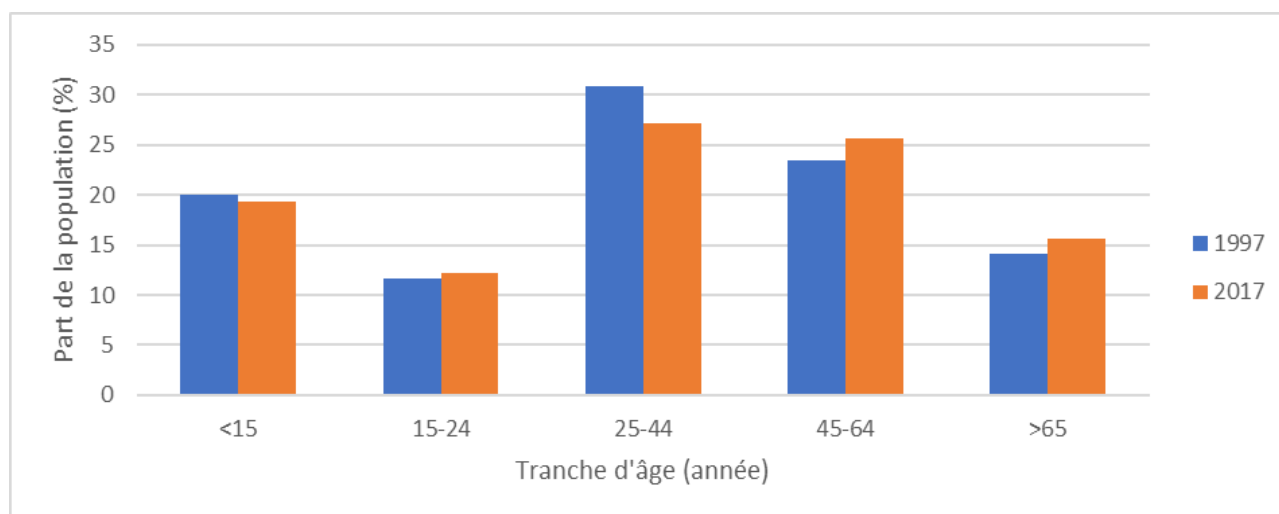


Figure 91 : Variation de la population de Perwez par classes d'âge entre 1997 et 2021 (Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)²M)

D'après les estimations de l'IWEPS, la tendance au vieillissement de la population devrait se poursuivre, c'est-à-dire un remplacement progressif des classes d'âge de moins de 45 ans par les classes d'âge plus âgées (plus de 45 ans). Cette population a des besoins particuliers auxquelles la commune devra répondre. En termes de logement par exemple, on peut supposer une augmentation des besoins en logement de petite taille, un service mobilité adapté ou encore des commerces ou des soins de santé de proximité.

6.3.3 Indice de vieillissement

L'indice de vieillissement d'une population caractérise son vieillissement via un calcul faisant référence à la part des moins de 20 ans et la part des plus de 60 ans :

$$Cv = \left(\frac{\text{Part des " + 60"}}{\text{Part des " - 20"}} \right) * 100$$

En 2017, l'indice de vieillissement de Perwez (82,0) était inférieur à celui de ses communes limitrophes (86,2) et à celui de la Wallonie (103,8). La commune d'Incourt a un coefficient de vieillissement proche de celui de Perwez (83,9). La commune de Walhain possède le coefficient de vieillissement les plus faibles de la micro-région (75,1), tandis que Gembloux possède le plus vieux (94,5). La valeur plus importante de Gembloux mais aussi d'Eghezée (91,5) peut s'expliquer par le fait que ce sont des communes plus importantes et donc plus pratiques pour les personnes âgées (petits logements, mobilité, proximité au centre urbain, maison de repos...).

2017	Moins de 20 ans		Plus de 60 ans		Indice de vieillissement
	Part (%)	Valeur brute	Part (%)	Valeur brute	
Perwez	25,4	2357,2	20,8	1931,6	82,0
Incourt	25,0	1344,2	21,0	1126,9	83,9
Walhain	27,3	1936,0	20,5	1453,1	75,1
Gembloux	23,6	6087,8	22,3	5750,3	94,5
Eghezée	25,0	4015,8	22,9	3675,0	91,5
Ramillies	25,6	1616,0	22,0	1392,8	86,2
Communes limitrophes	25,3	3000,0	21,7	2679,6	86,2
Wallonie	23,4	845786,7	24,2	874702,5	103,8

Tableau 11 : Coefficient de vieillissement des communes limitrophes à Perwez – 2017 (Source : IWEPS)

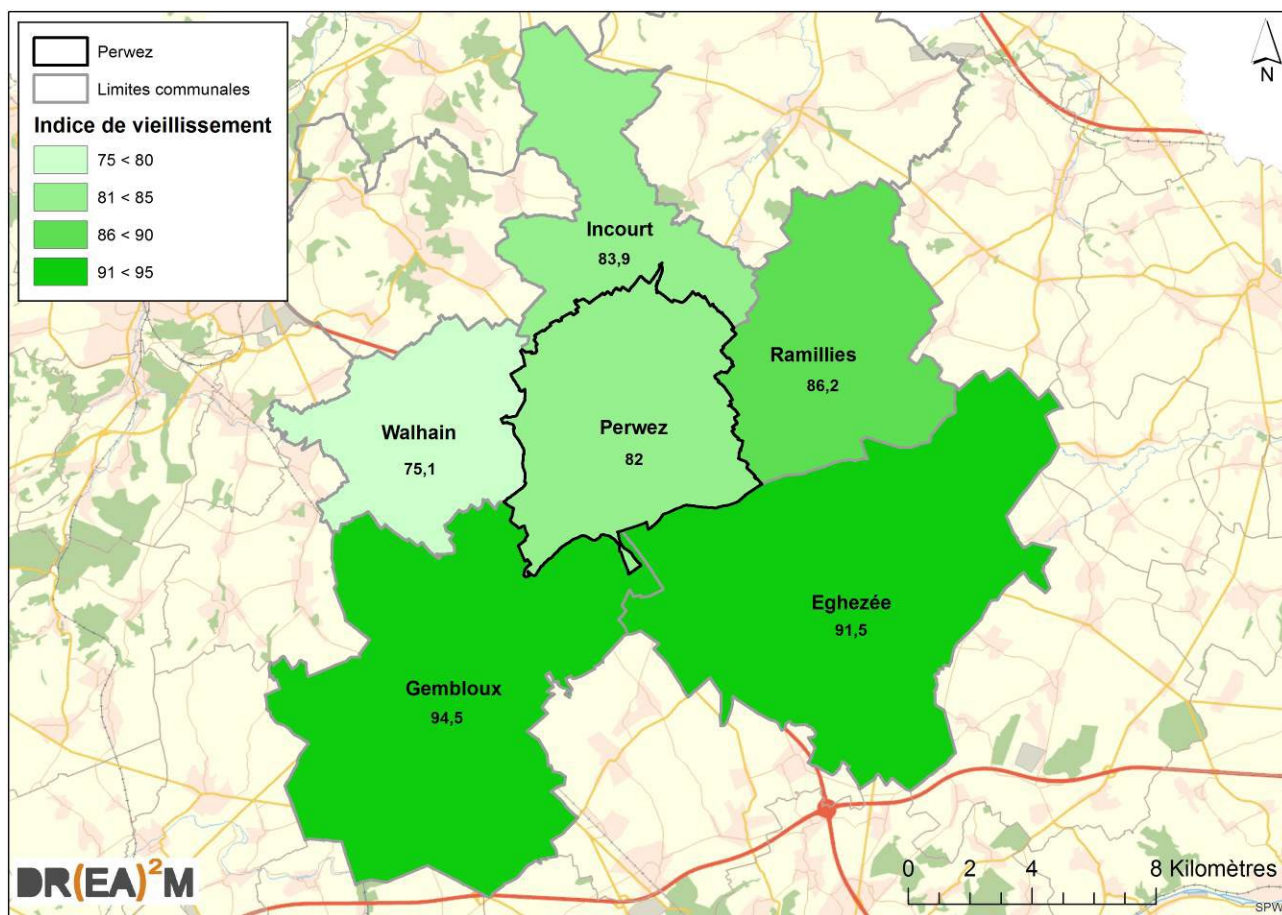


Figure 92 : Coefficient de vieillissement des communes limitrophes de Perwez
(Source des données : IWEPS – Source cartographique : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

6.4 DENSITE DE POPULATION

Perwez s'étend sur 50,81 km², avec une population de 9.449 habitants en 2017, et possède donc une densité de population de 186 habitants par km². Par rapport aux communes limitrophes (181,6 hab/km²), la commune a une densité plus élevée que la moyenne. Sa densité est par contre inférieure à la densité moyenne de la Wallonie (216,6 hab/km²). Globalement, les communes limitrophes à Perwez possèdent des densités de population assez faibles. Seule la commune de Gembloux possède une densité supérieure à la moyenne wallonne et est nettement supérieure aux autres communes limitrophes (deux fois supérieure à la densité de Ramillies).

Communes	Superficie (km ²)	Population	Densité (hab/km ²)
Perwez	50,81	9.273	186
Incourt	38,79	5.521	142,3
Walhain	37,93	7.448	196,4
Gembloux	95,86	26.239	273,7
Eghezée	102,80	16.487	160,4
Ramillies	48,68	6.592	135,4
Wallonie	16.844,00	3.648.206	216,6

Tableau 12 : Densité de population (2017) – Perwez, ses communes limitrophes et la Région wallonne
(Source : IWEPS)

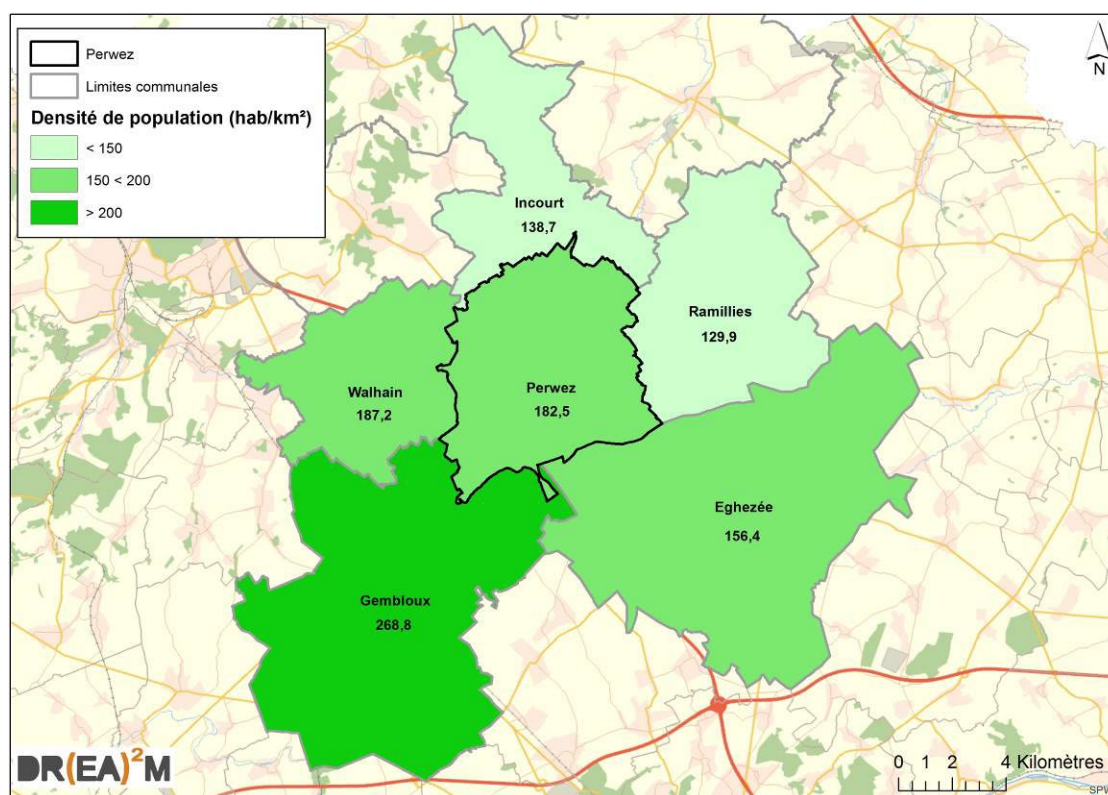


Figure 93 : Densité de population des communes limitrophes à Perwez
(Source : IWEPS – Cartographie : DR(EA)²M)

6.5 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

6.5.1 Situation actuelle

En 2017, la population de l'entité se répartissait comme suit parmi les villages :

2017	Superficie (km ²)	Nombre d'habitants	Part de la population communale (%)	Densité de population (hab/km ²)
Perwez centre	15,57	4.488	48,3	288,2
Thorembais-Saint-Trond	13,81	1.788	19,2	129,5
Thorembais-les-Béguines	8,34	912	9,8	109,3
Malèves-Sainte-Marie-Wastine	7,73	985	10,6	127,5
Orbais	5,63	1.120	12,1	199,0
Perwez	50,81	9.273	100,0	182,5

Tableau 13 : Répartition de la population par village (Source : administration communale)

Le village le plus peuplé de l'entité est Perwez centre, c'est aussi celui qui possède la superficie et la densité de population la plus grande. A lui seul, Perwez regroupe près de 50% de la population communale. Après Perwez, le village le plus peuplé est Thorembais-Saint-Trond avec 19% de la population communale. Toutefois, bien que possédant une population plus faible, Orbais possède une densité de population supérieure à Thorembais-Saint-Trond.

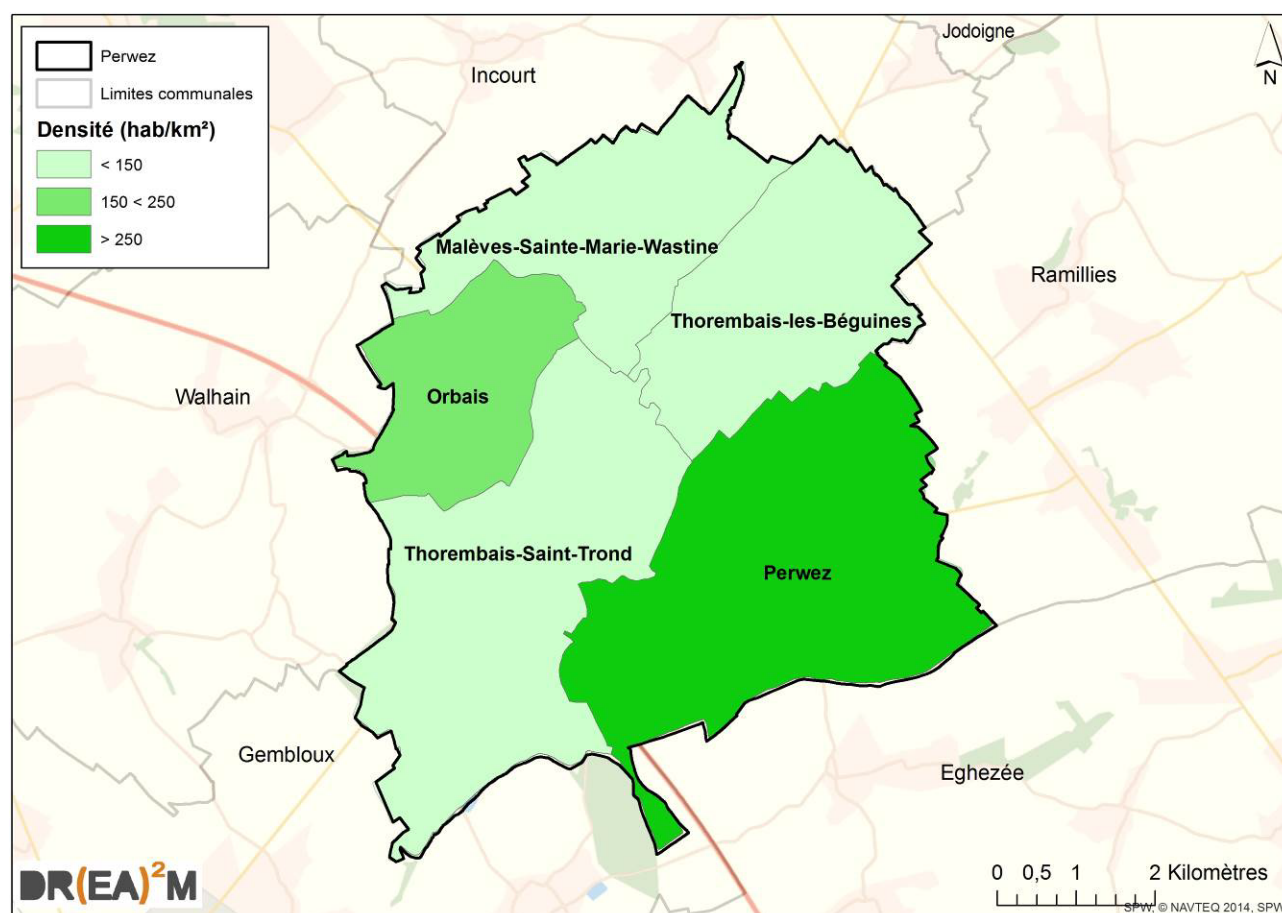


Figure 94 : Densité de population au sein des villages de Perwez
(Source : Administration communale – Cartographie : DR(EA)²M)

6.5.2 Evolution de la population au sein des villages

Sur la période 1997-2017, tous les villages ont connu une augmentation démographique au cours des 20 dernières années. Toutefois, le village de Perwez, qui est le plus peuplé, est également celui qui a connu l'augmentation de population la plus faible (+46%). Tous les autres villages ont plus que doublé de population au cours des 20 dernières années, Orbais étant le village qui a connu la plus grande augmentation (+142%).

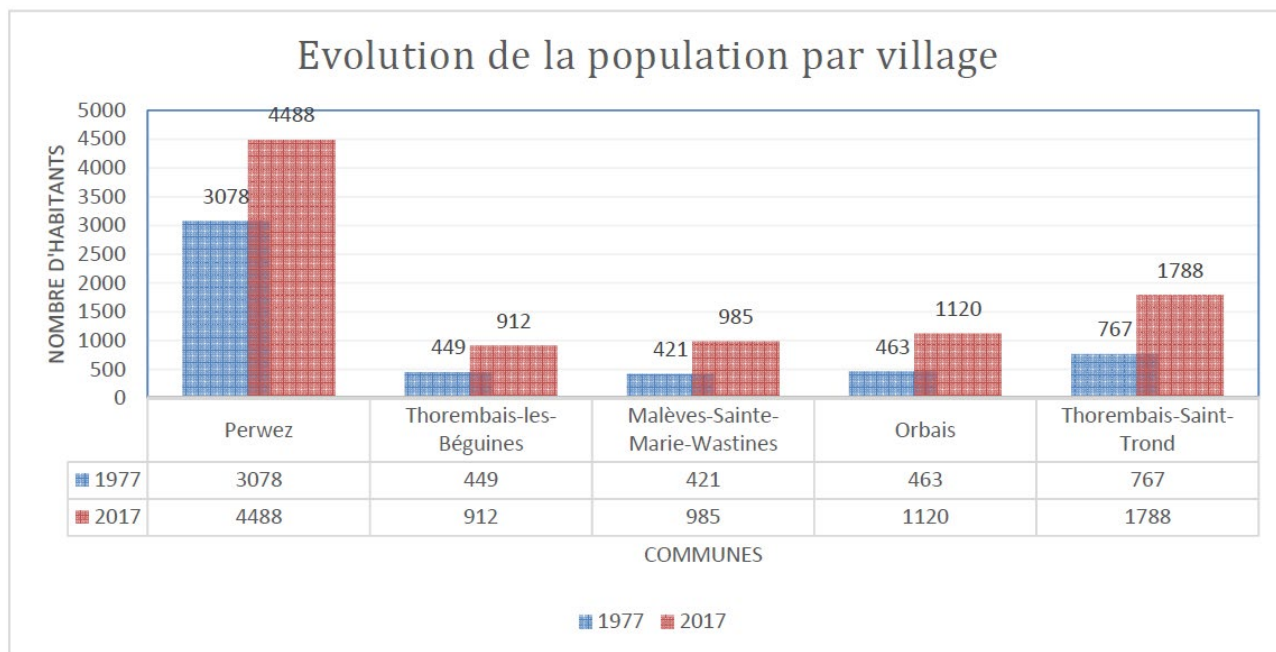


Figure 89 : Evolution démographique des anciennes communes de Perwez – 1997 à 2017
(Source : Administration communale)

6.6 TYPOLOGIE DES MENAGES

En 2013, les couples mariés étaient les plus nombreux à Perwez, qu'ils soient avec (24,8%) ou sans enfants (16,7%). Le second type de ménage le plus représenté au sein de la commune correspond aux personnes isolées (11,6% d'hommes isolés et 14,0% de femmes isolées). Ces quatre classes représentent à elles seules presque 70% des ménages de Perwez.

Les couples cohabitants sont également bien représentés au sein de la commune, la part de ceux avec enfants (8,8%) étant légèrement supérieure à celle de ceux sans enfants (6,9%).

La différence la plus marquante se présente au niveau des ménages monoparentaux : les ménages monoparentaux féminins sont presque cinq fois supérieurs aux ménages monoparentaux masculins (9,4% contre 2,0%).

En comparaison des communes limitrophes, les proportions restent plus ou moins similaires, on remarque juste une diminution des ménages monoparentaux féminins et une augmentation des isolés hommes dans les communes limitrophes.

	1991			2013		
	Nombre	Répartition		Nombre	Répartition	
		La commune	Communes limitrophes		La commune	Communes limitrophes
Isolés Homme	164	7,4%	7,6%	374	11,6%	13,0%
Isolés Femme	252	11,3%	12,7%	453	14,0%	14,6%
Couples mariés avec enfants	830	37,3%	37,7%	802	24,8%	24,1%
Couples mariés sans enfant	452	20,3%	21,1%	539	16,7%	17,4%
Couples cohabitants avec enfants	42	1,9%	1,7%	285	8,8%	8,7%
Couples cohabitants sans enfant	65	2,9%	2,8%	223	6,9%	6,9%
Ménages monoparentaux masculins	26	1,2%	1,3%	66	2,0%	2,1%
Ménages monoparentaux féminins	161	7,2%	6,1%	304	9,4%	7,6%
Autres types de ménage	231	10,4%	9,0%	183	5,7%	5,6%
Total des ménages privés	2.223	100,0%	100,0%	3.229	100,0%	100,0%
Ménages collectifs	4			2		

Tableau 14 : Nombre et part de ménages à Perwez et dans les communes limitrophes – 1991 à 2013
(Source : IWEPS)

A Perwez, si l'on s'intéresse à l'évolution de 1991 à 2013, plusieurs constatations peuvent être faites :

- la part des couples mariés a diminué, voir fortement diminué concernant les couples mariés avec enfants, passant de 37,3% à 24,8% des ménages. On constate une diminution similaire pour les communes limitrophes ;
- la réduction progressive de la classe des couples mariés s'est faite au profit d'autres types de ménages : entre 1991 et 2013, la part des couples cohabitants a progressé de 227%, la progression a été particulièrement forte pour les couples cohabitants avec enfants, passant de 1,9% à 8,8% des ménages. La part des hommes isolés a progressé de 57% et celle des femmes isolées de 24%, tandis que la part des ménages monoparentaux a progressé de 36%. Cette croissance se retrouve au niveau des communes limitrophes à des degrés divers.

Bien que la part des couples mariés avec enfants ait largement diminué, elle est toujours la catégorie la plus importante. De plus, cette diminution semble avoir été absorbée principalement par la croissance des couples cohabitants avec enfants.

Ces évolutions peuvent s'expliquer par la reconnaissance relativement récente du statut de cohabitant et la tendance sociétale actuelle où de moins en moins de couples se marient et de plus en plus de couples divorces.

Si l'on s'intéresse à l'effectif démographique (les données au niveau des ménages isolés sont identiques tandis que les données relatives aux couples avec enfants permettent de déduire le nombre d'enfants moyen de ce type de ménage) de ces types de ménages sur la période 1991-2013, on constate que :

- Le nombre d'enfants par couple marié a augmenté (de 1,80 à 1,97 enfants par couple) ;
- Le nombre d'enfants par couple cohabitant n'a quasiment pas changé (de 1,74 à 1,72 enfants par couple) ;
- Le nombre d'enfants par ménage monoparental masculin a augmenté (de 1,31 à 1,61 enfants par ménage) ;
- Le nombre d'enfants par ménage monoparental féminin a augmenté (de 1,49 à 1,59 enfants par ménage).

Par ailleurs, malgré l'augmentation du nombre d'enfants par ménage on note une diminution de la taille des ménages à Perwez : de 2,81 personnes par ménage en 1991 à 2,61 personnes par ménage en 2013. Cette diminution s'explique par l'augmentation des ménages isolés et des couples cohabitants sans enfants. Malgré la diminution de la taille moyenne des ménages à Perwez, celle-ci reste supérieure à la moyenne wallonne. A titre de comparaison, en 2015, la taille moyenne des ménages privés était de 2,53 à Perwez et de 2,29 en Wallonie.

	1991			2013		
	Nombre	Répartition		Nombre	Répartition	
	La commune	La commune	Communes limitrophes	La commune	La commune	Communes limitrophes
Isolés Homme	164	2,6%	2,7%	374	4,5%	5,2%
Isolés Femme	252	4,0%	4,5%	453	5,4%	5,8%
Couples mariés avec enfants	3.152	50,4%	51,9%	3.183	37,9%	37,7%
Couples mariés sans enfant	904	14,5%	15,0%	1.078	12,8%	13,7%
Couples cohabitants avec enfants	157	2,5%	2,2%	1.059	12,6%	12,7%
Couples cohabitants sans enfant	130	2,1%	2,0%	446	5,3%	5,4%
Ménages monoparentaux masculins	60	1,0%	1,1%	172	2,0%	2,1%
Ménages monoparentaux féminins	401	6,4%	5,5%	787	9,4%	7,8%
Autres types de ménage	949	15,2%	12,8%	755	9,0%	8,6%
Membres masculins d'un ménage collectif	28	0,4%	1,2%	30	0,4%	0,4%
Membres féminins d'un ménage collectif	54	0,9%	1,2%	55	0,7%	0,6%
Total	6.251	100,0%	100,0%	8.392	100,0%	100,0%

Tableau 15 : Effectif démographique représentant chaque classe de ménages à Perwez et dans les communes limitrophes – 1991 à 2013 (Source : IWEPS)

Si l'on se préoccupe du nombre de personnes qui composent chaque ménage, de nouvelles analyses sont possibles. Toutefois, les données les plus récentes ne datent que de 2009.

En 2009, Perwez comprenait 7.801 habitants répartis en 3.001 ménages, soit 2,6 habitants par ménage. De ces ménages, 25,4% sont des personnes seules et on dénombre plus de femmes seules que d'hommes seuls. De plus, 31,2% des ménages sont composés de 2 personnes, ainsi un peu plus de 55% des ménages sont de petites tailles et ne comptent pas plus de deux personnes. Viennent ensuite les ménages de taille moyenne (de 3 à 4 personnes), qui représentent 33,8% des ménages.

Entre 2004 et 2009, on observe une forme de stabilité dans la composition des ménages, mis à part des variations de faibles amplitudes (+0,9% pour les ménages de 2 personnes, +0,7% pour les hommes seuls, -1,5% pour les ménages de 3 personnes et -0,5% pour les ménages de 5 personnes). En 5 ans, environ 247 ménages supplémentaires ont été recensés, coïncidant avec une augmentation de 553 personnes. En 2004, la taille moyenne des ménages était de 2,63, il y a donc eu une légère diminution de la taille des ménages au cours de ces 5 années.

En 2009, la proportion de personnes seules à Perwez était inférieure (25,4%) à celle des communes limitrophes (27,5%) et nettement inférieure à celle de la Région wallonne (34,8%).

La proportion de ménages de 2 à 5 personnes dans la commune était légèrement supérieure (71,8%) à celle des communes limitrophes (69,1%) et nettement supérieure à celle de la Région wallonne (63%). On peut donc remarquer que la commune de Perwez possède un pourcentage de petits ménages moins important que la moyenne de la Région wallonne.

	Perwez				Communes limitrophes		Région wallonne	
	2004		2009		2009		2009	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Hommes seuls	294	10,7	341	11,4	2.811	13,0	243.450	16,3
Femmes seuls	379	13,8	420	14,0	3.135	14,5	276.304	18,5
Ménages collectifs	3	0,1	3	0,1	115	0,5	2.183	0,1
Ménages de 2 pers.	835	30,3	936	31,2	6.508	30,2	452.004	30,2
Ménages de 3 pers.	517	18,8	520	17,3	3.725	17,3	234.617	15,7
Ménages de 4 pers.	455	16,5	494	16,5	3.248	15,1	183.715	12,3
Ménages de 5 pers.	200	7,3	205	6,8	1.406	6,5	71.927	4,8
Ménages de 6 pers.	54	2,0	67	2,2	454	2,1	22.124	1,5
Ménages de 7 pers.	12	0,4	6	0,2	113	0,5	6.290	0,4
Ménages de 8 pers. et plus	5	0,2	9	0,3	45	0,2	3.389	0,2
Total des ménages	2.754	100	3.001	100,0	21.560	100	1.496.003	100

Tableau 16 : Répartition des ménages - 2009 (Source : Cap Ruralité)

Une part non négligeable des personnes isolées correspond à des personnes de 65 ans et plus. En 2015, la part des ménages de type isolé de 65 ans et plus représentait 10,1% des ménages du territoire (349 personnes), soit 36,7% des personnes isolées.³⁶ Cette part est légèrement inférieure à celle de la Région wallonne (12,9%). L'isolement des personnes âgées est une problématique très importante en Région wallonne, principalement lorsqu'elle touche des régions rurales.

³⁶ Source : IWEPS, 2015 (part des ménages isolé de 65 ans et plus) ; CPA Ruralité (nombre de ménages)

6.7 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ **Evolution démographique**

- ✓ *Perwez* : croissance continue du nombre d'habitants depuis 1991, 9.449 habitants au 1^{er} janvier 2021, 11.734 personnes estimées pour 2030 ;
- ✓ *Communes limitrophes* : croissance continue dans des proportions variables depuis 1991, Incourt a connu l'augmentation relative la plus importante, tandis qu'Eghezée et Gembloux ont connu les plus faibles ;

➤ **Mouvements démographiques**

- ✓ *Solde naturel* : moyenne de 3,1‰ par an entre 1996 et 2016 (solde supérieur à la moyenne wallonne sur les 20 dernières années) ;
- ✓ *Solde migratoire* : moyenne de 8,7‰ par an entre 1996 et 2016 (solde nettement supérieur à la moyenne wallonne sur les 20 dernières années) ;

➤ **Structure par âge**

- ✓ *Pyramide des âges* : population légèrement plus âgée à Perwez que dans les communes limitrophes (40,6 ans contre 40,5 ans) et nettement plus jeune que la moyenne wallonne (41,7 ans) ;
- ✓ *Evolution des classes d'âge* : décroissance progressive des moins de 45 ans, remplacés par les plus de 45 ans et croissance progressive de l'âge moyen depuis 1997 (+ 1,4 ans en 20 ans) ;
- ✓ *Indice de vieillissement* : Perwez possède un bon coefficient de vieillissement (82,0), moins élevé que le coefficient des communes limitrophes (86,2) et de la Wallonie (103,8) ;

➤ **Densité de population**

- ✓ *Perwez* : 186 habitants par km², inférieur à la moyenne wallonne (216,6 hab./km²) mais supérieur aux communes limitrophes (181,6 hab/km²) ;

➤ **Répartition spatiale de la population**

- ✓ *Situation actuelle* : près de la moitié des habitants se trouve dans le village de Perwez centre ;
- ✓ *Situation dans les villages* : le village le plus peuplé (Perwez) a connu la croissance démographique la moins importante au cours de 20 dernières années (+46%), les autres villages ont tous connu une augmentation supérieure ou égale à 100% ;

➤ **Typologie des ménages**

- ✓ En 2013, les couples mariés représentent toujours 41,5% des ménages, bien qu'ils aient connu une forte diminution (diminution de 33,5 % pour les couples mariés avec enfants sur la période 1991-2013), la diminution a été en bonne partie absorbée par les couples cohabitants.
- ✓ La part des hommes isolés a progressé de 57%, celle des femmes isolées de 24% et celle des ménages monoparentaux de 36%.
- ✓ Diminution de la taille des ménages au cours de la période 1991-2013, passant de 2,81 personnes par ménage en 1991 à 2,61 personnes par ménage en 2013.

6.8 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Accroissement de la population dans tous les villages → Permet de faire perdurer la vitalité sur l'ensemble du territoire • Solde migratoire positif démontrant l'attractivité du territoire • Solde naturel positif → renouvellement naturel de la population	• Modification de la structure sociétale (ménages de plus en plus petits et de plus en plus nombreux) • Vieillesse de la population, toutefois, il est nettement moins prononcé que la moyenne wallonne • Augmentation du nombre de personnes isolées (particulièrement les 65 ans et plus)
Opportunités	Menaces
• Croissance démographique → Potentialités de développement multipliées et attractivité du territoire • Rajeunissement de la population grâce à un solde naturel positif et à l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages	• Croissance démographique → Risque de perte de contrôle de l'urbanisation • Augmentation de la population et évolution de la pyramide des âges → adaptation des structures et services et maintien d'une authentique mixité sociale socio-professionnelle • Risque d'accroissement de la pression exercée sur le potentiel foncier

Partie 7 : *LOGEMENT ET IMMOBILIER*

7.1 PARC DE LOGEMENTS

7.1.1 Généralités

En 2017, la commune de Perwez comptait 3.678 logements. En dix ans, le nombre de logements a progressé de 26,2% (2.914 logements en 2007). En 2017, les logements se répartissaient de la manière suivante :

- 45,6% en maisons de type ouvert, fermes et châteaux ;
- 22,9% en maisons de type fermé (mitoyennes) ;
- 15,7% en buildings et immeubles à appartements ;
- 12,8% en maisons de type demi-fermé (semi-mitoyennes) ;
- 2,1% en maisons de commerce ;
- 0,9% pour tous les autres bâtiments.

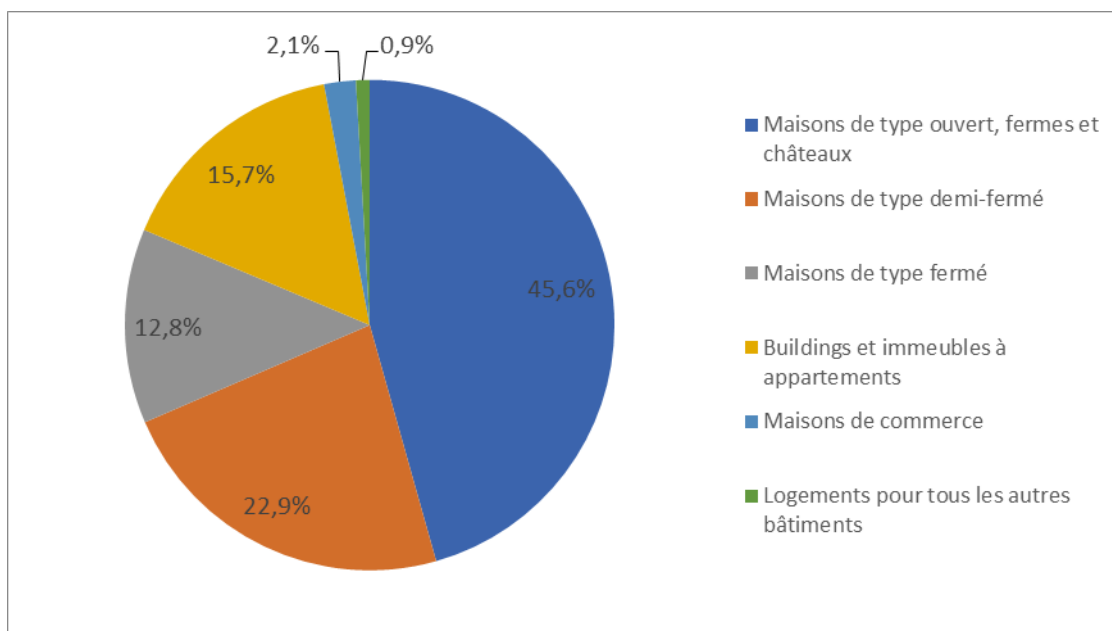


Figure 95 : Répartition des logements à Perwez selon le type de bâtiment en 2017 (Source : Cap Ruralité)

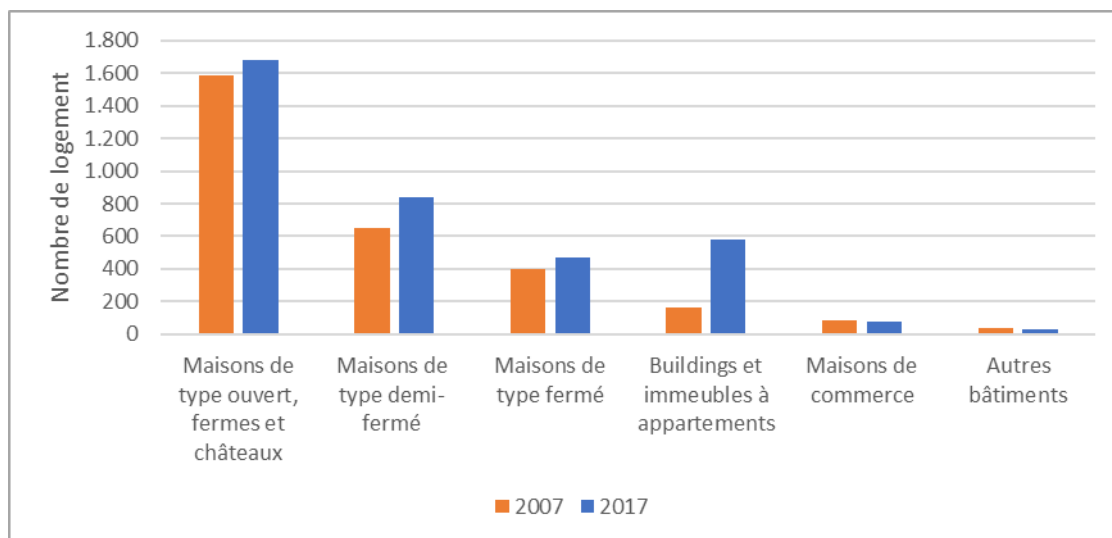


Figure 96 : Répartition des logements selon le type de bâtiment entre 2007 et 2017 (Source : Cap Ruralité)

Par rapport à 2007, le nombre de logements dans les quatre premiers types de bâtiments est en augmentation (maisons de type ouvert ; maisons de type fermé ; maisons de type demi-fermé et à appartements), en revanche le nombre de logements en maisons de commerce et le nombre de

logements dans les autres bâtiments a diminué. Les maisons de commerce et les autres types de bâtiments restent assez marginaux comparés aux autres classes de logement.

Par rapport à l'ensemble des logements de la commune, la proportion des buildings et immeubles à appartements a augmenté de 10,2% entre 2007 et 2017 entraînant principalement une réduction de la part des maisons de type ouvert (-8,8%). Les proportions des autres types de bâtiments sont restées plus ou moins stables sur la période 2007-2017 (variation de +0,7% à -0,8%).

Bien qu'ayant un caractère rural, la proportion d'immeubles à appartements de la commune (15,7%) est légèrement supérieure à celle de la moyenne wallonne (14,8%). Le nombre d'immeubles à appartements est passé de 160 en 2007 à 576 en 2017, soit une augmentation de 260%. En outre, Perwez possède une proportion de maisons de type ouvert nettement supérieure à la moyenne wallonne (45,6% contre 30,4%). A l'inverse, la proportion de maisons de type fermé (12,8%) est inférieure à la moyenne wallonne (26,9%).

Si l'on compare la typologie du bâti de Perwez avec les communes limitrophes, on constate que celle-ci possède une part de building et immeubles à appartement supérieure à la moyenne des communes limitrophes, seule la commune de Gembloux possède une part supérieure. Perwez possède également une part de maisons de type fermé supérieure, seul Gembloux possède une part semblable. A l'inverse, Perwez comporte des parts de maisons de type demi-fermé et ouvert inférieures à la moyenne des communes limitrophes.

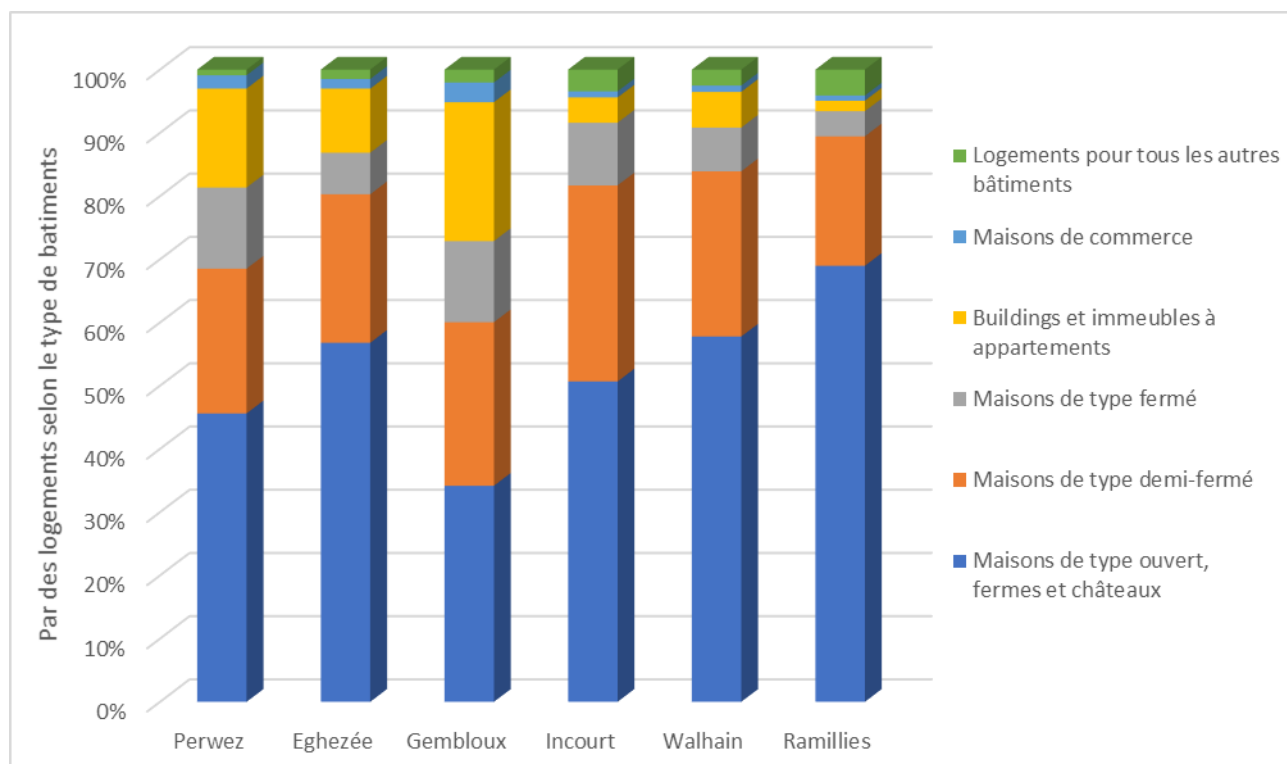


Figure 97 : Typologie du bâti de Perwez et des communes limitrophes – 2017

(Source : Cap Ruralité – Graphique : DR(EA)²M)

7.1.2 Age du bâti et évolution

L'évolution concerne évidemment les bâtiments datant d'après 1981, avec une augmentation de 53,5% de leur nombre entre 2007 et 2017 (de 778 à 1194 bâtiments). Le bâti d'avant 1900 a tendance à se réduire avec le temps. Pour preuve, il était encore supérieur au bâti d'après 1981 en 2007, alors qu'en 2017, il était devenu inférieur. Sur la commune, la moitié des bâtiments datent d'avant 1961 (inversement, l'autre moitié datent d'après 1961). De plus, un peu moins de 70% du bâti date d'avant 1981, beaucoup de bâtiments sont donc potentiellement énergivores.

	Avant 1900	1900 - 1918	1919 - 1945	1946 - 1961	1962 - 1970	1971 - 1981	Après 1981
2007	31,2%	7,1%	7,1%	9,9%	5,7%	14,7%	24,3%
2017	28,1%	6,4%	6,2%	8,5%	4,8%	12,9%	33,1%

Tableau 17 : Répartition des bâtiments à Perwez selon leur ancienneté (Source : Cap Ruralité – INS)

Le tableau suivant présente la proportion de bâti en fonction de son âge à Perwez, dans les communes limitrophes et la Région wallonne (2017). On observe que le bâti récent (après 1981) est nettement plus représenté à Perwez (33,1% pour Perwez) que dans la Région wallonne (20,3%), cela peut correspondre à une arrivée importante de nouveaux habitants sur la commune et à la dynamique générale de périurbanisation. A l'inverse, pour les périodes d'avant 1981, la Wallonie présente des valeurs supérieures ou égales.

	Avant 1900	1900 - 1918	1919 - 1945	1946 - 1961	1962 - 1970	1971 - 1981	Après 1981
Perwez	28,1%	6,4%	6,2%	8,5%	4,8%	12,9%	33,1%
Communes limitrophes	33,1%	8,7%	5,9%	5,5%	4,8%	10,7%	31,4%
Région wallonne	28,0%	9,9%	11,2%	11,0%	7,8%	11,8%	20,3%

Tableau 18 : Répartition des bâtiments selon leur âge – Perwez, communes limitrophes et Région wallonne – 2017 (Source : Cap Ruralité – INS)

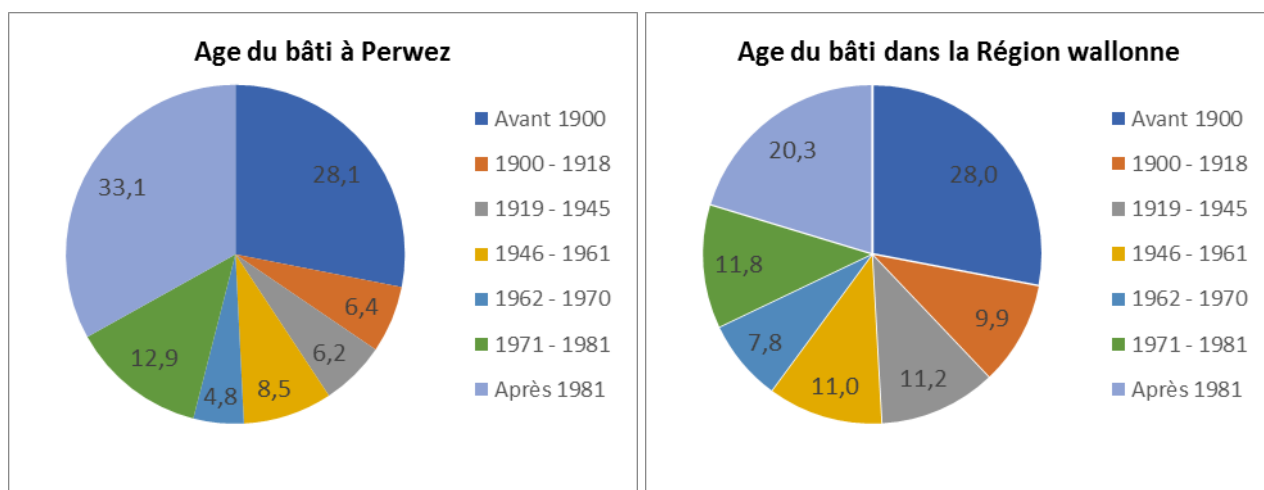


Figure 98 : Répartition des bâtiments selon leur âge – Perwez et Région wallonne (Source : Cap Ruralité – INS)

En comparaison avec les communes limitrophes, on remarque que toutes possèdent une majorité de bâtiments construits avant 1900 (33% en moyenne pour l'ensemble des communes limitrophes contre 28% pour Perwez). On observe également que Perwez et ses communes limitrophes ont connu des dynamiques de construction assez semblables avec un développement important depuis les années 70 et une part encore importante du bâti d'avant 1900.

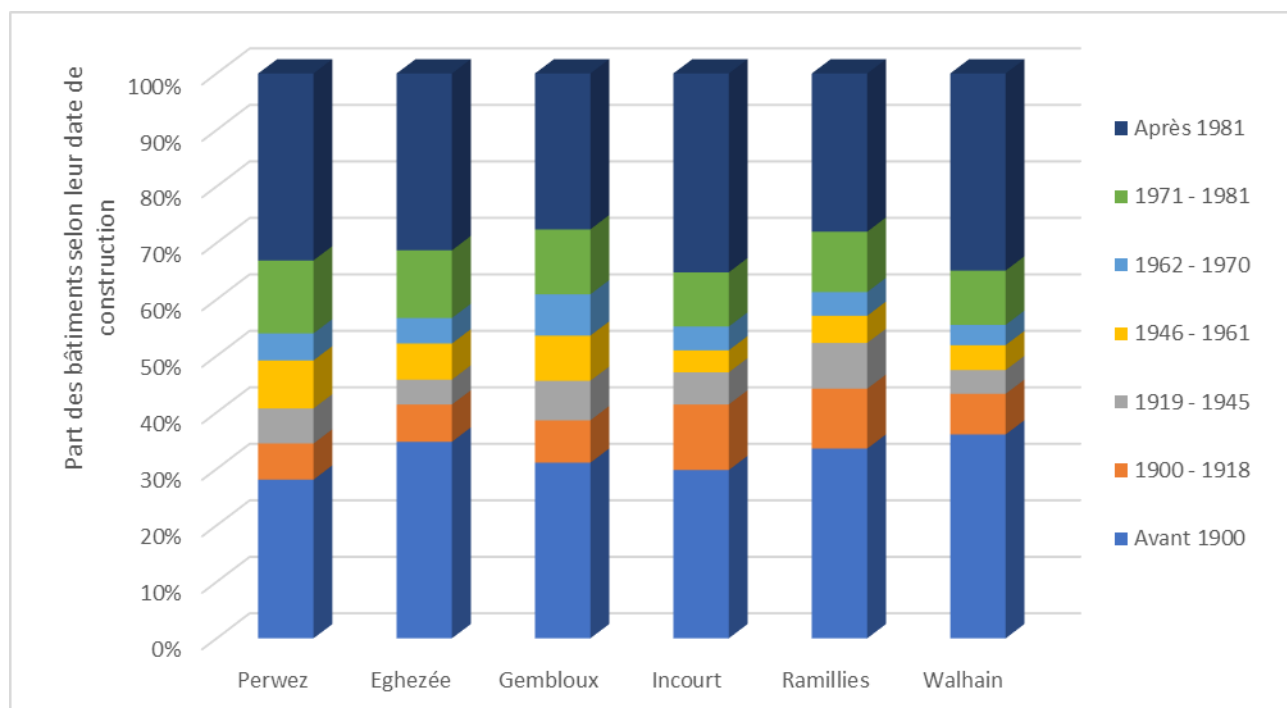


Figure 99 : Typologie du bâti suivant la date de construction à Perwez et dans les communes limitrophes – 2017
(Source : Cap Ruralité – Graphique : DR(EA)²M)

7.1.3 Taille du logement

Entre 2007 et 2017, le nombre des bâtiments a augmenté de 26,2%. Concernant l'évolution de la taille des logements, peu d'évolutions sont à constater, si ce n'est une légère diminution des bâtiments supérieurs à 104 m² et une légère augmentation des bâtiments d'une taille allant de 65 à 104 m².

Plus de 90% des bâtiments ont une taille supérieure à 65m² et 2/3 sont même supérieurs à 104 m². Cela peut s'expliquer par la taille importante des fermes et bâtiments agricoles, mais également par la présence de maisons quatre façades spacieuses. Il est important de noter que ces données concernent tous les types de bâtiments et pas uniquement les bâtiments résidentiels.

	Inférieure à 45 m ²	45 m ² à 64 m ²	65 m ² à 104 m ²	Supérieure à 104 m ²	Total bâtiments
2007	1,1%	3,9%	25,0%	70,0%	2699
2017	1,4%	3,9%	27,0%	67,8%	3024

Tableau 19 : Evolution de la typologie du bâti suivant sa superficie au sol à Perwez – 2007 et 2017
(Source : Cap Ruralité)

En comparaison avec les communes limitrophes, la typologie du bâti selon la superficie à Perwez est semblable à celle de Gembloux, ce sont les deux communes ayant la part de bâtiments d'une superficie entre 65 et 104m² la plus grande (environ 28% contre environ 20% pour les autres communes). Cette tendance s'explique par la part plus importante d'appartements qu'on retrouve à Gembloux et Perwez, en effet, les appartements ont des superficies plus faibles que les maisons. Par ailleurs, toutes les communes ont plus 90% de part de bâti dont la superficie dépasse 65 m², ce qui montre bien leur caractère rural.

2017	< 45 m ²	45 - 64 m ²	65 - 104 m ²	> 104 m ²	Total
Perwez	1,4%	3,9%	27,0%	67,8%	3024
Eghezée	0,6%	1,7%	19,6%	78,0%	5520
Gembloux	1,6%	5,1%	28,2%	65,1%	8059
Incourt	0,6%	2,4%	22,3%	74,7%	1952
Ramillies	0,3%	1,8%	18,6%	79,4%	2339
Walhain	1,2%	2,9%	18,5%	80,6%	2414

Tableau 20 : Répartition du bâti selon sa superficie à Perwez et dans les communes limitrophes
(Source : Cap Ruralité)

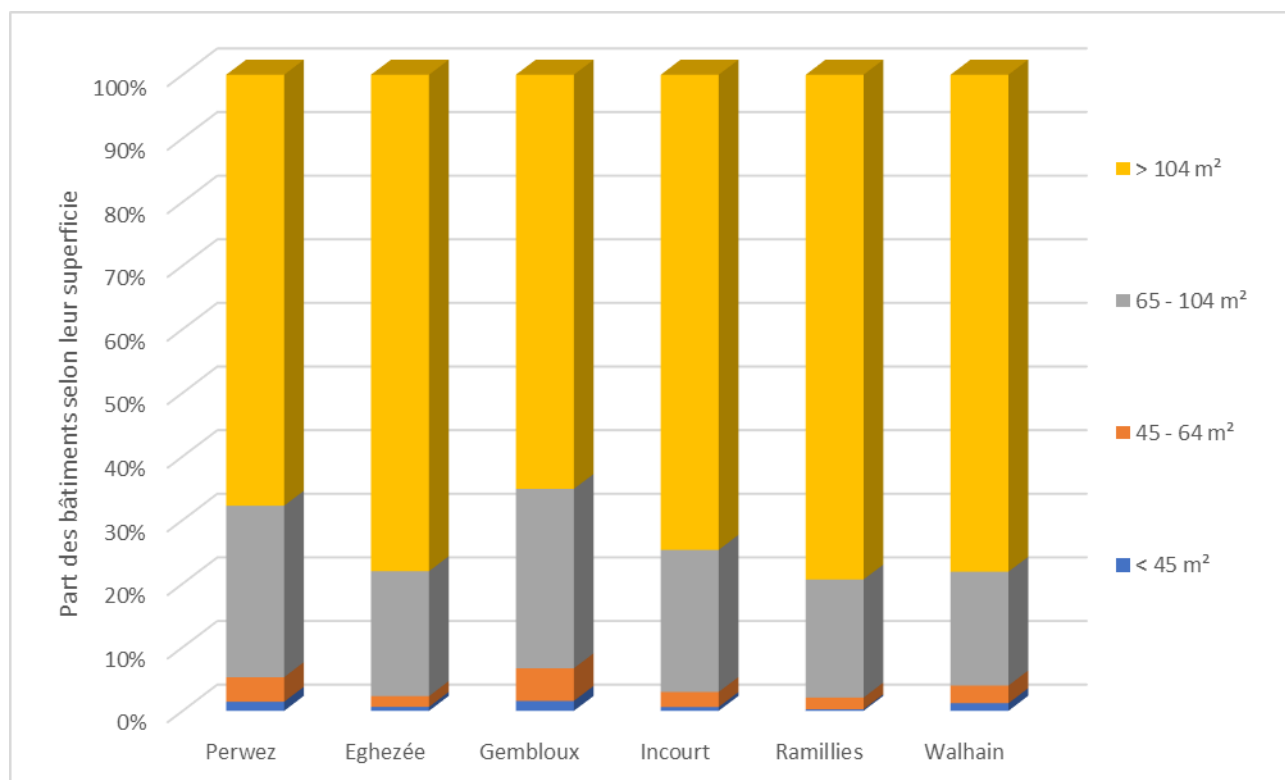


Figure 100 : Typologie du bâti suivant sa superficie à Perwez et dans les communes limitrophes
(Source : Cap Ruralité – Graphique : DR(EA)²M)

Des informations intéressantes peuvent également être tirées de la part de logement en fonction de leur nombre de pièces, toutefois ces données ne sont disponibles que pour 2011. Ainsi, on remarque que la part des logements avec peu de pièces est faible sur le territoire de Perwez, tandis que les logements de 5 pièces et plus représentent environ 85% des logements de l'entité.

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces	9 pièces et plus	Non indiqué	Total
Effectifs	14	30	100	293	557	705	485	256	274	300	3.014
Part	0,5%	1,0%	3,3%	9,7%	18,5%	23,4%	16,1%	8,5%	9,1%	10,0%	100,0%

Tableau 21 : Logements classiques occupés selon le nombre de pièces à Perwez au 1^{er} janvier 2011
(Source : INS, Censur 2011)

Si l'on compare ce tableau avec celui de la partie 5.6. « Typologie des ménages », on constate que les ménages de petites tailles sont les plus représentés sur le territoire. Près de 25% des ménages sont des personnes seules et si l'on ajoute à cela les ménages de 2 personnes, alors 55% des ménages de la commune sont composés de 1 à 2 personnes.

Dès lors on remarque que les variables taille des logements et taille des ménages ne sont pas correspondantes. Ceci peut donc constituer un frein à l'accession au logement dans la mesure où le prix d'un logement de grande taille est généralement moins accessible pour une personne seule.

	Personnes seules	Ménages collectifs	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers. et plus	Total des ménages
Effectifs	337	1	423	275	239	87	24	3	1	1.390
Part	24,24%	0,07%	30,43%	19,78%	17,19%	6,26%	1,73%	0,22%	0,07%	100,00%

Tableau 22 : Répartition des ménages - 2009 (Source : Cap Ruralité)

7.2 MARCHE DU LOGEMENT

7.2.1 Les maisons, villas et appartements

Sur les 20 dernières années (de 1996 à 2016), le prix d'une maison d'habitation ordinaire a triplé sur la commune de Perwez. Toutefois, cette tendance se remarque également au niveau des communes limitrophes et de la Région wallonne. Au cours des 15 dernières années (de 2001 à 2016), le prix d'une maison d'habitation ordinaire a augmenté de 133%, celui des villas, bungalows et maisons de campagne de 5%, et celui des appartements, flats et studios de 220%. Ainsi la tendance globale est à l'augmentation des prix et on note qu'elle a été beaucoup plus rapide pour les appartements et les maisons d'habitation que pour les villas, bungalows et maisons de campagne. Toutefois, il faut noter qu'il existe une variabilité entre années assez importante.

	Année	1996	2001	2006	2011	2016
	Type de bâtiment					
Perwez	Maisons d'habitation ordinaires	€ 79.531	€ 103.778	€ 163.623	€ 215.676	€ 241.437
	Villas, bungalows, maisons de campagne		€ 270.799	€ 254.054	€ 329.211	€ 285.273
	Appartements, flats, studios		€ 74.176		€ 192.275	€ 237.517
Eghezée	Maisons d'habitation ordinaires	€ 79.479	€ 11.765	€ 172.734	€ 208.065	€ 215.507
	Villas, bungalows, maisons de campagne		€ 215.373	€ 220.838	€ 238.711	€ 275.303
	Appartements, flats, studios	€ 79.210	€ 89.603	€ 132.854	€ 139.727	€ 198.160
Gembloux	Maisons d'habitation ordinaires	€ 82.892	€ 96.456	€ 160.198	€ 192.779	€ 206.520
	Villas, bungalows, maisons de campagne		€ 201.899	€ 209.600	€ 270.534	€ 276.710
	Appartements, flats, studios	€ 67.537	€ 63.478	€ 99.616	€ 192.602	€ 187.012
Incourt	Maisons d'habitation ordinaires	€ 86.755	€ 110.867	€ 202.681	€ 200.714	€ 276.081
	Villas, bungalows, maisons de campagne		€ 226.147	€ 269.469	€ 317.200	€ 404.781
	Appartements, flats, studios					
Ramillies	Maisons d'habitation ordinaires	€ 79.057	€ 97.829	€ 201.947	€ 223.045	€ 228.722
	Villas, bungalows, maisons de campagne		€ 220.838	€ 210.127	€ 301.778	€ 273.579
	Appartements, flats, studios					
Walhain	Maisons d'habitation ordinaires	€ 105.424	€ 118.498	€ 221.350	€ 233.947	€ 247.903
	Villas, bungalows, maisons de campagne		€ 224.904	€ 260.417	€ 290.000	€ 337.501
	Appartements, flats, studios					
Communes limitrophes	Maisons d'habitation ordinaires	€ 86.721	€ 87.083	€ 191.782	€ 211.710	€ 234.947
	Villas, bungalows, maisons de campagne		€ 217.832	€ 234.090	€ 283.645	€ 313.575
	Appartements, flats, studios	€ 73.374	€ 76.541	€ 116.235	€ 166.165	€ 192.586
Région wallonne	Maisons d'habitation ordinaires	€ 56.130	€ 71.490	€ 114.884	€ 143.577	€ 157.310
	Villas, bungalows, maisons de campagne	€ 178.882	€ 226.459	€ 232.198	€ 263.892	€ 272.142
	Appartements, flats, studios	€ 60.596	€ 70.404	€ 116.273	€ 154.213	€ 173.542

Tableau 23 : Evolution du prix des ventes de biens immobiliers – Prix moyen par bâtiment (Source : INS)

En 2016, les prix moyens à Perwez étaient de :

- 241.437€ pour une maison d'habitation ordinaire
- 285.273€ pour une villa, un bungalow ou une maison de campagne
- 237.517€ pour un appartement, un flat ou un studio

Ces prix sont supérieurs d'environ 70.000 – 80.000€ aux prix moyens en Région wallonne pour les maisons d'habitation ordinaires et les appartements, tandis que la différence est nettement plus faible pour les villas ($\pm 10.000\text{€}$). Par rapport à la moyenne des communes limitrophes, le prix des maisons d'habitation ordinaire et des appartements sont supérieurs, tandis que le prix pour les villas est inférieur. Notons que le prix des villas est principalement porté vers le haut par Incourt et Walhain. Incourt est la commune qui affiche les prix les plus élevés, tandis que Gembloux et Eghezée sont les communes qui présentent les prix les plus bas.

Le nombre de transactions sur la commune de Perwez reste assez faible pour les ventes de villas, bungalows, maisons de campagne (11 en 2016) et d'appartements, flats, studios (10 en 2016) et proportionnellement beaucoup plus importants pour les maisons d'habitation ordinaires (43 en 2016). En effet, à Perwez, l'offre de maisons d'habitation ordinaires est plus importante que l'offre des autres types de bâtiments, bien qu'on ait pu observer une croissance de l'offre en appartements. Toutefois, il est important de noter que ces chiffres varient fortement d'une année à l'autre. Par exemple, en 2014, le nombre de ventes de maisons d'habitation ordinaires était de 61, celui de villas de 19 et celui d'appartements de 34. Gembloux, où l'offre de logements est plus importante, est la commune qui enregistre le plus grand nombre de transactions.

Le graphique qui suit illustre les données présentées précédemment.

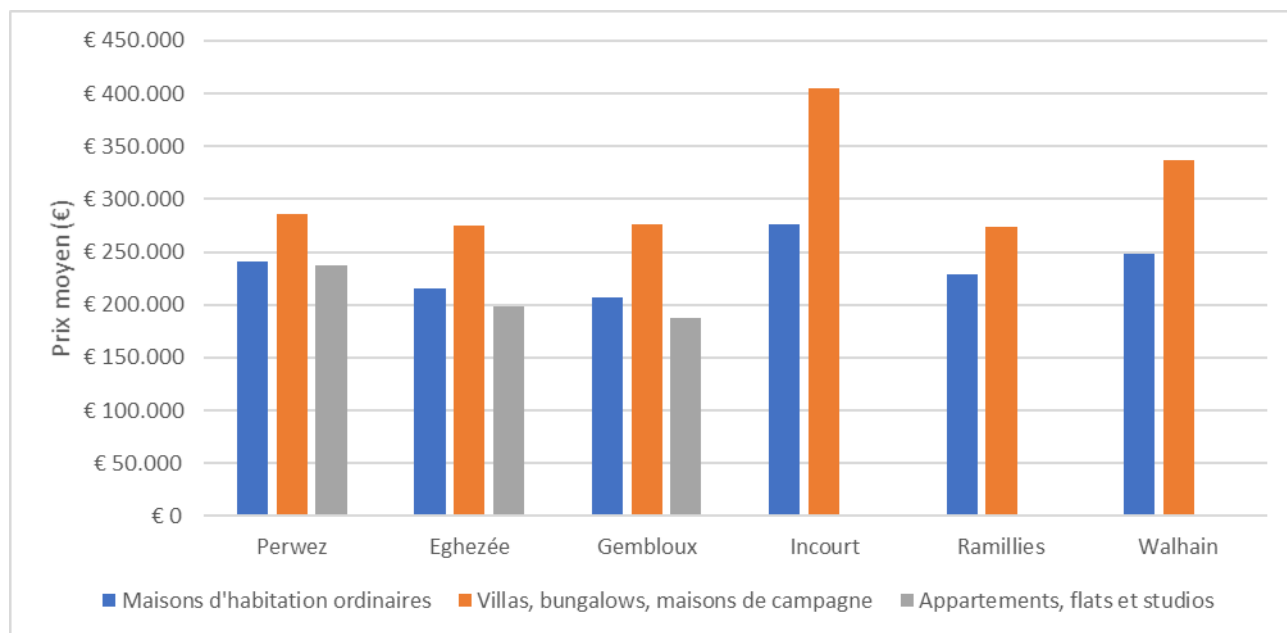


Figure 101 : Prix moyen du bâti suivant son type à Perwez et dans les communes limitrophes – 2016
(Source : INS – Graphique : DR(EA)²M)

7.2.2 Les terrains à bâtir

En 2014, le prix moyen d'un terrain à bâtir à Perwez était de 71,1€/m², ce qui est 20€/m² de plus que la moyenne wallonne et 3€/m² de moins que la moyenne des communes limitrophes. Au niveau de la microrégion, les communes de Walhain et Incourt ont les prix au m² les plus élevés (respectivement 110,6€/m² et 97,6€/m²), tandis que Ramillies et Gembloux ont les prix le plus bas (respectivement 47,0€/m² et 48,3€/m²). Le prix des terrains à bâtir à Perwez est semblable à celui d'Eghezée.

Prix moyen (€/m ²)	1995	2000	2005	2010	2014
Perwez	23,4	29,1	42,4	41,8	71,1
Eghezée	10,3	18,9	32,7	44,5	68,1
Gembloux	16,7	26,3	33,3	69,5	48,3
Incourt	16,5	30,0	64,4	59,0	97,6
Ramillies	12,1	17,9	29,1	47,7	47,0
Walhain	22,9	23,2	60,0	69,7	110,6
Communes limitrophes	15,7	23,3	43,9	58,1	74,3
Région wallonne	15,4	18,3	32,5	46,9	50,5

Tableau 24 : Prix moyen au m² du terrain à bâtir de Perwez comparé aux communes limitrophes et à la Région wallonne (Source : INS)

Par rapport à 1995, le prix au m² des terrains à bâtir à Perwez a triplé (passant de 23,4 €/m² à 71,1 €/m²). Cependant, si l'on compare aux communes limitrophes, cette augmentation a été largement inférieure à celles des autres communes et plus ou moins égale à la moyenne wallonne. Les communes ayant connu l'augmentation des prix la plus marquée entre 1995 et 2014 sont Eghezée (de 10,3 €/m² à 68,1 €/m²) et Incourt (de 16,5 €/m² à 97,6 €/m²), à l'inverse, la commune de Gembloux a connu une augmentation importante des prix entre 1995 et 2010 (de 16,7 €/m² à 69,5 €/m²) puis a diminué entre 2010 et 2014 (de 69,5 €/m² à 48,3 €/m²).

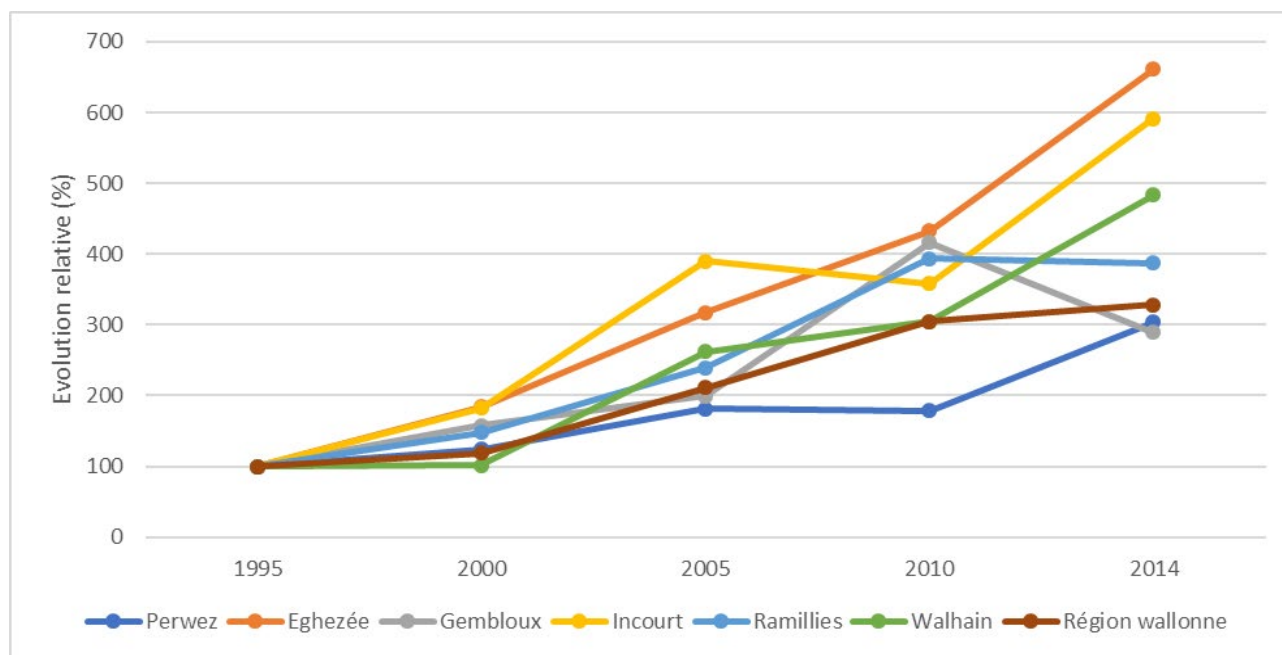


Figure 102 : Evolution du prix du terrain à bâtir à Perwez comparé aux communes limitrophes et à la Région wallonne (Source : INS)

7.2.3 Les permis d'urbanisme et les permis d'urbanisation

Depuis 2000, la commune de Perwez traite en moyenne 80 permis d'urbanisme par an (70 permis pour des bâtiments résidentiels et 10 pour des bâtiments non résidentiels).

Le nombre de permis accordés varie d'une année à l'autre et il n'est pas possible d'établir une tendance générale claire pour les 15 dernières années. On peut toutefois noter la présence de deux pics de permis de bâtir résidentiels délivrés en 2005 et 2010 (100 et 127 permis délivrés).

Sur la période 2000-2016, les permis octroyés concernaient, en moyenne, autant de nouvelles constructions que de rénovations, bien que, d'une année à l'autre, les proportions variaient.

Aussi, on remarque que le nombre d'appartements dans les nouvelles constructions a augmenté de manière importante depuis 2007. A contrario, le nombre de nouvelles maisons est resté stable voir à diminué. Ceci a de fait permis la création d'un nombre de logements plus important.

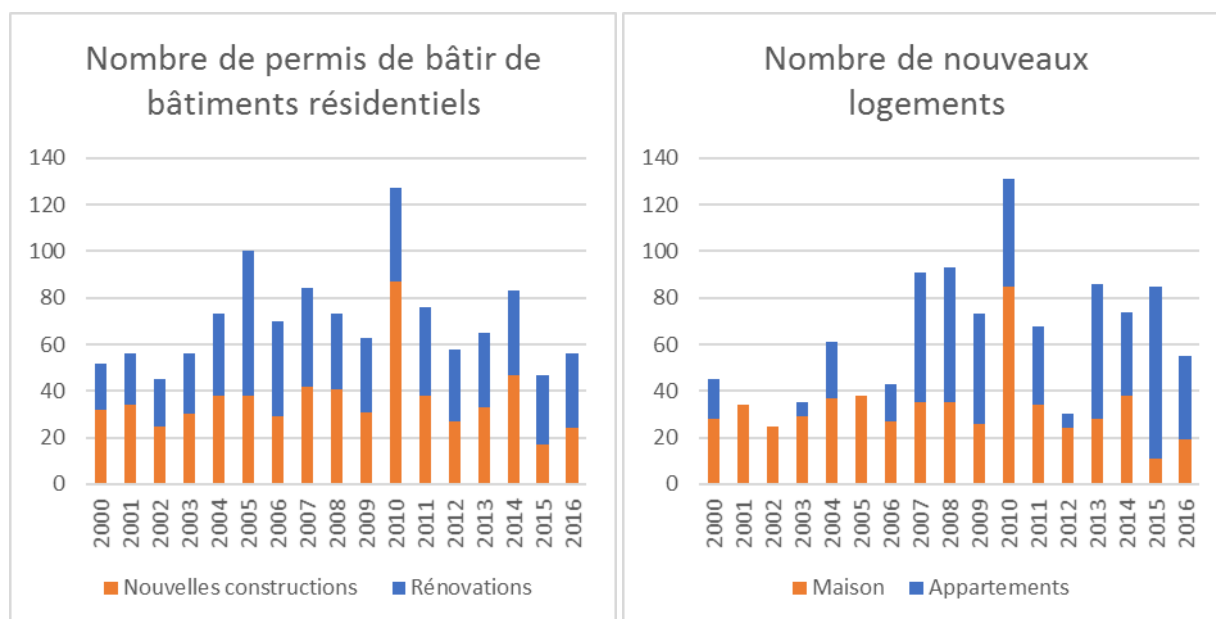


Figure 103 : Permis de bâtir octroyés entre 2000 et 2016 à Perwez selon le type d'intervention et nombre de nouveaux logements selon le type de bâtiments (Source : INS)

Au niveau des communes limitrophes, en 2015, on recensait en moyenne 56 permis de bâtir résidentiels délivrés contre 47 à Perwez. Avec ses 47 permis octroyés en 2015, la commune de Perwez a accordé un nombre de permis similaire aux communes d'Incourt, Ramillies et Walhain, cependant cela a donné lieu à la création d'un nombre de logements nettement supérieur à Perwez (85 logements contre 28 à Incourt, 22 à Ramillies et 27 à Walhain). Cela s'explique par le nombre important de nouveaux appartements construits à Perwez en 2015. Les communes d'Eghezée et Gembloux ont accordé un nombre de permis de bâtir nettement supérieur aux autres (134 et 165 permis octroyés respectivement pour l'année 2015). On note également une part importante de rénovation dans les autres communes, seul Incourt possède une part de nouvelles constructions supérieure aux rénovations.

2015	Nombre de nouvelles constructions résidentielles				Nombre de rénovations de bâtiments résidentiels	Total bâtiments résidentiels	Nombre de permis pour 1.000 habitants
	Bâtiments	Logements					
		Maisons	Appartements	Total			
Perwez	17	11	74	85	30	47	5,3
Eghezée	43	42	2	44	91	134	8,5
Gembloux	53	47	71	118	112	165	6,6

Incourt	26	25	3	28	15	41	7,9
Ramillies	21	20	2	22	34	55	8,8
Walhain	24	23	4	27	34	58	8,4
Communes limitrophes	17	15	6	21	39	56	8,0

Tableau 25 : Permis de bâtir octroyés en 2015 à Perwez et dans les communes limitrophes pour les constructions et rénovations de bâtiments résidentiels (Source : INS)

Afin d'être plus représentatif, il apparaît pertinent de comparer le nombre de permis délivrés pour 1.000 habitants. Ainsi, on remarque que Perwez avec une moyenne de 5,3 permis octroyés pour 1.000 habitants en 2015 est la commune qui en a délivré le moins (la moyenne pour les communes limitrophes étant de 8,0 pour 1.000 habitants). Gembloux est la commune qui, après Perwez, a délivré le moins de permis pour 1.000 habitants alors que c'est celle ayant délivré le plus de permis en valeur absolue.

7.2.4 Disponibilité foncière

En termes de disponibilités foncières³⁷, la commune de Perwez possédait 25,0% de taux d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur au 1 janvier 2017. C'est moins que la moyenne de ses communes limitrophes (33,1%) et de la Wallonie (31,1%), la commune limitrophe possédant le taux d'offre foncière le plus faible est Gembloux (24,3%), tandis que celle possédant le plus haut est Ramillies (39,9%).³⁸

Ces 25% de taux d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur constituent une estimation maximale des terrains disponibles, en effet, il se peut que certaines parcelles soient situées en zones de contraintes (inondations, captages d'eau...), soient inaptes à l'urbanisation car trop petites et/ou étroites ou enclavées, ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas (rétention foncière) ou soient soumises à des plans communaux qui y empêchent l'urbanisation.

L'offre foncière effective, c'est-à-dire l'offre qui est réellement disponible sur le marché foncier à un instant t, peut donc s'écarter plus ou moins fortement de l'offre potentielle en fonction de l'importance de la rétention foncière.

Les Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) peuvent également constituer des réserves foncières moyennant la réalisation d'un Schéma d'Orientation Local (SOL). Actuellement, le territoire de Perwez compte 11 ZACC pour une superficie totale de 132,9 ha, soit 2,6% de la superficie de la commune. Les ZACC sont réparties dans les différents villages, à l'exception de Malèves-Sainte-Marie-Wastines qui n'en compte pas. Une ZACC a déjà été totalement mise en œuvre (Domaine du Boléro de Ravel) et une autre a été partiellement mise en œuvre à Perwez centre.

³⁷ C'est-à-dire la superficie des terrains théoriquement disponibles pour l'urbanisation par rapport à l'ensemble des terrains affectés à l'habitat au plan de secteur

³⁸ Source : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/potentiel-foncier-zones-dhabitat-plan-de-secteur/>

7.3 LOGEMENT ET ALTERNATIVES

7.3.1 L'offre en logements publics

En 2017, 131 logements publics étaient répertoriés sur le territoire communal, la quasi-totalité se trouvant dans le village de Perwez. On retrouve 14 logements publics à Thorembais-Saint-Trond et les autres villages n'en comportent aucun.

L'offre, bien que relativement élevée dans le village le plus peuplé, ne représente que 3,5% de l'ensemble du parc de logements de la commune. Concernant le type de logements sociaux, on dénombre 87 logements sociaux, 29 logements moyens, 10 logements abbeyfield, 2 logements de transit, 2 logements d'insertion et 1 logement d'urgence. On compte 50 logements 1 chambre, 42 logements 2 chambres, 31 logements 3 chambres et 3 logements 4 chambres.

Ces logements publics sont essentiellement détenus par un grand propriétaire : Notre Maison³⁹ (95 logements) ; le reste se répartit entre : le CPAS⁴⁰ (14 logements), la commune de Perwez (12 logements) et l'AIS BW⁴¹ (10 logements).

En plus de ces logements existants, la société Notre Maison fait actuellement (en 2017) construire 26 logements et la commune de Perwez compte rénover l'ancienne gare afin de créer 6 logements pour 2019.

En 2016, 2,37% des ménages de la commune habitaient un logement public. A ce niveau, Perwez se situe en dessous de Gembloux (2,69%) et Incourt (3,33%) et au-dessus d'Eghezée (1,94%), Walhain (0,41%) et Ramillies (0,0%). Au niveau régional, on comptait 3,9% de ménages vivant dans un logement public, Perwez se situe donc en dessous.

La part de ménages vivant dans un logement public a connu une évolution constante et importante sur les huit dernières années, passant de 0,2% en 2008 à 2,37% en 2016.

En 2017, on comptait 54 candidatures à un logement social sur Perwez. Parmi les logements publics possédés par une société de logement de service public (SLSP), la part de logements inoccupés était de 1,16% en 2016. Cette valeur est environ trois fois plus faible que la moyenne wallonne (3,7%).

7.3.2 Problématique du logement⁴²

D'après la dernière analyse globale de la situation du logement dans le Programme Communal d'Actions en matière de Logement (PCAL) 2014-2016, les conclusions sur la situation de l'habitat sont les suivantes.

Au niveau des déficiences, la commune manque de logements acquisitifs à prix abordable. Les principaux problèmes identifiés par la commune sont la pression foncière et la pression immobilière et dans une moindre mesure, l'inoccupation des logements et les ménages en état de précarité.

Depuis 2009, la commune réalise un inventaire des logements inoccupés deux fois par an afin de lutter contre l'insalubrité et l'inoccupation. Le service logement prend contact avec les propriétaires et suit ces immeubles quant à leur destination, leur réhabilitation et leur occupation dans une

³⁹ Notre Maison est une société de logements publics. Elle gère 1985 logements à loyers modérés répartis dans 13 communes du Brabant wallon et de la Botte du Hainaut.

⁴⁰ Centre Public d'Action Sociale

⁴¹ L'agence immobilière sociale du Brabant wallon

⁴² Programme Communal d'Actions en matière de Logement 2014-2016

perspective de politique d'amélioration de la qualité de l'habitat et d'augmentation de l'offre du logement. En outre, le Conseil Communal a voté une taxe permettant de sanctionner les propriétaires de logements inoccupés si ceux-ci ne réagissent pas.

La commune de Perwez informe et suit les dossiers relatifs au permis de location (pour des logements de moins de 28m²) et à l'insalubrité des logements, ainsi qu'aide les candidats à la location d'un logement public dans leurs démarches administratives.

7.3.3 Programme communal d'action en matière de logement (PCAL)

Dans le cadre des enjeux définis au niveau régional en matière de logement, à savoir : l'augmentation de la population wallonne, la précarité d'une partie de la population, le vieillissement de la population, la modification de la structure des ménages et la performance énergétique des logements ; les principes d'action retenus par la commune pour la période 2014-2016 sont :

- ✓ Offrir des terrains à bâtir aux jeunes ménages de Perwez à prix modéré par la création d'une régie foncière communale ;
- ✓ Poursuivre la création de logements publics à loyer modéré tout en respectant la mixité sociale des quartiers ;
- ✓ Acquérir et rénover des immeubles au centre de Perwez en collaboration avec la société de logement « Notre Maison » ;
- ✓ Favoriser la création de logements à revenu modeste au sein de promotions immobilières privées ;
- ✓ Maintenir au bénéfice de tous les Perwéziens, le Guichet de l'énergie et l'appui des conseillers en logement et en urbanisme.

L'économie d'énergie est également une préoccupation dans chaque opération de construction pour la commune.

Le PCAL de 2014-2016 a été approuvé le 30/10/2014 et comporte les projets suivants :

- ✓ Acquisition et rénovation de l'actuel hôtel de Police rue Wilmart 32 afin de créer 4 logements de qualité, projet porté par les Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie ;
- ✓ Création de 6 nouveaux logements sociaux à l'avenue des Tourterelles complétant d'autres logements approuvés à l'ancrage précédent, projet porté par Notre Maison ;
- ✓ Construction de 4 logements sociaux au sein d'un lotissement en cours de développement et situé entre la rue Moinil et la rue de la Cayenne, projet porté par Notre Maison ;
- ✓ Construction de 2 logements sociaux au sein d'un lotissement en cours de développement et situé à la rue du Mont, projet porté par Notre Maison ;
- ✓ Construction de 4 logements sociaux au sein d'un lotissement en cours de développement et situé entre l'avenue Wilmart et la rue de Seumay, projet porté par Notre Maison ;
- ✓ Création de logements sociaux non localisés, projet porté par Notre Maison.

7.4 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ **Parc de logements**

- ✓ *Généralités* : 3.678 logements en 2017 sur le territoire (+26,2% depuis 2007), dont 45,6% de maisons de type « ouvert », fermes et châteaux, 22,9% de type mitoyen et 18,8% de type semi-mitoyen ;
- ✓ *Age du logement et évolution* : en 2017, 28,1% de bâtiments datait d'avant 1900 et 33,1% d'après 1981 ;
- ✓ *Taille des logements* : légère diminution de la taille des logements sur la dernière décennie (95 % sont supérieurs à 65 m² et presque 2/3 sont même supérieurs à 104 m²) ;

➤ **Marché du logement**

- ✓ *Maisons, villas et appartements* : le prix d'une maison d'habitation ordinaire a triplé depuis 1996, atteignant ±241.437€ en 2016 ;
- ✓ *Terrains à bâtir* : le prix d'un terrain à bâtir a également triplé depuis 1996, atteignant 71,1€/m² en 2016 (23,4€/m² en 1996). Cela est 20€/m² de plus que la moyenne wallonne et 3€/m² de moins que les communes limitrophes ;
- ✓ *Permis d'urbanisme et d'urbanisation* : 80 permis d'urbanisme octroyés en moyenne par an depuis 2000 (70 résidentiel et 10 non résidentiel). En moyenne les permis concernent autant de rénovations que de constructions et on note une augmentation du nombre d'appartements dans les nouvelles constructions au cours des 15 dernières années ;

➤ **Logement et alternatives**

- ✓ *L'offre en logements publics et/ou sociaux* : 131 logements publics en 2017 (3,5 % du logement total et 2,37% des ménages), la quasi-totalité se situe à Perwez et la majorité appartient à Notre Maison (95 logements sur 131). Augmentation importante : 0,2% en 2008 à 2,37% en 2016.

7.5 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Mise en place d'une taxe sur les logements inoccupés → Stimulation de la dynamique immobilière • Augmentation de la part de logements de plus petite taille (appartements) → Réponse à l'évolution de la structure démographique • Dynamisme en matière d'octroi des permis (urbanisme et urbanisation) → Renouvellement de l'offre immobilière • Part importante de rénovation → conservation du bâti traditionnel • Effort de développement de la part des logements publics depuis 2008 dans le centre de Perwez (proximité des services et infrastructures)	• Prix de l'immobilier en constante augmentation → difficulté d'accès à la propriété • Part importante de logements d'avant 1981 (67%) et donc potentiellement énergivores • Peu de logements sociaux dans les villages → mixité sociale limitée à Perwez centre
Opportunités	Menaces
• La réhabilitation des logements inoccupés et insalubres • Une réserve foncière potentielle non négligeable à gérer de manière cohérente et parcimonieuse	• Emballement des prix du foncier • Dynamisme en matière d'octroi des permis → Risque de dénaturaion des caractéristiques bâties traditionnelles

Partie 8 : *STRUCTURE DU TRAVAIL*

8.1 GENERALITES

En 2021, le taux d'activité⁴³ de Perwez était de 75,8 %. C'est supérieur à la moyenne wallonne (68,6%) et supérieur aux taux de toutes les communes limitrophes (72,7%).

Il en est de même pour le taux d'emploi qui est bien meilleur à Perwez par rapport à la Wallonie et supérieur à tous les taux des communes voisines.

2021	Taux d'activité	Taux d'emploi
Perwez	75,8%	70,3%
Éghezée	74,5%	69,7%
Gembloux	74,3%	68%
Incourt	73,6%	68,4%
Ramillies	73,4%	67,6%
Walhain	75,1%	69,7%
Région wallonne	67,5%	57,7%

Tableau 26 : Taux d'activité et taux d'emploi à Perwez et dans les communes limitrophes
(Source : IWEPS)

⁴³ Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15-64 ans) ; la population active comprend la population active occupée (emploi) et les demandeurs d'emploi.

8.2 Population active occupée

8.2.1 Les indépendants

On recensait 1.197 indépendants en 2020⁴⁴ sur la commune de Perwez. Ce chiffre comprend les indépendants et les aidants⁴⁵ à titre principal, à titre complémentaire et après l'âge de la pension. Si l'on s'intéresse uniquement au nombre d'indépendants (aidants non compris), ce chiffre s'élève à 1.142, les indépendants aidants sont donc au nombre de 55. Sur les 1.197 indépendants recensés en 2020, 779 exerçaient leur activité à titre principal (65,1%), 296 à titre complémentaire (24,7%), et les 122 restants étaient des actifs ayant dépassé l'âge de la retraite (10,2%). Parmi ces indépendants, on comptait 775 hommes et 422 femmes (64,7% contre 35,3%). Les hommes ayant le statut d'indépendant étaient donc quasi deux fois plus nombreux que les femmes.

En comparaison des communes limitrophes, Perwez possède une part d'indépendants à titre principal dans la population active (16,8%) supérieure dans la moyenne des communes limitrophes. Incourt, Ramillies et Walhain possèdent une part d'indépendants supérieure (19,4%, 18,0% et 18,0%) à Perwez, tandis qu'Eghezée et Gembloux possèdent une part inférieure (13,5% et 11,3%).

2020	Nombre d'indépendants à titre principal	Nombre total d'actif	Par d'indépendants à titre principal dans la population active
Perwez	779	4.334	16,80%
Éghezée	1150	7.520	13,55%
Gembloux	1554	12.132	11,30%
Incourt	567	2.489	19,41%
Ramillies	585	2.912	17,99%
Walhain	696	3.353	18,01%

Tableau 27 : Nombre d'indépendants à titre principal (aidants exclus) parmi la population active de Perwez – moyenne annuelle 2020 (Source : IWEPS)

Les indépendants de Perwez (hors aidants) exercent majoritairement dans le secteur des professions libérales (36,1%) et du commerce et service (33,6%). Viennent ensuite les indépendants industriels ou artisans représentés à hauteur de 16,8% et les agriculteurs/pêcheurs à hauteur de 12,9%.

En comparaison avec les communes limitrophes, on observe que la part d'indépendants dans le secteur agricole et des professions libérales est supérieure à Perwez. A l'opposé, le commerce et les services et le secteur de l'industrie et artisanat sont moins développés à Perwez. Par rapport à la Région wallonne, c'est le secteur de l'agriculture et pêche, des commerces ainsi que les professions libérales qui sont plus développés à Perwez alors que le secteur de l'industrie et artisanat l'est moins.

2020	Nombre	Part		
Secteur d'activité	Perwez	Perwez	Communes limitrophes	Région wallonne
Professions libérales	432	36,1	34,3	31,9

⁴⁴ Données au 31 décembre 2020. Source : IWEPS.

⁴⁵ L'indépendant aidant aide ou remplace l'indépendant dans l'exercice de sa profession en Belgique, sans être lié par un contrat de travail (source : GroupS).

Agriculture et pêche	154	12,9	12,7	9,8
Industrie et artisanat	201	16,8	19,6	20,1
Commerce et services	402	33,6	32,9	37,8
Total	1197			

Tableau 28 : Nombre d'indépendants par secteur d'activité - 2020 (Source : IWEPS)

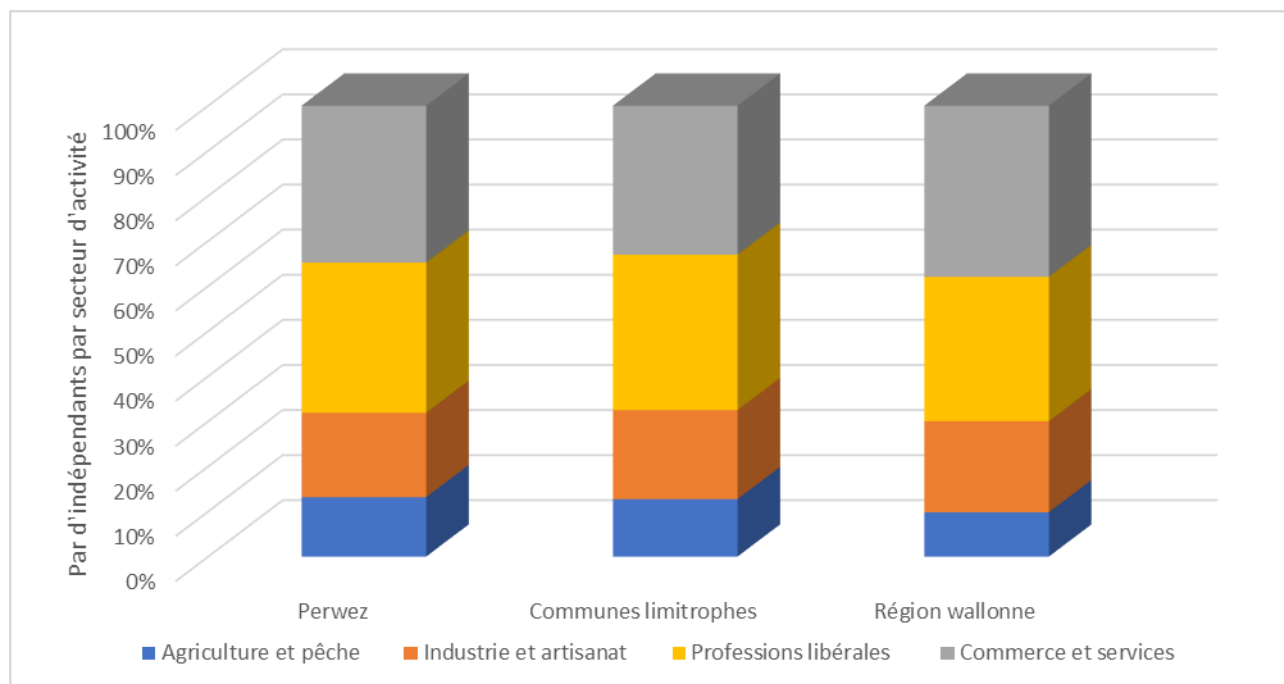


Figure 104 : Répartition des indépendants selon le secteur d'activité à Perwez, dans les communes limitrophes et en Région wallonne (Source : IWEPS 2021 – Cartographie : DR(EA)²M)

Le nombre d'indépendants toutes catégories confondues à Perwez n'a cessé de croître depuis 2000 (± 25 indépendants par an). On note toutefois la présence de trois paliers (2003, 2008 et 2013). L'évolution relative entre 2000 et 2020 est de + 66%.

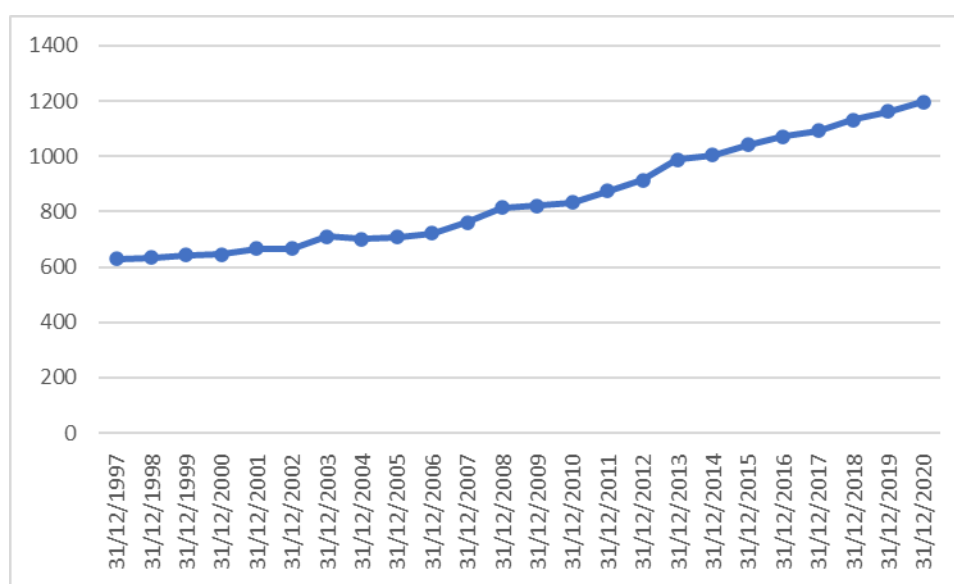


Figure 105 : Evolution du nombre d'indépendants à Perwez entre 2000 et 2020 (Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)²M)

8.2.2 Les salariés

8.2.2.1 Généralités

En moyenne, en 2020, on recensait 3.496 salariés résidant à Perwez, ce qui représentait 74,5% de la population active totale de la commune. La commune de Perwez possède une part de salariés semblable à la moyenne des communes limitrophes (74,7%). Incourt est la commune possédant la part la moins importante de salariés avec 71,2% de la population active totale, tandis qu'Eghezée est celle en possédant le plus avec 78,4%.

2015	Nombre de salariés	Nombre total d'actif	% population active
Perwez	3.496	4.334	74,5
Eghezée	6.155	7.520	78,4
Gembloux	9.802	12.132	77,7
Incourt	1.873	2.489	71,2
Ramillies	2.259	2.912	73,0
Walhain	2.644	3.353	73,2

Tableau 29 : Nombre de salariés parmi la population active de Perwez – 2015 (Source : IWEPS)

Lorsque l'on s'intéresse aux postes de travail salariés présents à Perwez (1.801 postes de salariés) par secteur d'activité en 2020, on constate que la majorité des postes de salariés se concentrent dans le secteur des services (65,9%). Les postes de salariés dans le secteur de la construction sont également bien représentés avec 21,3%. Comparé à la répartition des indépendants, la part des salariés dans l'agriculture et l'industrie est beaucoup plus faible.

La part des salariés dans le secteur de la construction à Perwez (18,2%) est supérieure par rapport aux communes limitrophes (11,6%) et à la Région wallonne (5,7%). A l'inverse, la part des salariés dans le secteur des services et commerces (44,5%) est inférieure à celles des communes limitrophes (45,9%) et de la Région wallonne (43,9%). En outre, la part de postes salariés dans le secteur de l'industrie est inférieure à Perwez (7,2%) et dans les communes limitrophes (5,9%) par rapport à la Wallonie (13,3%).

2016	Nombre	Part (%)		
Secteur d'activité	Perwez	Perwez	Communes limitrophes	Région wallonne
Agriculture et pêche	29	1,6	2,9	1,6
Industrie	130	7,2	5,9	13,3
Construction	328	18,2	11,6	5,7
Services et commerce	801	44,5	45,9	43,9
Autres	513	28,5	34	35,5
Total	1.801			

Tableau 30 : Nombre de postes de travail salarié par secteur d'activité - 2020 (Source : IWEPS)

8.2.2.2 Ratio d'emploi intérieur

Au cours de la période de 2008 à 2019, le ratio d'emploi intérieur⁴⁶ de Perwez a connu une phase de croissance jusqu'en 2013, passant ainsi de 43,9 en 2008 à 47,4 en 2013, puis a diminué jusqu'en 2015 pour passer à 43,6 et enfin croître à nouveau jusqu'en 2019 pour atteindre 48,3.

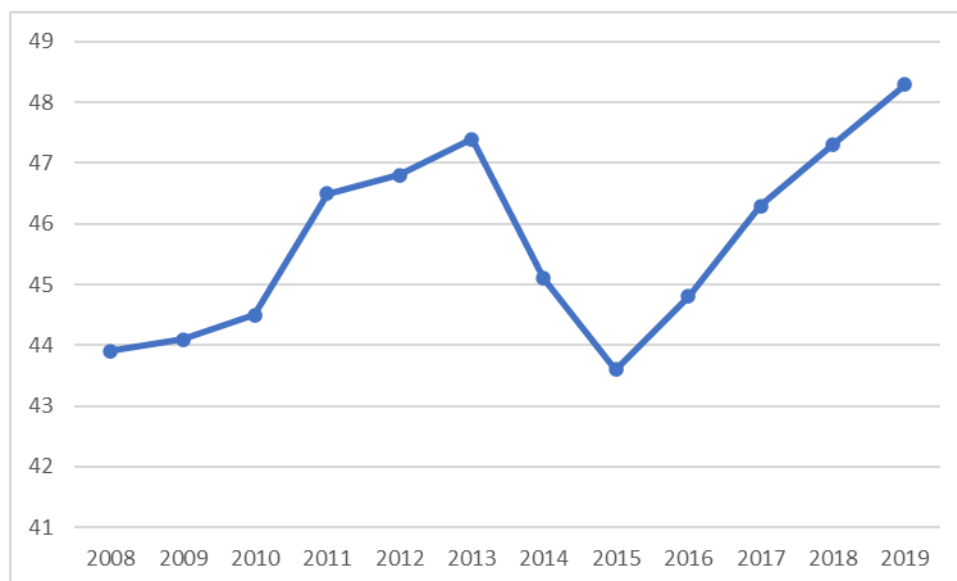


Figure 106 : Evolution du ratio d'emploi intérieur à Perwez – 2008-2019 (Source : IWEPS – Graphique: DR(EA)²M)

8.2.2.3 Mouvements des travailleurs

En 2013⁴⁷, 3.922 salariés travaillaient ou résidaient à Perwez. Parmi eux, seuls 273 salariés habitaient et travaillaient à Perwez.

Parmi les salariés résidant à Perwez, on peut faire plusieurs observations. La plus grande partie (38,7%) des habitants de Perwez travaillent dans l'arrondissement de Nivelles, ce qui s'explique par la situation de la commune dans le Brabant wallon et à proximité de ses pôles d'activités (Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre, Nivelles et Braine-l'Alleud-Waterloo). De plus, 18,9% des résidents travaillent en Wallonie (hors Brabant wallon) et 7,3% dans la commune. Perwez se trouvant à la frontière sud du Brabant wallon, la province de Namur et notamment les parcs d'activités de Namur et Gembloux sont atteignables très rapidement. Ainsi, il est probable que la majorité des perwezien travaillent dans un rayon de 30km autour de la commune. On peut également deviner l'influence importante de Bruxelles, puisque 32% des Perwezien travaillent dans les autres régions de Belgique.

Parmi les salariés travaillant à Perwez, on peut faire les observations suivantes. Sachant que 30,8% résident dans l'arrondissement de Nivelles et 43,4% en Wallonie (hors province du Brabant-Wallon), on peut imaginer que les personnes travaillant à Perwez habitent à proximité de la commune (± rayon de 30 km). De plus 18,9% des personnes salariées à Perwez résident dans la commune même.

Le tableau suivant reprend ces données, y compris celles de 2008. En 5 ans, le nombre de salariés résidant à Perwez qui travaillent dans la commune a augmenté (+6%) au détriment des salariés travaillant dans l'arrondissement et de ceux travaillant dans d'autres régions de Belgique (Bruxelles et Flandres).

⁴⁶ Ratio d'emploi intérieur = emploi à l'intérieur de la commune / population de 15 à 64 de la commune (moyenne annuelle)

⁴⁷ Données pour le 4^e trimestre de 2013. Sources : IWEPS

Pour les salariés qui travaillent dans la commune, la part de ceux qui habitent la commune et l'arrondissement a augmenté (+13% et +15%) au détriment de ceux qui viennent des autres provinces de Wallonie (-32%).

	2008			2013		
	Nombre de salariés	Répartition des salariés		Nombre de salariés	Répartition des salariés	
		La commune	Communes limitrophes		La commune	Communes limitrophes
Travailleurs salariés résidant dans la commune	2.536	100,0%	100,0%	2.710	100,0%	100,0%
Travaillant dans la commune	97	3,8%	12,7%	273	10,1%	10,7%
Travaillant dans l'arrondissement (excl. la commune)	1.066	42,0%	25,9%	1.048	38,7%	28,7%
Travaillant en Wallonie (excl. la province)	468	18,5%	27,0%	511	18,9%	28,8%
Travaillant en Belgique (excl. la Wallonie)	905	35,7%	33,5%	867	32,0%	30,0%
Travaillant au Luxembourg	0	0,0%	0,0%	11	0,4%	0,5%
Travailleurs salariés travaillant dans la commune	1.746	100,0%	100,0%	1.485	100,0%	100,0%
Résidant dans la commune	97	5,6%	24,3%	273	18,4%	20,9%
Résidant dans l'arrondissement (excl. la commune)	263	15,1%	32,0%	457	30,8%	33,1%
Résidant en Wallonie (excl. la province)	1.323	75,8%	30,7%	644	43,4%	32,5%
Résidant en Belgique (excl. la Wallonie)	63	3,6%	8,7%	101	6,8%	9,0%
Résidant à l'étranger	0	0,0%	0,4%	10	0,7%	1,0%

Tableau 31 : Lieu de travail des salariés vivant à Perwez et provenance des salariés travaillant à Perwez
(Source : IWEPS)

8.3 POPULATION ACTIVE INOCCUPEE

8.3.1 Le chômage

En 2020, Perwez avait un taux de chômage de 7,8%. Les hommes (7,7%) sont un peu moins touchés par le chômage que les femmes (8%). Aussi, les jeunes de moins de 25 ans sont plus touchés par le chômage que les autres (26%). Toutefois, ces tendances se retrouvent également au niveau régional.

En comparaison avec les communes limitrophes, Perwez a un taux de chômage dans la moyenne des communes limitrophes. Eghezée possède un taux de chômage plus faible (6,7%) tandis que Gembloux possède un taux plus haut (9%). Le taux de chômage de la Région wallonne (13,1%) est nettement supérieur à celui de Perwez.

2020	Taux de chômage
Perwez	7,8
Eghezée	6,7
Gembloux	9
Incourt	7,8
Ramillies	7,8
Walhain	7,8
Région wallonne	13,1

Tableau 32 : Demandeurs d'emploi – 2020 (Source : IWEPS)

En 2008, le taux de chômage était de 8,6%. Au cours de ces douze années, le taux de chômage est resté globalement stable (chiffres entre 7,2% et 8,7%). Il est toujours resté inférieur à la moyenne des communes limitrophes et de la Wallonie, cette dernière est restée stable jusqu'en 2014 (16,1%) puis a connu une diminution constante au cours des dernières années avec une remontée en 2020.

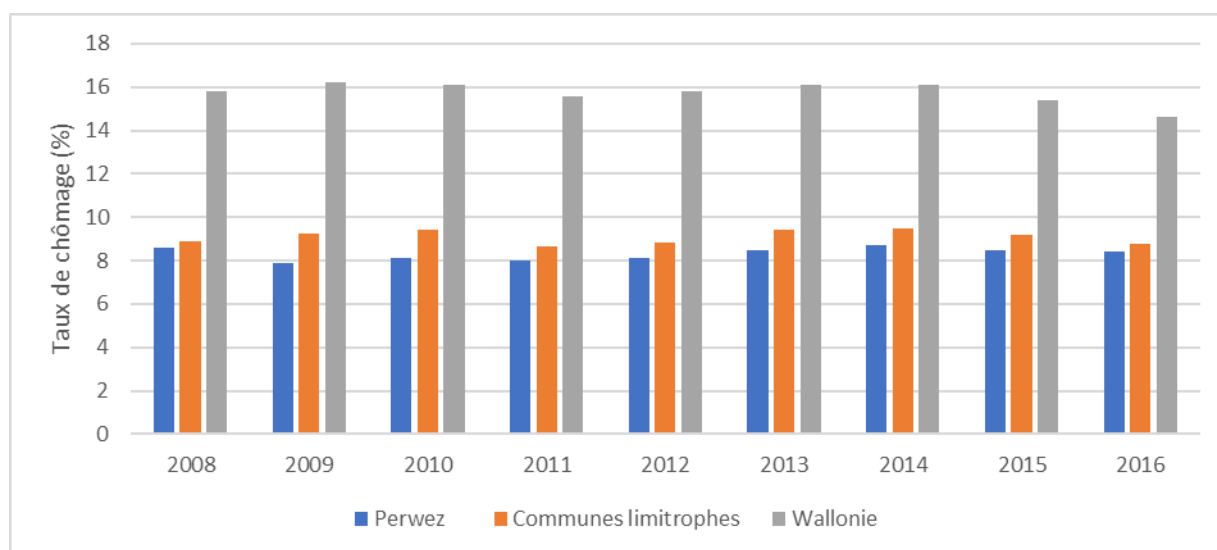


Figure 107 : Evolution comparée du taux de chômage entre Perwez et la Région wallonne – 2008 à 2016 (Source : IWEPS)

8.3.2 L'âge des demandeurs d'emploi

En ce qui concerne l'âge des demandeurs d'emploi à Perwez en 2018, on constate que la classe des moins de 25 ans est la plus représentée, suivie par la classe des 30-40 ans. La classe la moins touchée par le chômage est celle des 40-50 ans.

	< 25 ans	25 < 30 ans	30 < 40 ans	40 < 50 ans	50 ans et +	Total
févr-14	84	52	80	79	73	368
févr-15	79	56	78	69	80	362
févr-16	93	64	80	52	75	364
févr-17	105	60	87	62	74	388
févr-18	101	78	86	61	75	401

Tableau 33 : Répartition des chômeurs par tranche d'âge à Perwez (Source : Le Forem)

Sur les cinq dernières années, la part de jeunes chômeurs (moins de 25 ans et 25-30 ans) a augmenté, passant de 22,8% et 14,1% en 2014 à 25,2% et 19,5% en 2018. A contrario, la part des 40 à 50 ans a diminué, passant de 21,5% en 2014 à 15,2% en 2018. Les autres catégories ont varié d'une année à l'autre mais sans présenter une tendance globale bien définie. En outre, le nombre de chômeur a augmenté au cours des cinq dernières années, passant de 368 en 2014 à 401 en 2018 soit une augmentation de 8,9%.

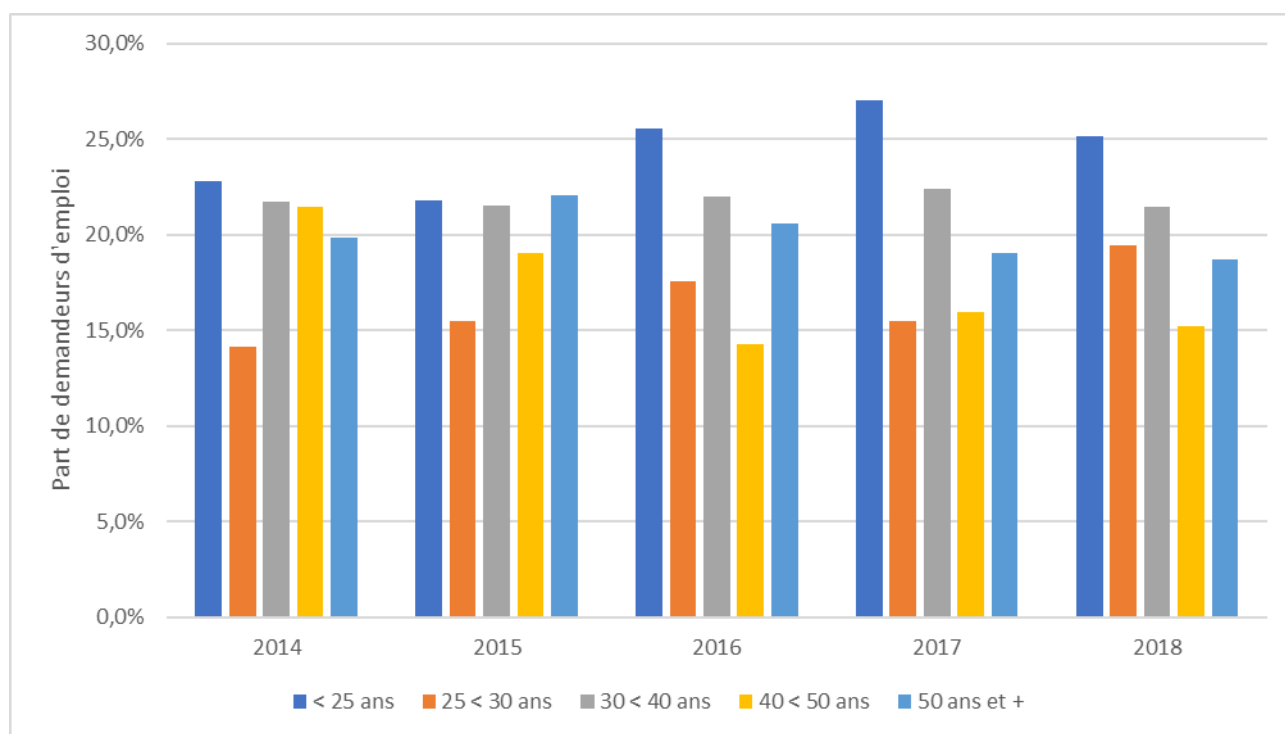


Figure 108 : Répartition des âges des demandeurs d'emploi – 2014 à 2018 (Source : Le Forem)

8.3.3 Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Si on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi de Perwez en février 2018, on remarque que 65% des chômeurs ont un niveau faible (inférieur ou égal au 3^{ème} degré du secondaire) et 32% n'ont pas dépassé le 2^{ème} degré du secondaire. Toutefois, en 5 ans, la part des chômeurs dont le niveau de formation est inférieur ou égal au 2^{ème} degré du secondaire a diminué de 9,5%, remplacé par une part croissante de chômeurs diplômés du supérieur, passant de 20,7% en 2014 à 30,9% en 2018.

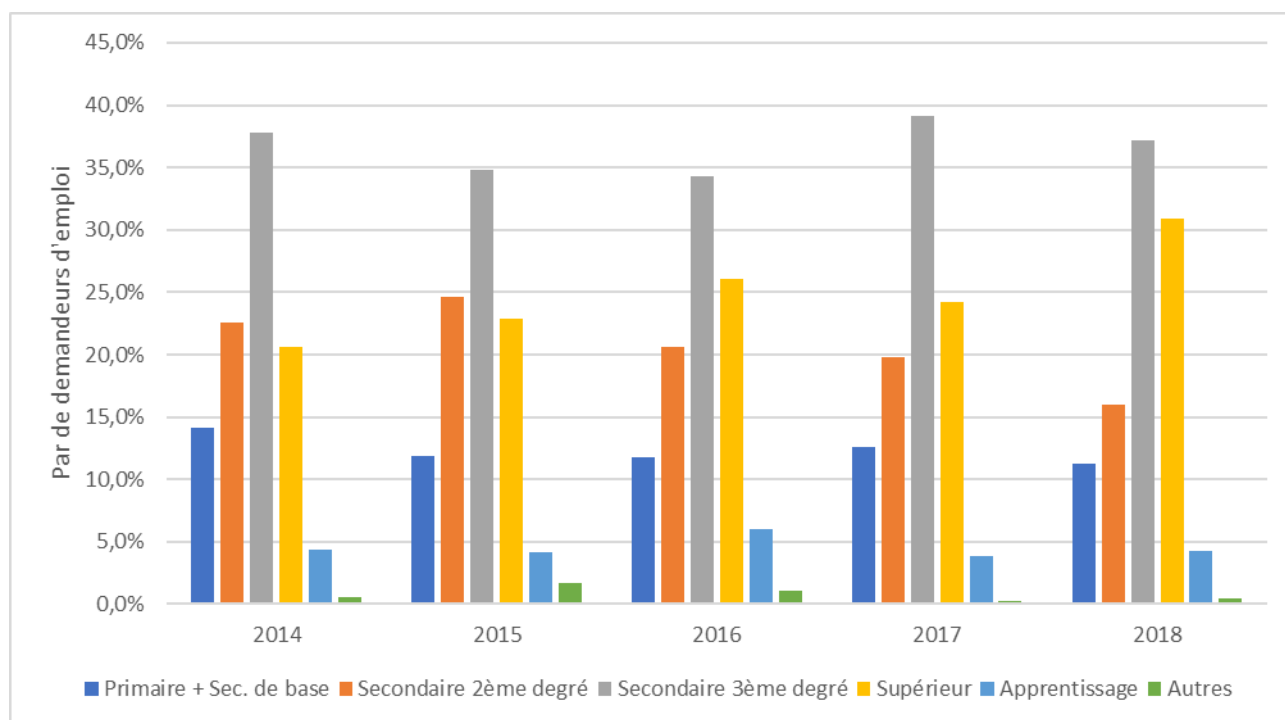


Figure 109 : Répartition des niveaux de formation des demandeurs d'emploi – 2014 à 2018 (Source : Le Forem)

8.3.4 (Ré)insertion professionnelle

Plusieurs structures agissent sur le territoire pour la (ré)insertion professionnelle :

- Le CPAS fournit entre autres des aides financières comme le revenu d'intégration et possède un service d'insertion socioprofessionnelle ;
- La Maison de l'Emploi, née d'un partenariat entre le FOREM, la commune et de nombreux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, est accessible aux demandeurs d'emploi, travailleurs, étudiants, chefs d'entreprise ou indépendants. C'est un espace de conseil et d'accompagnement de projet mettant à la disposition des personnes la logistique et les informations nécessaires à la recherche d'emploi ;
- Le Service Communal d'Aide aux Jeunes (SCAJ), qui existe depuis plus de 20 ans, développe ses actions dans différents secteurs d'activités touchant principalement la jeunesse. Une partie des actions du SCAJ sont tournées vers l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Ainsi, il offre une aide à la réalisation de CV et de lettres de motivation et organise des ateliers du quotidien qui ont pour objectif de permettre à des personnes engagées dans un processus de réinsertion sociale et professionnelle, de se remettre debout et en mouvement.

8.4 LES REVENUS

8.4.1 Généralités

Pour l'année 2019, le revenu médian par déclaration s'élevait à 26.925€ à Perwez, ce qui est inférieur au revenu médian des communes limitrophes (28.509€) mais nettement supérieur à la Région wallonne (23.942€). Perwez a un revenu médian par déclaration plus faible que toutes les communes limitrophes, les communes ayant le revenu le plus haut sont les communes de Walhain puis Eghezée. Si l'on considère le niveau provincial, on s'aperçoit que Perwez a un revenu médian quasi identique à celui du Brabant wallon (26.976€).

Sur les quatorze dernières années (2005-2019), le revenu médian par déclaration a progressé de 39,3% à Perwez, contre 40,5% pour la Wallonie et 42,3% pour les communes limitrophes.

Revenus annuels médian par déclaration (€)	2005	2019	Evolution 2005-2019
Perwez	19.327	26.925	39,3%
Éghezée	19.452	28.529	42,5%
Gembloux	19.590	27.906	34,6%
Incourt	19.833	28.144	42%
Ramillies	20.466	27.829	36%
Walhain	20.809	30.135	44,8%
<i>Communes limitrophes</i>	<i>20.030</i>	<i>28.509</i>	<i>42,3%</i>
Wallonie	17.041	23.942	40,5%

Tableau 34 : Revenues moyens par déclaration à Perwez, ses communes limitrophes et la Région wallonne – 2005-2019 (Source : IWEPS)

Si l'on s'intéresse aux diverses tranches de revenus de la déclaration 2019, 44% des Perwéziens ont déclaré gagner entre 10.000€ et 30.000€. On observe que les hauts revenus sont un peu moins représentés à Perwez par rapport aux communes limitrophes (29,3% des Perwéziens ont gagné plus de 40.000€ contre 31,6% pour les communes limitrophes), et inversement les revenus les plus bas sont un peu plus représentés (38,0% des Perwéziens ont gagné moins de 20.000€ contre 36,3% pour les communes limitrophes). Si l'on compare avec la Région wallonne, les observations sont totalement différentes, cette fois ce sont les hauts revenus qui sont les plus représentés (29,3% des Perwéziens ont gagné plus de 40.000€ contre 21,9% pour la Wallonie) alors que les bas revenus sont moins représentés (38,0% des Perwéziens ont gagné moins de 20.000€ contre 44,3% pour la Wallonie). Ainsi, la commune de Perwez fait partie des communes de Wallonie dont les revenus des habitants sont élevés, même si elle possède des revenus légèrement inférieurs à ses communes limitrophes.

Entre 2002 et 2019, la part des revenus de 10.000€ à 20.000€ a fortement diminué à Perwez (de 36,4% à 24,1%), contrairement à la part des revenus de plus de 50.000€ et de moins de 10.000€ qui ont augmenté (de 12,0% à 21,5% pour les plus de 50.000€ et de 11,8% à 13,9% pour le moins de 10.000€). Par contre, les autres parts de revenus ont somme toute peu évolué.

Revenus par déclaration 2019	Perwez	Communes limitrophes	Région wallonne
	% du total		
Moins de 10.000 €	13,9	13,7	14,4
De 10.001 à 20.000 €	24,1	22,6	29,9
De 20.001 à 30.000 €	19,6	19,6	21,4
De 30.001 à 40.000 €	13,2	12,5	12,5
De 40.001 à 50.000 €	7,8	8,8	7,3
Plus de 50.000 €	21,5	22,8	14,6
Total	100	100	100

Tableau 35 : Revenus par déclaration – 2015 (Source : Statbel)

En comparant le revenu moyen net par habitant de chaque commune avec le revenu moyen net par habitant de la Belgique, on obtient un indice de richesse dont la base est 100 (100 = moyenne belge). Si l'indice est inférieur à 100, les habitants de la commune sont moins riches que la moyenne belge. Si l'indice est supérieur à 100, ils sont plus riches que la moyenne belge.

Pour les revenus de 2019, on constate que Perwez et ses communes limitrophes ont toutes un indice de richesse supérieur à 100 alors que la valeur moyenne de la Région wallonne est inférieure à 100 (94). La commune ayant l'indice de richesse le plus bas est Ramillies (107) alors que Walhain à l'indice de richesse le plus haut (121). Perwez possède un indice de richesse intermédiaire avec 111.

Revenus par déclaration 2019	Revenu médian par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse Belgique = 100
Perwez	26.925	21.387	111
Eghezée	28.529	20.937	110
Gembloux	27.906	21.021	109
Incourt	28.144	21.937	114
Ramillies	27.829	20.426	107
Walhain	30.135	22.773	121
<i>Communes limitrophes</i>	28.509	19.873	112
Wallonie	23.942	21.419	94
Belgique	/	19.105	100

Tableau 36 : Exercice 2019 – Revenus par déclaration (Source : Statbel)

8.4.2 Les ayants droit au revenu d'intégration sociale

En 2020, la part de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS), calculée sur la population des 18-64 ans, était de 0,68% à Perwez contre 3,41% en Région wallonne et de 1% dans les communes limitrophes. Cela représente environ 64 personnes sur l'entité.

La part de bénéficiaires du RIS a d'abord diminué jusqu'en 2013, cessé de baisser depuis 2005 jusqu'à atteindre son minimum en 2013 (0,33%) puis a augmenté avec un maximum en 2019 (0,76%).

En analysant l'évolution croisée de la démographie (des 18-64 ans) avec celle du nombre de bénéficiaires du RIS, on visualise que la population totale des 18-64 ans a légèrement augmenté, alors que le nombre de bénéficiaires du RIS a largement diminué en dix ans.

	Nombre de bénéficiaires	Population âgée de 18-64 ans	Part des bénéficiaires sur les 18-64 ans (%)	Evolution du nombre de bénéficiaires du RIS	Evolution de la population des 18-64 ans
2005	82	4786	1,71%	100,0	100,0
2006	60	4892	1,23%	71,9	102,2
2007	40	4997	0,80%	46,8	104,4
2008	31	5081	0,61%	35,7	106,2
2009	24	5167	0,47%	27,5	108,0
2010	24	5260	0,46%	26,9	109,9
2011	20	5349	0,38%	22,2	111,8
2012	21	5456	0,38%	22,2	114,0
2013	18	5548	0,33%	19,3	115,9
2014	21	5637	0,37%	21,6	117,8
2015	27	5868	0,46%	26,9	122,6

Tableau 37 : Evolution du nombre de bénéficiaires du RIS et de la démographie – 2005 à 2015
(Source : IWEPS)

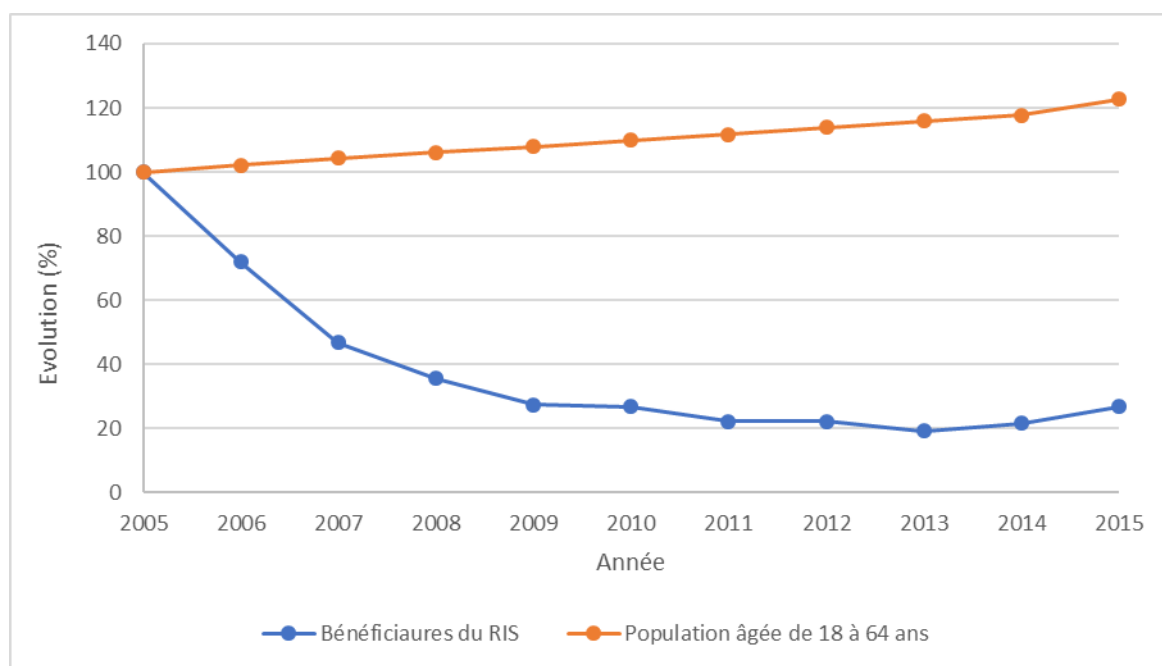


Figure 110 : Evolution croisée – Démographie et bénéficiaires du RIS entre 2005 et 2015
(Source : IWEPS – Graphique : DR(EA)²M)

8.5 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- **Généralités** : 75,8% de taux d'activité en 2021 et 70,3% de taux d'emploi. Le taux d'activité et le taux d'emploi sont supérieurs aux moyennes des communes limitrophes et de la Région wallonne ;
- **Population active occupée**
 - ✓ *Les indépendants* : 16,8% de la population active en 2020, chiffre dans la moyenne des communes limitrophes (indépendants à titre principal). 36,1% occupent des professions libérales et 33,6% sont des commerçants (indépendants toutes catégories confondues) ;
 - ✓ *Les salariés* : 74,5% de la population active en 2020, chiffre dans la moyenne des communes limitrophes, dont 44,5% travaillent dans le secteur des services et commerces ;
 - ✓ *Mouvements de travailleurs* : 3.922 salariés travaillaient à Perwez ou y habitaient en 2013 (parmi eux, 273 salariés habitaient et travaillaient à Perwez). L'arrondissement de Nivelles et la région de Bruxelles constituent les principaux pôles d'attraction des salariés de Perwez, par contre, Perwez attire principalement des salariés de l'arrondissement de Nivelles et du reste de la Wallonie ;
- **Population active inoccupée**
 - ✓ *Le chômage* : 7,8% de la population active en 2020 (dans la moyenne des communes limitrophes et inférieur à celle de la Région wallonne) ;
 - ✓ *L'âge des demandeurs d'emploi* : proportionnellement aux tranches d'âge considérées, les moins de 30 ans sont les plus représentés ;
 - ✓ *Le niveau de formation des demandeurs d'emploi* : 65% ont un niveau faible (en dessous du 3^{ème} degré secondaire), 32% n'ont même pas dépassé le 2^{ème} degré du secondaire. Augmentation du nombre de demandeurs d'emploi du supérieur au cours des 5 dernières années ;
 - ✓ *Réinsertion professionnelle* : le CPAS, la maison de l'emploi et le SCAJ aident à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi ;
- **Les revenus**
 - ✓ *Généralités* : revenu médian par déclaration de 26.925€ en 2019 (inférieur aux communes limitrophes mais supérieur à la Région wallonne), croissance de 39,3% des revenus en 14 ans ;
 - ✓ *Les ayants droits au revenu d'intégration sociale* : 0,68% de bénéficiaires parmi les 18-64 ans (cinq fois moins que la moyenne wallonne), en hausse depuis 2013.

8.6 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Territoire dynamique en matière de taux d'activité et d'emploi → Production de revenus, captés sur le territoire mais surtout en-dehors, qui peuvent ensuite être dépensés sur le territoire • Très faible part de bénéficiaires du RIS par rapport à la moyenne de la Région wallonne • 74 % des personnes travaillant à Perwez résident en Wallonie (hors Perwez) → Perwez rayonne au sein de l'arrondissement et au dehors et s'impose comme pôle d'emploi • Revenu moyen par habitant et médian par déclaration supérieurs aux moyennes wallonnes mais inférieurs à la moyenne des communes limitrophes. • Nombre d'indépendants en constante progression	• Diminution du ratio d'emploi intérieur depuis 2013 • Taux de chômage très élevé chez les plus jeunes → Manque d'emploi pour les jeunes • Augmentation de la part de demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation élevé
Opportunités	Menaces
• Augmentation de l'offre d'emplois sur le territoire à travers le projet d'extension du zoning	

Partie 9 : *ECONOMIE*

9.1 SECTEURS D'ACTIVITE

9.1.1 Le secteur primaire

9.1.1.1 Généralités

Le secteur primaire est essentiellement composé d'indépendants (133 indépendants et 34 salariés). Il occupe 13,1% des indépendants et 2,1% des salariés (chiffres de 2020).

9.1.1.2 L'agriculture

➤ Superficie agricole utile (SAU)

En 2020, la SAU de Perwez s'élevait à 3.906 ha, soit 76,3% du territoire de la commune. Il s'agit d'un secteur important pour l'économie de la commune, mais aussi pour son influence paysagère. La superficie de la SAU se répartit comme suit :

- 42,7% de céréales pour le grain,
- 20,8 % de cultures industrielles,
- 10,3 % de pommes de terre,
- 8,9 % couvert d'herbe,
- 7,6 % de légumes en plein air
- 7,5 % de fourrages.

La commune de Perwez possède une SAU importante par rapport à son territoire communal (73,3%), c'est supérieur à la plupart des communes limitrophes et à la moyenne wallonne (43,3%).

La part de SAU utilisée pour les céréales à grain à Perwez est inférieure à la moyenne des communes limitrophes (44,6%), mais nettement supérieure à celle de la Région wallonne (27,0%). La superficie en herbe est, quant à elle, environ quatre fois inférieure à celle de la moyenne wallonne (42%) et inférieure aux communes limitrophes (10,2%). Ce profil agricole de la micro-région, avec beaucoup de céréales et peu de superficies couvertes d'herbes, s'explique par la qualité des terres limoneuses de la Hesbaye brabançonne qui peuvent supporter des cultures exigeantes telles que les céréales et les cultures industrielles. Concernant la SAU par exploitation, la commune de Perwez (72,3 ha/exploitation) a une valeur plutôt supérieure à ses communes limitrophes et à la Wallonie (56,8 ha/exploitation).

2020	% SAU sur le territoire	SAU (ha)	Nombre d'exploitations	SAU par exploitation (ha)	% superficie toujours couverte d'herbe	% superficie de céréales pour le grain
Perwez	73,3	3.906	54	72,3	8,9	42,7
Eghezée	69,3	7.163	98	73,1	11,2	40,9
Gembloux	62,4	6.021	87	69,2	13,1	43,1
Incourt	72	2.804	40	70,1	9,6	47,7
Ramillies	80,2	3.938	57	69,1	7,4	45,6
Walhain	70,4	2.679	53	50,5	9,6	45,5
Wallonie	43,3	730093,0	12854	56,8	42,2	27,0

Figure 111 : Nombre d'exploitations et SAU des communes et de la Région Wallonne - 2020
(Source : Cap Ruralité)

En 1996, la SAU s'élevait à 4.566 ha (89,9% du territoire), dont :

En 2006, la SAU était de 4.410 ha (86,8% du territoire), dont :

41,7% destinés aux céréales pour le grain
 29,3 % à la culture industrielle
 12,3% toujours couvert d'herbes
 5,3% consacrés aux fourrages
 5,0% à la pomme de terre.

40,1% destinés aux céréales pour le grain
 23,8 % à la culture industrielle
 11,7% toujours couvert d'herbes
 8,6% destinés aux légumes en plein air
 5,8% à la pomme de terre

En 20 ans, entre 1996 et 2016, la SAU a diminué de 8%. La superficie destinée aux céréales a très légèrement augmenté entre 1996 et 2016 (de 41,7% à 42,7% de la SAU), même s'il y a eu une diminution en 2006 (40,1% de la SAU). Par contre, les cultures industrielles ont connu une forte diminution, passant de 29,3% de la SAU en 1996 à 20,8% en 2016. Les terres toujours couvertes d'herbe ont également diminué au cours des 20 dernières années (de 12,3% de la SAU à 8,9%). La diminution des superficies de culture industrielle et de terres toujours couvertes d'herbes a surtout profité aux pommes de terre et aux légumes en plein air, passants respectivement de 5,0% à 10,3% et de 3,0% à 7,6% de la SAU.

Si l'on rapporte le nombre de bovins, de porcins et de volailles par rapport à la SAU, la commune de Perwez est au-dessus de la moyenne des communes limitrophes (0,71 bovins/ha, 1,45 porcins/ha et 2,67 volailles/ha pour Perwez contre 0,29 bovins/ha et 0,15 porcins/ha et 6,72 volailles/ha pour les communes limitrophes). Perwez est la commune qui totalise le plus de porcins (7.379 animaux), Gembloux, celle qui totalise le plus de bovins et de volailles (5.450 bovins et 104.040 volailles).

Perwez	2016
Nombre d'exploitations	54
Superficie agricole utilisée (ha)	3.906

		Ha	%
Terres arables		3.525	90,2
	Céréales pour le grain	1.796	42,7
	Cultures industrielles	876	20,8
	Pommes de terre	433	10,3
	Légumes en plein air	318	7,6
	Fourrages des terres arables	313	7,5
	Jachères	65	1,5
	Légumineuses	22	0,5
Cultures permanentes		5,68	0,1
	Pépinières en plein air	0	0
	Vergers	4,5	0,1
	Petits fruits en plein air	1,18	0,0
Superficie toujours couverte d'herbe		374,57	8,9
Cultures sous serres		0,24	0,0
Bovins (nombre)		3.906	

Porcins (nombre)	7.379
Volailles (nombre)	13.583

Tableau 38 : Recensement agricole 2020 (Source : CAP Ruralité)

➤ Exploitations

Comme partout ailleurs, le nombre d'exploitations est en diminution constante. La diminution du nombre d'exploitations a été plus marquée (-44,1%) que celle de la SAU (-7,9%) sur la période 1996-2020, on est passé de 102 exploitations à 54. De plus, la taille moyenne des exploitations a augmenté, passant de 45 ha/exploitation en 1996 à 72 ha/exploitation en 2016. En 2020, la taille moyenne des exploitations à Perwez était supérieure à celle de la Wallonie (57 ha) et des communes limitrophes (67 ha).

	2020	2006	1996
Nombre d'exploitations	54	77	102
SAU totale (ha)	3.906	4.410	4.566
Surface par exploitations (ha)	72	57	45

Tableau 39 : Evolution de la taille des exploitations à Perwez (Source : Cap Ruralité)

➤ Age des agriculteurs

Sur les 67 exploitations recensées à Perwez en 2010, 7 étaient exploitées par des personnes morales et 60 par des personnes physiques. Sur ces 67 agriculteurs, 30% avaient entre 45 et 54 ans, 14% avaient moins de 44 ans, et 56% avaient plus de 55 ans. Suivant la tendance générale, il y a eu un vieillissement des agriculteurs au cours des 20 dernières années à Perwez. En 20 ans, la part des moins de 44 ans est passé de 37,6% à seulement 13,4%.

	2010		2000		1990	
	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Nombre	Part %
65 et +	13	19,4	14	15,7	13	11,9
55 - 64 ans	25	37,3	19	21,3	27	24,8
45 - 54 ans	20	29,9	29	32,6	28	25,7
35- 44 ans	8	11,9	22	24,7	23	21,1
moins de 35 ans	1	1,5	5	5,6	18	16,5
Total	67	100	89	100	109	100

Tableau 40 : Age des agriculteurs – 2010 (Source : Cap Ruralité)

➤ Remembrement

L'aménagement foncier rural (ou remembrement des biens ruraux) est un outil au service des agriculteurs et du monde rural comme décrit précédemment, au point 3.5.5. Outre la restructuration parcellaire des terres agricoles, le remembrement permet l'amélioration des infrastructures du périmètre visé pour en optimiser spatialement l'usage et ceci au profit de tous ses utilisateurs.

En ce qui concerne le territoire de Perwez, un remembrement est en cours sur la commune de Walhain (acte signé en 1989). Il s'étend principalement sur les communes de Walhain, Gembloux et Chastre, mais touche également la partie sud-ouest du territoire de Perwez. Ces communes sont toutes des communes préemptables, c'est-à-dire que les biens immobiliers situés sur leurs territoires sont concernés par le droit de préemption de la Région wallonne.

➤ Gestion environnementale

Les mesures agro-environnementales sont un élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la politique agricole commune (PAC). Elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux.⁴⁸

Les agriculteurs s'engagent, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques, prévues dans le cadre de contrats agro-environnementaux.

Selon les statistiques du SPW-DG3 publiées pour l'année 2010, le taux de participation global aux MAE (soit le nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans la commune et ayant au moins 10 ares en MAE / le nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans la commune) était de 28,0% pour Perwez. Ce taux est inférieur de 13,2% à celui de la Région wallonne, mais est supérieur aux communes limitrophes, à l'exception d'Eghezée.

2010	Taux de participation aux MAE (%)
Perwez	28,0%
Eghezée	30,4%
Gembloux	22,7%
Incourt	19,5%
Ramillies	27,6%
Walhain	16,2%
Wallonie	41,2%

Tableau 41 : Taux de participation globale aux MAE (Source : IWEPS)

9.1.1.3 La forêt

Aujourd'hui, la forêt est un espace multifonctionnel qui remplit :

- ✓ une fonction économique avec la production de bois et les locations de chasse ;
- ✓ une fonction sociale pour les activités de loisirs et de détente ;
- ✓ une fonction écologique pour la conservation de la biodiversité et la protection du sol et des eaux.

La forêt représente donc un enjeu important en tant que ressource économique, sur le plan de la préservation et valorisation d'un patrimoine naturel et en tant que ressource potentielle pour la valorisation touristique du territoire.

Les zones boisées sont peu présentes sur le territoire de la commune (4,8%). Située sur le plateau de Hesbaye brabançonne, son territoire est dominé par l'agriculture. Globalement, l'ensemble des communes limitrophes possèdent peu de superficies boisées (3,6%) par rapport au reste de la Wallonie (29,4%). La commune de Gembloux est celle qui possède le plus de superficies boisées (7,8%) alors que Walhain est celle qui en possède le moins (1,1%).

⁴⁸ Source : ec.europe.eu

Au cumul des superficies boisées et de la SAU en 2016, les valeurs sont toutes comprises entre 69% et 77% pour les communes limitrophes. Perwez, quant à elle, possède une valeur nettement plus élevée avec 87,5%.

2016	Superficies boisées (ha)	% superficies boisées	% Cumul des superficies boisées et de la SAU
Perwez	243,9	4,8	87,5
Eghezée	452,4	4,4	74,4
Gembloux	747,7	7,8	69,1
Incourt	81,5	2,1	71,3
Ramillies	121,7	2,5	77,0
Walhain	41,7	1,1	73,4
Communes limitrophes	289,0	3,6	73,0
Wallonie	495213,6	29,4	72,7

Tableau 42 : Superficies boisées et SAU à Perwez et dans les communes limitrophes - 2016 (Source : Cap Ruralité)

Au vu des données du plan régional wallon d'aménagement du territoire (PRWAT), les superficies boisées sont essentiellement composées de bois et forêts de feuillus.

La plus grande superficie boisée de la commune correspond au bois de Buis situé au sud-ouest (±150ha) et qui constitue, avec le bois de Grand-Leez à Gembloux, un des derniers grands massifs forestiers de la Hesbaye occidentale.

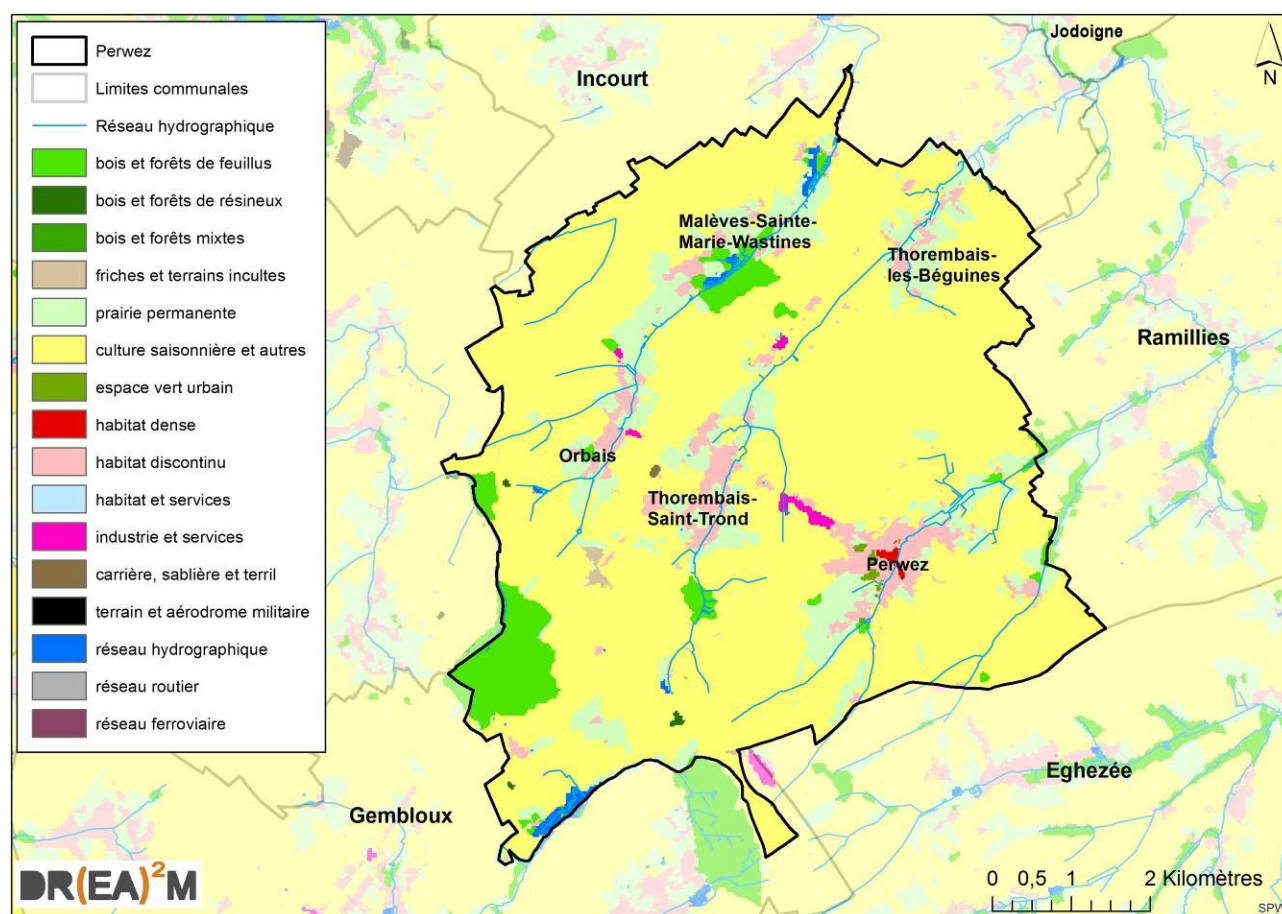


Figure 112: Localisation des zones boisées à Perwez (Source : PRWAT – Cartographie : DR(EA)²M)

➤ **Fonction économique**

Le bois de Buy est exploité sous le régime de taillis sous futaie et futaie mélangée par un propriétaire privé.

➤ **Fonction écologique de la forêt**

La forêt est un écosystème riche et complexe. Elle abrite des espèces animales et végétales et des habitats à fort intérêt scientifique. A Perwez, la forêt est en partie intégrée à la structure écologique principale, notamment sous forme de site de grand intérêt biologique ou comme zone de développement, voir point 2.1.1 pour plus de détails.

➤ **Gestion de la forêt – Bois soumis**

La loi du 19 décembre 1854 (code forestier), révisée par le nouveau Code forestier, détermine les bois et forêts qui sont soumis à un régime forestier particulier. Le nouveau Code forestier a été adopté par le Parlement wallon le mardi 15 juillet 2008. Désormais la forêt ne sera plus abordée dans son aspect strictement économique lié à la production du bois, mais dans sa multifonctionnalité, c'est-à-dire dans sa fonction économique mais aussi dans ses fonctions écologiques, sociale et récréative.

Un régime forestier particulier s'applique aux bois et forêts des domaines de l'état et des régions, mais aussi des communes, CPAS et institutions publiques, ainsi qu'à toutes les forêts des administrations subordonnées, même si leur superficie est inférieure à 5 ha⁴⁹.

Selon la fiche environnementale de Perwez en 2009, le territoire ne contenait aucun bois soumis.

➤ **Le Département Nature et Forêt**

Le DNF a pour mission de gérer, promouvoir, vulgariser et faire respecter la nature en tant qu'écosystème et, en particulier, la forêt wallonne dans tous ses aspects. Elle regroupe différents services, structurés en services centraux et services extérieurs ; les services extérieurs sont eux-mêmes divisés en directions, cantonnements, brigades et triages, chaque unité étant une sous-division de la précédente.

Le territoire de Perwez est intégré dans le cantonnement de Nivelles.

9.1.2 Le secteur secondaire

Comme nous l'avons vu précédemment, en 2020, le secteur de l'industrie et de l'artisanat représentait 16,8% du travail des indépendants de Perwez (soit 201 indépendants). En outre, 7,2% des postes salariés de Perwez étaient également dans le domaine de l'industrie (soit 130 postes salariés). Parallèlement, le secteur de la construction occupe 18,2% des postes salariés à Perwez (soit 328 postes salariés).

Les principales entreprises actives dans le secteur secondaire sur le territoire de Perwez sont par ordre d'importance (en 2015)⁵⁰ :

- ✓ Le secteur de la construction (73% du secteur secondaire avec 111 entreprises)
- ✓ Les industries manufacturières (27% du secteur secondaire avec 42 entreprises)

⁴⁹ L'ancienne loi du 19 décembre 1984 ne soumettait au régime forestier que les bois et forêts d'une superficie de plus de 5 hectares, ou situés à moins d'un kilomètre d'un bois déjà soumis à un régime forestier.

⁵⁰ Données issues de Cap Ruralité, 2015.

9.1.3 **Le secteur tertiaire**

En 2013, le secteur tertiaire occupait 67,7% des indépendants de Perwez (688 indépendants), qui étaient majoritairement des commerçants (34,6%, soit 352 indépendants) ou exerçaient des professions libérales (33,1%, soit 336 indépendants).

Le secteur tertiaire est essentiellement représenté par les salariés (65,9% des salariés soit 1.066 salariés) qui travaillent dans les services.

Les principales entreprises du secteur des services sont, par ordre d'importance :

- ✓ Les activités spécialisées, scientifiques et techniques (27,3%, 158 entreprises)
- ✓ Les commerces ; réparation d'automobiles et de motocycles (23,7%, 137 entreprises)
- ✓ Les activités de services administratifs et de soutien (12,3%, 71 entreprises)
- ✓ L'information et la communication (9,5%, 55 entreprises)
- ✓ L'hébergement et la restauration (5%, 29 entreprises)
- ✓ ...

9.2 ECONOMIE LOCALE

9.2.1 Les pôles d'emploi proches

Les pôles d'emploi les plus proches de Perwez sont : Gembloux, Wavre, Ottignies Louvain-la-Neuve, Namur et Bruxelles. En effet, en 2013, sur les 2.710 salariés résidant à Perwez : 1.048 travaillaient dans l'arrondissement de Nivelles (hors commune de Perwez), 867 en Flandre ou en région bruxelloise et 511 en Wallonie (hors province du Brabant wallon)⁵¹.

Toutefois, la commune attire également des travailleurs qui ne résident pas à Perwez, puisque sur 1.485 salariés travaillant à Perwez : 644 personnes résidaient en Wallonie (hors province du Brabant wallon) et 457 personnes résidaient dans l'arrondissement de Nivelles⁵².

Perwez a connu une augmentation du nombre de postes salariés de 67% au cours des 20 dernières années. Comparé aux pôles d'emploi proche, Perwez a connu une évolution forte. On peut noter l'augmentation importante du nombre d'emplois de Wavre et de Gembloux (+85% et +72%), tandis que Namur a connu l'évolution la plus faible (+18%). Toutes ces communes ont vu augmenter leur potentiel en termes d'emploi.

	Nombre de postes salariés - 2000	Nombre de postes salariés - 2020	Evolution	Evolution (%)
Perwez	1.080	1.801	721	+67%
Gembloux	4.897	8.436	3.539	+72%
Wavre	13.238	24.429	11.191	+85%
Ottignies Louvain-la-Neuve	14.246	19.795	5.549	+39%
Namur	50.740	59.654	8.914	+18%

Tableau 43 : Evolution du nombre de postes salariés à Perwez et dans les pôles d'emploi proches - 2000 et 2020
(Source : ONSS - IWEPS)

9.2.2 Les entreprises

En 2015, les 812 entreprises de la commune se répartissaient comme suit :

- 65,3% dans les services (pour 65,9% des postes de travail salarié)
- 13,7% dans la construction (21,3% des postes de travail salarié)
- 9,5% dans l'agriculture (2,1% des postes de travail salarié)
- 5,5% dans l'industrie (6,1% des postes de travail salarié)

On observe ainsi que la majorité des entreprises et des salariés sont dans les services. On ne remarque pas de grande différence de la répartition des établissements par secteur entre Perwez et ses communes limitrophes. Toutefois, au niveau de la répartition des postes de travail par secteur, Perwez possède une part plus importante dans le secteur de la construction, ce qui se traduit par une part moins importante dans le secteur des services. Entre 2008 et 2015, le nombre d'entreprises à Perwez est passé de 646 à 812, soit une augmentation de 26%.

⁵¹ En termes relatifs : 39% dans l'arrondissement de Nivelles, 32% en Flandre ou à Bruxelles, 19% en Wallonie.

⁵² En termes relatifs : 43% en Wallonie, 31% dans l'arrondissement de Nivelles.

	Etablissements			Postes de travail		
	Nombre	Part (%)		Nombre	Part (%)	
	La commune	La commune	Communes limitrophes	La commune	La commune	Communes limitrophes
Total	812	100	100	1.618	100	100
Agriculture, sylviculture et pêche	77	9,5	8,2	34	2,1	2,94
Industrie	45	5,5	6,8	99	6,1	5,86
Construction	111	13,7	13,4	345	21,3	11,66
Services	530	65,3	65,3	1.066	65,9	75,94
Autres	49	6,0	6,2	74	4,6	3,6

Tableau 44 : Postes de travail et établissements ONSS par secteur d'activité en 2015
(Source : CAP Ruralité et IWEPS)

En 2016, 1.196 salariés travaillaient au sein d'entreprises de moins de 50 personnes, secteur privé et public confondus. Ces entreprises représentent donc 74% des emplois salariés du territoire. Parmi les entreprises, le secteur privé représente 68,5% des emplois salariés, tandis que le secteur public n'en représente que 31,5%.

Concernant la taille des entreprises, la majorité ont moins de 10 employés (192 établissements sur 237). Toutefois ces entreprises ne font travailler que 546 personnes sur 1.618 salariés. En termes relatifs, 81% des entreprises ne font travailler que 34% des salariés du territoire.

Postes salariés par établissement	- de 10 travailleurs	de 10 à 19 travailleurs	de 20 à 49 travailleurs	de 50 à 99 travailleurs	+ de 100 travailleurs
Part (%)	33,9	25,4	14,6	18,9	7,2
Nombre	549	411	236	306	116

Tableau 45 : Postes de travail salarié selon la classe d'importance de l'établissement à Perwez (Source : IWEPS)

Etablissements	de 1 à 4 salariés	de 5 à 9 salariés	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 99 salariés	de + de 100 salariés
Part (%)	63,3	17,7	13,1	3,8	1,7	0,4
Nombre	150	42	31	9	4	1

Tableau 46 : Etablissements selon leur classe d'importance à Perwez (Source : IWEPS)

9.2.3 Les commerces et producteurs locaux

La commune est assez bien pourvue en commerces locaux et on a déjà pu constater qu'ils représentaient une part relativement importante de l'activité économique. Les habitants de Perwez ont donc la possibilité d'effectuer une partie de leurs achats sur le territoire. La commune assure les besoins de base en alimentaire, équipement de la maison et quelques biens de consommation exceptionnelle. Cependant, pour des achats plus importants ou moins habituels, les pôles de Wavre, Louvain-la-Neuve et Namur semblent plus indiqués.

D'un point de vue local, l'essentiel de l'activité commerciale de l'entité se concentre le long de la chaussée de Wavre (N243) entre Thorembais-Saint-Trond et Perwez et le long de la chaussée de Charleroi (N29) à proximité du rond-point de Thorembais-Saint-Trond.

Deux marchés hebdomadaires se tiennent à Perwez : le jeudi après-midi de 14h à 18h sur la Grand place et le samedi matin de 8h30 à 13h sur le site de la Gare.

Il existe plusieurs producteurs locaux, et notamment des agriculteurs qui proposent des produits locaux en vente directe du producteur au consommateur (légumes, produits laitiers, œufs, etc.). La liste des producteurs locaux est reprise ci-dessous :

Perwez	Ferme d'Alvaux Fabrication artisanale et vente de produits issus de la ferme laitière (œufs, lait, beurre, fromage frais), mais aussi vente de lapin et de volailles fermières.
	Ferme Masson-Willems Production et vente de fromage blanc, de beurre, de lait et différents babeurre, mais aussi de la pâte à tartiner.
Thorembais-les-Béguines	Domaine de Mellemont Production de vin de terroir belge.
Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Au Relais du Terroir – Ferme Godfriaux Viande de porc et boutique de produits du terroir.
	Ferme Pierard Production et vente de pommes de terre de la variété « Nicola ».
Thorembais-Saint-Trond	Ferme Mandelaire Production et vente de beurre, des différents fromages et de yaourts.
	Ferme du Moulin Production de lait cru et fromage mis en vente en distributeur.
	Ferme du Ponceau Production et vente de fromage, de beurre, de lait battu, de crème glacée ainsi que diverses cultures.
	Brasserie Valduc
	Le Temps des Récoltes Production et vente d'asperges vertes, fraises, potirons et rhubarbe.
	Ferme Adams Production et vente de lait de vache et produits dérivés

Tableau 47 : Producteurs locaux sur le territoire perwézien (Source : site internet Destination Brabant wallon)

9.2.4 Principaux acteurs économiques locaux

9.2.4.1 Zones économiques sur la commune

➤ Zones d'activités économiques

L'activité économique à Perwez est répartie en trois zones, on retrouve deux zones d'activité économique industrielle et une zone d'activité économique mixte :

- La ZAEM (3,07ha), située à Orbais, est occupée par une entreprise de menuiserie et une entreprise de construction.
- La ZAEI (14,74ha) de Thorembais-les-Béguines est principalement occupée par des entreprises de stockage et livraisons.
- La ZAEI (32,64ha) de Perwez est occupée par une cinquantaine d'entreprises regroupées en parc d'activités économiques (PAE)

➤ Le PAE de Perwez

Un des huit parcs d'activités économiques (PAE) gérés par in BW (Intercommunale du Brabant wallon) se trouve sur la commune de Perwez. Il héberge 49 entreprises qui emploient environ 564 personnes.⁵³

D'autres PAE de in BW se trouvent à proximité de la commune : le parc de Jodoigne, le parc de Wavre-nord et le parc scientifique de Louvain-la-Neuve.

La commune se situe également à proximité de certains parcs d'activité économique de la province de Namur, qui sont gérés par le BEP (bureau économique de la province de Namur). Le BEP gère 34 parcs d'activités économiques qui sont répartis sur l'ensemble de la province de Namur. Les PAE du BEP les plus proches de Perwez sont : le parc scientifique de Louvain-la-Neuve, le parc industriel de Gembloux-Sauvenière et le parc industriel de Eghezée - Leuze - Longchamps.

9.2.4.2 Principaux employeurs

Les principaux employeurs publics de la commune sont le CPAS (±150 personnes) et l'administration communale (±145 personnes), tandis que les principaux employeurs privés sont Derbigum et Viabuild (±100 personnes).

9.2.4.3 GAL Culturalité

Un Groupe d'Action Locale rassemble des communes, associations et acteurs privés réunis dans un même territoire. Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme européen LEADER (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale), financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et le Plan wallon de développement rural 2014-2020.

Depuis 2014 Perwez fait partie du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, créé en décembre 2002, avec les communes de Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies. L'existence du GAL est un atout pour le territoire, il permet d'assurer un développement rural à différentes échelles, le PCDR et le GAL étant des outils complémentaires.

Les objectifs poursuivis par le GAL Culturalité sont les suivants :

- la préservation et la mise en valeur du cadre de vie ;
- la consolidation du sentiment d'appartenance et de l'envie d'implication des citoyens-acteurs ;
- la mise en lumière des ressources naturelles et culturelles locales via le développement touristique, artistique, le développement de l'économie et du terroir local ;
- l'approfondissement de réflexions sur des problématiques communes, du travail de mise en réseau, des occasions d'échanges, de débat et de connexions ;
- la communication et le renforcement global de la politique transcommunale ;

9.2.4.1 L'Agence de développement local (ADL)

« Les agences de développement local (ADL) mettent en réseau des partenaires locaux issus des secteurs public, privé et associatif afin de faire émerger des projets créateurs d'activités économiques et d'emplois. Elles sont actives en Wallonie sur des territoires de moins de 40.000 habitants. »⁵⁴

⁵³ Données in BW, 2018

⁵⁴ Source : <http://emploi.wallonie.be/home/developpement-local/agences-de-developpement-local.html>

Une agence de développement local est active sur le territoire de Perwez. L'ADL de Perwez poursuit quatre grands objectifs au travers de divers projets :

- Redynamiser le centre de Perwez :
 - Rénovation urbaine : L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres (voir 3.5.3 pour plus de détails).
 - Dynamisation du centre avec « Perwez on ice » (grande patinoire, marché de Noël, concerts et spectacles) et « Destination Perwez ». « Destination Perwez » est une action visant à aménager un espace de convivialité et de détente sur le site de l'ancienne gare, avec des animations variées, divers jeux pour enfants et adultes, dans le but de favoriser les liens sociaux entre habitants, de permettre à ceux-ci de se réapproprier l'espace public, de mettre en valeur le patrimoine, les forces vives de Perwez.
- Consolider, dynamiser et promouvoir l'entrepreneuriat existant :
 - Mise en place du « Cercle des Acteurs Economiques de Perwez » (CAEP). L'association a pour but d'améliorer la qualité de vie de la population exerçant ses activités professionnelles sur l'entité par l'organisation de services collectifs adaptés aux besoins de cette dernière.
- Soutien aux initiatives créatrices d'emplois :
 - Salon BatiHoreca : salon de 3 jours permettant de valoriser ces deux secteurs d'activités, ainsi que les formations et métiers liés.
 - Brochure « Marchez vers l'emploi » (guide pour l'insertion socioprofessionnelle)
- Stimuler les filières agricoles et touristiques :
 - Cycle du terroir (balades gourmandes à vélo).
 - Opération Wallonie Bienvenue : plusieurs week-ends par an, différentes communes de Wallonie sont mises à l'honneur au travers de leurs habitants, qui ouvrent leurs portes au public pour faire découvrir leur métier insolite, leur talent, leur passion...

9.3 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ **Secteurs d'activité**

- ✓ *Secteur primaire - Agriculture* : 73,3% de superficie agricole utile sur le territoire dont 80% de superficie agricole consacrée aux grandes cultures (pommes de terre, céréale, cultures industrielles, légumineuses...) en 2020. Le nombre d'exploitations a presque été divisé par deux en 20 ans pour atteindre le nombre de 54 en 2020. 13,1% des indépendants et 2,1% des salariés travaillent dans ce secteur ;
- ✓ *Secteur primaire - Forêt* : 5% du territoire est boisé ;
- ✓ *Secteur secondaire* : 16,8% des indépendants et 7,2% des salariés travaillent dans ce secteur, la construction représente la plus grosse part du secteur secondaire ;
- ✓ *Secteur tertiaire* : 68% des indépendants et 66% des salariés travaillent dans ce secteur. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont les plus représentées (27% des entreprises) ;

➤ **Economie locale**

- ✓ *Pôle d'emplois proches* : Gembloux, Wavre, Ottignies-LLN, Namur, Région de Bruxelles-Capitale ;
- ✓ *Entreprises* : 812 entreprises à Perwez en 2015, 65,3% travaillent dans le secteur des services. Augmentation du nombre d'entreprises de 26% entre 2008 et 2015. 74% d'emplois salariés sont dans des entreprises de moins de 50 personnes. 68,5% des postes salariés sont dans des entreprises privées. En termes relatifs, 81% des entreprises ne font travailler que 34% des salariés du territoire ;
- ✓ *Commerces et producteurs locaux* : les besoins de base en alimentaire, équipement de la maison et quelques biens de consommation exceptionnelle sont satisfaits au niveau de la commune. On compte une dizaine de producteurs locaux.
- ✓ *Principaux acteurs économiques locaux* : PAE de Perwez, Gal Culturalité, ADL, Derbigum, Viabuild.

9.4 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Producteurs et artisans locaux • Trois zones d'activités économiques dont un est géré en parc d'activité économique → sources d'emplois et de revenus • Présence du GAL Culturalité et de l'ADL (structures dont le dynamisme permet parfois de développer des projets très ambitieux) • Développement d'un pôle de services au rond-point de Thorembais-Saint-Trond • Croissance des emplois salariés	• Vieillissement des chefs d'exploitations agricoles et baisse du nombre d'exploitations • Diminution de la SAU au cours des 20 dernières années • Taux de participation aux MAE nettement inférieur à la moyenne Wallonne (mais supérieur aux communes limitrophes) • Peu ou pas de commerces de proximité dans les villages • Surfaces commerciales vacantes dans le centre de Perwez
Opportunités	Menaces
• Poursuite du développement des circuits courts (produits locaux) • Développement de nouveaux projets grâce au GAL Culturalité et à l'ADL • Développement du pôle économique à travers le projet d'extension	• Risque de voir le vieillissement des agriculteurs se poursuivre et qu'à terme, les exploitations soient définitivement abandonnées par manque de perspectives des enfants ou de potentiels repreneurs • Agrandissement des pôles commerciaux de LLN, Wavre et Namur et développement de l'e-commerce

Partie 10 : *RESEAUX TECHNIQUES ET DECHETS*

10.1 RESEAUX TECHNIQUES (IMPETRANTS)

10.1.1 Production, transport et distribution d'électricité

Le réseau de distribution électrique est géré par P.B.E (INFRAX). Toute la commune est desservie par le réseau de distribution d'électricité.

Aucune ligne à haute tension ne traverse le territoire communal.

10.1.2 Gestion de l'eau

10.1.2.1 Captages, transport et distribution d'eau

La production et la distribution de l'eau à Perwez est séparée entre le service communal des eaux de Perwez, gérant le centre de Perwez, et la SWDE pour le reste de la commune. Perwez est la dernière commune du Brabant wallon à gérer, en partie, elle-même la production et la distribution d'eau.

Il y a deux captages utilisés pour la distribution publique d'eau regroupés dans le village de Perwez, ils sont concernés par une zone de prévention forfaitaire et exploités par le service communal des eaux de Perwez. Une description plus détaillée des captages a déjà été réalisée au cours de la première partie (1.3.5).

10.1.2.2 PASH, réseau d'égouttage et d'assainissement

Dans le contexte de révision des Plans Communaux Généraux d'Egouttage et d'élaboration des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), trois PASH concernent la commune de Perwez : le PASH « Dyle-Gette », le PASH « Meuse aval » et le PASH « Sambre » bien que les deux derniers soient très minoritaires sur la commune.

➤ **PASH « Dyle-Gette »**

L'avant-projet du PASH « Dyle-Guette » a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 08/01/2004. Le PASH a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 10/11/2005.

Le PASH « Dyle-Guette » a depuis fait l'objet d'un avant-projet de révision, approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 12/12/2010. Les modifications ont définitivement été approuvées par le Gouvernement Wallon en date du 07/07/2011.

Tous les noyaux villageois sont concernés par des régimes d'assainissement collectif. Quelques parcelles isolées sont concernées par un régime d'assainissement autonome.

➤ **PASH « Sambre »**

L'avant-projet de PASH « Sambre » a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 29/04/2004. Le PASH a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 10/11/2005.

Le PASH « Sambre » a depuis fait l'objet d'un avant-projet de révision, approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 12/07/2012. Les modifications ont définitivement été approuvées par le Gouvernement Wallon en date du 24/01/2013.

Très minoritaire, ce plan ne concerne que deux petites zones (hameau cinq étoiles et hameau de la Gare) en régime d'assainissement autonome, au sud-ouest de Perwez.

➤ **PASH « Meuse Aval »**

L'avant-projet de PASH « Meuse Aval » a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 17/01/2005. Le PASH a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 04/05/2006.

Le PASH « Meuse Aval » a depuis fait l'objet d'un avant-projet de révision, approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 13/12/2012. Les modifications ont définitivement été approuvées par le Gouvernement Wallon en date du 19/09/2013.

Ce plan ne concerne qu'une très petite zone à l'extrême sud du territoire communal ne nécessitant pas d'épuration, car non bâtie.

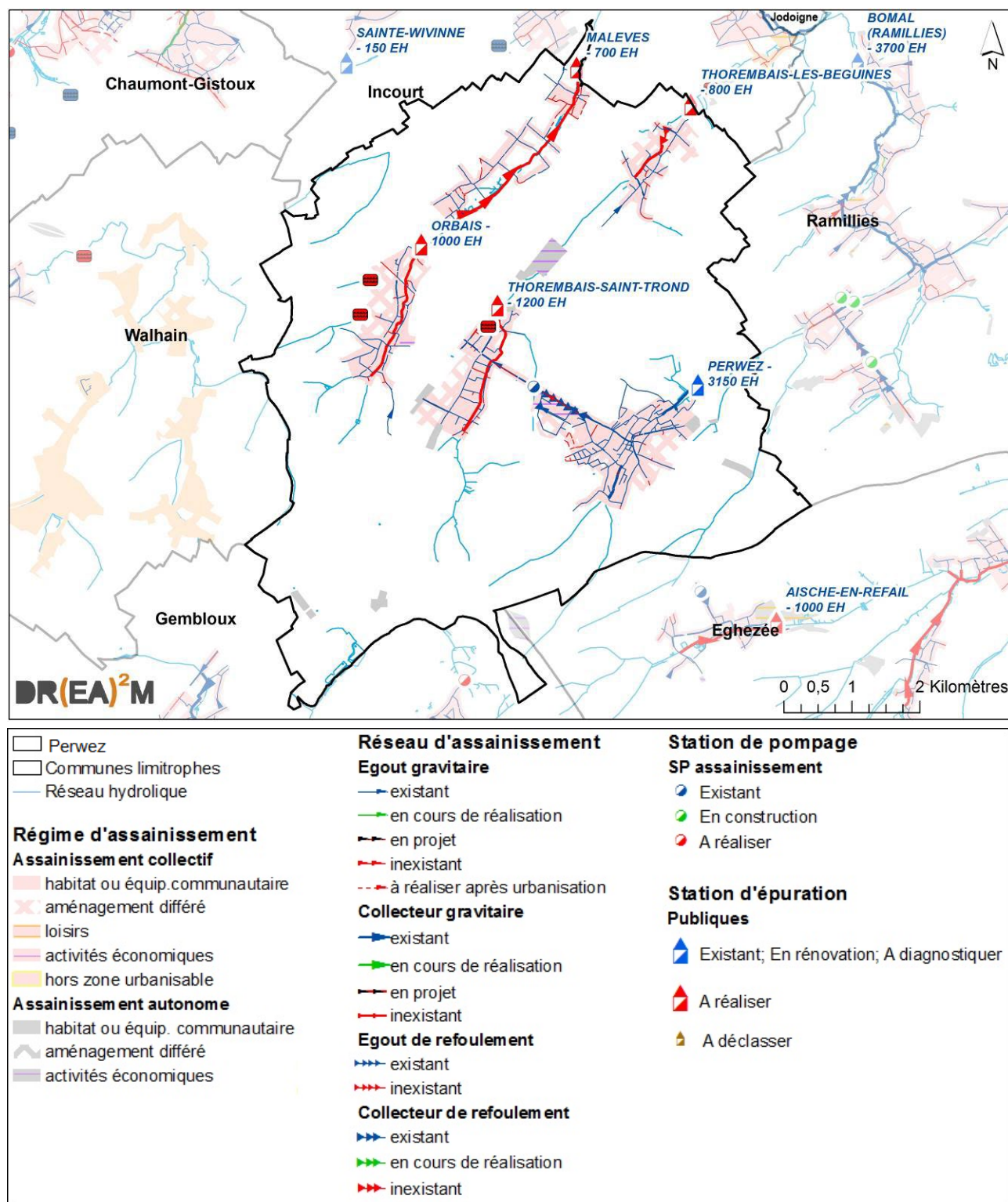


Figure 113 : PASH – Perwez (Source : SPW – Cartographie : DR(EA)²M)

La commune est principalement couverte par des zones d'assainissement collectif. Toutefois, les hameaux excentrés se retrouvent en assainissement autonome (Les Cinq Etoiles, hameau de la Gare, Jauchette-les-Perwez, Glatigny).

Actuellement, seul le village de Perwez est relié à une station d'épuration, celle-ci se situe à la sortie du village et possède une capacité de 3150 EH (STEP à saturation). Un collecteur et une station d'épuration sont à réaliser dans chacun des autres villages afin de rendre opérationnel le réseau d'assainissement. Pour l'instant, les eaux sont donc rejetées à la rivière sans traitements dans les villages, à l'exception de Perwez.

10.1.3 Transport et distribution d'électricité et de gaz naturel

Le réseau de distribution d'électricité et de gaz est géré par ORES.

10.1.4 Réseau de téléphonie fixe et télédistribution

Le réseau de téléphonie et de télédistribution est géré par Proximus.

Pour une vitesse internet de 100 Mbs, le taux de couverture est quasiment de 100% à Perwez, ce qui est élevé pour une commune rurale, mais normal en Brabant wallon.⁵⁵

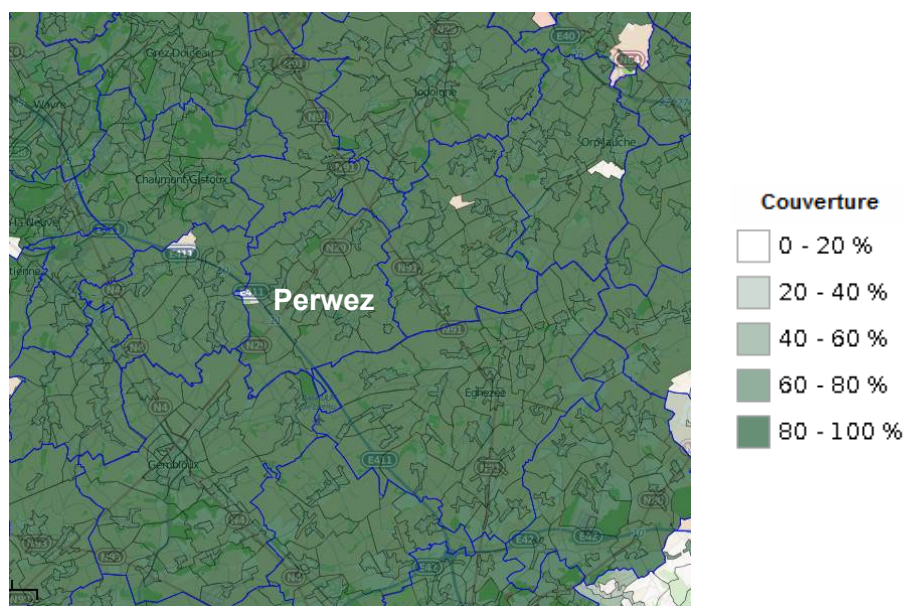


Figure 114 : Couverture de l'accès fixe à Internet à large bande pour une vitesse de 100Mbps
(Source : BIPT – 2017)

10.1.5 Réseau de télécommunication mobile

BASE, Orange Belgium et Proximus, les trois principaux opérateurs de téléphonie mobile, possèdent quatre antennes relais pour la couverture GSM sur la commune :

- ✓ Une dans le bois de Buis, le long de la chaussée de Charleroi (Orange Belgium)
- ✓ Une à la sortie 11 de la E411, le long de la chaussée de Charleroi (BASE)
- ✓ Une dans le zoning industriel, rue des Andains (BASE)
- ✓ Une à proximité du centre sportif, avenue de la Roseraie (Proximus)

En outre, plusieurs antennes se trouvent sur les communes voisines à proximité de Perwez, comme on peut le voir sur la carte.

⁵⁵ Situation au 01/03/2017 (IBPT.be)

La commune est entièrement couverte par la technologie 4G avec les opérateurs Proximus et Orange Belgium. BASE couvre une bonne partie de la commune mais Thorembais-les-Béguines et Malèves-Sainte-Marie-Wastines sont quelque peu délaissés.



Figure 115 : Carte des sites d'antennes sur Perwez (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

10.2 QUALITE DE L'AIR

En vue d'évaluer le comportement des principaux polluants atmosphériques, la Région wallonne a progressivement mis en place un réseau de contrôle de la qualité de l'air, conformément aux directives européennes en la matière. Les contrôles de la qualité de l'air concernent principalement les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, ...), les émissions de substances acidifiantes (SO₂, ...), les particules en suspension dans l'air, la pollution photochimique en ozone troposphérique (O₃), les substances acidifiantes dans l'air et la présence d'éléments métalliques dans l'air.

10.2.1 Emission de polluants

La Région wallonne compte huit réseaux de mesures de la qualité de l'air, installés notamment en fonction des problématiques locales. La commune de Perwez ne compte aucune station sur son territoire. Les stations les plus proches sont à Corroy-le-Grand (réseaux : PM₁₀, PM_{2,5}, O₃, NO₂ et SO₂).

Afin d'avoir une idée des différentes concentrations de polluants sur le territoire, un tableau a été dressé avec les valeurs approximatives de concentrations, selon la carte modélisée par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC). Dans l'ensemble, la qualité de l'air à l'échelle du territoire est bonne puisqu'aucun composant ne dépasse les valeurs limites européenne. En outre, seule la valeur annuelle de PM_{2,5} dépasse les recommandations de l'OMS.

Moyenne annuelle des concentrations (2015)

Gaz ou particules	Perwez	Wallonie	Valeurs limites européenne	Recommandations OMS
PM ₁₀	16-20 µg/m ³	13,3 µg/m ³	40 µg/m ³	20 µg/m ³
PM _{2,5}	11-12 µg/m ³	8,9 µg/m ³	20 µg/m ³	10 µg/m ³
NO ₂	11-15 µg/m ³	10 µg/m ³	40 µg/m ³	40 µg/m ³
Ozone	46-50 µg/m ³	50 µg/m ³	120 µg/m ² moyenne sur 8 heures	100 µg/m ³ moyenne sur 8 heures
SO ₂	Pas de données annuelles	Pas de données annuelles	Pas de données annuelles	Pas de données annuelles

Tableau 48 : Moyenne annuelle des concentrations des principaux gaz et particules – 2015

(Source : Agence Wallonne de l'Air et du Climat)

10.2.2 Risque nucléaire

La commune de Perwez se trouve en dehors de toute sphère d'influence des risques potentiels nucléaires. Toutefois, notons que les communes voisines de Ramillies et Eghezée sont en partie couvertes par la zone d'approvisionnement en pastilles d'iode autour de la centrale de Tihange. De plus, la commune limitrophe de Gembloux est couverte par la zone d'approvisionnement en pastilles d'iode autour de l'institut national des radioéléments de Fleurus.

10.3 ENERGIE

10.3.1 Energies renouvelables

➤ Energie solaire

Bien qu'il n'y ait pas de programme communal pour développer l'énergie solaire sur la commune, plusieurs habitations privées sont dotées de panneaux solaires.

➤ Energie éolienne

Perwez possède un parc éolien composé de 16 machines sur son territoire. Le parc, situé de part et d'autre de la E411, à proximité de l'aire autoroutière d'Aische-en-Refail, a été développé en plusieurs parties entre 2005 et 2013. Dans les faits, trois des éoliennes du parc de Perwez se trouvent sur le territoire communal d'Eghezée.

Parties	Date de mise en service	Nombre de turbines	Puissance (kW)	Puissance nominale totale (kW)
1	2005	5	1500	7500
2	2006	3	1500	4500
3	2012	2	2500	5000
4	2012	1	2500	2500
5	2013	3	2000	6000
6	2013	2	2000	4000
Total	/	16	/	29500

Tableau 49 : Organisation du parc éolien de Perwez (Source : thewindpower.net)

10.3.2 Actions dans le secteur de l'énergie

➤ Gestion énergétique des bâtiments communaux

La commune de Perwez a mis en place plusieurs actions au cours des dernières années afin de réduire les dépenses énergétiques des bâtiments communaux :

- **Cadastre et comptabilité énergétique** : Le cadastre énergétique est l'inventaire des bâtiments, classés en fonction de leurs performances énergétiques dans le but de vérifier leur positionnement par rapport à une moyenne régionale wallonne et le cas échéant, de programmer une intervention correctrice. Le cadastre énergétique comprend 18 bâtiments communaux. De plus, une comptabilité énergétique a été mise en place et les compteurs de gaz et d'électricité sont relevés tous les mois, ce qui permet d'agir plus rapidement en cas de dérive de consommation ou de consommation anormale.
- **Remplacement de l'éclairage** : après audits, les tubes fluorescents de certains bâtiments communaux ont été remplacés par des tubes LED afin de réaliser des économies en termes d'énergie et de finance. Au cours des 5 dernières années, les bâtiments pour lesquels l'éclairage a été remplacé sont : les 5 écoles communales, l'Hôtel de Ville + bâtiment des finances, la maison de l'emploi, le complexe sportif et la buvette du foot + vestiaires.

- **Raccordement au gaz** : Dans le but de consommer moins d'énergies fossiles et par la même occasion de réaliser des économies financières, la commune raccorde petit à petit ses bâtiments au gaz de ville. Au cours des 5 dernières années, les bâtiments ayant été reliés au gaz sont les suivants : la Maison des Associations, le centre administratif, l'hôtel de Ville, la bibliothèque, la maison de l'entité (Perwex), les nouvelles classes au Kibboutz.
- **Des installations photovoltaïques ont été installées sur l'école communale de Perwez centre et le complexe sportif en 2008 et 2009.**

➤ **Utilisation Rationnelle de l'Energie des Bâtiments (UREBA)**

En 2013, un appel à projet exceptionnel a été lancé par les autorités régionales dans le cadre du programme UREBA. Ce programme vise à soutenir certains organismes souhaitant réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments.

Il vise spécifiquement les travaux d'isolation thermique des parois des bâtiments, le remplacement et l'amélioration des systèmes de chauffage et d'éclairage.

Il permet surtout de financer entre 85 et 100 % des dépenses pour autant que celles-ci soient éligibles et qu'un dossier argumenté soit constitué.

Dans ce cadre, quatre demandes d'UREBA exceptionnelles ont été introduites par la Commune en 2013 et trois ont été retenues :

- **Ecole Communale d'Orbais, rue Chapelle à la Barre 4 – Aménagement des locaux à l'arrière du Kibboutz** : remplacement de l'installation de chauffage, isolation des murs et plafonds et remplacement des menuiseries extérieures (travaux terminés en 2016).
- **Centre administratif, rue des Marronniers 4** : adaptation au gaz de l'installation de chauffage et isolation du grenier (travaux terminés en 2016).
- **Maison des Associations de Thorembais-Saint-Trond, rue du Culot 4** : adaptation au gaz de l'installation de chauffage (travaux terminés en 2016).

➤ **Département énergie du CPAS**

Le CPAS octroi une allocation de chauffage aux familles les plus démunies. Outre cette aide financière, le service énergie traite l'ensemble des problématiques liées aux matières énergétiques. D'une manière générale, il mène des actions telles que :

- analyse des factures et des consommations, vérifications, conseils en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- information quant aux moyens existants pour diminuer les consommations d'eau de gaz et d'électricité ;
- en cas de besoin, possibilité d'élaboration d'un plan de paiement avec l'organisme énergétique concerné.

➤ **Guichet Energie Wallonie**

Le Guichet Energie (rue de la Station, 7) conseille gratuitement et objectivement les particuliers sur tout ce qui concerne l'énergie dans le logement : informations sur les conditions d'obtention de primes, comment construire durablement, mieux isoler sa maison, placer un système de chauffage efficient, réduire sa facture d'électricité, choisir ses fournisseurs d'énergie, obtenir des primes et ce, en respectant les règlements en vigueur...

Pour des problèmes plus spécifiques, des déplacements à domicile sont aussi envisageables.

10.4 GESTION DES DECHETS

10.4.1 Production de déchets

Concernant l'évolution de la production de déchets au niveau communal, il est intéressant d'analyser la quantité d'ordure produite par habitant. Ainsi, on voit qu'il y a une tendance générale à la réduction de la quantité de déchets même si celle-ci n'est pas constante. Entre 2007 et 2020, la quantité de déchets ménagers par habitant a été réduite de 41,4% et ce, surtout depuis la mise en place des conteneurs à puce en 2021.

	Quantité de déchets ménagers par habitant (kg/an)	Population
2021	102,76 ⁵⁶	9.449
2020	164,6	9.461
2019	157,1	9.303
2018	159,7	9.291
2017	161,6	9.273
2016	163,8	9.173
2015	168,3	8.829
2014	164,1	8.644
2013	162,5	8.392
2012	158,6	8.249
2011	166,6	8.097
2010	167,7	7.953
2009	171,9	7.801
2008	168,0	7.773
2007	175,4	7.621

Tableau 50 : Quantités d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (Source : IWEPS et administration communale)

10.4.2 Récolte et traitement des déchets

10.4.2.1 Généralités

Le ramassage des déchets ménagers est assuré par in BW, une intercommunale au service des 27 communes du Brabant wallon plus les communes de Braine-le-Comte et de Les Bons Villers. Le ramassage des ordures ménagères (sac blancs) a lieu une fois par semaine, le mercredi à Perwez centre et le jeudi dans les autres villages. La collecte sélective des emballages PMC (flacons et bouteilles en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons) se fait un jeudi sur deux, tandis que le ramassage des cartons se fait un jeudi par mois. Le ramassage des verres

⁵⁶ Dont 69,58kg de déchets résiduels et 33,17kg de déchets organiques

ne se fait plus à domicile, il est possible d'aller les déposer au parc à conteneurs de Perwez ou dans les bulles à verres. L'in BW a mis en ligne un calendrier des ramassages.

Un enlèvement des encombrants (déchet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle) est également possible auprès de in BW pour les citoyens qui sont dans l'incapacité de se rendre au parc à containers. Le prix de l'enlèvement est fixé à 5€/m³ avec un maximum autorisé de 3m³.

Une enquête sur le coût-vérité de la gestion des déchets ménagers est effectuée annuellement, à la demande de la Région wallonne et de l'Office wallon des déchets. Le calcul du taux de couverture du coût-vérité représente l'application du principe de pollueur-payeur : à l'échelle de la commune, il s'agit du rapport entre les recettes (obtenues par la commune via les contribuables) et les dépenses (générées par la commune). Depuis 2012, ce taux doit osciller entre 95 et 110%. Selon le SPW, le taux de couverture réel à Perwez était de 104% en 2016.

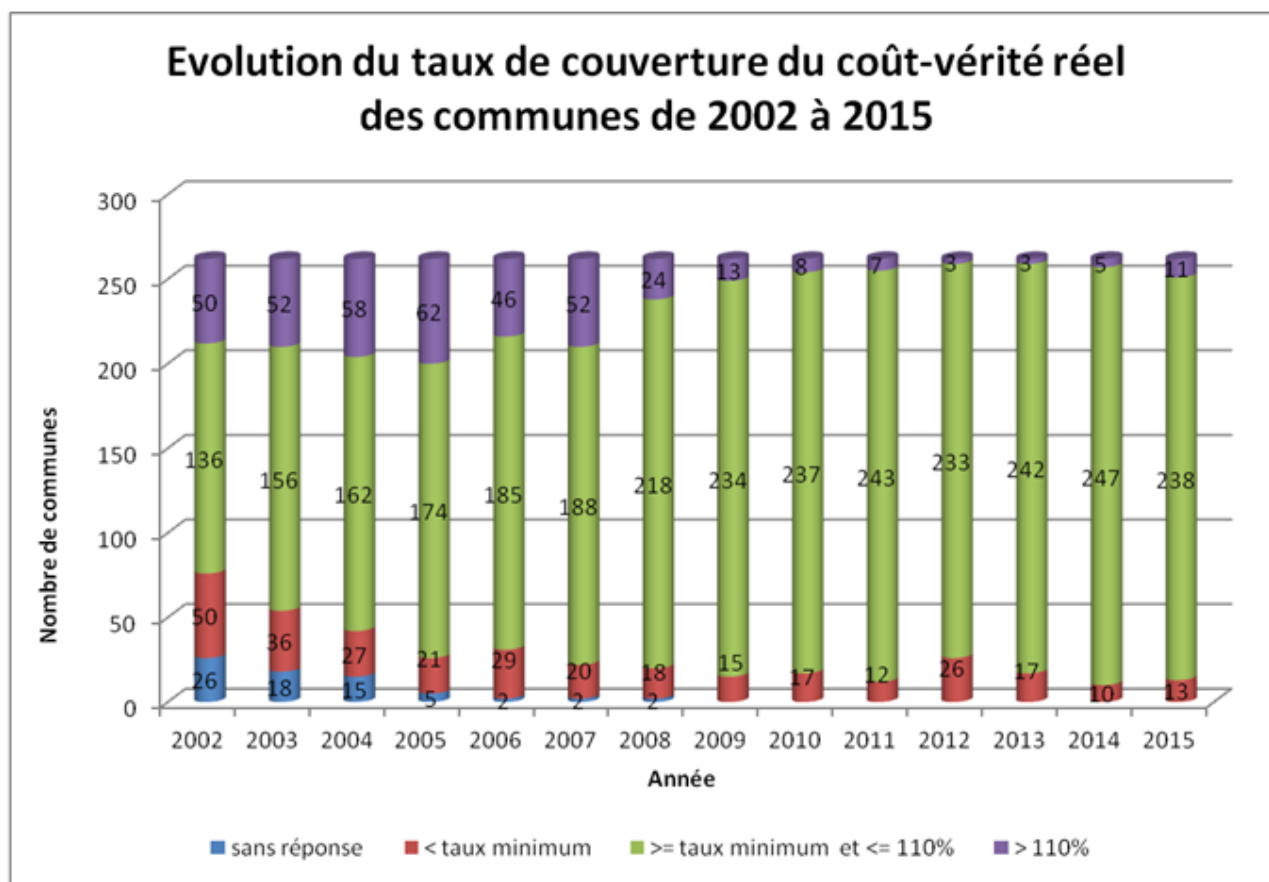


Figure 116 : Evolution du coût-vérité et du nombre de communes le respectant (Source : SPW)

10.4.2.2 Opération BE-WAPP

Cette opération, également appelée « *Grand nettoyage de printemps* », en est à sa 4^{ème} édition et vise à mobiliser un maximum de citoyens afin d'organiser une grande collecte de déchets en Wallonie. Elle a été organisée du 23 au 25 mars 2018 à Perwez.

10.4.2.3 Infrastructures

Le recyparc de la commune de Perwez est situé dans le zoning industriel, avenue des Moissons, il est ouvert du lundi au samedi. Tous les autres parcs de recyclage de l'in BW (sauf ceux de Braine-l'Alleud, Mont-Saint-Guibert et Waterloo) sont également accessibles aux habitants de Perwez. La liste des déchets traités dans les parcs de l'in BW est la suivante :

- Encombrants ;
- Bois ;
- Inerte ;

- Déchets verts ;
- D.E.E.E. (déchets d'équipements électriques et électroniques) ;
- Les déchets spéciaux des ménages ;
- Huiles de moteurs ;
- Huiles et graisses alimentaires ;
- Papiers cartons ;
- Textiles ;
- Métaux ;
- Bouchons en liège ;
- Verre blanc et coloré ;
- Piles ;
- Plâtres ;
- Pots de fleurs
- Verres plats ;
- Amiante-ciment (« Eternit ») ;
- Pneus ;

In BW met également 14 bulles à verre (verre incolore et verre coloré) à disposition des habitants de la commune de Perwez.

Des bulles à vêtements sont disposées à Perwez, elles sont au nombre de sept sur la commune. L'organisme se chargeant de la collecte est l'ASBL « Terre ». Elle collecte les déchets textiles ménagers dans le but premier de les réutiliser ou de les recycler. Par déchets textiles usagés, il faut entendre les vêtements propres (textile et cuir), la maroquinerie (chaussures, sacs, porte-feuilles), la literie, le linge de maison (rideaux, draperies, nappes, serviettes).



Figure 117 : Bulles à verres, bulles à vêtements et recyparc de Perwez
(Sources : Asbl Terre, in BW – Cartographie : DR(EA)²M)

10.5 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ **Réseaux techniques**

- ✓ *Electricité* : gestion par P.B.E (INFRAX) ;
- ✓ *Eau - Distribution* : captages gérés par le service communal des eaux de Perwez et distribution gérée par la société wallonne des eaux et le service communal des eaux de Perwez ;
- ✓ *Eau - Egouttage* : une station d'épuration existe à Perwez centre et une STEP est à réaliser pour chaque village de l'entité ;
- ✓ *Gaz naturel* : gestion par ORES ;
- ✓ *Télécommunications* : téléphonie et télédistribution gérées par Proximus, téléphonie mobile gérée par Telenet, Orange Belgium et Proximus (4 antennes relais réparties sur le territoire) ;

➤ **Qualité de l'air :**

- ✓ *Emission de polluants* : bonne qualité de l'air, toutes les concentrations sont en dessous des normes européennes ;
- ✓ *Risque nucléaire* : la commune se situe en dehors de toute sphère d'influence des risques potentiels nucléaires ;

➤ **Energie :**

- ✓ *Energies renouvelables* : parc éolien de 16 machines ;
- ✓ *Actions dans le secteur de l'énergie* : gestion énergétique des bâtiments publics, UREBA, département énergie du CPAS, Guichet Energie Wallonie ;

➤ **Gestion des déchets**

- ✓ *Production de déchets* : diminution de 6,4% entre 2007 et 2020 ;
- ✓ *Récolte et traitement des déchets* : Ramassage des déchets assuré par in BW. Un recyparc est situé dans le zoning industriel, des bulles à verres et à vêtements sont réparties sur le territoire. 104% de taux de couverture du coût-vérité (dans la gamme de ce qui est recommandé).

10.6 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Position centrale du parc à conteneurs vis-à-vis du territoire → Accessibilité accrue • Tous les villages disposent de bulles à verre et à vêtements • Parc éolien sur le territoire communal + 1 éolienne communale ; • Réseau de gaz desservant tous les villages → choix de chauffage moins polluant • Bonne qualité de l'air • Bonne couverture du réseau 4G sur le territoire • Commune non concernée par des risques nucléaires • Plusieurs actions mises en place pour réduire la consommation énergétique de bâtiments publics	• Centre de Perwez situé dans une zone de protection de captage • Assainissement généralement collectif mais seul Perwez centre est relié à une STEP par manque d'infrastructures dans les autres villages → risques de contamination de cours d'eau • Pas de plan d'actions en faveur de l'énergie durable
Opportunités	Menaces
• Mise en place du réseau de gestion des eaux usées dans les différents villages, hors Perwez centre • Développement des énergies renouvelables • Mise en place d'un plan communal en matière d'énergies renouvelables	• Risque de pollution et de diminution de la qualité des eaux de surfaces

Partie 11 : *SERVICES A LA POPULATION*

11.1 GENERALITES

11.1.1 Généralités

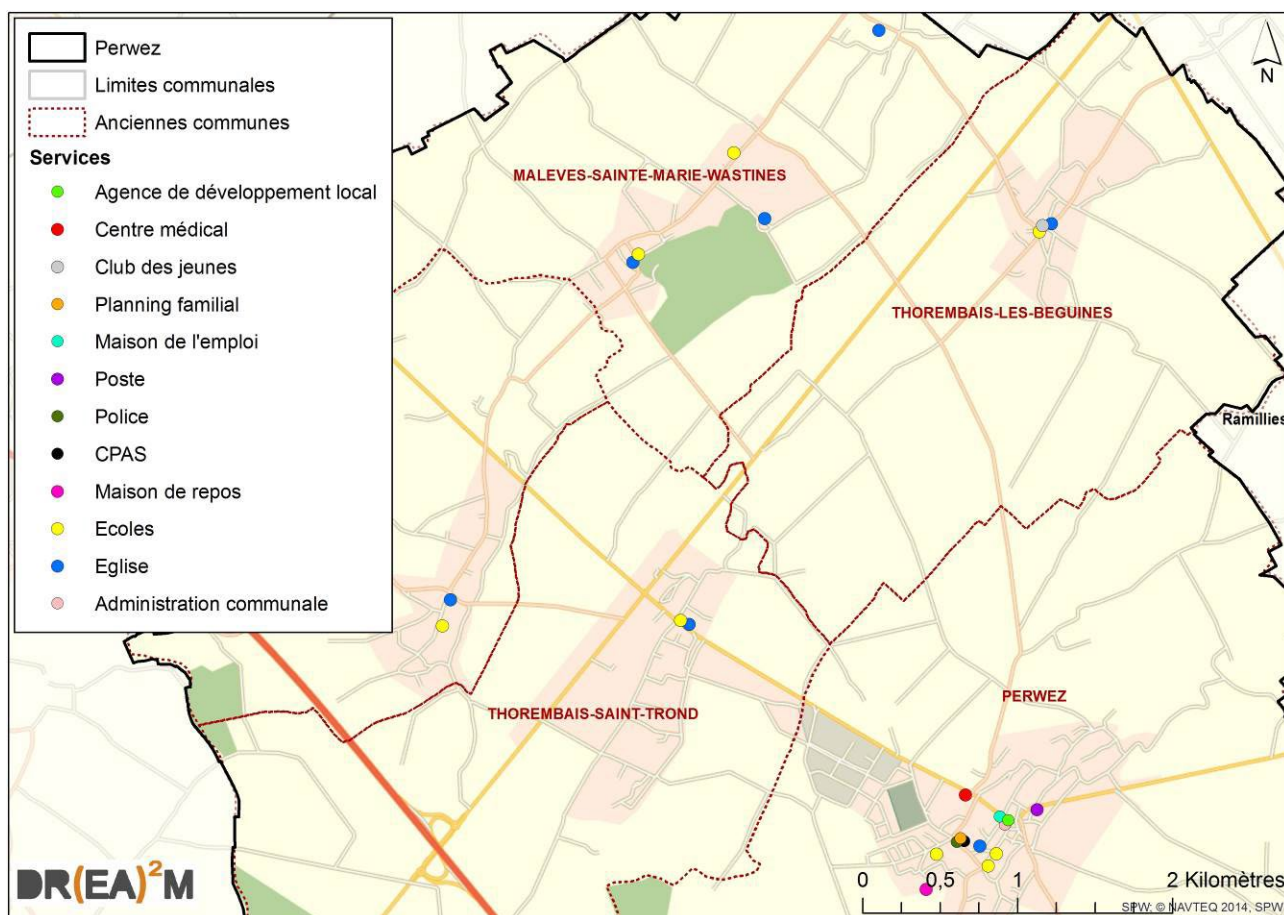


Figure 118 : Services de la commune de Perwez (Source : administration communale – Carto : DR(EA)²M)

La plupart des services à la population de Perwez sont regroupés au niveau de Perwez centre, les seuls services équipant les autres villages sont les écoles et églises ainsi qu'un club des jeunes à Thorembais-les-Béguines.

11.1.2 Administration communale

L'administration communale de Perwez se trouve rue Emile de Brabant n°2. La commune de Perwez s'est dotée d'un site internet et d'une page facebook qui reprennent toutes les informations concernant la vie communale, politique et sociale, l'économie, la culture, le sport, le tourisme, l'histoire, le patrimoine, etc.

19 services communaux sont répertoriés sur le territoire :

- ✓ le service des assurances ;
- ✓ le service communication ;
- ✓ le service enseignement ;
- ✓ le service finances ;
- ✓ le service mobilité ;
- ✓ le service prévention et protection au travail ;
- ✓ le service technique ;
- ✓ le service Accueil Temps Libre ;
- ✓ le service environnement ;
- ✓ le service informatique ;
- ✓ le service patrimoine ;

- ✓ le service propreté ;
- ✓ le service urbanisme ;
- ✓ le service énergie ;
- ✓ le service état civil – population ;
- ✓ le service logement ;
- ✓ le service personnel ;
- ✓ le service d'aide aux jeunes ;
- ✓ le service des eaux.

11.2 SERVICES DE SECURITE ET DE JUSTICE

Il s'agit de services fédéraux et régionaux, parmi lesquels la police, le service incendie et la protection civile.

11.2.1 Police locale

Perwez est rattachée à la **Zone de Police « Brabant wallon Est »**, qui inclut également Hélécinne, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies et compte 72 policiers. Le siège de la zone de police se trouve à Jodoigne.

Antenne de Police de Perwez

Rue des Marroniers, 4

1360 Perwez

Permanences le lundi de 09h à 12h,
le mardi et le jeudi de 15h à 18h,

Tél. : 081.25.76.30

La commune est divisée en quatre quartiers surveillés par un agent de quartier différent. Les différents quartiers sont : Perwez-centre (quartier du Mont), Perwez-centre (quartier du Warichet), Perwez-ouest (Thorembois-Saint-Trond, Orbais, Malèves et Perwez-est (zoning, Thorembois-les-Béguines, Wastines).

11.2.2 Justice de paix

Il n'y a pas de Justice de Paix sur la commune de Perwez. Les Perwéziens sont néanmoins invités à se rendre à la **Justice de Paix du canton de Jodoigne-Perwez** (Avenue des Commandants Borlée, 42 – 1370 Jodoigne).

11.2.3 Service incendie

Perwez se situe dans la zone de secours du Brabant wallon qui couvre les 27 communes de la province et regroupe six casernes. La commune dépend du poste de secours de Jodoigne (rue des Trois Fontaines, 12 – 1370 Jodoigne).

11.2.4 Protection civile

La Protection civile offre son aide à la population et vient en renfort des services de secours et de police lors de catastrophes ou de calamités de grande ampleur. Ces hommes interviennent 24h/24 et 7j/7. Il arrive pourtant que les 450 agents professionnels aient besoin d'aide. Pour cela, les 650 agents volontaires sont essentiels.

La commune est incluse au sein de l'unité opérationnelle de Crisnée, qui couvre toute la province de Liège mais aussi une partie de la province de Namur et une partie du Brabant wallon.

La protection civile accomplit des prestations ponctuelles telles que : la distribution d'eau potable ou de vivres, la participation à la recherche de personnes disparues, la lutte contre les pollutions, etc.

11.2.5 Gardiens de la paix

Les gardiens de la paix, créés à Perwez depuis 2007, sont chargés de missions de sécurité et de prévention dans le but d'accroître le sentiment de sécurité des citoyens et de prévenir les nuisances publiques et la criminalité par le biais des actions suivantes :

- la sensibilisation du public à la sécurité et à la prévention de la criminalité ;
- l'information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité ainsi que l'information et le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie ;
- l'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au respect du règlement général sur la police de la circulation routière et à l'utilisation correcte de la voie publique, ainsi que l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées.

A Perwez, les gardiens de la paix remplissent, entre autres, les missions suivantes :

- prévention du vol de voitures ;
- tournées de surveillance ;
- approche des facteurs environnementaux (propreté...) ;
- sécurité routière aux abords des écoles ;
- présence aux manifestations et encadrements de groupes.

Les gardiens de la paix ne remplissent aucune tâche policière, même s'ils travaillent souvent en étroite collaboration avec les services de police. Ainsi, les gardiens de la paix n'ont pas de pouvoir de contrainte. Leur principal atout est la communication ainsi que le dialogue.

11.3 SERVICES POSTAUX

La commune de Perwez possède un seul bureau de poste, situé à Perwez centre, mais plusieurs boîtes postales sont également réparties dans la commune.

Bpost

Avenue Wilmart, 26

1360 Perwez

Ouvert : le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

le mardi et le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

le samedi de 9h30 à 13h

Tél. : 022.01.23.45

11.4 SERVICES SOCIAUX

11.4.1 Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Le CPAS se situe dans Perwez centre (rue des Marronniers, 4). Des permanences sociales sont organisées du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30. Le CPAS se compose d'une présidente, de huit conseillers, de six employés administratifs et d'une équipe sociale de 13 personnes, à travers tout ses services se sont environs 150 personnes qui travaillent pour le CPAS. Il fournit aux personnes en difficulté le revenu d'intégration et d'autres aides (financière, en nature, avances sur allocations sociales, guidance sociale et/ou budgétaire, etc.) ainsi que plusieurs autres services : aide à domicile en milieu rural, aide aux personnes âgées, allocations de chauffage, buanderie sociale, service énergie, espace informatique, génér'action (transport social et service d'accompagnement et de petits services à domicile), magasin Au Fil de Soi, insertion socio-professionnelle, service logement, médiation de dettes, permanence juridique, repas à domicile, résidence Trémouroux, tables d'hôtes Résidence Trémouroux.

11.4.2 L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) de Perwez se situe rue de la Station n°11 et est ouverte de 9h00 à 12h00 le lundi et le mardi. Elle est active dans le secteur des services de proximité dont le règlement s'effectue par le biais des chèques ALE (et non des titres-services). Sa mission principale consiste à apporter une aide de proximité aux chômeurs et aux personnes bénéficiaires d'un revenu d'intégration. Cette aide de proximité consiste notamment à satisfaire des besoins non-rencontrés par les circuits de travail réguliers, ce qui donne naissance à des activités qui ne sont pas en concurrence avec ceux-ci.

11.4.3 La Maison de l'emploi

La Maison de l'Emploi, née d'un partenariat entre le FOREM, la commune et de nombreux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, est accessible aux demandeurs d'emploi, travailleurs, étudiants, chefs d'entreprise ou indépendants. Le Maison de l'Emploi, également située rue de la Station n°11 est accessible le lundi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h sur convocation et de 13h30 à 16h.

C'est un espace de conseil et d'accompagnement de projet mettant à la disposition des personnes la logistique (fax, téléphone, ordinateur, documentation...) et les informations nécessaires à la recherche d'emploi (informations utilisées sur les métiers, compétences requises, filières de formation...).

La Maison de l'Emploi accueille aussi des partenaires, qui organisent de multiples activités et formations au cours de l'année.

11.4.4 Planning familial « la Maison de la famille »

Le planning familial, situé rue des Marronniers n°4, dispose d'une équipe pluridisciplinaire constituée de conseillers conjugaux et familiaux, accueillants, médecins, animateurs, assistants sociaux, sexologues, psychologues, juristes, médiateurs familiaux pour répondre aux besoins et attentes de chacun. La Maison de la Famille est accessible de 13h à 19h le lundi, de 9h à 12h le mercredi et de 9h à 16h le jeudi.

11.5 LES ECOLES

11.5.1 Etablissements scolaires

En matière d'éducation, Perwez compte 8 établissements scolaires sur le territoire communal, il y a un établissement de l'enseignement communal dans chaque village de l'entité.

Enseignement communal (maternel et primaire)	
Nom de l'établissement	Adresse
Ecole communale maternelle et primaire de Perwez	Rue de Brabant, 45 1360 Perwez
Ecole communale (maternelle et primaire avec immersion en anglais) « La Farandole »	Rue du Culot, 2 1360 Thorembais-Saint-Trond
Ecole communale (maternelle et primaire) « Les P'tits Futés »	Rue de Mellemont, 3 1360 Thorembais-les-Béguines
Ecole communale (maternelle et primaire) « Croque la vie »	Rue Trémouroux, 119 1360 Orbais
Ecole communale (maternelle et primaire) « Les Apprentis sages »	Rue d'Opprebais, 61 1360 Malèves-Sainte-Marie-Wastines
Enseignement libre subventionné	
Nom de l'établissement	Adresse
Ma petite école de Malèves (maternelle)	Rue de l'Eglise, 3 1360 Malèves-Sainte-Marie-Wastines
Ecole Jean-Paul II de Perwez (maternelle et primaire)	Rue du Brabant, 35 1360 Perwez
Collège Da Vinci de Perwez (secondaire et immersion)	Avenue des Tourterelles, 28 1360 Perwez

Figure 119 : Description des établissements scolaires de Perwez (Source : Administration communale)

11.5.2 Fréquentation scolaire

En 2005-2006, 1.009 élèves fréquentaient les écoles du territoire. En 2019-2020, ils étaient 1.713, le nombre d'élèves a donc augmenté de 714 (+71%).⁵⁷ Si on rapporte le nombre d'élèves à la population communale en 2006 et en 2016, on obtient respectivement 13,5% et 18,1%. On observe donc une légère augmentation du nombre d'élèves par rapport au nombre d'habitants.

Selon l'IWEPS et pour l'année scolaire 2019-2020, la répartition des élèves dans les écoles du territoire était la suivante :

- ✓ 80% des élèves de maternel fréquentent une école de Perwez ;
- ✓ 70% des élèves de primaire fréquentent une école de Perwez ;

⁵⁷ Données issues de l'IWEPS

- ✓ 23% des élèves de secondaire fréquentent une école de Perwez ;

Sur les dernières années, le nombre d'élèves inscrits à Perwez en maternel et primaire a stagné alors que celui en secondaire a doublé. L'enseignement secondaire est celui ayant connu l'évolution la plus rapide. Alors qu'il n'y avait pas d'école secondaire avant l'année 2014-2015, la création du collège Da Vinci a permis d'accueillir 52 élèves lors de sa première année puis 152 lors de sa seconde année, à terme il devrait en accueillir environ 650. Le collège Da Vinci est la première école secondaire ayant ouvert depuis une quarantaine d'année en Région wallonne.

L'évolution de la part d'élèves fréquentant une école de leur commune (selon la section d'enseignement) permet de constater que l'école secondaire et les écoles maternelles ont une tendance croissante à attirer des élèves du territoire, alors que les écoles primaires ont légèrement tendance à attirer des élèves de l'extérieur du territoire.

	Population communale	Elèves inscrits à Perwez				Part d'élèves fréquentant une école de leur commune		
		Maternel	Primaire	Secondaire	Total	Maternel (P-%)	Primaire (P-%)	Secondaire (P-%)
2010-2011	8.097	463	705	0	1168	75,4	70,2	/
2011-2012	8.249	507	706	0	1213	77,7	70,6	/
2012-2013	8.392	502	710	0	1212	78	69,7	/
2013-2014	8.644	493	747	0	1240	78,8	69	/
2014-2015	8.829	494	794	52	1340	77,3	69,2	3,7
2015-2016	9.332	485	815	152	1452	79,8	68	9,2
2019-2020	9.449	477	802	434	1.713	79,8	70	22,8

Tableau 51 : Répartition des élèves inscrits à Perwez selon le cycle d'étude (maternel, primaire et secondaire), l'année scolaire et la part de ces élèves issus du territoire de Perwez (Source : IWEPS)

11.5.3 Formation

Un centre de l'institut wallon de formation en alternance des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) se trouve sur le territoire de Perwez (rue des Dizeaux, 6). L'IFAPME propose des formations en apprentissage à partir de 15 ans, des formations en coordination et encadrement à partir de 18 ans, des formations de chef d'entreprise, à partir de 18 ans et des formations continues ou sur mesure.

11.5.4 L'enseignement supérieur

Les pôles universitaires (y compris l'enseignement supérieur de type « Haute Ecole ») sont relativement proches puisqu'on en trouve à Gembloux, Louvain-la-Neuve et Namur.

11.6 SERVICES A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE

11.6.1 Service Communal d'Aide aux Jeunes

Depuis plus de vingt ans, le Service Communal d'Aide aux Jeunes (SCAJ), situé rue Emile de Brabant n°43, développe ses actions dans différents secteurs d'activités touchant principalement la jeunesse. Il est structuré en fonction des quatre axes d'intervention : l'information, l'insertion socio-professionnelle, les actions collectives, la prévention générale.

- **L'information : le point relais Infor-Jeunes**

Le point relais Infor-Jeunes offre aux jeunes une information complète, compréhensible et fiable sur tous les problèmes qui les concernent tels que l'emploi, la justice, l'aide sociale, l'enseignement, le logement, les loisirs...

Ce service est anonyme et gratuit. Les demandes peuvent également être adressées par téléphone, par mail ou par courrier.

L'objectif essentiel est l'information des jeunes par les permanences individuelles ou collectives.

- **L'insertion socio-professionnelle**

- ✓ *Réalisation de CV et lettres de motivation*

Le SCAJ offre une aide à la réalisation de CV et lettres de motivation, un partenariat a également vu le jour avec la Maison de l'Emploi. Cette collaboration s'est notamment concrétisée par une permanence « emploi » pour l'aide à la réalisation de CV et lettres de motivation.

- ✓ *Les Ateliers du Quotidien*

Les ateliers du quotidien ont pour objectif de permettre à des personnes, qui sont engagées dans un processus de réinsertion sociale et professionnelle, de se remettre debout et en mouvement. Les ateliers visent à augmenter l'autonomie, en particulier l'autonomie alimentaire, et à donner des outils utiles dans la recherche d'emploi et la vie quotidienne.

- **Les actions collectives**

Le service a pour mission de soutenir les initiatives des jeunes de l'entité qui souhaitent voir différents projets être mis en place. De nombreuses collaborations sont établies dans ce cadre, et donnent une place de choix à l'émergence de nouvelles initiatives.

- *Le Conseil Communal des Enfants*

Le conseil communal des enfants est composé de 12 enfants élus pour une durée d'un an et faisant partie des écoles de l'entité. Les jeunes conseillers se réunissent une fois par mois sous la présidence de l'Echevine de l'Enseignement. Ce conseil est un véritable projet pédagogique qui permet aux enfants de l'entité de participer concrètement à une expérience de citoyenneté.

Cette dynamique participative permet à l'enfant d'être entendu par l'autorité communale et le monde des adultes, de formuler des propositions et de rechercher des solutions, de participer à la vie sociale de leur commune et à la modification de leur environnement et de vivre une éducation civique. En outre, il permet de mettre en place les conditions d'un apprentissage actif de la citoyenneté et de la démocratie : être à l'écoute de l'autre, savoir dialoguer, respecter autrui.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, plusieurs projets ont été mis en œuvre : réalisation de capsules vidéo « Draw my life » contre le harcèlement entre élèves, projet « atelier-pâtisserie » avec les résidents de la Maison de repos et de soins, participation au 18^{ème} rassemblement des Conseils Communaux d'Enfants en Wallonie à Waremme et animation de la séance de prestation de serment des nouveaux jeunes conseillers.

- *La journée « Place aux Enfants » à Perwez*

Cette manifestation, mise sur pied par le SCAJ, se veut à la fois ludique et pédagogique. Elle poursuit l'objectif de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et de favoriser la découverte du quotidien des adultes. Les enfants, répartis en plusieurs groupes, sont guidés par de jeunes « Passe-muraille » afin de participer à différentes activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive de la Cité.

- *Le projet « Eté Solidaire, Je suis partenaire »*

Dans le cadre de ce projet, le SCAJ coordonne des actions solidaires qui sont organisées pendant les deux premières semaines de juillet.

En 2017, deux actions ont été menées : création et réalisation de mobilier urbain à partir de palettes et bois de récupération afin d'aménager et animer un « Espace Public » et participation active à la gestion d'une des deux réserves naturelles de Perwez.

- *Le projet « Délibère-toi ! »*

Le projet « Délibère-toi » consiste à mettre en place des stages citoyens et un festival culturel dans le but de développer des projets porteurs de sens et de lien social, un événement positif et participatif, pour les jeunes durant la période de délibération. En effet, cette période d'entre deux, où les étudiants du secondaire ne sont ni à l'école ni en vacances, peut être particulièrement vide de sens pour de nombreux jeunes.

- *Le projet « Les Ambassadeurs Vélo »*

Le groupe « Ambassadeurs Vélo » se compose d'élèves volontaires du Collège da Vinci souhaitant promouvoir l'usage du vélo ou proposer des idées pour améliorer les déplacements à vélo, suggérer des itinéraires sécurisants, participer à l'organisation de l'espace public...

L'objectif du projet est d'augmenter progressivement l'usage du vélo pour les déplacements « domicile-école », en espérant atteindre 10% de jeunes cyclistes, voire plus.

11.6.2 L'accueil extra-scolaire

11.6.2.1 Accueil de 0 à 3 ans

Lieu d'accueil	Adresse	Remarque
Accueillantes d'enfants autonomes, autorisées et surveillées par l'ONE		
Lilie and Co	Rue Trémouroux 55 1360 Orbais	/
Les Petites Souris	Rue Notre-Dame 71 1360 Malèves	/
Brins de Canailles	Rue de Seumay 16 1360 Perwez	/
Gaëlle Weijn	Ruelle Dinant 7 1360 Thorembais-Saint-Trond	/
Maisons d'enfants		
Les Bouts'chou	Chaussée de Wavre 97	Capacité : 27 enfants de 0 à 3 ans.

	1360 Thorembais-Saint-Trond	
Les Pitchouns	Avenue des Chasseurs Ardennais 12 1360 Perwez	Capacité : 30 enfants de 0 à 3 ans.
Les Moussaillons	Chaussée de Wavre 228 1360 Orbais	Capacité : 24 enfants de 0 à 3 ans.
Crèche		
Les Oisillons	Rue Joseph Lepage 17 1360 Perwez	Capacité : 24 enfants de 0 à 3 ans.

En 2015, la capacité d'accueil totale en matière d'accueil préscolaire était de 113 places. Le **taux de couverture était alors de 39,7 places/100 enfants** en âge de fréquenter ce type de structure. C'est mieux que la moyenne wallonne (34,9) mais moins bien que les communes limitrophes (39,9 et 44,5 sans Walhain).⁵⁸

11.6.2.2 Accueil Temps Libre

Le service Accueil Temps Libre (ATL) est un service communal subsidié par l'ONE. Il est composé d'animateurs extrascolaires, d'une responsable de projet ainsi que d'une coordinatrice. L'ATL a trois missions principales :

- coordonner les activités scolaires qui se déroulent dans la commune de Perwez pour les enfants de 2,5 à 12 ans ;
- veiller à la qualité de l'accueil extrascolaire ;
- créer une politique extrascolaire globale et cohérente dans la commune.

Sur base d'un état des lieux reprenant l'ensemble des besoins extrascolaires des enfants, parents et professionnels, la coordination ATL rédige un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) qui est renouvelable tous les 5 ans. Ce programme CLE est débattu et approuvé en Commission Communale de l'Accueil (CCA).

A Perwez, de nombreuses activités extrascolaires sont possibles pour les enfants de 2,5 à 12 ans, que soit pendant l'année scolaire ou durant les vacances. Les activités proposées sont très diversifiées, on retrouve notamment : danse, sport (volleyball, tennis de table, football...), arts-martiaux (taekwondo, judo...), lectures d'histoires, musique (djembe, chorale...), équitation, des ateliers créatifs, céramique et peinture...⁵⁹

11.6.3 L'ONE

Les consultations pour enfants constituent un relai indispensable de médecine préventive et sociale. Leur but est de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants de 0 à 6 ans, mais non de soigner les enfants malades. L'objectif d'un tel suivi préventif est de s'assurer que le développement global de l'enfant se déroule de manière harmonieuse.

Les bureaux de l'ONE à Perwez se situent rue des Marronniers n°4, des permanences sont organisées du lundi au vendredi de 9h à 17h. L'équipe est composée d'un médecin, d'un travailleur médico-social et de bénévoles.

⁵⁸ Source : IWEPS, Walstat.

⁵⁹ Pour plus d'information, voir le site <http://www.perweztmptlibre.be>

Des consultations sont organisées plusieurs fois par mois par différents médecins afin des réaliser des examens de dépistage, des vaccinations, mais aussi donner des conseils pour la nourriture ou les soins à apporter. Toutefois, aucun traitement ne peut y être prescrit.

Des séances collectives de massage et portage de bébé sont également proposées suivant l'agenda. Des visites à domicile sont également possibles dans les villages de la commune, à l'exception de Perwez centre.

11.6.4 Club des Jeunes de Torembais-les-Béguines

Le Club des Jeunes de Thorembais-les-Béguines, situé rue de Mellemont n°3, a pour but de promouvoir les loisirs par la réalisation d'activités culturelles, sportives, récréatives ou autres. L'année est ponctuée de différentes activités accessibles tant aux membres qu'aux non-membres. Certaines activités sont régulières, telles que l'ouverture du Club tous les mardis soir pour jouer aux cartes et le premier vendredi de chaque mois afin de permettre aux jeunes de se réunir, tandis que d'autres ont un caractère saisonnier (fête du village, tournoi de pétanque, soirée du Nouvel-An...).

11.6.5 Mouvements de jeunesse

- Unité Jean XXIII

L'unité scout Jean XXIII se réunit dans le parc de Malèves. L'unité compte environ 400 membres répartis entre les louvettes et louveteaux (8-12 ans), les guides et scouts (12-17 ans) et les pionniers (17-18 ans). Notons que l'unité est à saturation et qu'il existe de longues listes d'attente pour y entrer.

- Patro Saint-Martin

Les patros de Saint-Martin se réunissent au chalet du centre sportif, rue des Marronniers n°17. Ce mouvement de jeunesse accueille, une semaine sur deux, une cinquantaine d'enfants et de jeunes. Les Patros sont répartis en huit sections en fonction de l'âge et que l'on soit fille ou garçon : les Poussins (4-6 ans), les Benjamines & Benjamins (6-9 ans), les Etincelles & Chevaliers (9-12 ans), les Alpines & Conquérants (12-14 ans) et les Aventurières & Aventuriers (14-16 ans).

11.7 SERVICES AU TROISIEME AGE

11.7.1 Seniors Consultants

La commission des seniors, dénommée « Seniors Consultants », a été créée en 2006. Depuis, elle se réunit chaque mois pour évoquer les souhaits et tenter de résoudre les problèmes des aînés de la commune au point de vue sécurité, bien-être, détente, service, santé...

La commission fait office de relai entre les citoyens et les représentants communaux. Elle a également pour but de mettre l'expérience et le savoir-faire de ses membres au service de leurs concitoyens afin d'améliorer la qualité de vie de tous.

11.7.2 Abbeyfield

Les maisons abbeyfield constituent un habitat groupé idéal pour les seniors actifs, qui ont la volonté de s'autogérer. Abbeyfield est à la fois un concept d'habitat groupé et un mouvement de volontaires qui aide des aînés le plus souvent isolés, mais autonomes, à partager un cadre de vie épanouissant.

Une maison Abbeyfield publique existe depuis mars 2015 à Perwez, il s'agissait alors de la première en Wallonie. La maison de Perwez se compose de 10 appartements individuels d'environ 45 m² et d'espaces communs de 150 m².

11.7.3 Maisons de repos et résidences services

Il n'existait qu'une seule maison de repos et de soins à Perwez avant la construction du Val d'Orbais. Il s'agit de la résidence Trémouroux. Cette résidence, située avenue du Général Jadot n°11, a été inaugurée en 2012 et est gérée par le CPAS. Elle peut accueillir 104 résidents dans 76 chambres à un lit et 14 chambres à deux lits. La maison de repos est équipée pour recevoir des résidents invalides nécessitant davantage de soins grâce à 50 lits dits « MRS » et dispose d'une unité de vie fermée de 16 places pour accueillir les résidents désorientés.

Le Val d'Orbais est une MRS de 96 lits et 20 appartements en résidence-service qui a été inaugurée en décembre 2020.

Cette capacité représente **62 lits/1000 personnes de plus de 60 ans en 2021**. C'est bien supérieur à la moyenne wallonne (25) et aux chiffres des communes limitrophes qui oscillent entre 0 (Incourt) et 38 (Ramillies).

11.8 SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPEES

11.8.1 Les structures

Structure	Adresse	Remarque
<i>Sour'Dimension</i>	Rue Zaine, 9 1325 Chaumont-Gistoux	Service au profit des sourds et malentendants pour des aides téléphoniques, des demandes d'informations ou un soutien administratif.

11.9 HOPITAUX ET SERVICES DE SOINS

11.9.1 Hôpitaux

Perwez ne compte pas de pôle hospitalier, les plus proches sont ceux d'Ottignies (clinique Saint-Pierre) et Namur (clinique Saint-Luc de Bouge et centre hospitalier régional de Namur).

Toutefois, il existe un centre médical situé à Perwez centre (chaussée de Wavre, 5). Il est possible d'y réaliser différentes consultations (cardiologie, chirurgie vasculaire, diététique-gynécologie, gastro-entérologie, dermatologie, neurologie, ORL, urologie, fonction respiratoire, médecine interne), des imageries médicales (radiologie, échographie, mammographie, minéralométrie, sénologie) ainsi que des prises de sang et analyses.

11.9.2 Pharmacies

Les pharmacies présentes sur le territoire communal sont au nombre de 4 :

Nom	Adresse
<i>Pharmacie Demanet</i>	Rue de la Station, 26 – 1360 Perwez
<i>Pharmacie Familia</i>	Rue de la Station, 10 – 1360 Perwez
<i>Pharmacie Santalis Perwez</i>	Chaussée de Wavre, 59 – 1360 Perwez
<i>Pharmacie Ancia</i>	Chaussée de Charleroi, 41 – Thorembais-Saint-Trond

11.9.3 Professions libérales médicales

On retrouve plusieurs praticiens, dont 11 médecins généralistes, 12 kinésithérapeutes, 1 diététicien, 1 ostéopathe et 1 psychologue.

Type	Lieu	Nombre
Docteurs généralistes	Perwez	5
	Thorembais-Saint-Trond	4
	Thorembais-les-Béguines	1
	Wastines	1
Kinésithérapeutes	Perwez	5
	Thorembais-Saint-Trond	4
	Thorembais-les-Béguines	3
Diététicien	Orbais	1
Ostéopathe	Perwez	1
Psychologue	Perwez	1

Selon les données de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAPRU), Perwez comptait entre 1,34 et 1,57 médecin généraliste pour 1000 habitants en 2012, ce qui place l'entité au-dessus de la moyenne wallonne qui était de 1,35 pour la même date.

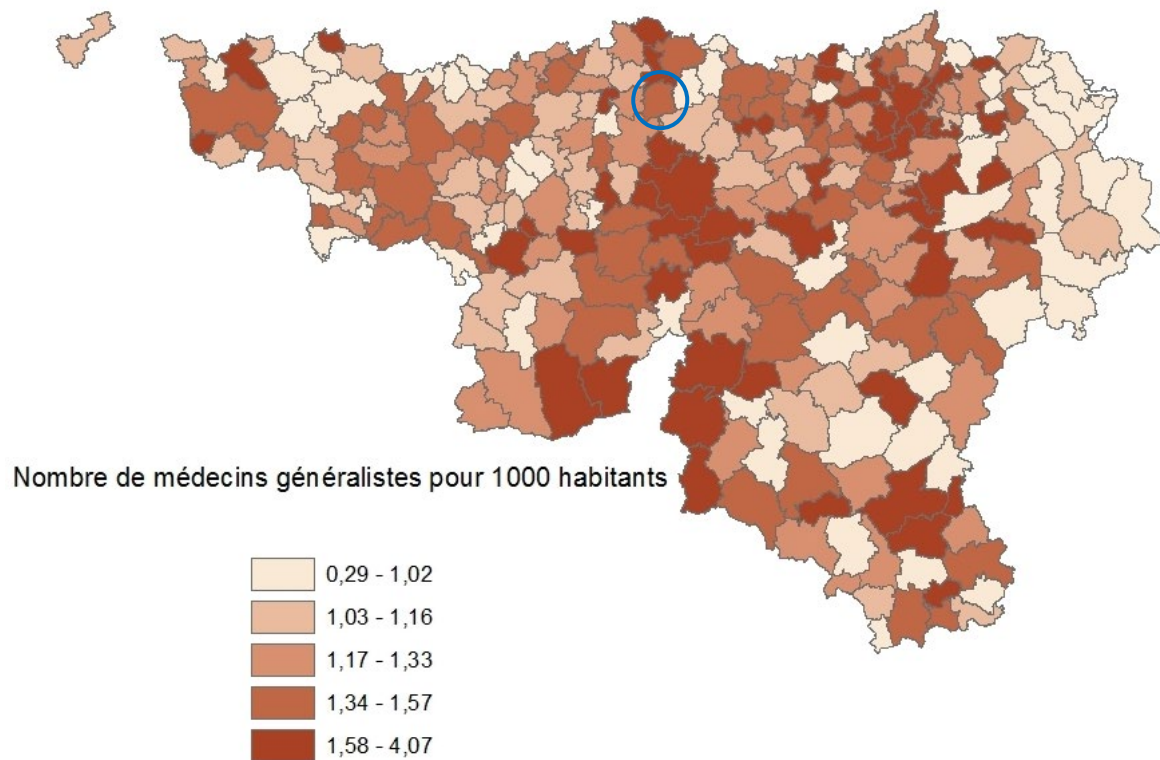


Figure 120 : Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants en 2012 (Source : CAPRU – 2012)

11.10 SERVICES A DESTINATION DE TOUS

11.10.1 Les mutualités

Nom	Adresse
Mutualité Chrétienne	Chaussée de Wavre, 2 1360 Perwez
Mutualité Libérale	Aveune Wilmart, 89 1360 Perwez
Solidaris Mutualité	Rue des Carrières, 2 1360 Perwez

11.11 L'ACCES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Grâce à leur développement fulgurant (puissances des équipements disponibles, simplicité des interfaces) au cours des années 1990, les TIC⁶⁰ se sont rendues indispensables y compris dans le domaine privé. Cet extraordinaire essor s'est accompagné d'une problématique dont on mesure depuis peu les effets : la « fracture numérique ».

L'expression « fracture numérique » désigne le fossé séparant les personnes (et sociétés) sachant exploiter les potentialités de ces technologies et les personnes (et sociétés) n'étant pas en mesure d'exploiter ces potentialités en raison d'un déficit d'accès ou de compétence.

Des discriminations peuvent se marquer de quatre manières :

- ✓ un accès inégal à l'emploi, à la formation et aux possibilités d'apprentissage continu ;
- ✓ des capacités inégales à (re)composer un réseau social ;
- ✓ des modalités inégales d'accès aux services publics et aux processus démocratiques ;
- ✓ un accès inégal aux biens de consommations et aux services.

De plus en plus de renseignements (horaires de train ou de bus, offres d'emploi), de documents (déclaration d'impôts, commande de livres) et services (banque en ligne, réservations touristiques), sont disponibles sur des sites web. La connexion à un réseau à haut-débit (de type ADSL) facilite largement les différentes recherches et demandes. Il en résulte que l'informatisation de pans entiers de la vie sociale altère progressivement l'autonomie de certaines personnes.

La plupart des études sur le sujet démontrent une corrélation linéaire entre la « fracture numérique » et le niveau des études et le niveau de vie.

11.11.1 Cours et formations

Le CPAS dispose d'un espace informatique composé de 4 ordinateurs et d'une imprimante. L'accès est libre à certaines heures pour des personnes autonomes, et accompagné à d'autres moments. L'espace informatique est en accès libre de 14h à 17h le lundi et le vendredi, ainsi que le mercredi pour les moins de 25 ans. Le mercredi des ateliers à thèmes sont accessibles sur réservation de 9h à 12h, alors que le jeudi de 9h à 12h est prévu pour des groupes.

⁶⁰ TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

11.12 LE CULTE

Perwez compte 7 paroisses, une dans chaque ancien village de l'entité :

- A Perwez, la paroisse Saint-Martin
- A Thorembais-Saint-Trond, la paroisse Saint-Trond
- A Thorembais-Les-Béguines, la paroisse Saint-Roch et Saint-Martin
- A Orbais, la paroisse Saint-Lambert
- A Malèves, la paroisse Saint-Ulric
- A Sainte-Marie, la paroisse Notre-Dame de l'Assomption
- A Wastines, la paroisse Saint-Jean-Baptiste

Ces paroisses sont gérées par 5 prêtres.

11.13 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ Généralités

- ✓ *Administration communale* : l'administration se trouve à Perwez centre, 19 services communaux ;

➤ Sécurité et justice

- ✓ *Police locale* : poste de proximité à Perwez centre, zone de police « Brabant wallon est » (Hélécine, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies) ;
- ✓ *Justice et service incendie* : rattaché à la Justice de Paix du canton Jodoigne-Perwez et au Service Incendie du Brabant wallon (27 communes, 6 casernes) ;
- ✓ *Protection civile* : unité opérationnelle de Crisnée (Liège, une partie de Namur et du Brabant wallon) ;
- ✓ *Gardiens de la paix* : ils remplissent de missions de prévention et sécurité mais n'ont pas de pouvoir de contrainte ;

➤ Services postaux

- ✓ Un bureau de poste à Perwez centre et plusieurs boîtes réparties dans la commune ;

➤ Services sociaux

- ✓ *CPAS, ALE, Maison de l'emploi* : tous opèrent en vue de favoriser la réinsertion des personnes en difficultés et tous sont localisés à Perwez centre ;
- ✓ *Planning familial*

➤ Services scolaires

- ✓ *Établissements scolaires* : 8 établissements scolaires (chaque village possède un établissement de l'enseignement fondamental) dont une école secondaire créée depuis 2014-2015 ;
- ✓ *Fréquentation scolaire – Perwez* : 1.713 élèves inscrits au cours de l'année 2019-2020 à Perwez (+ 71% depuis 2010-2011). Plus de deux tiers des élèves résidant sur le territoire vont à l'école au sein de celui-ci pour l'enseignement maternel et primaire et un dixième pour le secondaire ;
- ✓ *Fréquentation scolaire – Communes limitrophes* : la commune qui accueille le plus d'élèves (Gembloux) est aussi celle dont la part d'élèves fréquentant une école de leur propre commune est la plus élevée. La relation inverse existe avec les communes qui ont le moins d'élèves (Incourt, Ramillies et Walhain). Si l'on rapporte le nombre d'élèves à la population totale, Perwez accueillent proportionnellement autant d'élèves qu'une commune comme Eghezée, qui possède pourtant un effectif 75% supérieur ;
- ✓ *Formation* : Centre de formation de l'IFAPME sur le territoire de Perwez ;
- ✓ *Enseignement supérieur* : Absence de pôle universitaire et des hautes écoles, Louvain-la-Neuve, Gembloux et Namur sont les plus proches.

➤ Services à l'enfance et à la jeunesse

- ✓ *Service Communal d'Aide aux Jeunes* : développe des actions dans différents secteurs d'activités touchant principalement la jeunesse (point Infor-Jeunes, insertion socio-professionnel, Conseil Communal des Enfants...)
- ✓ *Accueil extra-scolaire* : 8 sites d'accueil 0-3 ans (au moins un site par village), Accueil Temps Libre ;
- ✓ *O.N.E.* : un espace de consultation à Perwez centre
- ✓ *3 associations de jeunes* : club de jeunes, Patro et Scouts ;
- **Services au troisième âge**
 - ✓ *Senior Consultants* : objectif d'intégration des besoins des aînés dans les politiques et les activités de la commune ;
 - ✓ *Résidences* : 2 maison de repos et de soin, 1 maison abbeyfield, 1 maison de repos et de soin et résidence service en construction ;
- **Services aux personnes handicapées**
 - ✓ *Structures* : Sour'Dimension ;
- **Hôpitaux et services de soins**
 - ✓ *Hôpitaux* : pas d'hôpital, hôpitaux les plus proches à Ottignies et Namur, mais centre de soins à Perwez centre ;
 - ✓ *Pharmacie* : 4 pharmacies sur le territoire (3 à Perwez, 1 à Thorembois-Saint-Trond) ;
 - ✓ *Médecins* : 26 praticiens dont 11 médecins généralistes et 12 kinésithérapeutes, la moyenne de médecins généralistes sur le territoire est supérieure à celle de la Région wallonne ;
- **Services à destination de tous**
 - ✓ *Mutualités* : 3 mutualités (chrétienne, socialiste et libre) ;
- **Accès aux technologies**
 - ✓ *Accès à Internet* : couverture de 100% pour une vitesse de 100 Mbps ;
 - ✓ *Formations* : espace informatique du CPAS mis à disposition de personnes autonomes et de groupes ;
- **Autres services**
 - ✓ *Culte* : 7 paroisses (une dans chaque ancien village).

11.14 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Site internet de la commune de Perwez riche en informations diverses • Un service postal • Un commissariat de police pour l'ensemble du territoire • Présence de gardiens de la paix • Plusieurs services sociaux : CPAS, agence locale pour l'emploi, maison de l'emploi et planning familial • Chaque village possède au moins une école fondamentale • Présence d'une nouvelle école secondaire • Augmentation de la fréquentation scolaire en maternel et secondaire, légère diminution en primaire • Taux de couverture en matière d'accueil extrascolaire (39,7 places/100 enfants) nettement supérieur à la moyenne wallonne (34,9) • Présence de plusieurs structures pour l'accueil extrascolaire des enfants et de la jeunesse (Accueil Temps Libre, club des jeunes, mouvements de jeunesse) • Présence de trois mutuelles • Très bonne accessibilité à internet	• Absence de caserne de pompiers • Absence de plan de cohésion sociale • Pas d'établissement supérieur sur le territoire • Absence d'hôpital sur le territoire (20 km à parcourir) • Nombre de lits MR/MRS pour 1000 personnes de plus de 60 ans (62) inférieur à la moyenne wallonne (25) • Manque de cours et formations d'informatique et bureautique • Concentration des services administratifs dans Perwez centre
Opportunités	Menaces
	• L'agrandissement des distances à parcourir pour l'accès aux services • Le vieillissement de la population va entraîner une demande accrue de places d'accueil et de services adaptés pour les seniors

**Partie 12 : *DEVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF
ET TOURISTIQUE***

12.1 LA CULTURE

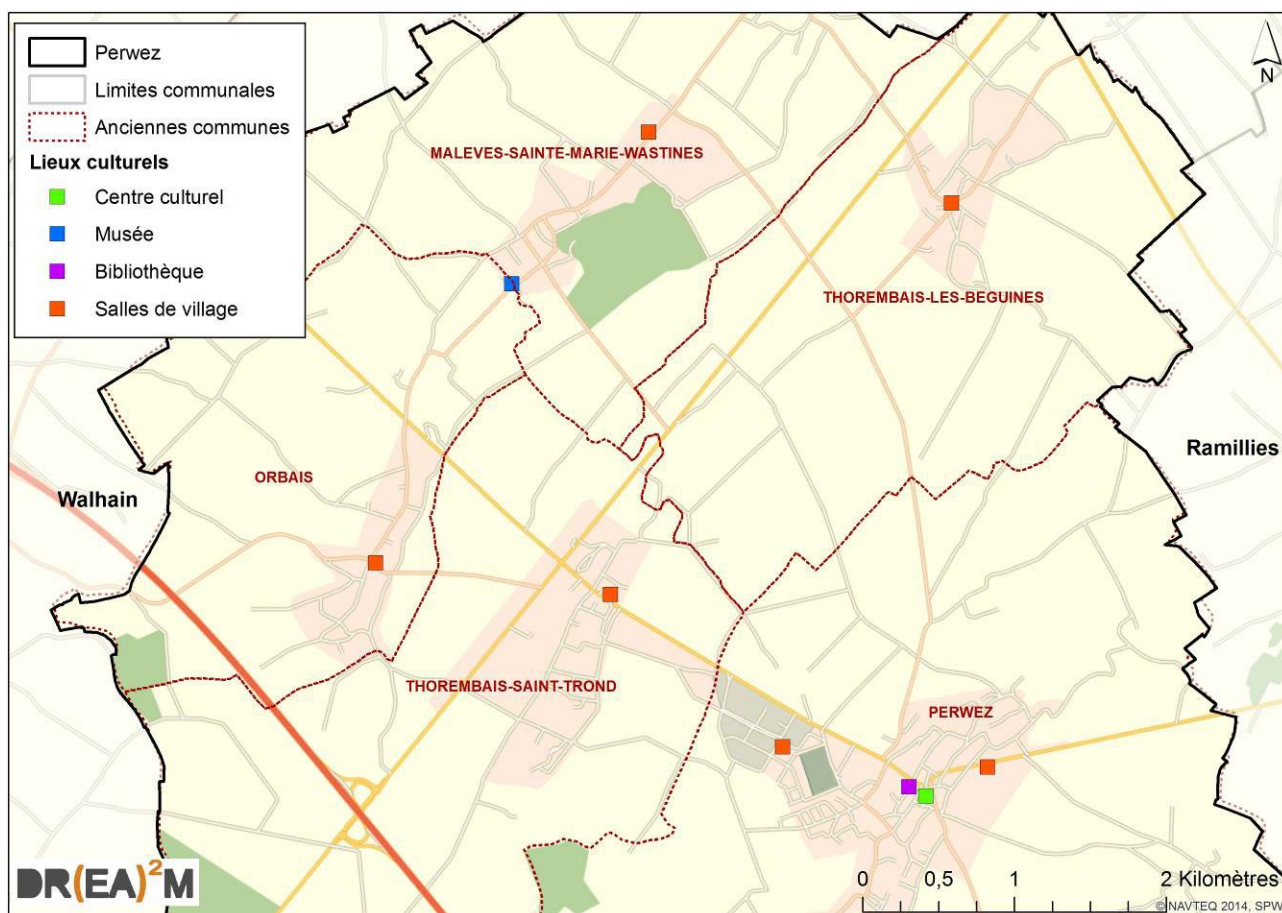


Figure 121 : Principaux équipements culturels (Source : Perwez – Cartographie : DR(EA)²M)

12.1.1 Centre culturel

Perwez possède un centre culturel, dénommé « le Foyer », reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Foyer a été créé au cours des années 70 dans le bâtiment de l'ancien cinéma Caméo de la Grand Place (n°32). Il est géré sous forme d'une ASBL et il est reconnu comme centre culturel de catégorie 1 depuis 2009.

Aujourd'hui, le Foyer compte 78 associations membres, et dix membres du personnel. Il est actif dans les secteurs de la diffusion de spectacles, l'organisation d'événements, le travail d'éducation permanente, du travail en milieu scolaire, du développement des axes expression et créativité mais aussi, et c'est important, un travail de soutien du monde associatif local et même régional.

12.1.2 Musée

La commune de Perwez compte un musée, il s'agit du musée du souvenir 40-45. Ce musée, situé à Malèves (rue d'Orbaix, 2), est un lieu pédagogique permettant aux visiteurs de découvrir l'histoire de la seconde guerre mondiale dans le Brabant wallon grâce à plusieurs milliers d'objets ainsi qu'une quarantaine de mannequins représentant des scénettes. Le musée est uniquement accessible sur rendez-vous.

12.1.3 Les infrastructures culturelles

La commune de Perwez compte une bibliothèque, ludothèque « Le Grimoire d'Eole » et un PointCulture mobile passe une semaine sur deux. En outre, une boîte à livre a été installée dans chaque village dans le cadre d'un projet organisé par le Grimoire d'Eole et Osez'Art.

Lieu	Adresse	Remarque
<i>Le Grimoire d'Eole</i> Bibliothèque ludothèque	Rue Joseph Lepage, 7 1360 Perwez	Ouvert le mardi, le jeudi et le vendredi de 14h à 18h le mercredi de 12h à 18h le samedi de 10h à 16h
<i>PointCulture mobile</i> Médiathèque	Chaussée de Wavre (site de la Gare) 1360 Perwez	Le bus s'arrête le samedi de 18h30 à 19h30 les semaines impaires

12.2 VIE ASSOCIATIVE

12.2.1 Location de salles et de matériels

Plusieurs salles sont à disposition des perwéziens pour l'organisation d'évènements :

- **Salle « Perwex »**, Rue des Dizeaux, 10, 1360 Perwez
- **Salle du « Kiboutz »** (160 personnes), Rue Chapelle à la Barre, 2, 1360 Orbais
- **Salle de « La Posterie »** (140 personnes), Avenue Wilmart, 1360 Perwez
- **Salle de « Malèves »** (60 personnes), rue d'Opprebais, 61, 1360 Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes
- **Salle de « L'Oasis »** (70 personnes), Chaussée de Wavre, 212, 1360 Thorembais-Saint-Trond
- **Salle de « Thorembais-les-Béguines »** (165 personnes), Rue de Mellemont, 1360 Thorembais-les-Béguines

Les prix des salles sont disponibles sur le site internet de Perwez.

12.2.2 Répertoire des associations culturelles

12.2.2.1 Cercles historiques et patriotiques

- **Cercle Historique de Perwez** (Rue des Marroniniers, 4, 1360 Perwez)
- **FNC-NSB** : Association des anciens combattants
- **Groupeement des Associations Patriotiques de l'Entité de Perwez** (Rue de la Cayenne, 78, 1360 Perwez)
- **Musée du souvenir 40-45** (Rue d'Orbais, 2, 1360 Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes) : Association gérant le musée du souvenir 40-45

12.2.2.2 Musique, Danse

- **Chorale de Thorembais-Saint-Trond** (Rue du Culot, 2, 1360 Thorembais-Saint-Trond)
- **Eagle Star Contry & Victorian Dancers** (Avenue Wilmart, 26, 1360 Perwez) : Association ayant pour but de faire découvrir la danse Country et la danse Victorienne et American Old-Time
- **Les refrains de l'amitié** (Rue de la Piconette, 3, 1360 Perwez) : Chorale
- **Phénomena** (Avenue Wilmart, 67, 1360 Perwez) : Ecole de danse tous styles confondus (modern jazz, hip hop, abstract, break dance)

12.2.2.3 Art et spectacle

- **Centre Culturel de Perwez** (Grand Place, 32, 1360 Perwez) : Association qui gère le centre culturel de Perwez
- **La Bonne Entente** (Petite rue du Moulin, 1, 1360 Orbais) : Troupe de théâtre dialectal
- **Soleil d'Argile** (Rue Emile Masset, 22, 1360 Thorembais-les-Béguines) : Ateliers et stages de travail de l'argile
- **Les ateliers du bout du monde** (Rue Emile Masset, 57, 1360 Thorembais-les-Béguines) : Ateliers sur les arts plastiques (dessin, sculpture, peinture), le théâtre, cirque, cuisine...
- **CEC « Osez Art »** (Grand Place, 32, 1360 Perwez)

- **Cercle royal Cine photo** (Grand Place, 32, 1360 Perwez) : Propose des réunions mensuelles pratique photo" et "espace numérique" ainsi qu'un cycle de conférences "Evasion"
- **Cercle des peintres de l'amitié de Perwez** (Grand Place, 32, 1360 Perwez)

12.2.2.4 Organisation de fêtes

- Comité du 15 août de Malèves
- Comité du Carnaval de Perwez

12.2.2.5 Associations de jeunesse

- Patro Saint-Martin de Perwez
- Unité Jean XXIII de Malèves
- Jeunesse laïque de Perwez

12.2.2.6 Associations diverses

- **Comité de jumelage d'Orbais-L'Abbaye**
- **Comité de jumelage Perwez – Kayzersberg**
- **Enéo** (Avenue Wilmart, 26, 1360 Perwez) : Asbl qui organise des activités à l'attention des aînés
- **Guilde de la mandragore** (Grand Place, 21, 1360 Perwez) : Club de jeux de rôle et de combat de figurines
- **Un Junior pour un Senior** : Association qui vise à aider les seniors dans leurs déplacements
- **Perwez Promotion** (Chaussée de Wavre, 150, 1360 Perwez) : Asbl développant des projets culturels, artisanaux et/ou commerciaux visant à promouvoir l'image de Perwez et à créer des synergies entre les associations lors de l'organisation d'événements
- **Solen Scène** (Avenue des Tourterelles, 28, 1360 Perwez)
- **Atelier de reliure** (Grand Place, 32, 1360 Perwez)
- **Atelier Les tricotines** (Rue du Culot, 2, 1360 Thorembais-Saint-Trond)
- **Centre Régional de Diffusion et Animation** (Rue de la Bergerie, 10, 1360 Perwez) : Promotion des activités culturelles, sportives et autres de la région, principalement au travers d'émissions radio sur le 98.7fm d'UpRadio
- **SOS Echec ASBL** (Rue du Béguinage, 6, 1360 Thorembais-les-Béguines) : Formation et accompagnement des élèves et étudiants au niveau de leurs études

12.2.3 Outils d'information et de communication

La commune dispose d'un service communication, chargé de la communication externe de la commune, de la coordination de l'information communale à destination des citoyens et notamment du site internet communal, du bulletin communal.

Afin d'informer la population, Perwez dispose de différents canaux de communication :

- ✓ **Le site internet communal** www.perwez.be
- ✓ **Le bulletin communal d'information**
Une parution tous les mois, distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.
- ✓ **Réseaux sociaux**

12.2.4 Jumelage

Perwez est jumelée avec les communes françaises de Kaysberg en Alsace et d'Orbais l'Abbaye dans le Marne.

12.3 LE SPORT

Au niveau sportif, nous pouvons constater une diversité importante de sports sur le territoire communal. En outre, plusieurs infrastructures sportives sont à disposition des habitants et clubs et quelques promenades pédestres, équestres et à vélo sont aménagées. Des courses ou des marches sont également organisées dans différents villages. Toutefois, il n'y pas de grands événements sportifs organisés sur la commune.

12.3.1 Répertoire des clubs

49 clubs et associations sportives sont répertoriés sur le territoire de Perwez, pour une vingtaine de disciplines différentes dont le volley, l'équitation, les arts martiaux, etc. Une partie importante de ces clubs et associations ont leurs activités au complexe sportif.

12.3.2 Infrastructures sportives

Perwez possède quelques infrastructures sportives :

Infrastructure	Adresse
Complexe sportif Grande salle omnisports, plusieurs salles polyvalentes, une salle de musculation, un terrain de football en herbe et un synthétique, deux terrains de beach volley, une piste d'athlétisme (6 couloirs), trois terrains de tennis couverts, un centre de remise en forme	Rue des Marronniers, 17 1360 Perwez
Terrain de hockey	Rue d'Odenge, 2 1360 Orbais
Terrains multisports	Rue du Prestbytère 1360 Thorembais-les-Béguines
	Rue du Blanc Bois 1360 Perwez
	Rue du Buret 1360 Thorembais-Saint-Trond
Terrains de pétanque	Place de la Gare 1360 Perwez
	Rue du Prestbytère 1360 Thorembais-les-Béguines
	Rue du Blanc Bois 1360 Perwez
	Rue du Buret

1360 Thorembais-Saint-Trond

En outre, on retrouve également six manèges privés sur le territoire communal.

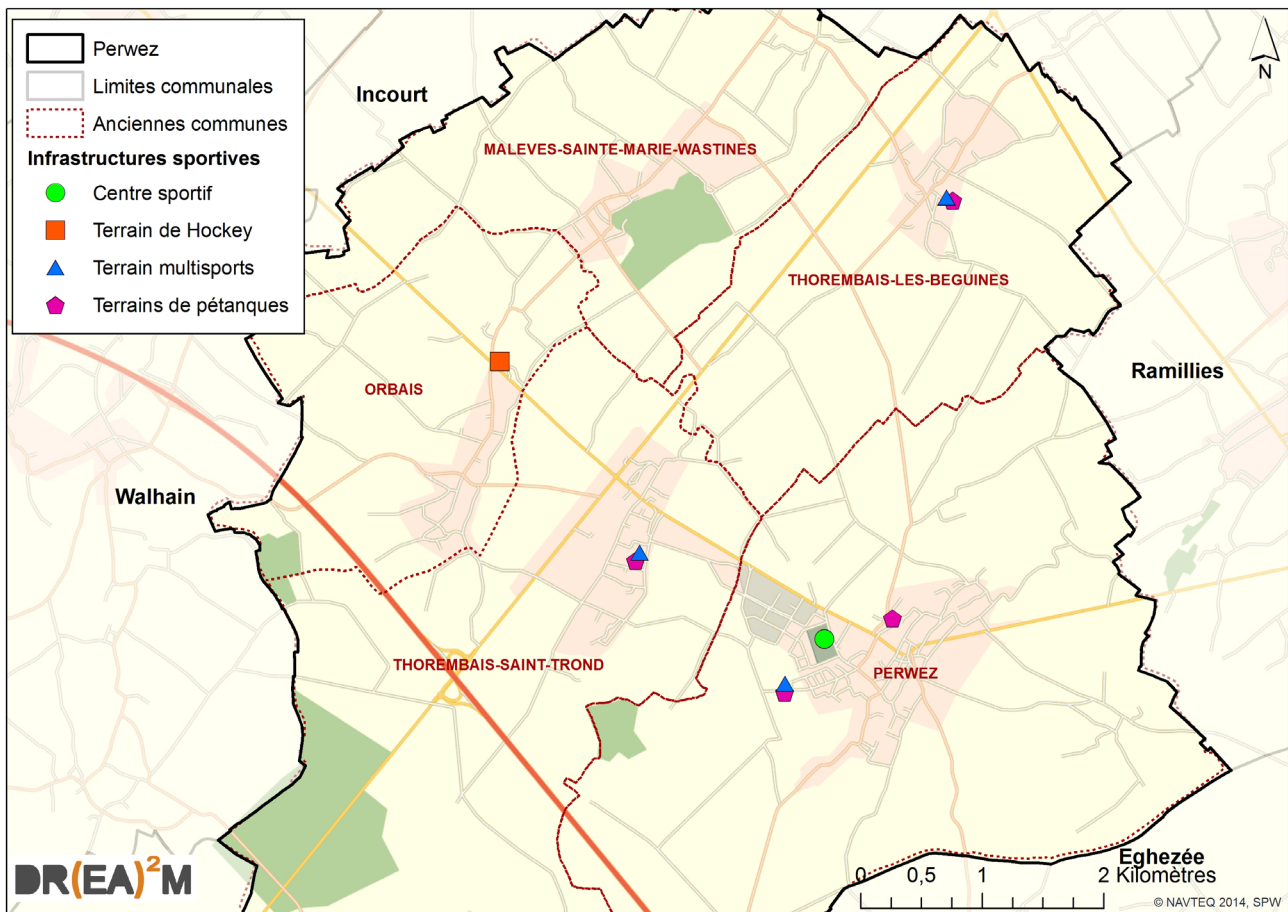


Figure 122 : Infrastructures de Perwez (Source : Perwez – Cartographie : DR(EA)²M)

12.4 LE TOURISME

12.4.1 Attraits touristiques de la commune de Perwez

Globalement, il y a peu d'attraits touristiques sur la commune de Perwez. Le patrimoine naturel, paysager et bâti de la commune se limite à quelques sites d'intérêt, le patrimoine culturel et folklorique se limite également à des événements d'échelle locale. Le principal attrait touristique de la commune de Perwez réside dans son réseau de promenades.

12.4.1.1 Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel de la commune est assez limité, en effet, seul 4% du territoire est couvert par le réseau écologique et ce dernier est en bonne partie composé du bois de Buis qui est privé. Ainsi, sur le territoire de Perwez, on recense :

- ✓ Une partie du site Natura 2000 de la « Vallée de l'Orneau » réparti sur 12 ha au sud-ouest de la commune ;
- ✓ Sept sites de grand intérêt biologique,
- ✓ Deux réserves naturelles gérées par natagora ;
- ✓ Une haie remarquable suivant une partie du tracé du RAVeL ;
- ✓ Quelques arbres et alignements d'arbres remarquables

Pour plus de détails, voir chapitre 2.

12.4.1.2 Patrimoine paysager

Perwez possède 9,1% de son territoire en périmètre d'intérêt paysager ADESA, principalement à Malèves-Sainte-Marie-Wastines, ainsi que 5 points de vue remarquables. Pour plus de détails, voir point 1.2.3.

12.4.1.3 Patrimoine bâti et historique

8 monuments et 4 sites sont classés sur le territoire de l'entité. Ces monuments et sites ont déjà été abordés en détail au point 5.3.3. Au-delà de ces attributions, le patrimoine bâti du territoire possède d'autres édifices remarquables.

Le dernier PCDR avait repris des éléments patrimoniaux qui ne sont pas classés mais qui méritent malgré tout d'être mis en lumière :

- « La Grosse borne, située aux limites des communes de Perwez et des deux Thorembais, est estimée par certains comme un mégalithe, mais elle est plus certainement une borne seigneuriale. Un chêne se trouvait vraisemblablement à cet endroit, comme l'atteste l'inscription lisible sur la pierre « je faict le chesne Guillaume », qui pourrait s'appliquer à Guillaume de louvain, seigneur de Perwez. »⁶¹ ;
- Le site du prieuré de Sainte-Marie formant un harmonieux ensemble architectural ;
- La ferme du château de Malèves ;
- La cure de Thorembais-Saint-Trond.

⁶¹ Source : PCDR de Perwez – 2005 (trame, pluris)

Par ailleurs, l'IPIC recense également 159 édifices à valeur patrimoniale, voir point 5.3.4 pour plus de détails.

12.4.1.4 Patrimoine culturel et folklorique

Culture et folklore font ici référence à des événements d'échelle locale, dont la renommée ne devrait que difficilement dépasser les frontières de l'arrondissement. En voici quelques éléments marquants :

- ✓ Fête du 15 août à Malèves : festivités proposant diverses activités (brocante, randonnée VTT, quizz musical, concentration de vieux tracteurs etc) à partir du 11 août et se terminant avec un feu d'artifice au 15 août ;
- ✓ Carnaval de Perwez ;
- ✓ Grand feu de Malèves ;
- ✓ Brocante du Télévie ;
- ✓ Thorembais-les-Béguines en fête : diverses activités (soirée, brocante, balade à vélo etc) sont proposées le temps d'un week-end
- ✓ Fête du village d'Orbais ;
- ✓ ...

12.4.1.5 Circuits balisés

A pied

Le territoire de Perwez dispose d'un réseau de balades pédestres balisées, sous la forme de sept circuits. Les parcours sont aménagés de manière à mettre en valeur des endroits intéressants et le patrimoine, tout en empruntant un maximum de voies vertes et de chemins paisibles.

Un descriptif des trésors locaux rencontrés au fil des ballades a été rédigé en étroite collaboration avec le Cercle d'histoire local. Les descriptifs et les tracés des promenades sont disponibles sur le site internet de la commune ou dans le hall d'entrée de l'Hôtel de ville. En outre, il est possible d'acheter une carte IGN reprenant les sept balades et de télécharger des « GPS tracks ».

Les circuits proposés sont les suivants :

Localité	Dénomination	Distance
Malèves-Sainte-Marie-Wastines	La Balade des 3 clochers	8 km
Perwez centre	Amour de la Patrie	4 km
Orbais	La Brigade Piron	8 km
Thorembais-Saint-Trond	La Grosse Borne	8 km
Thorembais-les-Béguines	Le Circuit des Fermes	4 km
Perwez centre	Jausselette	6 km
Perwez centre / Thorembais-Saint-Trond	Le Pays d'Eole	8 km

A vélo

La commune de Perwez compte un itinéraire vélo fléché appelé la « Transperwézienne ». Cette balade de 24 km traverse tous les villages de l'entité en empruntant le RAVeL 147, de confortables chemins agricoles et de paisibles rues à travers le village.

Ce circuit, accessible à tous, fait partie des 7 circuits à vélo qui sillonnent le Hesbaye brabançonne. La carte et le descriptif des points forts de la balades sont téléchargeables sur le site internet de la commune de Perwez ou disponibles à l'administration communal ou à la Maison du Tourisme de Hesbaye brabançonne.

A cheval

Il existe une balade équestre balisée de 12 km sur le territoire de Perwez. Cette dernière fait une boucle à travers les villages d'Orbais et de Malèves.

RAVeL

Axe vert majeur de Perwez, le RAVeL coïncide avec l'ancienne ligne de chemin de fer 147 qui assurait la liaison entre Landen et Tamines/Auvelais, en passant par les gares de Grand-Leez/Thorembais, Gembloux et Sombreffe. En 2012, Perwez a achevé le dernier grand tronçon permettant de relier Gembloux à Hoegaarden par le RAVeL, seule une petite section de 200 mètres, juste avant la gare de Thorembais/Grand-Leez doit encore être assainie.

Des panneaux touristiques ont été installés le long du RAVeL afin de permettre aux promeneurs de découvrir les multiples richesses de notre région. Ils présentent un descriptif des éléments patrimoniaux importants, des informations plus pratiques (horeca) et des boucles vélo ou pédestres à réaliser depuis l'endroit où ils sont placés. Un panneau se trouve à hauteur de la ferme de Seumay, au pied des éoliennes et un autre à l'ancienne maison du garde-barrière au hameau Cinq-Etoiles.

12.4.2 Horeca

12.4.2.1 Hébergement

Seul deux établissements sont répertoriés sur la commune de Perwez : un hébergement en chambres d'hôtes et l'autre est un B&B. Les deux établissements concernés sont « Le Pavillon Du Bois De Buis » et « Le manoir de Thorembais », tous deux situés à Thorembais-Saint-Trond.

En outre, trois autres lieux d'hébergement sont repris sur la plateforme collaborative Airbnb.

12.4.2.2 Restauration

On compte 16 endroits (dont 8 restaurants) où manger à Perwez, pour la plupart regroupés à Perwez centre⁶². On trouve également quatre traiteurs sur le territoire communal.

12.4.3 Partenariats supra-communaux

12.4.3.1 GAL Culturalité

Perwez fait partie du GAL Culturalité avec les communes de Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies depuis 2014. Créée en décembre 2002, l'asbl GAL Culturalité

⁶² Source : Administration communale.

est un Groupe d'Action Local qui mise sur les synergies entre Culture et Ruralité et vise avant tout le développement rural de la Hesbaye brabançonne, dans le cadre principalement du programme européen Leader.

Concernant la thématique spécifique du tourisme, le GAL Culturalité poursuit trois objectifs :

- Le renforcement d'une dynamique de tourisme vert et intégrée au contexte de l'est du Brabant wallon et de ses ressources naturelles et culturelles.
- Le développement de produits touristiques promotionnels, évènementiels et d'équipements destinés à renforcer l'offre touristique de la région.
- La valorisation de pratiques citoyennes liées au tourisme durable et à la mobilité alternative.

La Maison du Tourisme de Hesbaye brabançonne, mise en place par le GAL Culturalité, assure l'accueil et l'information des touristes désireux de parcourir ou visiter une des sept communes faisant partie du GAL. En complément de ses vocations premières d'accueil du touriste, de promotion vers l'extérieur du territoire notamment lors de salons, la Maison du Tourisme développe nombre de projets grâce aux moyens supplémentaires qui lui sont accordés par le programme de développement rural Leader.

Ces projets concernent la conception d'équipements favorisant la découverte par les promenades pédestres et cyclistes, la réalisation d'outils de promotion des attractions et services touristiques de la Hesbaye brabançonne, mais aussi la coordination d'événements touristiques valorisant les atouts de la Région, tels que les Journées du Patrimoine et les Week-end Wallonie Bienvenue.

Actuellement, le réseau de promenades de la Hesbaye brabançonne comprend 41 promenades balisées pédestres (4 à 17km), 7 circuits vélo (13 à 26 km) et 19 balades ludiques guidées par GPS.

12.4.3.2 Destination BW

Destination Brabant wallon est le site d'information touristique officiel du Brabant wallon. Ce site centralise toutes les informations concernant les activités, promenades, musées, hébergements, spécialités culinaires et autres du Brabant wallon.

12.5 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ **Culture**

- ✓ *Centre culturel de catégorie 1*
- ✓ *Musée* : 1 musée sur la seconde guerre mondiale à Malèves-Sainte-Marie ;
- ✓ *Infrastructures* : 1 bibliothèque/médiathèque et 1 PointCulture mobile ;

➤ **Vie associative**

- ✓ *Location de salles* : 6 salles, au moins une par village ;
- ✓ *Associations* : des associations d'art et spectacles (7), de musique et danse (4), comité des fêtes, cercles historiques, philatélique, patriotique, etc. ;
- ✓ *Outils d'information et de communication* : site internet, bulletin communal ;
- ✓ *Jumelage* : jumelage avec deux communes française (Kaysberg en Alsace et Orbais l'Abbaye dans le Marne) ;

➤ **Sport**

- ✓ *Clubs* : 49 clubs sportifs répertoriés, pour une vingtaine de disciplines différentes ;
- ✓ *Infrastructures* : un complexe sportif communal, un terrain multisport, un terrain de hockey, des terrains de pétanques, six manèges ;

➤ **Tourisme**

- ✓ *Faiblement développé*
- ✓ *Circuits balisés* : 7 promenades pédestres, 1 promenade cycliste et 1 promenade équestre, RAVeL aménagé sur l'ancienne ligne 147 ;
- ✓ *Horeca* : 2 hébergements, 16 endroits où manger, 4 traiteurs ;
- ✓ *Partenariats supra-communaux* : GAL Culturalité, Destination BW.

12.6 ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
• Le centre culturel « Le Foyer » organise et accueille de nombreux événements culturels • Un musée et une bibliothèque/médiathèque • Une salle de village dans chacun des villages de l'entité • Grand nombre de clubs de sports et plusieurs infrastructures sportives dont un centre sportif • 7 randonnées pédestres, une randonnée cyclo et une randonnée équestre, toutes sont balisées	• Peu d'activités touristiques
Opportunités	Menaces
• Miser sur le potentiel du tourisme agricole et des promenades	• Le manque d'activités touristiques permettant l'attrait de la région

Partie 13 : *GESTION COMMUNALE*

13.1 Programmation

13.1.1 Déclaration de politique communale

La déclaration de politique générale 2019-2024 se compose de neuf thématiques :

- 1) Un cadre de vie agréable à préserver ;
- 2) Création d'emplois et revitalisation du centre ;
- 3) Pas d'impôt nouveau et protection du portefeuille des habitants ;
- 4) Mobilité : vers une circulation plus fluide et sécurisée pour tous ;
- 5) Garantir notre sécurité et nos services de secours ;
- 6) Une main tendue vers l'autre via une politique sociale active ;
- 7) Enseignement et accueil de la petite enfance ;
- 8) Le développement du logement et le réseau d'eau
- 9) Culture, loisirs et traditions au service d'un épanouissement quotidien ;
- 10) Le sport accessible pour tous ;
- 11) Démocratie et participation citoyenne : une écoute jour après jour ;
- 12) Agriculture et alimentation : garantir l'avenir des producteurs et des consommateurs ;
- 13) Environnement et énergie ;
- 14) Tourisme.

La déclaration complète se trouve sur le site web de la commune.

13.1.2 Plan d'Investissement Communal

Le Plan d'Investissement Communal 2019-2021 prévoyait par ordre de priorité :

1. L'extension du garage communal pour 315.000€ → travaux en voie de finalisation ;
2. La réfection de trottoirs de la rue de Brabant et de l'avenue des Tourterelles pour 300.000€ → travaux en voie de finalisation ;
3. La phase 2 de la rénovation de la rue du Mont pour 950.000€ → début du chantier en février 2022 ;
4. La réfection de la toiture de l'hôtel de ville pour 305.000€ → début du chantier pour mai 2022
5. La rénovation de la rue de la Laiterie et de la place du Warichet pour 315.000€ → reporté au PIC 2022-2024 ;
6. La réfection du pont rue de Seumay pour 80.000€ → reporté au PIC 2022-2024 ;

13.2 Moyens humains

13.2.1 Collège communal

Le Collège est composé du Bourgmestre, des Echevins et de la présidente du CPAS. Cette dernière a voix délibérative sauf lorsque le Collège exerce sa tutelle sur le CPAS, elle a alors une voix consultative. Il agit comme le "gouvernement" de la commune et en assure la gestion quotidienne. Il doit aussi exécuter les décisions du conseil communal et des autorités supérieures (lois, décrets, règlements...). Le nombre d'Echevins varie selon le chiffre de la population. A Perwez, ils sont 4, élus pour 6 ans par et parmi les membres du Conseil Communal. Le Collège se réunit toutes les semaines, à huis clos, en principe le mercredi matin.

Titre	Nom	Fonctions et attributions
Bourgmestre	GODFRIAUX Jordan – Ensemble !	Etat civil, population Affaires électorales Police Service incendie Travaux publics Gestion du personnel Espaces verts, parcs, plantations Cultes Sport
1 ^{er} échevin	DE BROUWER Véronique – Ensemble !	Mobilité Participation et citoyenneté Environnement Logement Développement rural Energie
2 ^{ème} échevin	FLABAT Aurélie – Ensemble !	Affaires sociales et familiales Bien-être Seniors et PMR Développement local Marchés, foires, Commerce et emploi Culture Agriculture Tourisme Santé publique
3 ^{ème} échevin	RIGO Etienne – Ensemble !	Finances Aménagement du territoire, Urbanisme Développement économique, P.M.E., industrie Eau Patrimoine Propreté publique et Cimetières
4 ^{ème} échevin	DAMS Julie – Ensemble !	Enseignement Petite enfance, Enfance et jeunesse Intergénérationnel Accueil du temps libre Bibliothèques Nouvelles technologies Loisirs Associations patriotiques Bien-être animal Festivités et accueil, jumelage Communication et relations publiques
Présidente du CPAS	BIDOUL Véronique – Ensemble !	

13.2.2 Conseil communal

Titre	Nom
Bourgmestre	GODFRIAUX Jordan – Ensemble !
1 ^{er} échevin	DE BROUWER Véronique – Ensemble !
2 ^{ème} échevin	FLABAT Aurélie – Ensemble !
3 ^{ème} échevin	RIGO Etienne – Ensemble !
4 ^{ème} échevin	DAMS Julie – Ensemble !
Président du CPAS	BIDOUL Véronique – Ensemble !
Conseiller	HEMPTINNE Mia – Ensemble !
Conseiller	MARCHAND Luc – Ensemble !
Conseiller	SEVERIN Dimitri – Ensemble !
Conseiller	ALDRIC Joëlle – Ensemble !
Conseiller	GREDE Pasqualina – Ensemble !
Conseiller	ANTOINE André – DRC+
Conseiller	CAMBRON Carl – DRC+
Conseiller	JANDRAIN Michel – DRC+
Conseiller	DARDENNE Murielle – DRC+
Conseiller	NOEL Jules – DRC+
Conseiller	ALDRIC Jean-Marc – DRC+
Conseiller	HERION Geoffrey – DRC+
Conseiller	DRAUX Virginie – DRC+
Conseiller	COLON Elisabeth – DRC+
Conseiller	PEETERS Florence

13.2.3 Administration communale

L'administration communale de Perwez se structure autour de cinq directions et de 20 services pour 89 membres du personnel comme le montre l'organigramme repris ci-dessous.

Elle peut en outre s'appuyer sur 4 structures externes comptant 4 permanents.

DIRECTION GENERALE					DIRECTION FINANCIERE	
Emilie CHATORIER (ff)					Stéphanie De WACHTER (ffà)	
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES	DIRECTION TECHNIQUE		Direction Territoriale	Direction d'Appui Transversal		
Emilie CHATORIER	Jean-Pierre FLABAT		Jérôme SNAPPE			
Secrétariat - Lidwina BAERTEN						
Population / Etat civil	Bâtiments / Voiries / Espaces verts	Entretien / Propreté	Energie	Secrétariat général	Finances / Taxes / Marchés publics	SIPP / PLANU
Patricia RAVET	Erwin DEPAS	Eric DELCORPS	Guillaume WUIDAR		Benjamin MOINIL	
Viviane CROLS	Yvan BAMS				Jessica URBAIN	ASBL ADL
Maxime KEKENBOSCH	Henry BERTRAND	Malika BECHEKEUR	Logement			
				Secrétariat du Bourgmestre	Stéphanie VANGOITSSENHOVEN	Romain RIBERAUD
Renaud LEMPEREUR	Emmanuel BISTON	Eric BILLAT	Anycia HUYGHE			Stéphanie VAN BRAKEL
Personnel / Enseignement	Frédéric BUIS	Marie-Line BUIS		Nathalie MICHIELSENS		
Assurances	Laurent COLLIN	Noélie CHARLIER				
				Communication / Informatique		ASBL Grimoire d'Eole
Gerty SCIOT	Noël CREVECOEUR	Nadine DACOS		Isabelle MASSON		
SCAJ	Johan DE BIOURGE	Sabrina DEFRENNE				Guichet de l'Energie
				Nathalie MICHIELSENS		DUMAY Pierre
Patrick DETRAUX	Anthony DETRY	Aurore DELFORGE				
Vincent Van RYMENAM	Thibaut DROPSY	Martine DENIS				
				Manifestations publiques/Poubelles à puce - Eric DELCORPS		CHANTEUX Anaïs
ATL	Damien GENO	Sandy DOYE		Gestion des salles communales/Accueil		
Vinciane CHARLET	Eric GENO	Madline GAROT		Coune Séverine		
Delphine BUIS	Philippe GUILLAUME	Anne LORGE				
David KAISEN	Serge LEFEVRE	Josette MONTFORT				
Nathalie SERON	Didier LOUBRIS	Maïté NOËL				
	Jules MEULEBROUCK	Jolant PIWONSKA				
Centre Sportif	Jérôme MOENS	Rose-Marie PREVOT				
Thierry FORIN	Thierry MOTTE	Jessica RUIZ-REINA				
Mathieu LEGROS	Vincent OVART	Nathalie SPREUTELS				
Ingrid MARCHAL	Pascal PALANGE	Katty THIRION				
Georges VILERS	Gilles PERNIAUX	Christine THUIJNS				
	Olivier PREVINAIRE	Ophélie DEVOS				
Accueil	Albert GOOSSENS					
Séverine COUNE	Jean-Luc THIRION	Déchets 2021				
	Benjamin SEMAL	Eric DELCORPS				
Gardiens de la Paix	Christopher JACQUERIE	Lidwina BAERTEN				
Amandine LECLERCQ	Stéphane WARNIER					
Julien BERTRAND	Perwez Propreté					
DPO	Bernard MORTIER					
Xavier TIMPERMAN	Emmanuel DEVROYE					
	Sébastien DEWAGENEER					
	Philippe MERCIER					
	Mobilité					

13.2.4 Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)

Notre commune s'est dotée d'une C.C.A.T.M. dont la volonté est d'associer le citoyen au processus de décision quant aux projets touchant à son cadre de vie.

Le Conseil communal choisit les membres selon une répartition géographique équilibrée, en veillant à assurer la représentativité tant des intérêts économiques, sociaux, culturels et touristiques que des associations de protection de l'environnement et des organisations professionnelles concernées.

Suite aux élections d'octobre 2018, la composition de la CCATM a été revue. Voici les nouveaux membres en fonction depuis l'Arrêté du Gouvernement wallon du 04 novembre 2019 :

Président de la C.C.A.T.M. :	Raymond FADEUR
Membres représentants le quart communal : <u>Membres effectifs :</u> COOLS Etienne (majorité) JANDRAIN Michel (opposition)	<u>Membres suppléants :</u> DROPSY Frédéric (majorité) PEETERS FLORENCE (opposition)
Membres représentants la population : <u>Membres effectifs :</u> MARCHAL André-Marie DE BETHUNE HESDIGNEUL Charles HIVRE Laurence MASSON Thierry GENARD Hugues GOFFINET Jacqueline	<u>Membres suppléants :</u> POLIART Francine JACQMAIN Eric DAWDI Farah COLON André MATONDO Biyela Alda VANDENBROUCKE Bastien
Secrétaire de la C.C.A.T.M. :	Jérôme SNAPPE

13.2.5 Commission de Rénovation Urbaine (CRU)

Sur proposition du Ministre des pouvoirs locaux, Paul Furlan, le Gouvernement wallon a marqué son accord le 23 juillet 2015 sur la reconnaissance de l'Opération de Rénovation urbaine du Quartier du Centre à PERWEZ. L'opération rencontre notamment les objectifs suivants :

- créer une ambiance commerciale propre au cœur de ville ;
- rénover le logement pour améliorer l'image de Perwez ;
- positionner Perwez-Centre dans le réseau d'espaces ressources concurrentiels que constituent les villes proches ;
- créer une politique d'ambiance urbaine, de l'image et de la communication ;
- privilégier le partenariat privé-public.

Le projet est construit autour de 5 fiches-actions :

- le développement du sentier Hacquart, en vue de créer un nouveau quartier d'habitat en structurant ce grand îlot faiblement rentabilisé ;
- le développement rue du Marché prolongé, en vue de créer également un nouveau quartier d'habitat et une nouvelle rue permettant de désengorger la rue de la Station, via la réorganisation de ce second grand îlot sous utilisé ;
- le développement d'un réseau vert, par l'exploitation des espaces de verdure maîtrisés par le public et par la création de réseaux de parcs et d'allées vertes ;
- le développement de la place de la Gare, vaste espace actuellement non exploité en tant que place, en vue d'y créer le nouveau cœur de développement de la ville ;
- le développement de la véloroute et la création d'une traversée urbaine de Perwez.

Liste des membres de la Commission de rénovation urbaine validée par le conseil communal en décembre 2019 :

Nom	Prénom	Fonction
FLAHAUT	Jérôme	Président de l'ADL
FLABAT	Aurélie	Echevine du Développement Local
RIGO	Étienne	Echevin de l'Urbanisme
NOEL	Jules	Conseiller communal
DARDENNE	Murielle	Conseillère communale
BIDOUL	Véronique	Représentant du CPAS
CHARLES	Dorothee	Représentant des habitants de l'entité (Employée chez un courtier en assurance)
PIERRE	Katia	Représentant des habitants de l'entité (Auxiliaire professionnelle)
LIGNIER	Roxane	Représentant des habitants de l'entité (Employée dans l'immobilier)
MAJOIE	Marie-Hélène	Représentant des habitants de l'entité (Institutrice)
EVARD	Alexia	Représentant des habitants de l'entité (Employée secteur pharmaceutique)
BERWART	Robert	Centre culturel
CHAU	Quyn	Directrice immobilière "Notre Maison"
FADEUR	Raymond	Représentant de la CCATM
DEMYTENAERE	Philippe	Représentant des Seniors Consultants
HERREMAN	Doris	Représentante du Secteur Economique

13.2.6 Commission des Seniors Consultants

Créée en février 2006 à l'initiative de Baudouin DAVISTER, alors échevin des seniors, la Commission des Seniors Consultants se réunit une fois par mois avec pour objectif de mettre l'expérience et le savoir-faire de ses membres, au service de tous leurs concitoyens afin d'améliorer la qualité de vie de tous. Cette commission se veut être le relais entre les citoyens et les représentants communaux.

La propreté publique, la sécurité dans les déplacements des plus faibles (piétons, cyclistes) ainsi que le plan de mobilité, sont des préoccupations récurrentes. La commission soutient aussi le développement de l'aspect intergénérationnel dans la commune. Les arts, la culture et les distractions ne sont pas oubliés, en témoigne l'organisation de voyages ou d'excursions, à l'intention des seniors.

Composition du groupe :

Présidente : Jacqueline SAUVAGE-GOFFINET

Secrétaire : René GHYSELS

Perwez	Orbais
André COLON	André DEJARDIN
Philippe DEMYTENAERE	Jean-Pierre JAMIN
René GHYSELS	Raymond MOHIMONT
Felix MANIQUET	Paul ERREMBULT
Victor MASSON	
Harry WALLING	Thorembais-Saint-Trond
Malèves-Sainte-Marie-Wastines	José GEORGES
/	Jacqueline GOFFINET
Thorembais-les-Béguines	Guy JEANFILS
Josiane DEWOLF	

13.2.7 Conseil Communal des Enfants

Le 22 mars 2000, le premier Conseil Communal des Enfants de Perwez voyait le jour. Quatorze élèves prêtaient serment pour un premier mandat d'une année en tant que conseiller/conseillère communal(e) enfant. Depuis lors, chaque année, au mois de mars, les élèves des classes de 5ème primaire désignent les conseillères communales et conseillers communaux enfants.

Ce Conseil Communal des Enfants se fait sur base d'une représentation des enfants, domiciliés dans la Commune de Perwez, et fréquentant les classes de 5ème primaire de toutes les écoles de l'entité et ce, tous réseaux confondus.

Objectifs :

Les objectifs sont évidemment multiples, certains semblent évidents, d'autres peuvent paraître insignifiants mais cette dynamique participative permet à l'enfant :

- ✓ d'être entendu par l'autorité communale et le monde des adultes. Grâce à ce lieu d'expression, les jeunes peuvent parler de leur place dans la ville, exprimer leurs sentiments, leurs difficultés et leurs satisfactions ;
- ✓ de formuler des propositions et de rechercher des solutions ;
- ✓ de participer à la vie sociale en réfléchissant avec les élèves de leur classe, de l'école ou du village, ils participent activement à la vie de leur commune et à la modification de leur environnement ;
- ✓ de vivre une éducation civique, apprendre à être des jeunes responsables vis à vis de soi-même et de la collectivité.

Ce Conseil permet aux adultes d'écouter leurs propositions. C'est un lieu privilégié où un représentant du Collège et les jeunes peuvent dialoguer. Ce Conseil permet aux adultes de consulter les jeunes sur des projets les concernant et recueillir leurs avis. Il permet également de

mettre en place les conditions d'un apprentissage actif de la citoyenneté et de la démocratie. C'est être à l'écoute de l'autre, savoir dialoguer, respecter autrui.

Fonctionnement :

Une fois élus au sein de leur école, les jeunes conseillers/conseillères se rencontrent chaque dernier mercredi du mois dans la salle du conseil à la Maison Communale. Lors de la première séance, les élus sont amenés à prêter serment : « je m'engage à respecter le mandat qui m'a été confié, dans l'intérêt de ma commune et de ses habitants ». Le Conseil Communal des Enfants est présidé par l'Échevine de l'enseignement. La coordination du projet est assurée par les éducateurs du Service Communal d'Aide aux Jeunes (SCAJ). Un budget de 2.500 euros est mis à la disposition des jeunes conseillers/conseillères afin de concrétiser un ou plusieurs projets.

13.3 MOYENS FINANCIERS

13.3.1 Budget communal

Synthèse du budget communal ordinaire		
	2020	2021
Recettes propres	12.314.015,49€	12.343.050,00€
Prestations	1.715.199,15€ (13,9%)	1.576.945,00€ (12,8%)
Transferts	10.208.816,34€ (82,9%)	10.367.122,81€ (84%)
Fond spécial des communes	1.242.230,04€	1.253.957,60€
Additionnel IPP	3.422.000,63€	3.372.605,18€
Centimes additionnels	2.289.239,82€	2.346.377,13€
Autres	3.255.345,85€	3.394.182,90€
Dettes	390.000,00€ (3,2%)	398.982,19€ (3,2%)
Dépenses propres	12.278.467,62€	12.336.880,92€
Personnel	4.392.931,70€ (35,8%)	4.431.771,81€ (35,9%)
Fonctionnement	3.341.146,80€ (27,2%)	3.382.308,02€ (27,4%)
Transferts	2.578.312,55€ (21%)	2.542.093,82€ (20,6%)
Dettes	1.966.076,57€ (16%)	1.980.707,27€ (16,1%)
Boni propre	+35.547,87€	+6.169,08€

Budget extraordinaire 2021 : 4.702.484,00€ pour 51 projets (service des eaux, garage communal, toitures de l'hôtel de ville et de l'église de TLB, réfection rue du Mont, réfection des trottoirs, travaux avenue Wilmart, SOL TST, Plan Wallonie Cyclable, matériel de video-surveillance contre les versages sauvages, corniches écoles de Brabant, extension école d'Orbais, câblage informatique et mobilier des écoles, cour maternelle de l'école de Brabant, sanitaires de l'école de TST, réparation dans les églises, rénovation de patrimoine, achat de véhicules, aménagements de sécurité routière,

13.3.2 Primes communales

- Indemnité sur la redevance radio-télédistribution pour les personnes handicapées qui sont exonérées de la redevance radio télédistribution
- Prime à l'achat d'un vélo électrique
- Prime naissance ou adoption
- Prime à destination des accueillantes d'enfants pour les langes
- Prime à l'achat d'un composteur

13.3.3 Taxes communales

- Taxe additionnelle au précompte immobilier

- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers
- Taxe sur les agences bancaires ayant des locaux accessibles au public
- Taxe sur la délivrance de documents administratifs
- Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires toutes boîtes
- Taxe sur la force motrice
- Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés
- Taxe sur les inhumations, dispersion de cendres et mise en columbarium
- Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production d'électricité
- Taxe sur les demandes de permis d'urbanisation
- Taxe sur le raccordement aux égouts publics
- Taxe sur les demandes de délivrance de renseignements urbanistiques
- Taxe sur les secondes résidences
- Taxe sur les parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmé
- Taxe sur l'utilisation de conteneurs enterrés pour CIPOM et CIFFOM

13.3.4 Redevances communales

- Distribution d'eau
- Demande d'autorisation d'activités
- Utilisation privative de la voie publique par le placement de distributeurs automatiques
- Occupation privative temporaire du domaine public (chantiers, échafaudages, dépôt de matériaux, ...)
- Occupation du domaine public par des forains
- Occupation du domaine public par des cirques
- Occupation du domaine public pour les marchés
- Exhumation des restes mortels
- Concessions de sépulture, mise à disposition et renouvellement de caveaux, cavurnes et columbariums
- Mise en location de matériel communal
- Intervention des services communaux lors des opérations de nettoyage de l'espace public
- Fourniture de sacs poubelles dérogatoires
- Mise à disposition de salles communales
- Mise en location de cabanons
- Changement de prénom

- Frais de mesurage et autres pour nouvelle implantation
- Traitement des dossiers d'urbanisme, d'urbanisation, etc.
- Enlèvement des versages sauvages